

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

BRABANT WALLON

OCTOBRE 2025



Diagnostic territorial

Echelle supracommunale : Brabant wallon

Diffusion :

in BW
Rue de la Religion, 10
1400 Nivelles

Auteur du document :

in BW et la Province du Brabant wallon

Cadre de la mission :

Convention de coopération horizontale non institutionnalisée entre la Région wallonne et les Agences de Développement territorial, 2023

Partenaires : Wallonie Développement sc, La Province du Brabant wallon

Suivi de la production : SPW – Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Direction de l'Aménagement Local

Conception graphique : IDETA

Production cartographique : SPI - in BW - La Province du Brabant wallon.

Tout extrait du présent diagnostic devra figurer en italique dans les documents des auteurs de projet et des tiers qui le reprennent (mention à faire figurer : *extrait du diagnostic territorial du Brabant wallon produit par in BW et la Province du Brabant wallon ; financé par la Wallonie – Juin 2025*).



SOMMAIRE

1	Introduction générale	5
2	Présentation générale du Brabant wallon	9
2.1.	Localisation – contexte régional	10
2.2.	Localisation – contexte provincial	12
3	Structure territoriale	15
3.1.	Structure physique	16
3.2.	Dimension environnementale	25
3.3.	Dimension paysagère	34
3.4.	Dimension démographique	38
3.5.	Dimension sociale	46
3.6.	Dimension économique	52
3.7.	Dimension habitat-logement	73
3.8.	Grands équipements	106
3.9.	Dimension mobilité	133
3.10.	Projets	167
4	Situation de droit	173
4.1.	Documents de planification et guides d’urbanisme	174
4.2.	Organes de coopération et de coordination	180
4.3.	Plans régionaux opérationnels / subsides	183
4.4.	Autres plans et programmes communaux	190



5	Synthèse croisée	195
5.1.	Carte mentale synthétique	196
5.2.	Dynamiques territoriales	197
6	Annexes	211
6.1.	Note méthodologique relative aux perspectives démographiques	212
6.2.	Note méthodologique relative à l’outil LEODICA	214
6.3.	Note méthodologique relative aux données FMD de Proximus	215
7	Table des illustrations	217
7.1.	Graphiques	218
7.2.	Tableaux	220
7.3.	Figures	221
7.4.	Cartes	222



1

INTRODUCTION GÉNÉRALE



La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce document a été conçue en concertation avec le Cabinet du Ministre en charge de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec l'administration régionale de l'aménagement du territoire (SPW-TLPE).

Un comité d'accompagnement, incluant les 8 Agences de Développement Territorial (ADT) participant au projet, le Cabinet du Ministre et l'administration, a été constitué. Ce comité s'est réuni périodiquement pour construire une méthodologie de travail commune et préciser les avancées, notamment en termes de rédaction.

Pendant la phase de construction de la méthodologie, celle-ci a été testée sur une commune urbaine, une commune plus rurale et enfin sur une commune particulièrement rurale.

A côté du comité d'accompagnement, plusieurs groupes de travail ont été créés :

- Un groupe de travail sur la forme du document : ce groupe s'est réuni pour assurer une mise en forme commune (texte et carte) à toutes les ADT.
- Un groupe de travail sur la gestion des données et des cartes : présidé par la SPI, ce groupe a géré les données et produit l'ensemble des cartes pour tous les diagnostics, validées lors des séances par les différentes ADT.
- Un groupe de travail sur le contenu du document : présidé par le BEP, ce groupe a d'abord développé une table des matières complète. Ensuite, les différents chapitres ont été répartis entre les ADT avec une présidence tournante. Une fois par mois, le groupe s'est réuni pour échanger sur le travail de l'Agence responsable des chapitres présentés.

Les propositions et questions de ces groupes de travail ont été régulièrement discutées avec une représentation restreinte du SPW-Territoire et du Cabinet du Ministre.

Il convient de préciser que ce travail, s'il rassemble des analyses utiles aux futurs auteurs de projet des schémas de développement communaux, ne constitue pas une analyse contextuelle au sens de celle que prescrit le CoDT préalablement à l'élaboration de ces schémas. Le contenu de ce travail est défini dans l'annexe de l'accord de coopération horizontale signé en décembre 2023 entre les 8 ADT et le Ministre W.Borsus.

Le présent diagnostic a été réalisé en collaboration avec la Province du Brabant wallon dans la cadre d'une convention de coopération signée le 30 mai 2024.





2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BRABANT WALLON



2.1. LOCALISATION – CONTEXTE RÉGIONAL

La province du Brabant wallon est située au nord du territoire régional wallon dont elle représente 6,5% de la superficie. Elle est la plus petite et la plus jeune province belge (avec le Brabant flamand).

Elle est limitrophe de trois provinces wallonnes et d'une province flamande. Elle jouxte ainsi la province du Hainaut à l'ouest, la province de Namur au sud, la province de Liège à l'est et la province du Brabant flamand au nord.

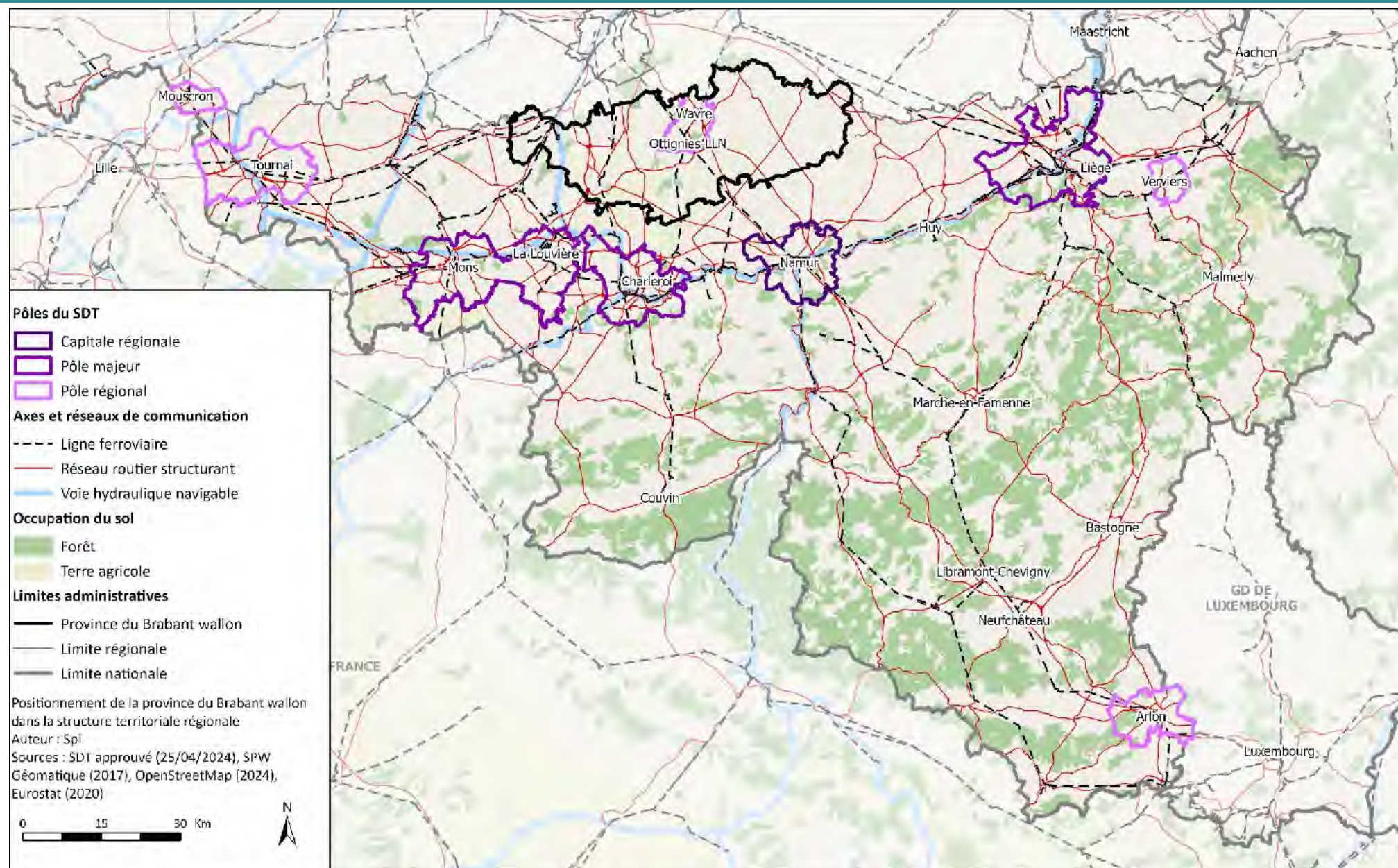
La province du Brabant wallon se situe dans l'extension périurbaine de Bruxelles. Elle est composée du seul arrondissement administratif et judiciaire de Nivelles comprenant 27 communes, dont le chef-lieu d'arrondissement est Nivelles ; issu de la scission de l'ancienne province de Brabant en Brabant flamand, Brabant wallon et Région de Bruxelles-Capitale.

La province du Brabant wallon est établie au nord de la dorsale wallonne qui relie les pôles majeurs de la Wallonie : Mons/La Louvière, Charleroi, Liège ainsi que Namur, capitale régionale. Ses axes de mobilité la relient à toutes les provinces de Wallonie : E429, E19, E411, E40, R0. Elle est traversée par des autoroutes, dont la E411 à l'est de son territoire qui la relie à Bruxelles et au Luxembourg ainsi que par la A54, à l'ouest de la province qui la relie à Bruxelles et Charleroi. Cette structure est également établie au niveau du réseau ferroviaire.

La province du Brabant wallon est établie à proximité des aéroports de Bruxelles-National et de de Brussels South Charleroi.

Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) détermine un bipôle régional au sein de la province : Wavre/Ottignies-Louvain-la-Neuve. Celui-ci est défini par le SDT comme un centre territorial accueillant des activités économiques diversifiées non liées aux ressources locales, renforçant sa centralité par des services et équipements destinés à la population, tout en développant des services de niveau supérieur ainsi que des activités à haute valeur ajoutée, fortement interconnectées à l'échelle régionale et génératrices de nombreux emplois. Ce bipôle est stratégiquement situé entre Bruxelles et Namur, capitale régionale.

Carte 1 Positionnement du Brabant wallon dans la structure territoriale régionale





2.2. LOCALISATION – CONTEXTE PROVINCIAL

Au 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptabilise 414.130 habitants (200.821 hommes et 213.309 femmes), soit 11,2 % de la population totale wallonne.

A travers les 27 communes qui composent son territoire, la province du Brabant wallon se caractérise par une organisation territoriale variée, marquée par une alternance entre zones urbaines, périurbaines et rurales. Cette diversité s'inscrit également à travers les spécificités des caractéristiques naturelles de son territoire déterminées par les bassins versants de la Senne, de la Dyle et de la Gette.

Ainsi, à l'ouest du territoire, le Pays de la Senne est caractérisé par ses vallonnements et ses bocages ; au centre, le Brabant sablo-limoneux est constitué de vallées humides et de versants sableux ; enfin, à l'est, la Hesbaye brabançonne se démarque par ses plateaux agricoles et ses fonds de vallées humides.

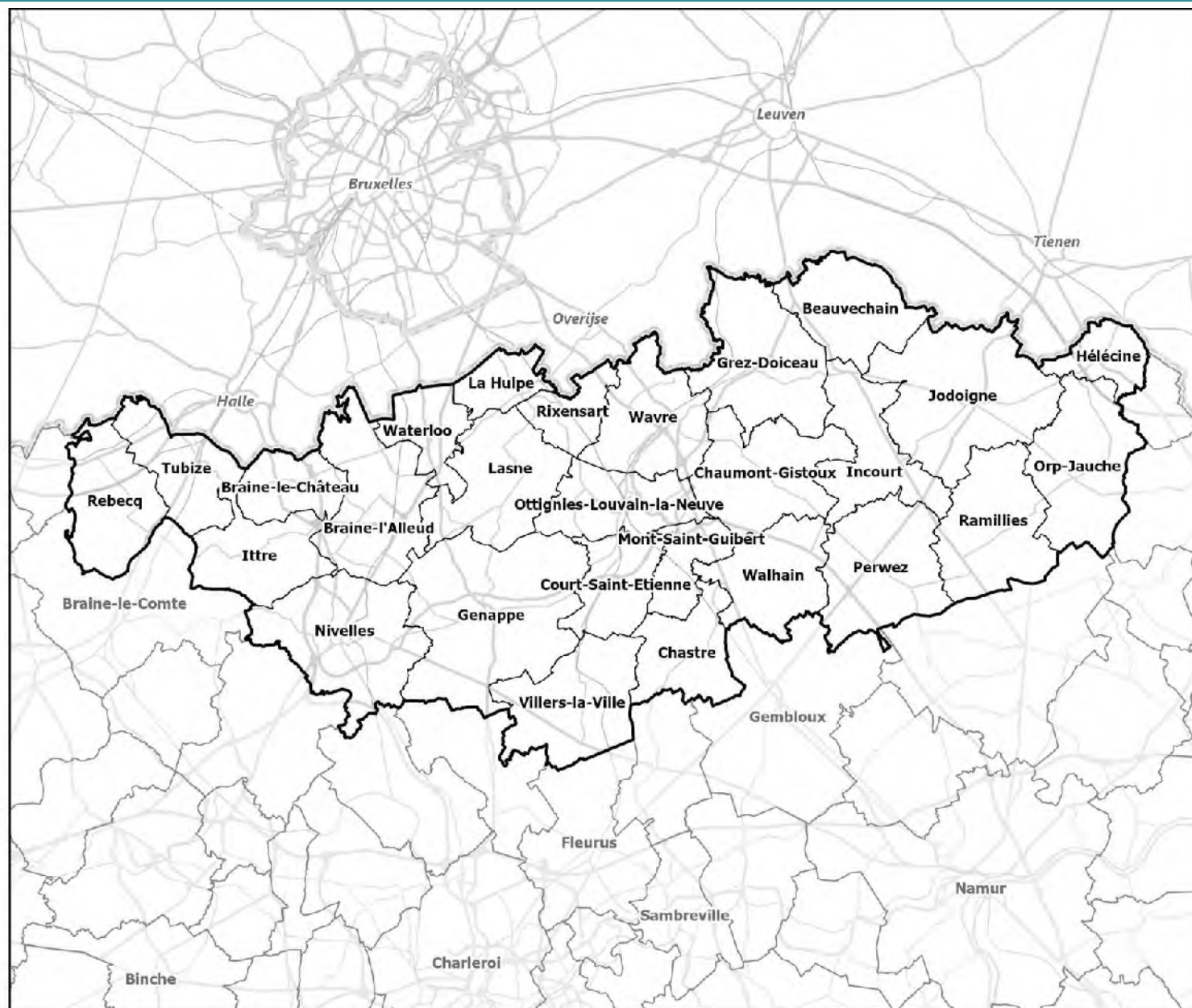
Le territoire de la province du Brabant wallon se situe dans l'aire fonctionnelle de Bruxelles, ce qui influence sa démographie, son économie, sa mobilité et son développement territorial. Ainsi la densité de la population provinciale s'élève à 377,4 hab/km², ce qui est bien plus élevé que la densité wallonne (218,5 hab/km).

Le bipôle régional Wavre/Ottignies-Louvain-la-Neuve est situé au centre de la province.

Carte 2 Présentation de la province du Brabant wallon

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale



Présentation de la province du Brabant wallon et des
ses communes en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020),
IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km







3

STRUCTURE TERRITORIALE



3.1. STRUCTURE PHYSIQUE

La caractérisation physique du territoire provincial s'appuie sur l'analyse notamment cartographique de deux données territoriales : la structure orohydrographique définie par les bassins versants et les zones agro-géographiques.

3.1.1. CONTEXTE OROHYDROGRAPHIQUE GÉNÉRAL

La structure orohydrographique s'intéresse à deux composantes intimement liées : les données orographiques (le relief) liées à la topographie et les données hydrographiques liées au réseau d'eau et aux cours d'eau. L'ensemble de ces données s'exprime au travers des bassins versants (voir carte 3).

Le territoire du Brabant wallon se caractérise par un territoire de plateaux et de collines modérés, avec une altitude moyenne oscillant entre 50 et 200 mètres d'altitude avec des pentes relativement douces et remontant sur le sud du territoire. Alimentant majoritairement le bassin hydrographique de l'Escaut, le Brabant wallon est marqué par trois bassins versants principaux d'ouest en est :

- Le bassin de la Senne
- Le bassin de la Dyle
- Le bassin de la Gette

Les bassins de la Dyle et de la Gette sont regroupés au sein du bassin de gestion « Dyle-Gette », ils sont donc étudiés ensemble. De plus, deux autres bassins versants sont présents au sud du territoire : celui de la Meuse et de la Sambre. Toutefois, ils ne structurent pas le territoire et ne représentent qu'une partie marginale du Brabant wallon.

3.1.1.1. Bassin versant de la Senne

S'étendant également sur la province du Hainaut, ce bassin draine le territoire wallon sur une superficie de 573 km² et concerne près de 20 communes. Il recouvre environ 251 km² de l'ouest du territoire du Brabant wallon, soit près de 23% de la surface provinciale.

Au sein du territoire provincial, le bassin de la Senne alimente deux cours d'eau majeurs (non navigables de 1^{ère} catégorie), qui s'écoulent du sud vers le nord :

- La Senne prend sa source près de Soignies (à Naast) et traverse l'ouest du territoire, au niveau de la commune de Tubize ;
- La Sennette prend sa source à Familleureux et traverse l'ouest du territoire, au niveau de la commune de Ittre.

Ce bassin est marqué par la présence du Canal de Charleroi, un cours d'eau navigable de classe CEMT 4, permettant le passage de bateaux jusqu'à 85 m de long, 9,50 m de large, avec un tirant d'eau de 2,50 m et un tirant d'air de 4,95 à 6,70 m, pour une capacité de 1.000 à 1.500 tonnes. Cet axe fluvial nord-sud, connectant le canal maritime de Bruxelles, l'Escaut, le canal du centre ainsi que l'ascenseur de Strépy-Thieu, représente une réelle fracture dans le réseau hydrographique. En effet, il reprend les eaux de la Senne en cas de crue ainsi que celles des anciens affluents majeurs (non navigables de 1^{ère} catégorie) de la Sennette à savoir :

- Le Hain qui traverse les communes de Braine-le-Château et Braine-l'Alleud ;
- La Samme qui provient de Seneffe, hors du territoire provincial, et longe la commune de Nivelles.

3.1.1.2. Bassin versant de la Dyle-Gette

Ce bassin dépasse les limites du Brabant wallon en s'étendant, à l'est, sur le territoire de la province de Liège. Il draine près de 950 km² du territoire wallon sur 30 communes. Au niveau provincial, il s'étend du centre à l'est du Brabant wallon sur près de 839 km², soit près de 87% de la province.

Comme mentionné ci-dessus, ce bassin comprend deux bassins versants principaux :

Le bassin de la Dyle, au centre du territoire, qui est le plus grand du Brabant wallon. S'étendant sur près 592 km², il comprend près de 54% de la superficie provinciale. Celui-ci alimente deux cours d'eau majeurs (non navigables de 1^{ère} catégorie) qui s'écoulent du sud vers le nord :

- La Dyle qui prend sa source au sein de la commune de Genappe et traverse le centre du territoire du Brabant wallon en passant par Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre ainsi que Grez-Doiceau. Celui-ci est rejoint par plusieurs cours d'eau non navigables de 1^{ère} catégorie :
 - L'Orne qui traverse le territoire de Mont-Saint-Guibert et Court-Saint-Etienne ;
 - La Thyle qui traverse le territoire de Villers-la-Ville ;
 - Le Train qui traverse le territoire de Grez-Doiceau.
- La Lasne qui prend sa source au sein de la commune du même nom et traverse Rixensart avant de rejoindre la Dyle à Huldenberg (en dehors du territoire provincial).

Le bassin de la Gette, à l'est du territoire, qui s'étend sur environ 247 km² correspondant approximativement à 24% de la superficie du Brabant wallon. Il se structure autour de deux cours d'eau majeurs (non navigables de 1^{ère} catégorie), qui s'écoulent du sud vers le nord :

- La Grande Gette qui prend sa source à Perwez et traverse une partie de l'est du Brabant wallon en passant par Jodoigne.
- La Petite Gette qui prend sa source à Ramillies à l'extrême est du territoire et passe par la commune de Orp-Jauche et Hélécine. Elle rejoint la Grande Gette à Budingen.

Carte 3 Bassins versants et principaux cours d'eau wallons



Carte 4 Caractéristiques orohydrographiques du Brabant wallon

Altitude (m)



— Courbes de niveau (25m)

Bassins versants principaux

— Limite de bassin versant principal

Réseau hydrographique

— Cours d'eau principal navigable
 — Cours d'eau principal non navigable
 — Autre cours d'eau

Limites administratives

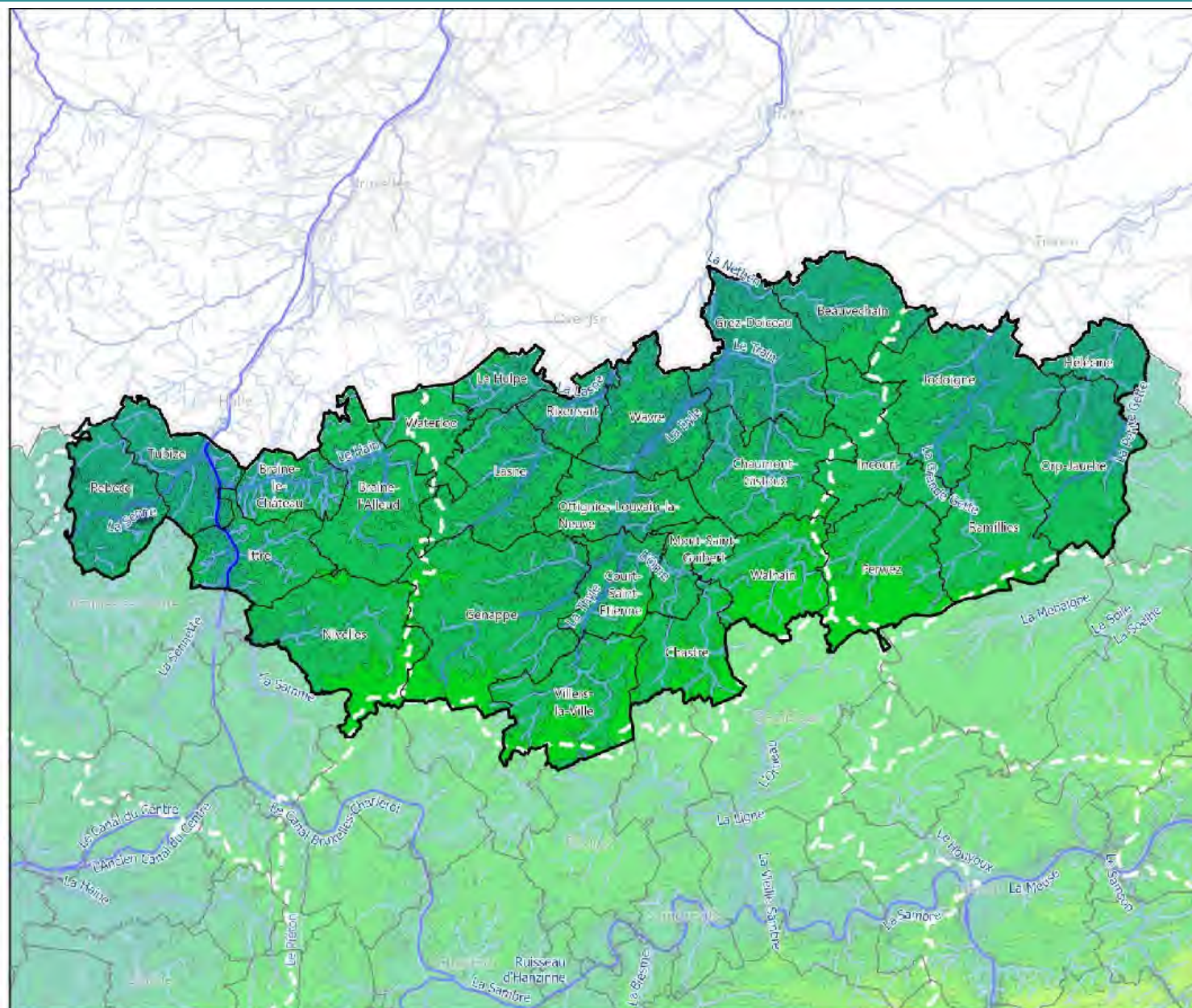
— Province du Brabant wallon
 — Commune
 — Région

Oro-hydrographie de la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2020), OpenStreetMap (2024), SPF Finances (2023), Esri (2024)

0 5 10 Km





3.1.2. ZONES AGRO-GÉOGRAPHIQUES

« La Wallonie est subdivisée en 9 zones agro-géographiques. Elles se situent en dehors des agglomérations et des axes industriels. Le découpage se base essentiellement sur des critères d'occupation des sols (surtout forêt ou agriculture) et d'aménagement des territoires (grands champs ouverts, prairies entourées de haies, caractéristiques d'habitat, etc.) qui reflètent les conditions biophysiques du milieu naturel et qui sont liés aux anciennes pratiques agricoles »¹.

Localisé dans la moyenne Belgique, où le territoire s'élève progressivement vers les vallées de la Sambre et de la Meuse au sud du territoire, le Brabant wallon s'inscrit dans deux zones agro-géographiques aux caractéristiques très similaires (voir carte 5) :

- Le Plateau limoneux Brabançon
- La Hesbaye

Ces deux zones agro-géographiques sont délimitées sur un axe nord-sud au niveau des communes de Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Court-Saint-Etienne et Villers-la-Ville.

D'un point de vue géologique, ces deux zones reposent sur la même couche du primaire en sous-sol, composée de grès, schistes, calcaires ou phyllades (silurien) très peu visibles. Ensuite, d'une couche du secondaire composée de craies dont l'exploitation est remarquée dans certaines carrières. Enfin, le sol est, quant à lui, principalement composé d'une couche de sables du tertiaire, également exploités sur le territoire. Il bénéficie surtout d'une couche de dépôts éoliens limoneux (loess) datant de la dernière glaciation qui lui confère un caractère sablo-limoneux avec un bon drainage propice à l'activité agricole.

3.1.2.1. Le Plateau limoneux Brabançon

Le Plateau limoneux Brabançon, à l'ouest du territoire, s'étend jusqu'au Hainaut sous l'appellation du Plateau limoneux Hennuyer. Il est limité au nord par la Région flamande et la zone périurbaine de Bruxelles et à l'est par la région de la Hesbaye.

Cette région est marquée par des vallonnements qui existaient déjà avant les dépôts éoliens. Ces vallées, présentent des pentes assez marquées (30 à 40 mètres de profondeur) et sont majoritairement couvertes par des forêts bien établies. Les fonds de vallée sont, quant à eux, densément urbanisés, tandis que les plateaux accueillent des zones agricoles en openfield, offrant des paysages ouverts.

3.1.2.2. La Hesbaye

La Hesbaye s'étend à l'est du territoire provincial jusqu'à la province de Liège. Elle est délimitée au sud par la zone agro-géographique de sillon industriel qui suit le cours de la Meuse.

Le territoire de la Hesbaye est beaucoup moins vallonné que celui du Plateau limoneux Brabançon. Avec une topographie plane et un sol fertile, l'activité agricole s'est dès lors implantée de manière dominante sur le territoire. L'évolution des méthodes agricoles sur de grandes parcelles (openfield) a conféré au territoire les caractéristiques d'un paysage ouvert. Les seuls ensembles forestiers présents sur le territoire suivent les faibles vallées. L'activité humaine s'est, quant à elle, développée dans des noyaux villageois dispersés et à proximité des nombreuses fermes en carré présentes sur le territoire.

¹ SPW – DGO3/DGO4

Carte 5 Zones agro-géographiques de la Wallonie et du Brabant wallon

Zones agro-géographiques

- Plateau limoneux Hennuyer
- Plateau limoneux Brabançon
- Condroz
- Hesbaye
- Pays de Herve
- Fagne - Famenne
- Ardenne
- Lorraine
- Sillon industriel

Limites administratives

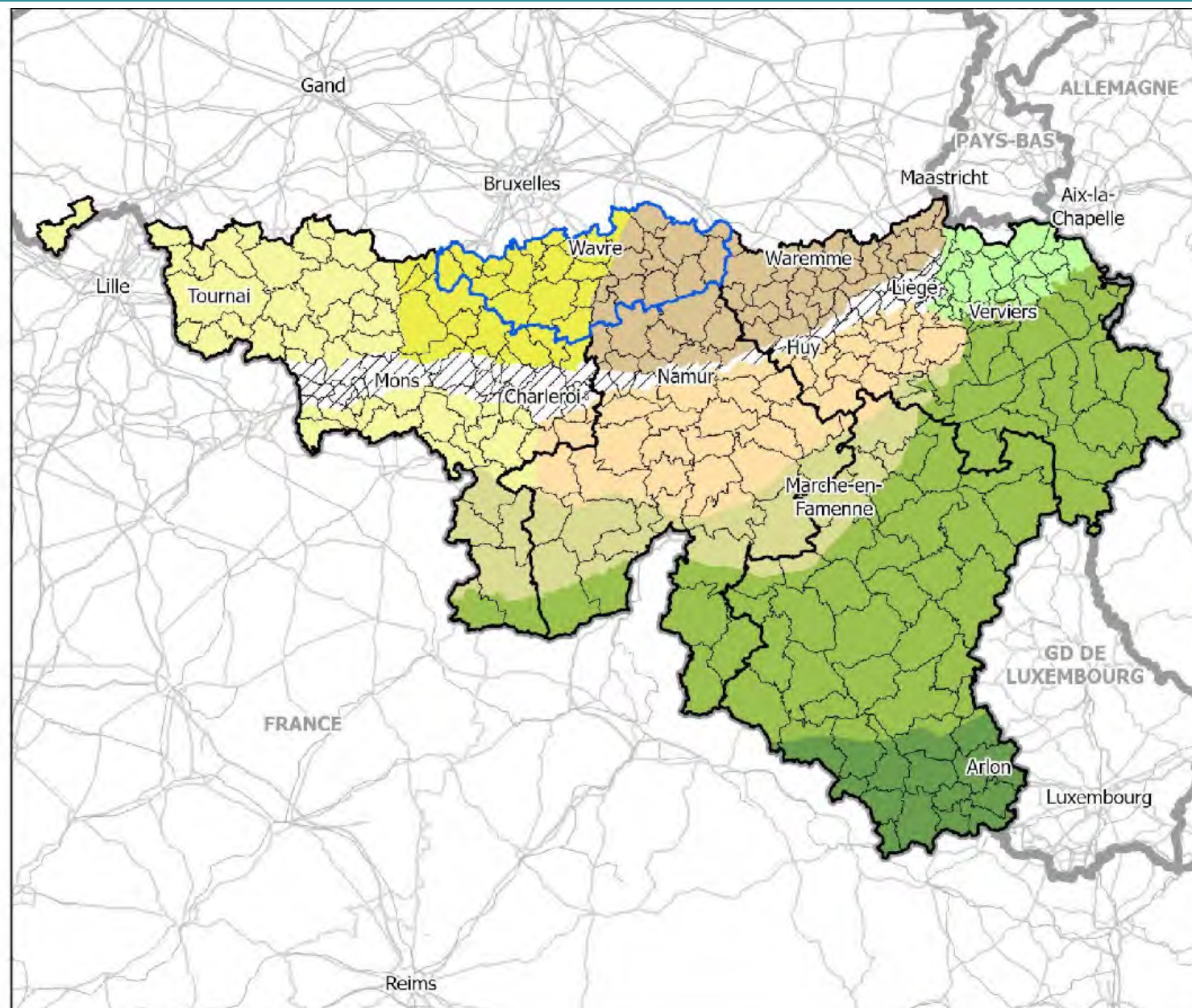
- Commune
- Province du Brabant wallon
- Province
- Pays

Zones agro-géographiques pour la Wallonie et la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2009), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





3.1.3. CARACTÈRE INONDABLE DU BRABANT WALLON

La carte 6 indique les aléas d'inondation sur l'ensemble du territoire provincial, ainsi que les zones affectées et recensées lors des crues des 14 et 15 juillet 2021 le long des différents cours d'eau.

La présence de zones d'aléas d'inondation au sein du territoire provincial implique diverses contraintes urbanistiques et environnementales. Toutefois, l'outil des aléas d'inondation reste théorique et ne considère pas systématiquement les évolutions récentes du relief.

En ce qui concerne les aléas d'inondation, le territoire du Brabant wallon est relativement peu concerné par les aléas élevés. Ceux-ci se concentrent sur quelques portions des rives de la Dyle, de la Grande Gette, de la Lasne, de la Senne ainsi que de la Sennette. Cela concerne notamment les communes de : Wavre, Grez-Doiceau, Jodoigne, Rebecq, Ittre, Lasne, Rixensart et Tubize dans lesquelles sont répertoriées des zones de débordement à risque élevé.

Par ailleurs, une grande partie des rives des cours d'eau qui structurent le territoire du Brabant wallon sont reprises en risque d'aléa d'inondation faible ou moyen.

Les inondations de juillet 2021 ont principalement impacté les communes de Rebecq et Tubize (débordement de la Senne) ainsi que Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et Grez-Doiceau (débordement de la Thyle, de l'Orne, de la Dyle et du Train).

Carte 6 Caractère inondable du Brabant wallon

Bassins versants

 Limite de bassin versant

Aléa d'inondation (en vigueur)

 Elevé
 Moyen
 Faible

Inondations 2021

 Zones inondées en juillet 2021

Réseau hydrographique

 Cours d'eau principal navigable
 Cours d'eau principal non navigable

Limites administratives

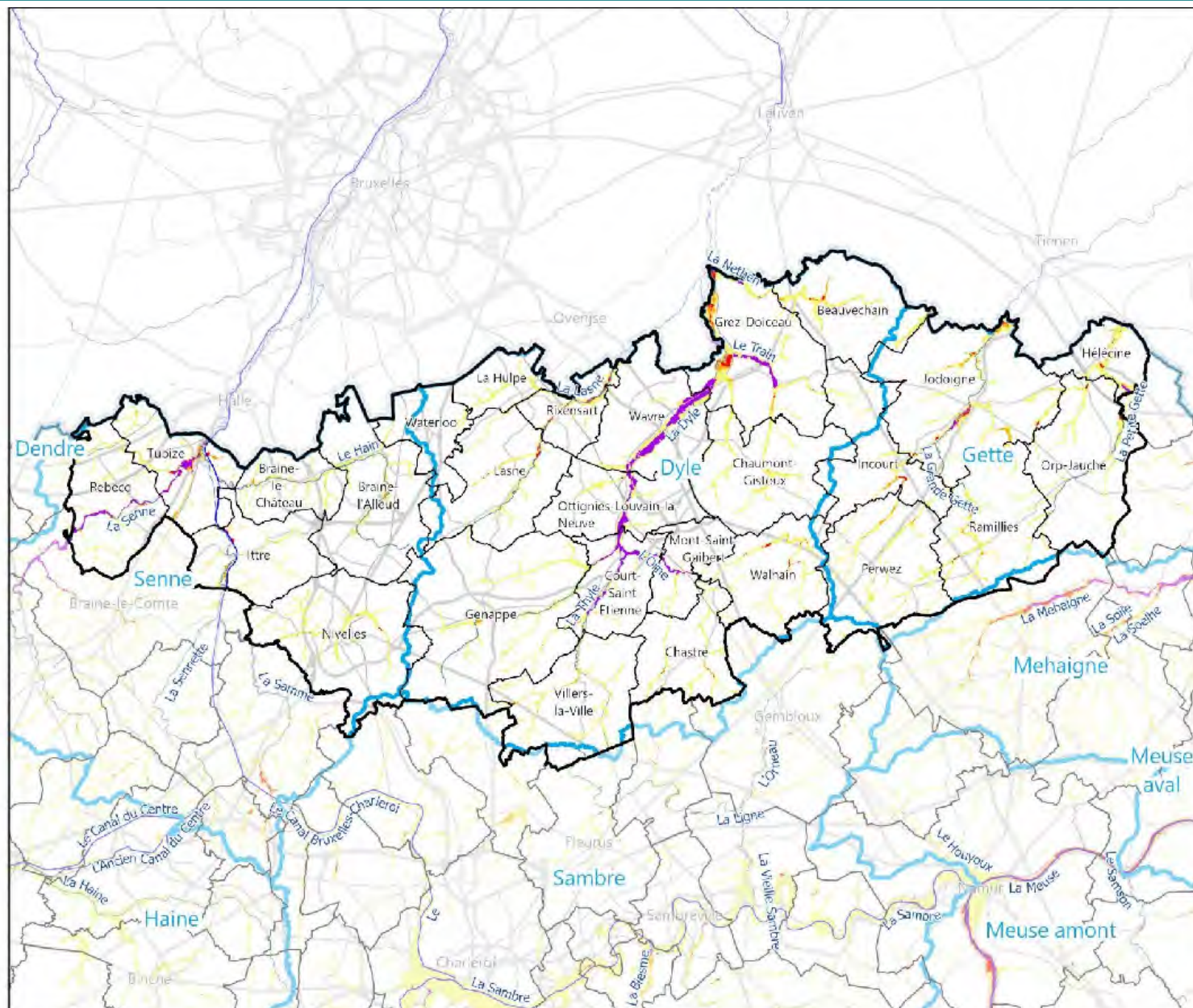
 Province du Brabant wallon
 Limite communale
 Limite régionale

Caractère inondable de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2020, 2021, 2022),
 OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020), IGN (2023)

0 5 10 Km





3.1.4. SYNTHÈSE

- Le territoire provincial présente un relief relativement plat, avec des altitudes qui varient entre 50 et 200 mètres. Il est caractérisé par de faibles pentes qui remontent doucement vers le sud ;
- Trois bassins versants principaux organisent le territoire : le bassin de la Senne, de la Dyle et de la Gette. Parmi les principaux cours d'eau qui traversent la province, d'ouest en est, on trouve : la Senne, la Sennette, le Hain, la Samme, la Lasne, la Dyle, la Thyle, l'Orne, la Grande Gette et la Petite Gette. Le canal Charleroi-Bruxelles marque également le territoire à l'ouest, comme un axe nord-sud structurant ;
- Le Brabant wallon repose sur un sous-sol constitué de craie et de sables limoneux, réputés pour leur grande fertilité ;
- Ce territoire est composé de deux ensembles agro-géographique : la Hesbaye et le Plateau limoneux Brabançon ;
- Le Brabant wallon est globalement homogène, le Plateau limoneux Brabançon se distingue du territoire par ses vallées boisées, ses fonds de vallées fortement urbanisés, et par des plateaux agricoles ouverts. La Hesbaye reprend quant à elle ces plateaux agricoles ouverts sur la quasi-totalité de son territoire, dû notamment à son relief peu accidenté et la qualité de son sous-sol ;
- Le Brabant wallon reprend peu de périmètres en zone d'aléa d'inondation élevé, mais certaines rives de cours d'eau qui structurent le territoire restent concernées par des risques de débordement.

3.2. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre analyse la dimension environnementale à l'échelle du Brabant wallon à travers l'identification des zones délimitées par les diverses législations relatives à la protection, au développement et à la conservation de la nature. Ces éléments figurent sur la carte S1/A0 : Dimension environnementale de la province du Brabant wallon en 2024, jointe au présent rapport.

Ce chapitre fait également état de la situation du maillage écologique défini pour le Brabant wallon et des projets sous-jacents.

3.2.1. RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique visant à assurer la conservation d'habitats et d'espèces remarquables ou menacés en Europe. Ce réseau résulte d'une initiative de l'Union européenne pour freiner le déclin de la biodiversité. Tous les Etats membres sont tenus de mettre en œuvre leur propre réseau NATURA 2000.

Pour sa mise en place, la Wallonie a opté pour un système basé sur la législation, les compensations et les actions volontaires de restauration. Actuellement, la Wallonie compte 240 sites couvrant une superficie de 221.000 ha, soit 13 % du territoire. Ces sites sont principalement composés de forêts (75 %) et de prairies (15 %).

A l'échelle du Brabant wallon, le réseau NATURA 2000 est représenté par 15 sites couvrant 5.144 ha, soit 4,7 % du territoire provincial. Les sites sont de tailles très variables ; le plus petit ayant une surface de 9,6 ha (Carrière de Dongelberg - Jo-doigne) et le plus grand de 1.101,2 ha (Vallée de la Thyle – Court-Saint-Etienne, Genappe, Les Bons-Villers et Villers-la-Ville). Plus de 80 % des surfaces NATURA 2000 du Brabant wallon sont des milieux forestiers.

Au niveau de leur répartition géographique, la majorité des sites NATURA 2000 se localisent dans les communes du centre du Brabant wallon ainsi que dans les communes de Braine-le-Château et Braine-l'Alleud plus à l'ouest.

3.2.2. LOI DE CONSERVATION DE LA NATURE

La loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature « *tend à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection de la flore et de la faune, de leurs communautés et de leurs habitats, ainsi que du sol, du sous-sol, des eaux et de l'air* ». Plus concrètement, la loi distingue les réserves naturelles domaniales (RND), les réserves naturelles agréées (RNA) et les réserves forestières (RF). D'autres zones sont également dérivées de cette loi, à savoir les parcs naturels (PN), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) et les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS). Enfin, sont également associés les sites liés à des conventions internationales que la Belgique a ratifiées et transcrites dans sa législation, à savoir les zones humides d'importance internationale (Convention RAMSAR).

Le Brabant wallon compte 19 sites bénéficiant d'un statut de protection couvrant 247 hectares ; soit environ 0,23 % du territoire provincial.

	Nombre de sites	Nombre d'hectares (ha)
Réserves naturelles domaniales (RND)	8	131
Réserves naturelles agréées (RNA)	7	78
Réserves forestières (RF)	1	20
Parcs naturels (PN)	0	0
Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)	3	17
Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CIS)	0	0
Zones humides d'importance internationale (RAMSAR)	0	0

Tableau 1 – Nombre et surfaces couvertes par les sites bénéficiant d'un statut de protection en Brabant wallon. Source : SPW (Géoportail - Conservation de la nature), 2023.



Plus particulièrement, le Brabant wallon compte huit réserves naturelles domaniales (RND) et cinq réserves naturelles agréées (RNA). Les RND sont gérées par la Région wallonne tandis que les RNA sont gérées par une autre instance. Il peut par exemple s'agir de Natagora ou de la Province du Brabant wallon. Les RND couvrent 131 hectares dont la plus importante s'étend sur près de 80 hectares. Il s'agit du site des décanteurs de l'ancienne sucrerie de Genappe. En ce qui concerne les RNA, elles couvrent un total de 78 hectares. Les deux plus importantes sont localisées à La Hulpe (Domaine de Nysdam – 45 ha) et à Villers-la-Ville (Gentissart – 26 ha).

À côté des réserves naturelles, le Brabant wallon compte également une réserve forestière (RF) – Le Ticton à la Hulpe (20 ha) – et trois zones humides d'intérêt biologique (ZHIB). Précisons que la réserve forestière Le Ticton fait partie de la Forêt de Soignes qui est reprise au patrimoine mondial de l'Unesco.

3.2.3. LIAISONS ÉCOLOGIQUES

La Wallonie a déterminé les liaisons écologiques d'échelle régionale qui permettent de relier entre eux les sites reconnus en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature. Elles sont inscrites dans l'outil principal de planification territorial en Wallonie, le schéma de développement du territoire (SDT). Au niveau de ces liaisons, l'objectif est de préserver et d'éviter toute fragmentation ou artificialisation supplémentaire de ces habitats.

Cinq types de liaisons écologiques ont été identifiés à l'échelle régionale :

- Les massifs forestiers feuillus,
- Les pelouses calcaires et les milieux associés,
- Les crêtes ardennaises,
- Les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique,
- Les hautes vallées ardennaises.

Au niveau du territoire provincial, le Brabant wallon n'est concerné que par deux types de liaisons : les plaines alluviales et les massifs forestiers feuillus.

Les liaisons de type "plaines alluviales" sont présentes dans l'ouest du territoire. Plus particulièrement, le long de trois vallées :

- Vallée de la Senne (Rebecq et Tubize);
- Vallée de la Sennette (Rebecq et Tubize);
- Vallée du Hain (Tubize, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud).

Les liaisons de type "massifs forestiers feuillus" sont principalement présentes dans le centre du territoire dans une direction nord-sud :

- Forêts de la vallée de la Lasne nord (Wavre et Rixensart);
- Forêts de la vallée de la Lasne (La Hulpe, Rixensart, Lasne, Genappe, Villers-la-Ville);
- Forêts de la vallée de la Dyle et de la Thyle (Greze-Doiceau, Wavre, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Villers-la-Ville);
- Forêts de la vallée du Train et le Bois de Buis (Greze-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Walhain, Perwez, Gembloux...).

Le Brabant wallon compte également une liaison de type “massifs forestiers feuillus” dans une direction est-ouest et traversant les communes de La Hulpe (vallées de l’Argentine et de la Lasne), Waterloo, Braine-l’Alleud (affluents brabançons de la Senne), Braine-le-Château, Tubize, Ittre et se prolongeant dans le Hainaut via Braine-le-Comte.

3.2.4. SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale (SEP) car ils se caractérisent par une grande diversité biologique ou abritent des populations d’espèces et des biotopes rares ou menacés. Ces sites, indispensables pour organiser l’ossature du réseau écologique et pour établir les bases d’une politique volontariste de conservation de la nature, font l’objet d’inventaires depuis plus d’un siècle. Depuis juin 2017 et l’entrée en vigueur du CoDT, ils bénéficient d’une reconnaissance légale.

Aujourd’hui, la structure écologique principale (SEP) de Wallonie englobe uniquement les sites Natura 2000 et les SGIB. À terme, la structure écologique principale (SEP) permettra de concrétiser territorialement le concept de réseau écologique et définira ainsi les objectifs de protection à atteindre.

La base de données SGIB de l’Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) rassemble différents inventaires mais n’est pas pour autant exhaustive. En effet, d’une part, elle ne résulte pas d’un inventaire systématique du territoire et, d’autre part, l’identification d’un site comme SGIB ne signifie pas pour autant la connaissance automatique et complète de la faune et la flore que le site recèle.

La base de données SGIB de l’OFFH répertorie 3.142 sites en Wallonie, dont 214 sont localisés dans le Brabant wallon. La superficie cumulée des SGIB du Brabant wallon atteint un peu plus de 5.728 hectares, soit 5,3 % du territoire provincial. Ces sites sont assez bien répartis sur le territoire provincial même si les communes du centre nord en concentrent une plus grande part ; c’est-à-dire là où se localisent les grands massifs forestiers (Forêt de Soignes, Bois de Lauzelle, Bois de Rixensart...). Les autres SGIB, de tailles plus modestes, concernent des milieux très variés : des carrières, des sablières, des pelouses, des vallées, des marais, des étangs...

Il est à noter qu’une partie de la surface couverte par ces SGIB bénéficie également du statut de site NATURA 2000 ou de réserve naturelle.

3.2.5. HABITATS À VALEUR PATRIMONIALE

A côté des sites à biodiversité « exceptionnelle » qui bénéficient généralement d'un statut de protection, existent les sites à biodiversité « commune » qui ne bénéficient souvent d'aucune protection mais qui sont tout aussi importants pour le maintien et le développement de la faune et de la flore. Ainsi, au-delà de la notion de « site protégé », il est possible d'aborder la biodiversité du Brabant wallon sous l'angle des habitats à grande valeur patrimoniale.

Suivant Natagora Brabant wallon, la province accueille 13 habitats « phare » sur son territoire ; ces habitats pouvant être classés en quatre grands types de milieux : les milieux aquatiques, les milieux boisés, les milieux agricoles intensifs et les milieux ouverts semi-naturels.

Parmi les milieux aquatiques, deux habitats sont identifiés :

- les étangs méso-eutrophes dans les vallées du Brabant sablo-limoneux avec leurs végétations rivulaires de roselières et magnocariçaies (Lasne, Argentine, Dyle...) ;
- les ruisseaux de sources sur sable avec pour certains, présence de travertin actif (Beusart, Bois d'Haumont, Foriest, Carpu...).

Les milieux boisés comprennent trois habitats à valeur patrimoniale :

- les chênaies-boulaies sur sable sur les affleurements sableux du Brabant sablo-limoneux ;
- les hêtraies-chênaies à jacinthe des bois des vieilles forêts brabançonnaises (Bois de Hal, Forêt de Soignes, Forêt de Meerdael, Bois de Rixensart...) ;
- les aulnaies marécageuses et alluviales des fonds de vallées (vallée de la Lasne, de l'Argentine, de la Dyle, de la Nethen...).

Un seul habitat est identifié parmi les milieux agricoles intensifs : les plateaux de grandes cultures de la Hesbaye brabançonne avec leur cortège d'oiseaux des champs menacés : Bruant proyer, Bruant jaune, Alouette des champs, Busards (Saint-Martin, des roseaux et cendré)...

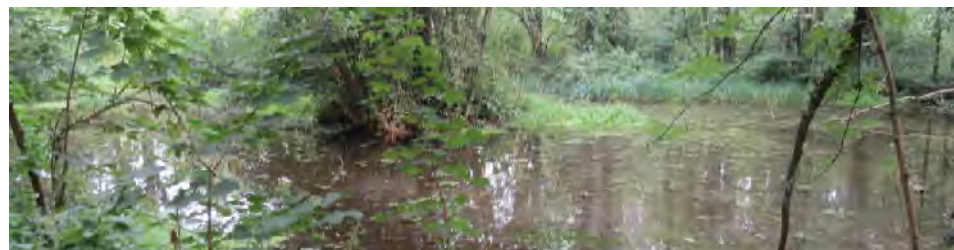


Figure 1 – Exemple de milieu aquatique à valeur patrimoniale – Aulnaie marécageuse – Vallée du Train – Chaumont-Gistoux ©H. Fanal – PBW



Figure 2 – Exemple de milieu boisé à valeur patrimoniale – Hêtraie-chênaie à hyacinthes des Bois de Buis – Perwez ©H. Fanal – PBW



Figure 3 – Exemple de milieu agricole intensif à valeur patrimoniale – Plateau de grandes cultures – Grez-Doiceau ©H. Fanal – PBW

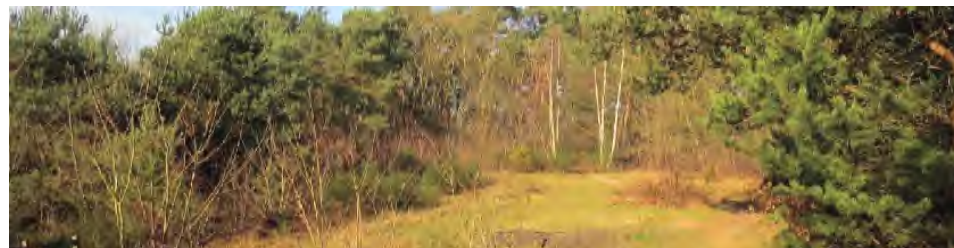


Figure 4 – Exemple de milieu ouvert semi-naturel à valeur patrimoniale – Sablière de Nethen – Grez-Doiceau ©H. Fanal – PBW

Enfin les milieux ouverts semi-naturels comptent sept habitats à valeur patrimoniale :

- les landes à bruyère sur sable sur les affleurements sableux du Brabant sablo-limoneux (Grande Bruyère, Bois de Pécrot, Bruyère Mathias, Lande de Bousval...);
- les pelouses sur sable à Jasione et Corynéphore des anciennes sablières et talus sableux en Brabant sablo-limoneux (Champtaine, Ermitage, Sablière de Nethen...);
- les prés maigres acides à Orchis tachetés des pieds de versants des vallées du Brabant sablo-limoneux et du Pays de la Senne (Prairie du Carpu, Bornival...);
- les pelouses calcicoles sur craie de la Hesbaye brabançonne (Caves Paheau, Paradis d'Orp-le-Petit...);
- les suintements à sphaignes et bas-marais acides à alcalins du Brabant sablo-limoneux (Grande Bruyère, Bois de Rixensart, Marais du Wé, Petit Champ à Lasne, Bois du Bercuit...);
- les prairies de fauche humides, pâtures humides et mégaphorbiaies de fond de vallée (Vallées de la Lasne, de l'Argentine, de la Dyle, de la Nethen, de la Grande Gette...);
- les pelouses et falaises des carrières de porphyre du Pays de la Senne avec populations d'Alyte accoucheur et Crapaud calamite (Quenast, Bierghes).



3.2.7. MAILLAGE ÉCOLOGIQUE DU BRABANT WALLON

L'enjeu de la biodiversité et la grande fragmentation des espaces naturels sur son territoire dû à l'urbanisation et au réseau de transport a amené le Brabant wallon à vouloir agir sur la densification de son maillage écologique. Ainsi, en 2019, le Brabant wallon a initié la co-construction du maillage écologique supracommunal en concertation avec les communes et diverses associations environnementales.

Le travail, qui a intégré le maillage écologique régional dans ses réflexions, a abouti à la réalisation d'une carte de synthèse qui traduit la vision supracommunale du maillage (Carte 7). En effet, la carte n'a pas de valeur légale et n'a pas pour objectif de reprendre en détail le maillage des 27 communes du territoire brabançon wallon. C'est avant tout un outil qui apporte une vision schématique et supracommunale du territoire, servant de base à la réflexion et à la discussion afin de mettre en évidence des actions environnementales à envisager pour améliorer le maillage écologique en Brabant wallon en identifiant les zones à valoriser en matière de biodiversité ainsi que les couloirs à sauvegarder ou développer.

La carte du maillage écologique du Brabant wallon est formée de trois composantes : les zones centrales et de développement, les liaisons écologiques et les zones d'intérêt.

On y retrouve deux grands types de liaisons écologiques :

- les liaisons boisées (trame verte) qui s'appuient sur un maximum de zones de développement afin d'interconnecter un maximum de zones centrales;
- les liaisons de vallée (trame bleue) qui s'appuient sur les entités cartographiées en risque faible d'inondation de la couche SIG du SPW « aléa d'inondation », le réseau hydrographique et les zones humides (les plans d'eau et zones humides non protégées).

La carte identifie également deux grandes zones d'intérêts :

- les zones agricoles d'intérêt présentant un potentiel pour la préservation et le développement de l'avifaune;
- les abris pour animaux nocturnes.

De cette vision théorique, a notamment découlé le projet « Forêts du Brabant » qui vise à relier les trois massifs forestiers transrégionaux que sont le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et la Forêt de Meerdael (Carte 8).

Ce vaste projet définit 8 groupes de liaisons (avec leurs variantes et options de franchissement d'obstacles) sur un territoire d'une superficie de 364 km² (36.400 ha), soit un tiers du territoire provincial où l'urbanisation est la plus forte et les espaces naturels sont les plus fragmentés.

Ce territoire couvre l'entière des communes d'Ittre, de Braine-le-Château, de Lasne, de Waterloo, de La Hulpe, de Rixensart et de Braine-l'Alleud ainsi que l'essentiel des communes de Wavre et de Grez-Doiceau. La partie nord-occidentale de Genappe et le territoire autour de la frontière entre Ottignies-Louvain-la-Neuve et Chaumont-Gistoux font également partie du périmètre.

Les huit grandes liaisons sont les suivantes :

- L1 : Bois de la Houssière – sud de la Vallée du Hain ;
- L2 - Sud de la Vallée du Hain – Bois de Hal et bois associés ;
- L3 – Bois de Hal et bois associés – Forêt de Soignes et vallée de la Lasne ;
- L5 – Vallée de la Lasne – Vallée de la Dyle ;
- L6 – Vallée de la Dyle entre Gastuche et St-Joris-Weert ;
- L7 – Forêt de Meerdael – Bois de Beausart ;
- L8 – Bois de Lauzelle – Vallée de la Dyle.

Carte 7 Maillage écologique du Brabant wallon

Maillage écologique du Brabant wallon

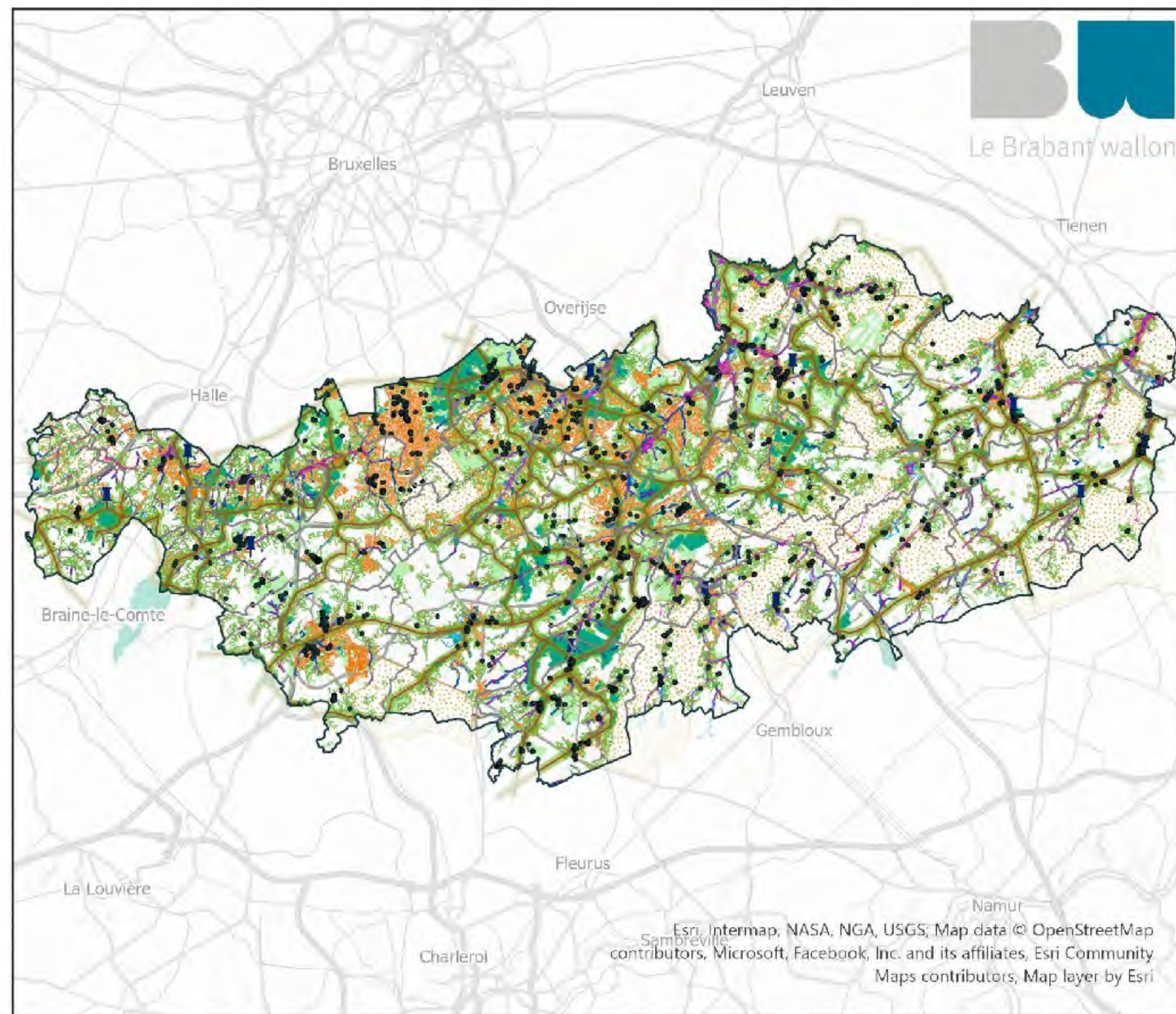
- Zones de développement d'arbres
- ▬ Abris nocturnes
- Liaisons boisées
- Liaisons boisées
- Vallées
- Zones humides
- Prairies regroupées
- Zones agricoles
- Réseau hydrographique
- Zones de développement (haies)
- Zones centrales
- Zones de développement regroupées
- Zones urbanisées

Limites administratives

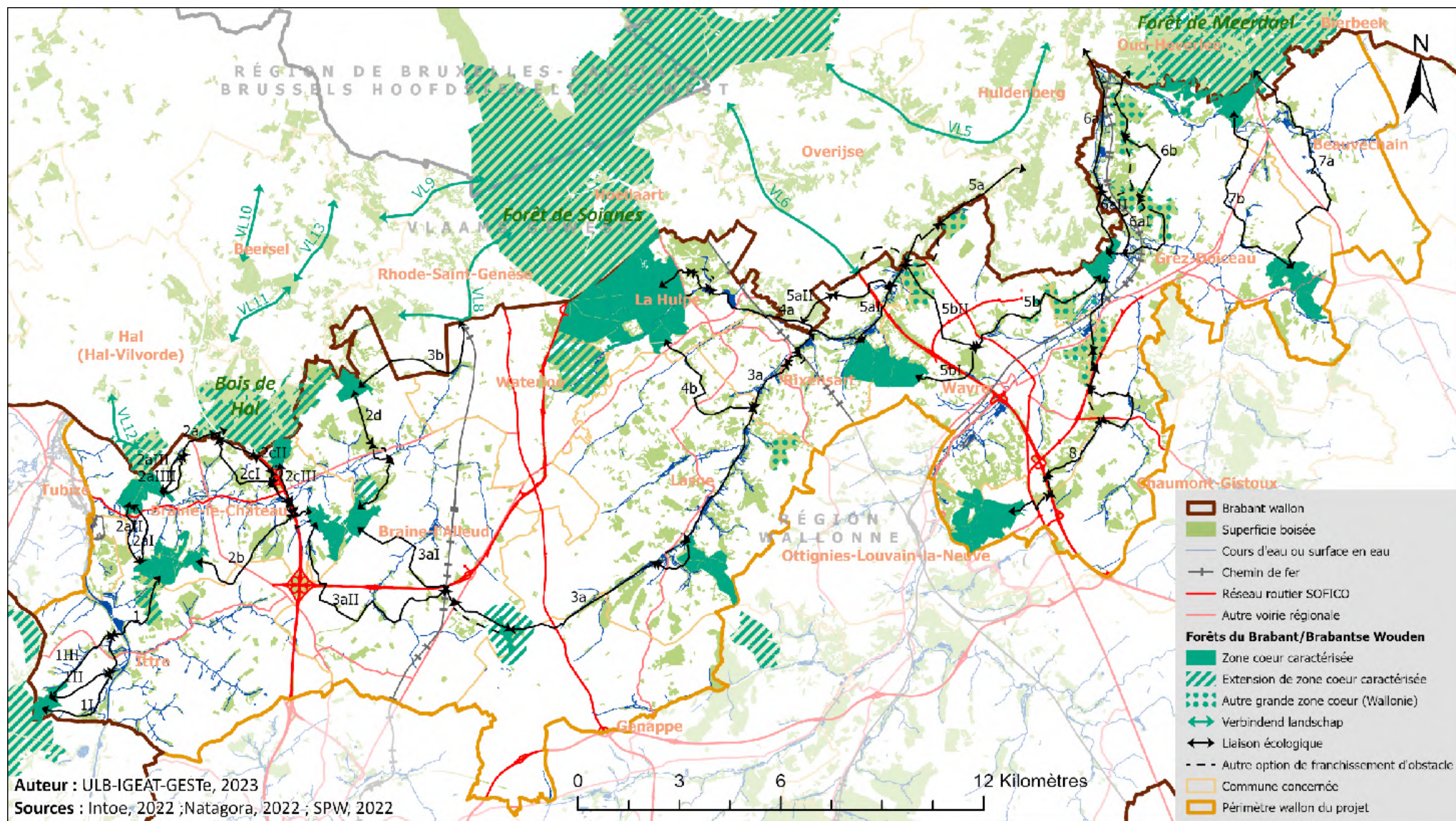
- Communes
- Provinces

Le maillage écologique du Brabant wallon
Auteur: Le Brabant wallon

0 5 10
km



Carte 8 Schéma directeur du projet « Forêts du Brabant »



3.2.8. SYNTHÈSE

- Comme l'illustre cet état des lieux, le Brabant wallon bénéficie d'un riche patrimoine environnemental ;
- Au-delà des sites bénéficiant d'un statut de protection ou de reconnaissance officiel (NATURA 2000, Loi de Conservation de la nature, SGIB, liaisons écologiques), le Brabant wallon recèle de nombreux habitats à valeur patrimoniale qui peuvent être constitués d'une biodiversité dite « commune » mais qui participe activement au maintien et au développement de la faune et de la flore en assurant notamment la continuité du maillage écologique ;
- Par ailleurs, le Brabant wallon a depuis quelques années maintenant initié une concertation supracommunale pour identifier une vision commune et ainsi assurer la cohérence des actions menées aux différentes échelles – régionale, provinciale, communale voire locale – afin de faire face aux différents enjeux identifiés : la fragmentation des habitats par l'urbanisation et les réseaux de transport, le maintien des milieux humides avec l'urbanisation des fonds de vallée et les plateaux agricoles de grandes cultures.



3.3. DIMENSION PAYSAGÈRE

Le présent chapitre est illustré par la carte S2/A0 : Dimension paysagère de la province du Brabant wallon, jointe au présent rapport.

La structure paysagère se caractérise par les étendues spatiales naturelles et liées à l'activité humaine sur le territoire.

Cette thématique a partiellement été abordée au travers de la structure physique du territoire (cf. chapitre 3.1.1). Elle est complétée sur base des Atlas des paysages de Wallonie rédigés par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

Le territoire provincial est composé de trois ensembles paysagers :

Les vallonnements brabançons

Les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

La plaine et bas-plateau limoneux hennuyers

De plus, le paysage bénéficie de la présence d'éléments structurants rapportés à l'évolution socio-culturelle du territoire ainsi qu'à des infrastructures techniques d'ampleur. Ces éléments d'origine humaine représentent des points de repères dans le paysage qui s'inscrivent dans la carte de la dimension paysagère (analyse selon le relief, les occupations principales du sol et l'implantation de l'urbanisation). A l'exception de certains éléments, ces spécificités sont détaillées à l'échelle communale.

Les chapitres suivants décrivent les ensembles principaux rencontrés sur le territoire provincial.

3.3.1. LES VALLONNEMENTS BRABANÇONS

Les vallonnements brabançons s'étendent d'ouest en est : sur les communes de Tubize, Rebecq, Braine-le-Château, Ittre, Waterloo, Wavre, La Hulpe, Lasne, Ottignies-Louvain-la-Neuve et une partie de Braine-l'Alleud.

Cet ensemble est caractérisé par un relief relativement homogène mais il est toutefois marqué par des vallonnements structurants (de la Senne, de la Dyle, de la Lasne, etc.). Ces vallons peuvent atteindre un dénivelé de trente mètres avec des pentes abruptes.

Il existe dans ces paysages une alternance entre des nombreux bois, majoritairement présents sur les pentes des vallées, des poches d'agriculture sur les plateaux, ouvrant le paysage avec une gestion en openfields et des zones densément urbanisées dans les fonds de vallées ainsi que sur le long des axes automobiles.



*Figure 5 – Exemple de vue de l'ensemble paysager des vallonnements brabançons.
Source : Atlas des Paysages de Wallonie - CPDT*

3.3.2. LES BAS-PLATEAUX LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON

Cet ensemble s'étend sur une partie de l'est de la moyenne Belgique jusque Liège. Sur le territoire du Brabant wallon, il concerne les communes de : Ittre, Nivelles, Braine-l'Alleud, Genappe, Villers-la-Ville, Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Beauvechain, Incourt, Perwez, Ramillies, Jodoigne, Orp-Jauche et Hélécinne.

Il est caractérisé par un relief relativement plat qui remonte doucement vers les corniches de la Meuse namuroise (sud du territoire), où il culmine à plus de 200 mètres. C'est dans ce sens qu'il est observé que les éoliennes du territoire du Brabant wallon sont davantage localisées dans le sud au niveau des communes de Villers-la-Ville, Perwez ainsi que Nivelles dans une plus faible mesure.

Les cours d'eau qui le composent ne creusent que légèrement le relief (Grande Gette, Petite Gette ...). La grande qualité des sols explique la présence historique de l'activité agricole sur le territoire qui, suivant le modèle d'openfields, caractérise nettement le territoire avec de vastes étendues d'un seul tenant.

Les villages se sont peu à peu densifiés sous l'influence des grandes villes et à partir des principales infrastructures de mobilité. Il est à noter que cet ensemble comprend également de grandes fermes typiques éparpillées dans le paysage.



Figure 6 – Exemple de vue de l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignion Source : Atlas des Paysages de Wallonie - CPDT

3.3.3. LA PLAINE ET BAS-PLATEAU LIMONEUX HENNUYERS

La plaine et bas-plateau limoneux hennuyers s'étendent dans la continuité des bas plateaux brabançon et hesbignion, au nord-ouest de la Wallonie, sur une superficie de 2.269 km² (soit près de 13 % de la superficie de la Wallonie).

Sur le territoire du Brabant wallon, cet ensemble n'occupe qu'une faible partie, comprenant les communes de Tubize, Rebecq, Ittre et Nivelles.

Il est caractérisé par un relief généralement calme, marqué par deux formes principales : la plaine et le plateau. Un groupe de collines s'élève à plus de 130 mètres entre l'Escaut et la Dendre ainsi qu'au niveau de la Sennette.

Les ensembles urbains se sont développés sous forme de villages assez denses dans le sud et plus éparés au nord. Cet ensemble paysager est subdivisé en plusieurs sous-régions caractérisées par les influences historico-culturelles. Le Pays de Nivelles et le Pays de Soignies sont notamment repris dans le territoire du Brabant wallon.

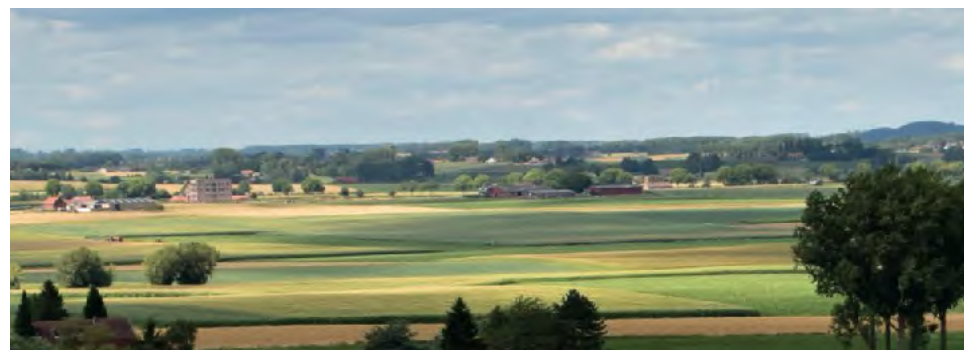


Figure 7 – Exemple de vue de l'ensemble paysager de la plaine et bas-plateau limoneux hennuyers. Source : Atlas des Paysages de Wallonie - CPDT

Carte 9 Ensembles paysagers de la Wallonie et du Brabant wallon

Ensembles paysagers

-  Plaine et bas-plateau limoneux hennuyers
-  Vallonnements brabançons
-  Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon
-  Entre-Vesdre-et-Meuse
-  Haine et Sambre
-  Ensemble mosan
-  Ensemble fagnard
-  Moyen plateau condrusien
-  Dépression de la Fagne-Famenne et sa bordure sud
-  Thiérache, Sarts et Rièzes
-  Haut plateau de l'Ardenne du nord-est
-  Haut plateau de l'Ardenne centrale
-  Côtes lorraines

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau principal navigable
-  Cours d'eau principal non navigable

Limites administratives

-  Commune
-  Province du Brabant wallon
-  Provinces
-  Pays

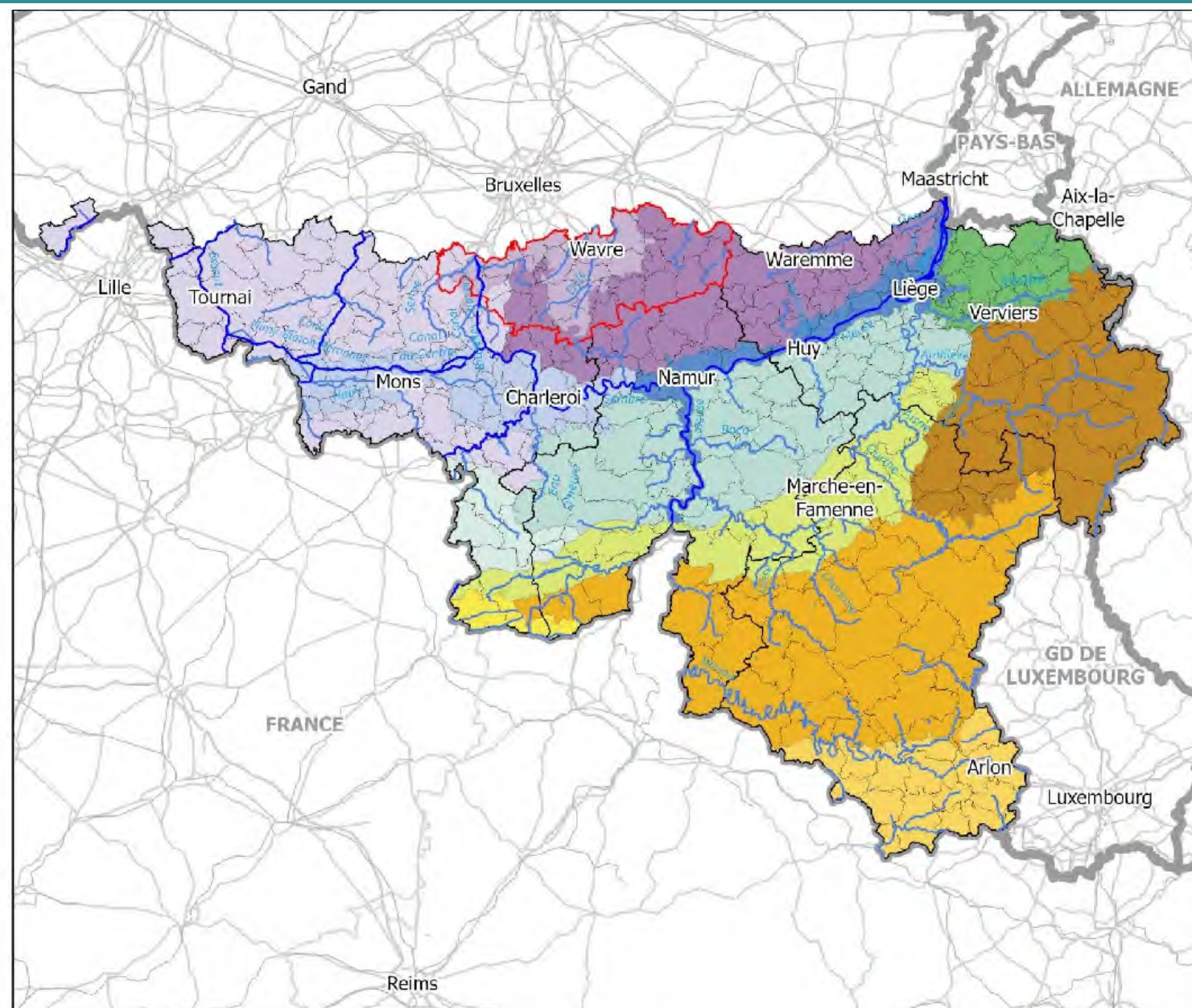
Ensembles paysagers

pour la Wallonie et la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : CPDT (2004), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



3.3.4. SYNTHÈSE

- Le paysage du Brabant wallon se compose de trois grands ensembles paysagers : les vallonnements brabançons, les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon et la plaine et bas-plateau limoneux hennuyers ;
- Les vallonnements brabançons : situés d'ouest en est, ces paysages sont marqués par des vallées profondes (Senne, Dyle, Lasne) avec des alternances de forêts sur les pentes, de zones agricoles ouvertes sur les plateaux et d'urbanisation dense dans les fonds de vallée et le long des axes routiers ;
- Les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon : couvrant l'est du Brabant wallon jusqu'à Liège, cet ensemble présente un relief relativement plat, propice à l'agriculture extensive en openfield. Les villages répartis sur le territoire se sont densifiés sous l'influence des grandes villes et des infrastructures de transport, tandis que de grandes fermes traditionnelles jalonnent le territoire ;
- La plaine et bas-plateau limoneux hennuyers : situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble occupe une faible portion du Brabant wallon (Tubize, Rebecq, Ittre, Nivelles). Son relief calme est ponctué de quelques collines. L'urbanisation y est structurée en villages denses au sud et plus dispersés au nord ;

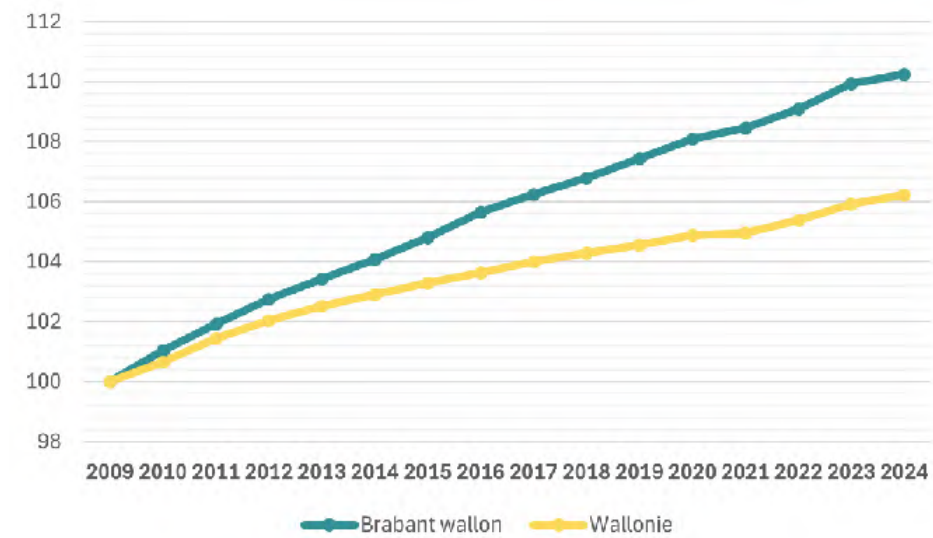


3.4. DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE

Le chapitre analyse les principales caractéristiques démographiques (population, typologie des ménages, croissance, ...). Il se base sur des données statistiques.

Les dates des données utilisées peuvent varier. Certaines sont datées au 1^{er} janvier (exemple : Au 1^{er} janvier 2024, ...) alors que d’autres concernent une information comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (exemple : En 2022, ...). Les types de données utilisées et leurs sources sont expliqués dans les textes, cartes, tableaux et graphiques.

Par ailleurs, le territoire supracommunal étant limité à 1.097 km², l’analyse considère l’échelle de la province, composée d’un unique arrondissement, comme référence d’un bassin de vie.



Graphique 1 – Evolution relative de la population totale en Brabant wallon et en Wallonie (2008-2024, indice 100 = population en 2008). Source : IWEPS.

3.4.1. POPULATION

Au 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptabilise 414.130 habitants (200.821 hommes et 213.309 femmes), ce qui équivaut à 11,2 % de la population totale wallonne et représente une densité de 377,4 hab/km². Cette densité est bien plus élevée que la densité wallonne qui est de 218,5 hab/km. Cette densité est variable localement. La plus grande et la plus petite concentration d’habitants s’observent respectivement dans les communes de Waterloo (1.434,8 hab/km²) et de Ramillies (136,5 hab/km²).

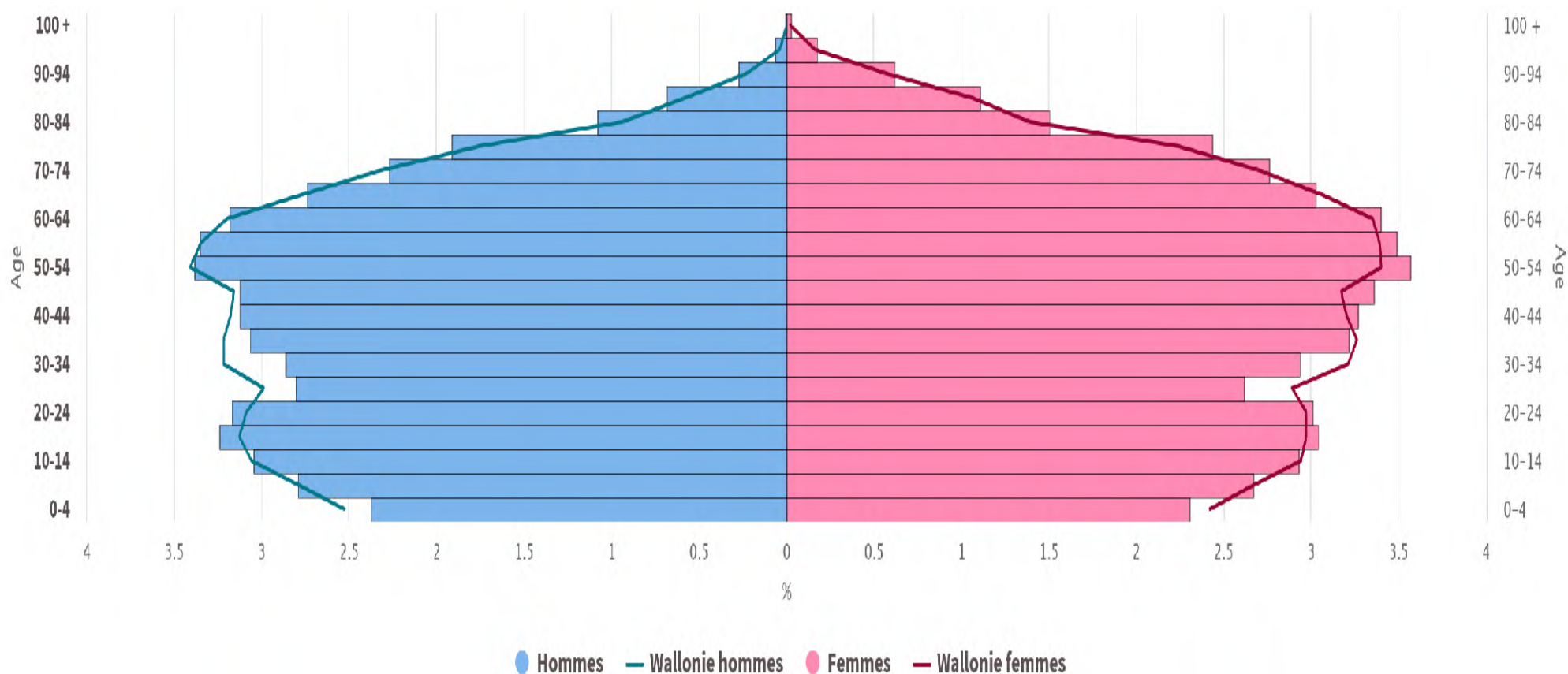
Les communes du territoire ont gagné au total près de 38.485 habitants au cours des 15 dernières années. Le Graphique 1 représente les croissances relatives de population entre 2009 et 2024 en Brabant wallon et en Wallonie. La valeur de population de chaque entité en 2009 est prise comme référence pour chaque point de leur courbe respective. L’évolution relative en Brabant wallon en 2024 s’élève à 110,2 %. Cela signifie que la population totale dans cette entité a augmenté de 10,2 % en 15 ans. Ainsi, la croissance démographique du Brabant wallon (+ 10,6 %) est supérieure à celle de la Wallonie (+ 6,5 %).

Territoire	Population en 2024	Evolution absolue (2009-2024)	Evolution relative (2009-2024) en %
Brabant wallon	414.130	38.485	+ 10,2 %
Wallonie	3.692.283	216.612	+ 6,2 %

Tableau 2 – Population totale en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.

3.4.2. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Les pyramides des âges du Brabant wallon et de la Wallonie en 2024 sont représentées ci-dessous. Elles sont similaires et illustrent le résultat de deux tendances observées au cours des 15 dernières années : la diminution de la part des moins de 20 ans et l'augmentation de celle des plus de 65 ans. Il faut cependant remarquer le creux plus prononcé en Brabant wallon chez les 25-35 ans, aussi bien pour les hommes que les femmes.



Graphique 2 – Pyramide des âges du Brabant wallon en 2024, comparaison avec la pyramide des âges de la Wallonie. Source : IWEPS.



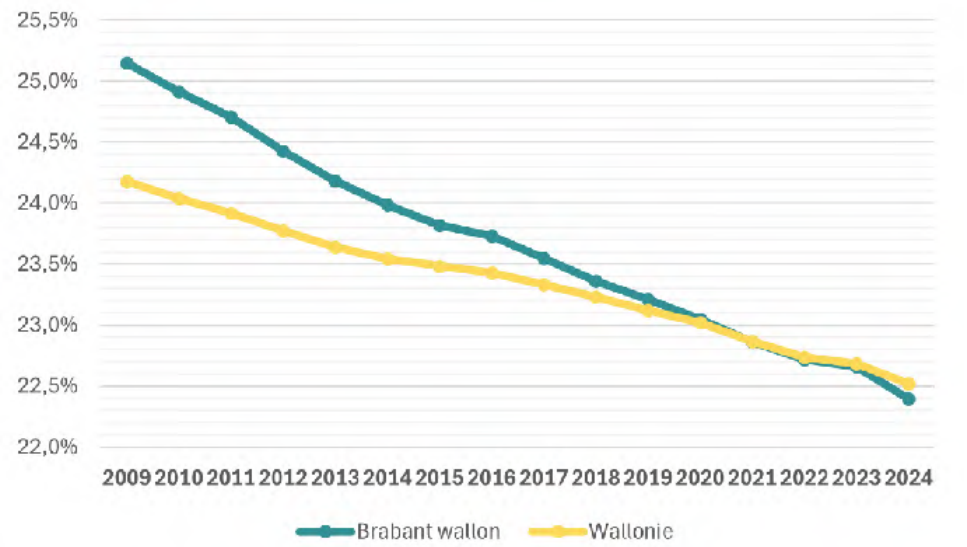
En 2024, le Brabant wallon compte 22,4 % de personnes de moins de 20 ans, 56,9 % de personnes de 20 à 65 ans et 20,7 % de personnes de plus de 65 ans.

Si la part des moins de 20 ans (voir Graphique 3 ci-dessous) en Brabant wallon était supérieure à celle de la Wallonie en 2009, cette différence a diminué progressivement pour finalement disparaître ces 15 dernières années.

Concernant la part des plus de 65 ans (voir Graphique 4 ci-dessous), celle-ci augmente plus vite dans le Brabant wallon qu’en Wallonie depuis 15 ans et est plus importante depuis 2013.

Ces deux graphiques mettent globalement en évidence que la part des personnes de moins de 20 ans diminue alors que la part des personnes de plus de 65 ans est de plus en plus importante au sein du Brabant wallon. La part de la population active tend également à diminuer au cours du temps.

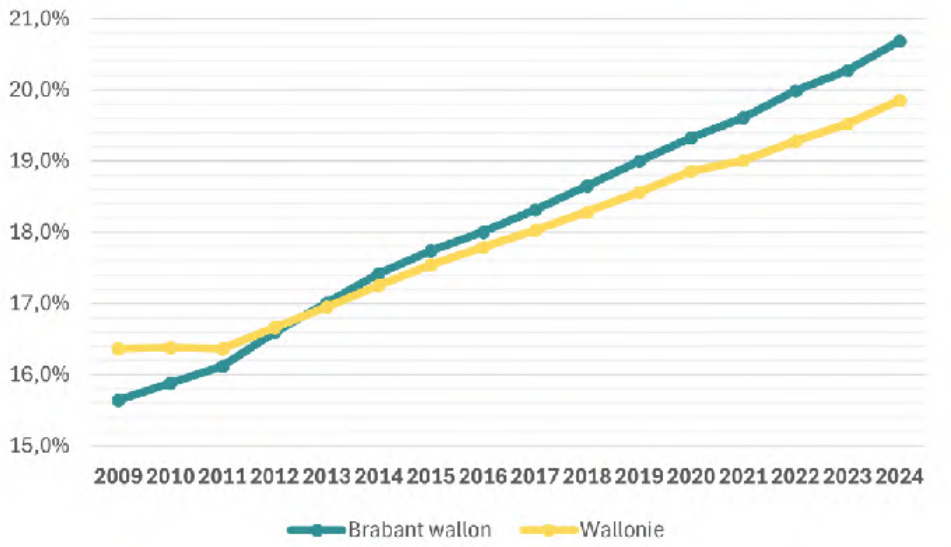
En 2024, l’âge moyen en Brabant wallon (42,7 ans) est plus élevé que la moyenne wallonne (42,1) car celui-ci a davantage augmenté sur le territoire brabançon que sur le territoire wallon entre 2009 et 2024.



Graphique 3 – Evolution de la part des moins de 20 ans en Brabant wallon et en Wallonie (2009-2024, indice 100 = 2009). Source : IWEPS.

Territoire	Age moyen en 2009 [années]	Age moyen en 2024 [années]	Variation relative entre 2009 et 2024 [%]
Brabant wallon	39,9	42,7	+7,0%
Wallonie	40,3	42,1	+4,5%

Tableau 3 – Âge moyen de la population en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.



Graphique 4 – Evolution de la part des plus de 65 ans en Brabant wallon et en Wallonie (2009-2024, indice 100 = 2009). Source : IWEPS.

3.4.4. STRUCTURE DES MÉNAGES

En 2024, le territoire du Brabant wallon compte 173.430 ménages privés, soit 22.468 ménages de plus qu'en 2009, ce qui équivaut à une augmentation de 14,9 %.

Cette hausse du nombre de ménages privés au sein du Brabant wallon est due à l'augmentation de la population totale mais aussi à la diminution de la taille moyenne des ménages privés. Cette diminution de la taille moyenne des ménages privés est observée en Wallonie et dans toutes ses provinces. Elle s'explique de manière générale par la diminution de la part des ménages de type « mariés avec enfant(s) » et par l'augmentation du nombre de ménages de types « isolés » et « monoparentaux ».

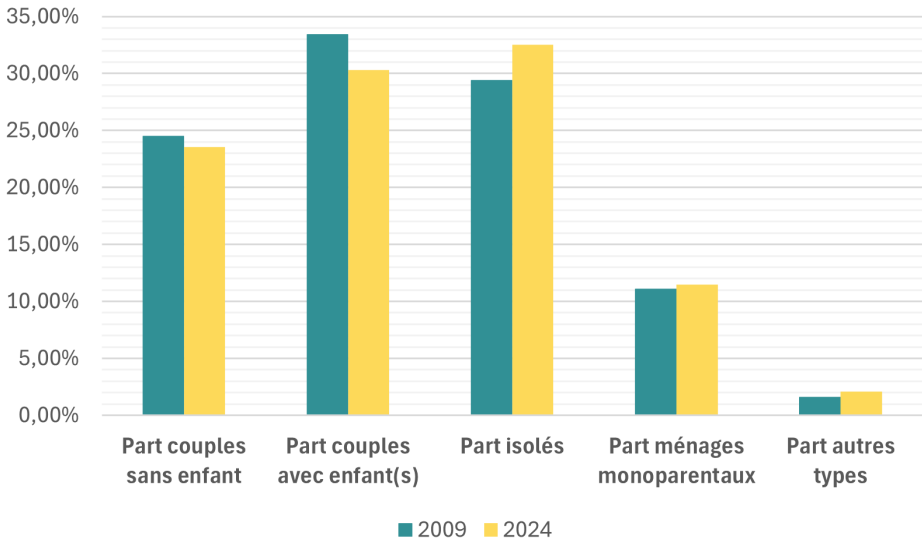
Territoire	Nombre de ménages privés en 2009	Nombre de ménages privés en 2024	Variation relative entre 2009 et 2024 [%]
Brabant wallon	150.962	173.430	+ 14,9 %
Wallonie	1.498.742	1.632.884	+ 9 %

Tableau 4 – Nombre de ménages privés en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.

Territoire	Taille moyenne des ménages privés en 2009 [pers./ménage]	Taille moyenne des ménages privés en 2024 [pers./ménage]	Variation relative entre 2009 et 2024 [%]
Brabant wallon	2,46	2,36	- 4,1 %
Wallonie	2,29	2,23	- 2,6 %

Tableau 5 – Taille moyenne des ménages privés en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.

La diminution de la taille des ménages mesurée entre 2009 et 2024 en Brabant wallon est très supérieure à celle mesurée en Wallonie sur la même période. En analysant les répartitions des types de ménages en 2009 et en 2024 en Brabant wallon, on remarque sur le graphique ci-dessous, que la diminution de la taille des ménages de ce territoire en particulier est essentiellement due à la diminution de la part des couples avec enfant(s) au profit de celle des ménages isolés.



Graphique 5 – Répartition des types de ménage en Brabant wallon, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.

3.4.5. SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE

Le solde naturel représente les naissances diminuées des décès. Lorsqu'il est positif (négatif), il signifie que le nombre de naissances a été plus important (faible) que le nombre de décès. Le solde migratoire permet de faire la différence entre les personnes qui immigrer (entrent) et les personnes qui émigrent (quittent) le territoire. Lorsque le solde migratoire est positif (négatif), il signifie que le taux d'immigration est plus important (faible) que le taux d'émigration.

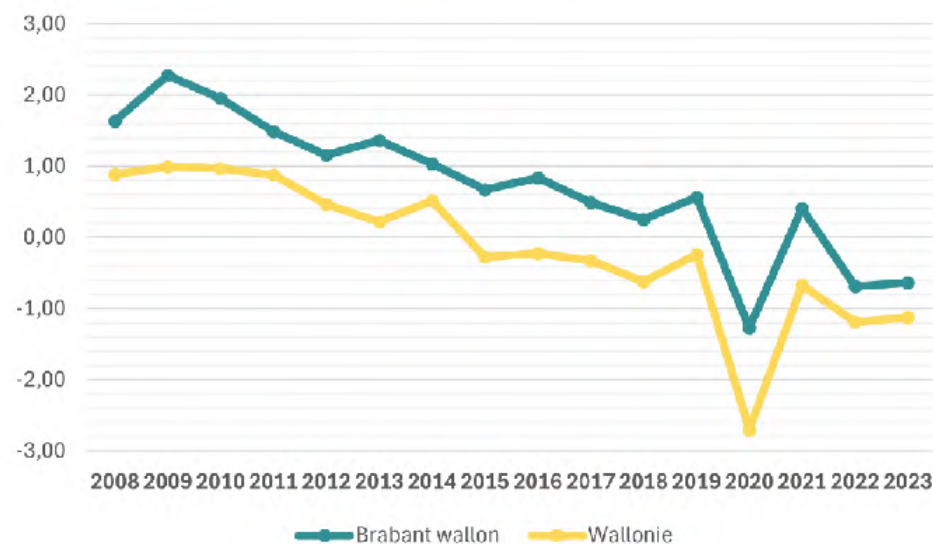
3.4.5.1. Solde naturel

Le Graphique 6 montre que le solde naturel du Brabant wallon a tendance à diminuer depuis 2009 et est négatif depuis 2015. Il illustre également que la courbe de la Wallonie est similaire bien que le solde naturel de la province soit toujours supérieur.

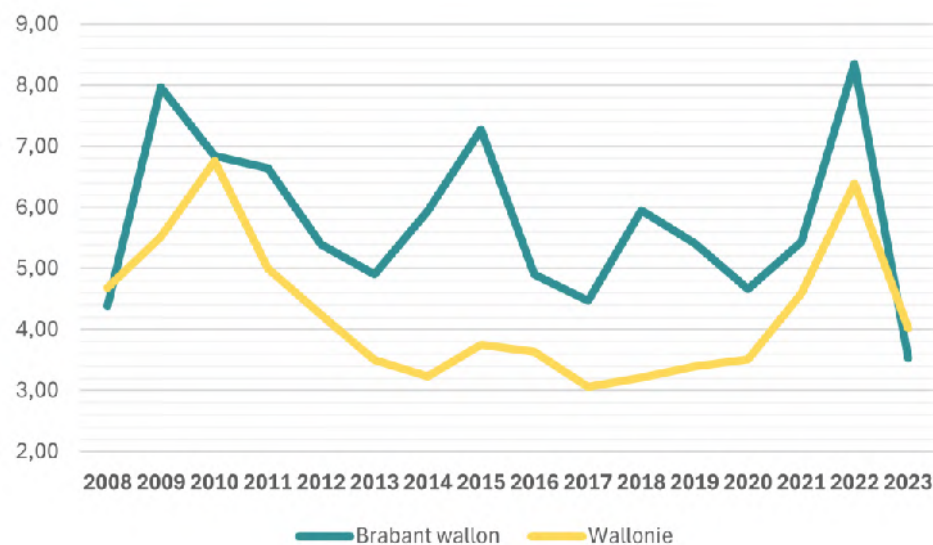
Il est également intéressant de noter que l'épidémie Covid-19 a fortement influencé ces soldes naturels en 2020.

3.4.5.2. Solde migratoire

Le Graphique 7 montre que le solde migratoire du Brabant wallon varie d'une année à l'autre mais n'est jamais négatif. Bien que plus stable, le solde migratoire de la Wallonie est toujours positif également.



Graphique 6 – Evolution du solde naturel de 2008 à 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS.



Graphique 7 – Evolution du solde migratoire de 2008 à 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS.

3.4.6. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES²

Les perspectives de population et des ménages du Bureau fédéral du Plan (BFP) sont réalisées annuellement pour la Belgique et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements administratifs, suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. Cet exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique.

Les dernières perspectives disponibles en juillet 2024 sont celles publiées en janvier 2024³. Elles couvrent la période s'étalant de 2023 à 2071. En plus des hypothèses citées ci-dessus, elles émettent des hypothèses complémentaires sur les tendances démographiques à la suite de l'impact de l'épidémie de Covid-19 et à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations de ménage. Tout changement dans les comportements démographiques remettra en cause le résultat de ces perspectives. Elles sont donc renouvelées annuellement par le BFP en partenariat avec un groupe d'experts démographes des institutions belges.

Les perspectives de population du Bureau Fédéral du Plan n'étant pas disponibles à une échelle plus fine que celle des arrondissements, il a été décidé, en concertation avec l'administration régionale (SPW-Territoire), de réaliser une estimation des perspectives de population au niveau communal. Cette estimation est importante à cette échelle pour l'élaboration des politiques locales, notamment en matière de logements.

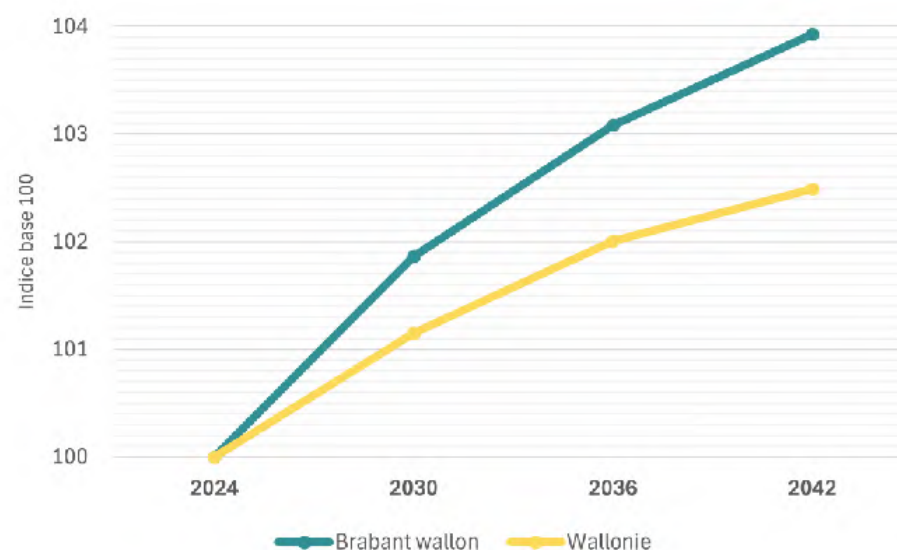
La méthode d'analyse utilisée est présentée à l'annexe 6.1. du présent rapport.

² La note introductive présentée ici est directement issue du document « Perspectives de population et ménages entre 2023 et 2041 selon les Bureau fédéral du Plan (BFP) de 2024 - Analyses de l'IWEPS » fourni par l'IWEPS et rédigé par Marc Debuissin, Isabelle Reginster et Julien Charlier.

3.4.6.1. Population

L'augmentation de population attendue en Brabant wallon d'ici 2042 serait de 3,9 % par rapport à l'année 2024. La province devrait donc connaître une augmentation de sa population plus importante que celle attendue en Wallonie (+ 2,5%), l'écart se creusant à l'horizon 2042.

Pour autant, nuancions cette tendance en rappelant que les perspectives démographiques passées ont souvent eu tendance à surévaluer la croissance démographique du Brabant wallon.



Graphique 8 – Perspectives de population en Brabant wallon et en Wallonie de 2024 à 2042. Source : Bureau Fédéral du Plan.

³ Une mise à jour annuelle a généralement lieu vers le mois de février-mars, sur la base des données au 1er janvier de l'année précédente.



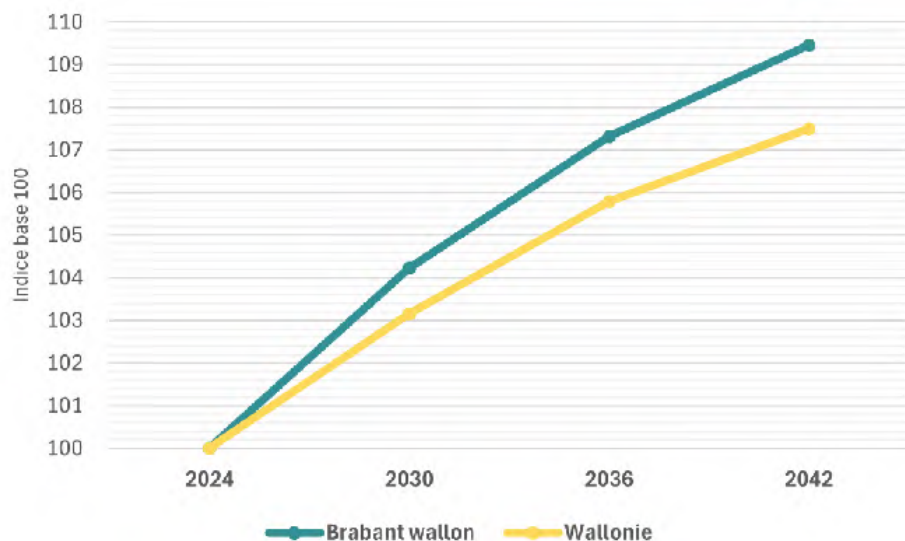
3.4.6.2. Ménages

L'augmentation attendue du nombre de ménages dans le Brabant wallon d'ici 2042 est de l'ordre de 9,5 % par rapport à l'année 2024.

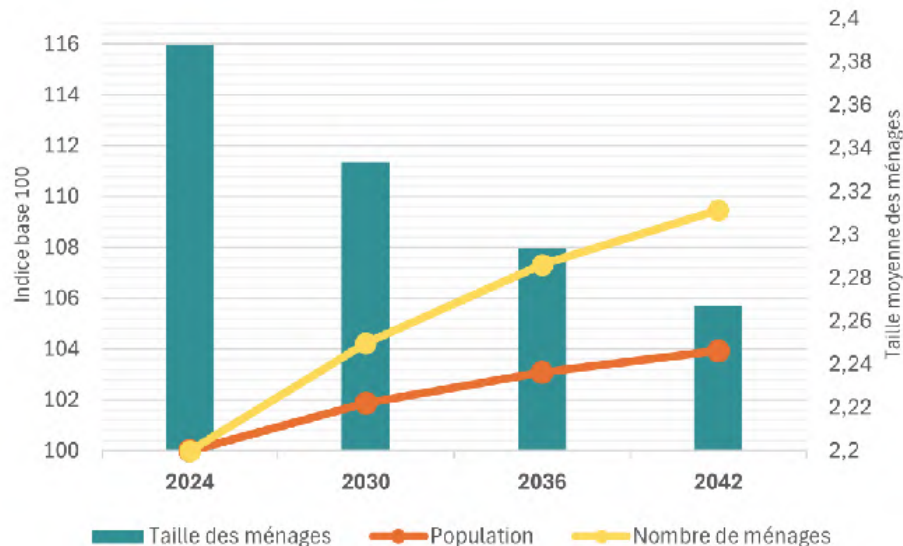
La Wallonie devrait, elle, connaître une augmentation de 7,5 % de son nombre total de ménages. On constate donc que le Brabant wallon se situe légèrement au-dessus de la moyenne wallonne.

La différence observée entre l'augmentation attendue de la population et du nombre de ménages s'explique par la diminution de la taille moyenne des ménages observée sur le Graphique 10.

En effet, en 18 ans, la taille moyenne des ménages du Brabant wallon passerait de 2,39 à 2,27 personnes.



Graphique 9 - Perspectives des ménages en Brabant wallon et en Wallonie de 2024 à 2042.
Source : Bureau Fédéral du Plan



Graphique 10 – Perspectives démographiques (population, nombre et taille des ménages) en Brabant wallon de 2024 à 2042. Source : Bureau Fédéral du Plan

3.4.7. SYNTHÈSE

- La densité de population du Brabant wallon est de 377,4 hab/km². Cette densité est bien plus élevée que la densité wallonne qui de 218,5 hab/km².
- La croissance démographique du Brabant wallon (+ 10,2 %) est supérieure à celle de la Wallonie (+ 6,2 %).
- En 2024, la moyenne d'âge des habitants du Brabant wallon est de 42,7 ans ; elle a augmenté de 2,7 ans sur ces 15 dernières années. Cette évolution est plus rapide que celle de la Wallonie.
- La taille moyenne des ménages dans le Brabant wallon est de 2,36 en 2024, soit une taille légèrement supérieure à celle des ménages en Wallonie. Cependant, la taille des ménages a tendance à diminuer plus rapidement en Brabant wallon qu'en Wallonie.
- En analysant les répartitions des types de ménages en 2009 et en 2024 en Brabant wallon, on constate que la diminution de la taille des ménages de ce territoire en particulier est essentiellement due à la diminution de la part des couples avec enfant(s) au profit de celle des ménages isolés.
- Le solde naturel du Brabant wallon a tendance à diminuer depuis 2009 et est négatif depuis 2015. L'évolution des soldes naturels en Brabant wallon et en Wallonie est similaire bien que le solde naturel de la province soit toujours supérieur à celui de la Wallonie.
- Le solde migratoire du Brabant wallon varie d'une année à l'autre mais n'est jamais négatif. Bien que plus stable, le solde migratoire de la Wallonie est toujours positif également.
- L'augmentation attendue de la population et du nombre de ménages dans le Brabant wallon en 2042 serait, respectivement, de 3,9% et 9,5% par rapport à l'année 2024.

Cette différence s'explique par la diminution de la taille moyenne des ménages, passant de 2,39 personnes en 2024 à 2,27 en 2042.



3.5. DIMENSION SOCIALE

L'analyse de la dimension sociale d'un territoire est essentielle pour comprendre les dynamiques qui influencent son développement et son bien-être. Ce chapitre se propose d'en examiner quatre aspects clés : le revenu, la structure de l'emploi, le taux de chômage et le niveau d'instruction.

Il se base sur des données statistiques dont les dates et les sources sont expliquées dans les textes, cartes, tableaux et graphiques.

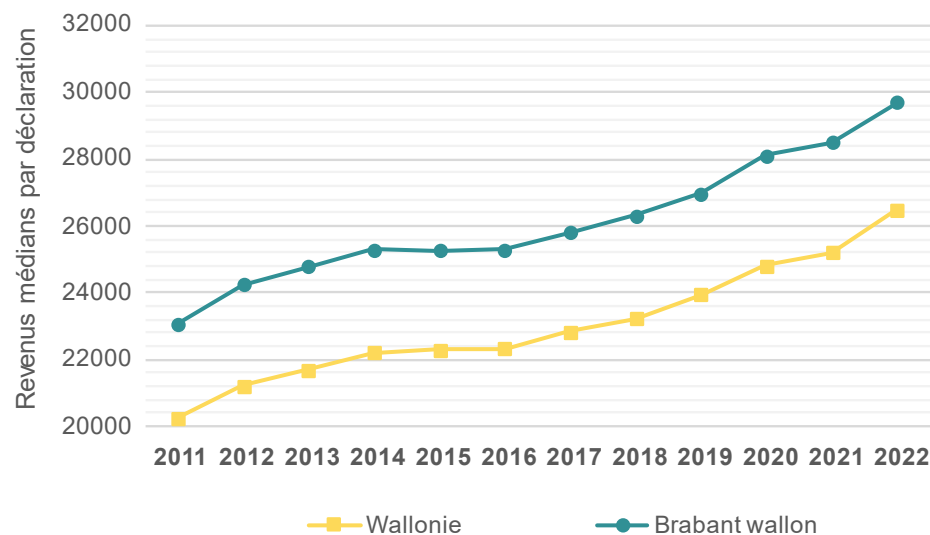
3.5.1. REVENUS

Le **revenu médian** est le revenu total imposable correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus. Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets.

Entre 2011 et 2022, le revenu médian en Brabant wallon a connu une augmentation constante, passant de moins de 25.000 euros à près de 30.000 euros par déclaration. Le Brabant wallon se distingue nettement du reste de la Wallonie, comme en atteste le graphique ci-contre. Le revenu médian wallon, bien qu'en progression également, reste systématiquement inférieur, confirmant la position privilégiée du Brabant wallon en matière de revenus.

En 2022, le revenu médian s'élève à 29.702 € en Brabant wallon, ce qui en fait la province la mieux rémunérée de Wallonie (dont le revenu médian s'élève à 26.496 €).

Cette différence peut s'expliquer par divers facteurs : le niveau d'instruction élevé (favorisant un marché de l'emploi qui valorise les qualifications, ce qui se traduit par des emplois mieux rémunérés dans des secteurs spécialisés), la proximité de Bruxelles, centre économique important (beaucoup d'habitants du BW travaillent dans la capitale et bénéficient de salaires plus élevés que la moyenne wallonne) ou encore les secteurs d'emploi (le BW compte une concentration d'entreprises dans des secteurs très rémunérateurs - notamment les industries technologiques, pharmaceutiques et les services financiers - qui offrent des salaires plus compétitifs afin d'attirer des talents qualifiés).



Graphique 11 – Evolution du revenu médian. Source : SPF économie – STATBEL



	Revenu médian par déclaration en 2022 [€]	Revenu moyen par déclaration en 2022 [€]	Variation relative du revenu moyen par habitant 2007-2022	Indice de richesse en 2022	Part de bénéficiaire du RIS parmi les 18-64 ans en 2022 [%]
Brabant wallon	29 702	43 238	+48,5 %	120,9	1,54
Wallonie	26 496	35 185	+50 %	100	3,41

Tableau 6 – Revenus 2022 du Brabant wallon et de la Wallonie. Source : IWEPS

Le **revenu moyen** imposable par déclaration est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations. L'année de référence est l'année qui suit l'année calendrier au cours de laquelle les revenus ont été perçus (année des revenus).

L'**indice de richesse**⁴ est un indicateur calculé par le SPF Economie pour comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire - ici la province et la région - avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. En 2022, l'indice de richesse du Brabant wallon (114,24) est nettement supérieur à celui de la Wallonie. Il est supérieur à 100, ce qui signifie que le revenu moyen par habitant du Brabant wallon est supérieur au revenu moyen par habitant en Belgique (23.494 € en 2022) ; il est environ 14 % plus riche que la moyenne nationale, ce qui fait du Brabant wallon une province aisée.

Le **revenu d'intégration sociale (RIS)** est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens⁵. La part de la population du Brabant wallon connaissant une situation de précarité financière est nettement inférieure à la moyenne régionale. En effet, la part de bénéficiaires du RIS (1,54 %) est largement inférieure à la moyenne wallonne (3,41 %), ce qui indique une très faible précarité de la population active.

Le Brabant wallon se distingue donc comme une province prospère et dynamique : elle combine des revenus élevés et un indice de richesse supérieur à la moyenne.

⁴ L'indice de richesse (IR) est calculé en prenant la Région wallonne comme référence ($IR_{RW} = 100$) :

$$IR_{\text{territoire}} = \frac{\text{Revenu moyen par déclaration du territoire}}{\text{Revenu moyen par déclaration de la Région Wallonne}} \times 100$$

⁵ F.Ghesquiere, IWEPS 2023



3.5.2. RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR

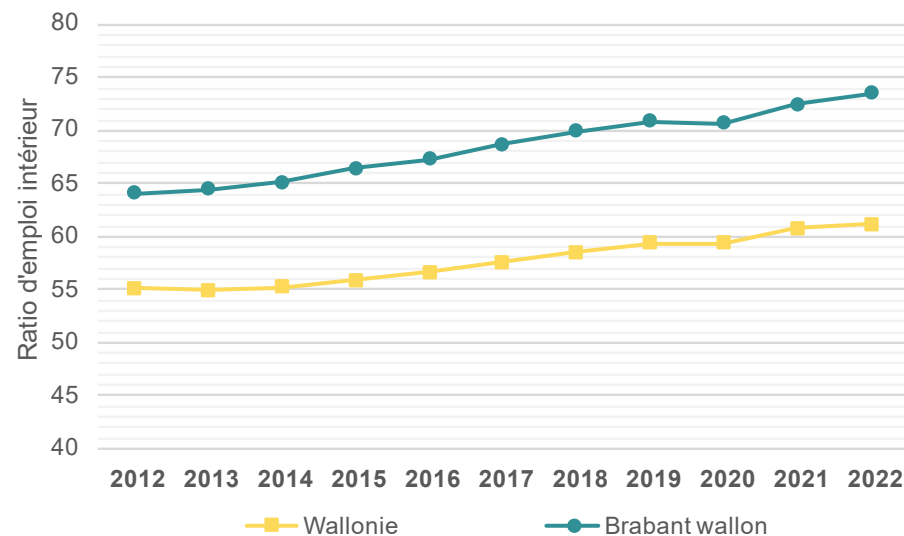
Le **ratio d'emploi intérieur** rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication sur les emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. En 2022, le Brabant wallon bénéficie d'un ratio d'emploi intérieur de 73,5 % (valeur nettement supérieure à la moyenne régionale de 61,1 %).

Le dynamisme du Brabant wallon est réel ; la province comporte de nombreuses entreprises sur son territoire, avec une forte concentration d'entreprises dans des secteurs à forte valeur ajoutée (technologie, sciences de la vie (pharmaceutique, biotechnologies et services financiers) qui créent de nombreux emplois.

Le ratio d'emploi intérieur est particulièrement important dans les communes de Wavre (132), Nivelles (122,7), Ottignies-Louvain-la-Neuve (120) et Mont-Saint-Guibert (111,9), certaines de ces communes bénéficiant de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre ou encore l'université à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

A contrario, les communes rurales présentent généralement un ratio inférieur à 50 ; c'est le cas à Hélécine, Orp-Jauche, Rebecq, Villers-la-Ville, Walhain, Ramillies, Genappe, Chastre, Incourt, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau ou Court-Saint-Etienne.

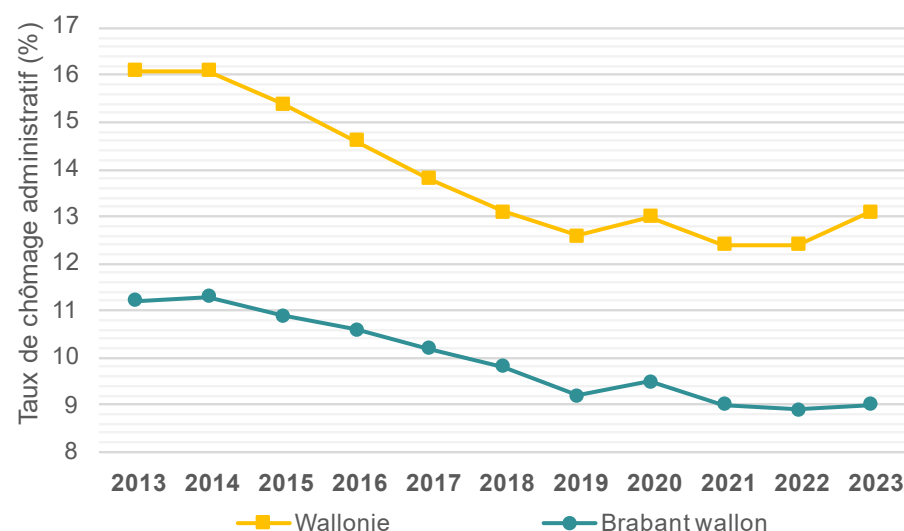
Cet indicateur d'emploi intérieur a une incidence directe sur le taux d'emploi en Brabant wallon qui est bien meilleur qu'en Wallonie. En effet, le taux d'emploi administratif du Brabant wallon est de 66,6 % en 2023. Cela signifie qu'il y a 66 personnes actives occupées pour 100 personnes en âge de travailler en Brabant wallon. En comparaison, la moyenne wallonne est de 61,9 %.



Graphique 12 – Evolution du ratio d'emploi intérieur. Source : Compte de l'emploi wallon (calcul IWEPS)

3.5.3. TAUX DE CHÔMAGE

Le **taux de chômage administratif** rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

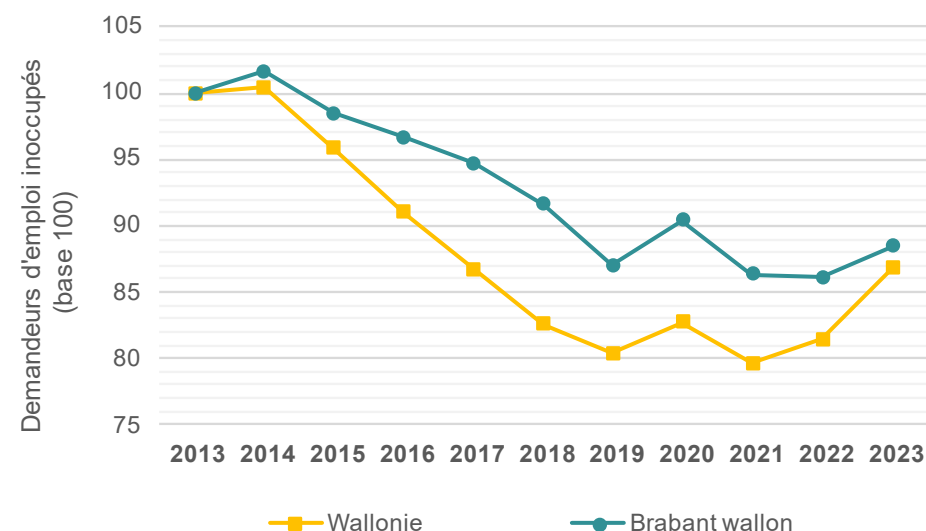


Graphique 13 – Evolution du taux de chômage administratif (15-64 ans), moyenne annuelle. Source : Comptes de l'emploi wallon, calculs IWEPS

Le taux de chômage en Brabant wallon est bien plus bas que la moyenne de la Wallonie, sur toute la période observée (2013-2023). Depuis 2013, le chômage a diminué régulièrement en Brabant wallon, passant sous la barre des 10% depuis 2018, ce qui est remarquable. La diminution est assez constante, avec une légère remontée en 2020, probablement liée aux impacts de la crise Covid-19.

⁶ Les demandeurs d'emploi inoccupés reprennent les demandeurs d'allocations inscrits au Service public de l'emploi (soit le FOREM en Wallonie) qui perçoivent ou non des allocations de chômage ou des allocations d'insertion ou des allocations de sauvegarde. Le groupe des demandeurs d'emploi inoccupés non indemnisés se compose des jeunes qui effectuent un stage en entreprise, des

Le Brabant wallon est donc la province la moins touchée par le chômage en Wallonie, avec une situation globalement meilleure et plus stable que la moyenne régionale.



Graphique 14 – Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

Source : IWEPS

En 2023, le Brabant wallon comptait 17.328 demandeurs d'emplois inoccupés (DEI⁶), un nombre en diminution de 2.261 unités par rapport à 2013. Le nombre de DEI diminue, à long terme, dans le Brabant wallon comme en Wallonie. Si la baisse est plus marquée en Wallonie, il faut rappeler que le Brabant wallon bénéficiait déjà d'une situation plus favorable, avec un nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi plus faible dès le départ.

demandeurs d'emplois inscrits obligatoirement (chômeurs sanctionnés, les demandeurs d'emploi à charge des CPAS et les demandeurs d'emploi reconnus comme handicapés par le SPF Sécurité sociale) ou librement



3.5.4. NIVEAU D’INSTRUCTION

En Brabant wallon, le niveau d’instruction est particulièrement élevé comparé à la Wallonie. En effet, près de la moitié des 15-64 ans (47,7%) disposent d’un diplôme du supérieur (alors que ce taux est de 31,9% pour la Wallonie), ce qui est remarquable. D’ailleurs, parmi les 10 communes de Wallonie présentant le taux le plus élevé pour cette catégorie, neuf sont situées en Brabant wallon. Par conséquent, les diplômés du primaire et du secondaire sont proportionnellement moins nombreux en Brabant wallon qu’en Wallonie. Ce niveau d’instruction élevé peut s’expliquer par divers facteurs. D’une part, la proximité avec Bruxelles, centre économique et administratif majeur en Belgique et en Europe, attire des populations hautement qualifiées et des emplois spécialisés, notamment dans les secteurs des services, de la finance et des institutions européennes. Beaucoup d’habitants du Brabant wallon travaillent à Bruxelles et les emplois dans cette région exigent souvent des niveaux d’instruction élevés. D’autre part, le Brabant wallon accueille des institutions renommées, comme l’Université catholique de Louvain (UCLouvain) à Louvain-la-Neuve, qui est l’une des universités les plus

prestigieuses de Belgique. Cette présence académique favorise un climat propice aux études, attirant des étudiants de haut niveau, et influence globalement le niveau d’instruction de la province. De plus, le Brabant wallon comporte également un bon réseau d’écoles secondaires et primaires qui offrent une base solide et une orientation vers les études supérieures. Enfin, notons le bon niveau socio-économique général de la population du Brabant wallon qui se perpétue au fil des générations.

À une échelle plus internationale, le niveau d’instruction du Brabant wallon est également souligné. En effet, l’analyse de la part de la population diplômée du supérieur dans 285 régions d’une trentaine de pays d’Europe met en avant le classement prestigieux du Brabant wallon qui finit systématiquement dans le haut du classement. Mieux encore, en 2023 comme en 2020, le Brabant wallon finit même à la première place, à ex aequo avec deux autres régions.

	Diplôme de primaire ou sans diplôme	Part "Diplôme de primaire ou sans diplôme" en %	Diplôme du secondaire inférieur	Part "Diplôme du secondaire inférieur" en %	Diplôme du secondaire supérieur	Part "Diplôme du secondaire supérieur" en %	Diplôme du supérieur	Part "Diplôme du supérieur" en %	Non indiqué	Part "Non indiqué" en %	Total
Brabant wallon	11.846	5,70%	28.941	13,80%	57.968	27,70%	99.689	47,70%	10.566	5,10%	209.010
Wallonie	169.739	8,90%	385.778	20,30%	650.810	34,30%	605.661	31,90%	86.941	4,60%	1.898.929

Tableau 7 – Niveau d’instruction en Brabant wallon et en Wallonie. Source : Statbel.



3.5.5. SYNTHÈSE

- En matière de dimension sociale, il apparaît que le Brabant wallon se démarque très positivement, en comparaison avec la Wallonie.
- On constate que le revenu médian en Brabant wallon (29.702 euros) est nettement supérieur à la moyenne wallonne (26.496 euros) ; il en est de même pour l'indice de richesse (120,9 versus 100).
- Concernant le taux de chômage, il est visiblement moins élevé (9,0%) qu'en Wallonie (13,1%). Quant au ratio d'emploi intérieur, il est nettement plus élevé (73,5) qu'en Wallonie (61,1). Ces tendances confirment la bonne dynamique du marché du travail en Brabant wallon.
- Enfin, le niveau d'instruction est particulièrement élevé ; en effet, la part des diplômés du supérieur atteint près de la moitié et est largement supérieure à la moyenne wallonne (47,7% contre 31,9%).



3.6. DIMENSION ÉCONOMIQUE

Ce chapitre est divisé en quatre parties. Les deux premières examinent les caractéristiques économiques du territoire supracommunal et la structure de l'emploi à l'aide de divers indicateurs statistiques. La troisième partie se concentre sur les Parcs d'Activité Économique (PAE) du territoire supracommunal, en analysant leurs caractéristiques et leur impact territorial. Enfin, la quatrième partie met en lumière un secteur économique spécifique (par exemple, le tourisme, la technologie, l'enseignement et la recherche, etc.) qui joue un rôle clé dans l'économie du territoire supracommunal, permettant d'identifier les zones du territoire susceptibles de générer des richesses grâce à leur attractivité.

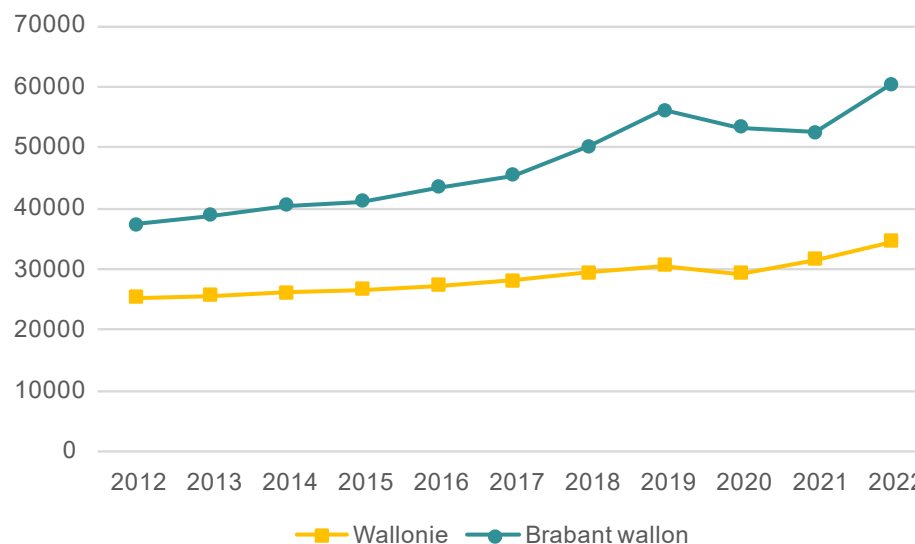
Ce chapitre s'appuie sur de nombreux indicateurs. Les types de données et les périodes couvertes sont détaillés dans les textes et/ou sources associés aux cartes, tableaux et graphiques.

3.6.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Depuis 2012, la Wallonie — et plus encore le Brabant wallon — a connu une croissance continue des richesses produites dans l'ensemble des secteurs d'activité. Bien qu'étant la plus petite province wallonne en superficie, le Brabant wallon se distingue par son dynamisme économique.

Cette tendance se reflète notamment dans l'évolution du PIB par habitant à prix courant : en 2022, il atteignait 34.502 € en Wallonie contre 60.479 € dans le Brabant wallon, soit près du double. Ce niveau place la province non seulement largement au-dessus de la moyenne wallonne mais également au-delà des standards européens. Par ailleurs, la croissance du PIB du Brabant wallon figure parmi les plus soutenues de Belgique, renforçant son positionnement en tant que région économiquement performante.

Toutefois, l'année 2020 marque une exception dans cette trajectoire ascendante, en raison du ralentissement économique mondial lié à la crise du Covid-19. Cette contraction a été suivie d'une reprise vigoureuse dès 2021 en Wallonie et à partir de 2022 en Brabant wallon, avec un rythme de croissance inédit jusqu'alors.



Graphique 15 – Evolution du PIB par habitant. Source : BNB.

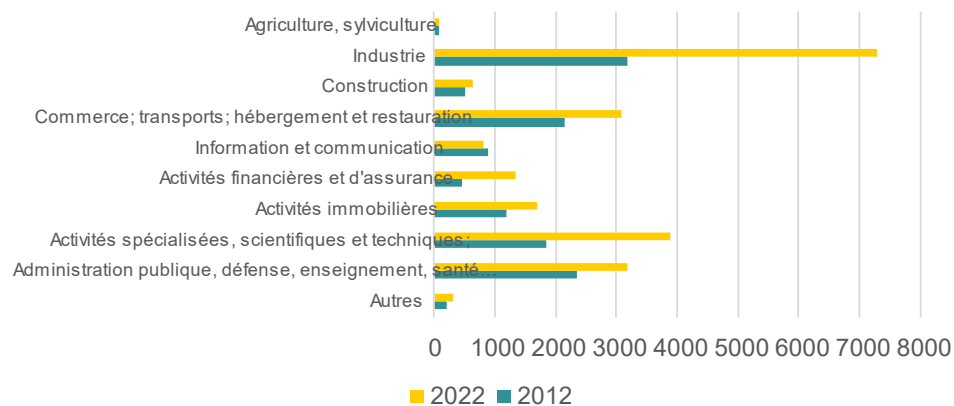
Par ailleurs, lorsque le PIB du Brabant wallon est mis en balance avec ses importations et ses exportations, il apparaît que le Brabant wallon est une province dont l'économie est particulièrement ouverte à l'international, rendant ainsi compte de son dynamisme. En effet, son degré d'ouverture internationale est de 97% de son PIB en 2021, alors qu'il n'est que de 52% pour l'ensemble de la Wallonie.



Au regard de la Valeur Ajoutée Brute (VAB), il est constaté une prédominance particulière du secteur de l'industrie en Brabant wallon, plus précisément de l'industrie pharmaceutique. Ce secteur domine largement, avec 32,5% de la VAB produite en Brabant wallon et avec une croissance significative depuis 2012, ce qui témoigne d'un dynamisme important.

Trois autres secteurs concentrent également une grande part de la VAB produite en Brabant wallon :

- Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (17,4%), regroupant notamment les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie. Le parc scientifique de Louvain-la-Neuve joue un rôle crucial, hébergeant de nombreuses entreprises actives dans la recherche et développement. Ce secteur connaît également une progression remarquable ;
- L'administration publique et l'enseignement : ce secteur concentre 14,3% de la VAB produite en Brabant wallon et poursuit sa croissance. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain), qui contribue à former des talents hautement qualifiés et mène des recherches de pointe, contribue à cette VAB ;
- Le commerce : ce secteur concentre 13,7% de la VAB produite en Brabant wallon et enregistre une croissance marquée.



Graphique 16 – Evolution de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) sur 10 ans en Brabant wallon.

Les dépenses en recherche et développement rendent également bien compte du dynamisme économique du Brabant wallon. En effet, en 2021, le montant des dépenses en R&D par habitant était de 5.900€/habitant en Brabant wallon ; soit un montant 5 fois plus élevé qu'en Région wallonne (1.136€/habitant). De plus, en termes d'évolution sur 15 ans (2006-2021), la croissance a été bien plus rapide en Brabant wallon (+191 %) qu'en Wallonie (+160 %). Par ailleurs, à une échelle plus internationale, sur 256 régions d'une trentaine de pays d'Europe, le Brabant wallon occupe la première place du classement en 2021 en termes de dépenses R&D par habitant.

Enfin, soulignons que le Brabant wallon est la province la plus entrepreneuriale de Wallonie avec la plus haute densité de starters depuis de nombreuses années ; une starter étant une entreprise nouvellement créée. En 2023, le Brabant wallon comptait ainsi 9,5 starters pour 1.000 habitants. En comparaison, la moyenne wallonne est de 7 starters pour 1.000 habitants.



3.6.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI

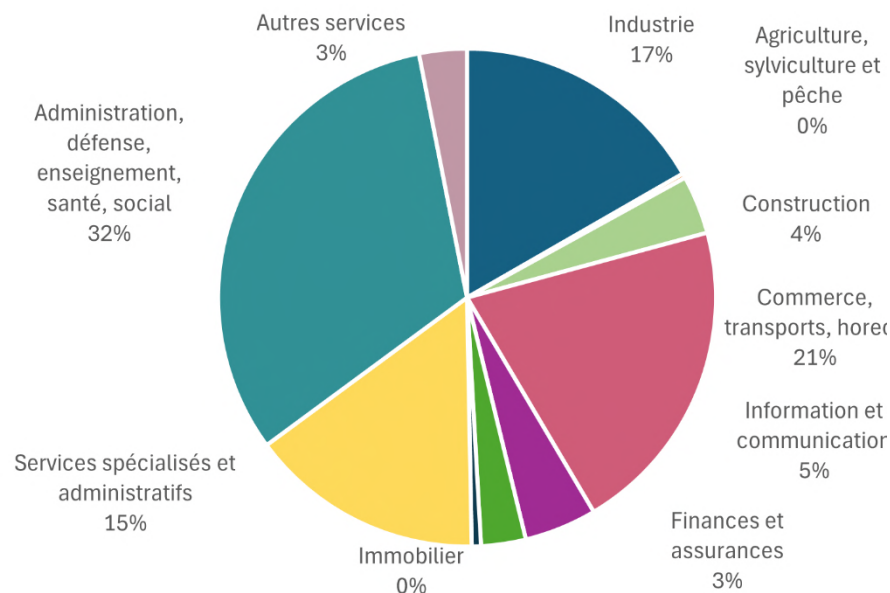
L'emploi est structuré en dix secteurs d'activités selon l'institut des Comptes Nationaux. Outre ces secteurs d'activités, la nature du statut des travailleurs (salariés, indépendants...) permet d'avoir un reflet de la structure économique d'un territoire et sa capacité d'entrepreneuriat.

3.6.2.1. Secteurs économiques et emplois

Le Brabant wallon présente une économie fortement tertiaisée. Tout comme dans le reste du territoire wallon, le Brabant wallon détient une forte proportion d'emplois dans le secteur de l'Administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, avec 32% des emplois occupés sur le territoire (42% pour la Wallonie). Ceci s'explique notamment par la présence d'une Université et d'écoles d'enseignement du supérieur, de prisons, d'une base aérienne militaire ou encore d'institutions sanitaires.

Le secteur du commerce, transports et Horeca est le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois ; il représente 21% des emplois (20% pour la Wallonie).

Le secteur de l'industrie pèse pour 17% (13% pour la Wallonie). Cela s'explique principalement par la forte présence du secteur pharmaceutique (cfr supra). Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de services administratifs et de soutien compte quant à lui pour 15% (12% pour la Wallonie).



Graphique 17 – Typologie de l'emploi en Brabant wallon - Source : BNB.

3.6.2.2. Indépendants

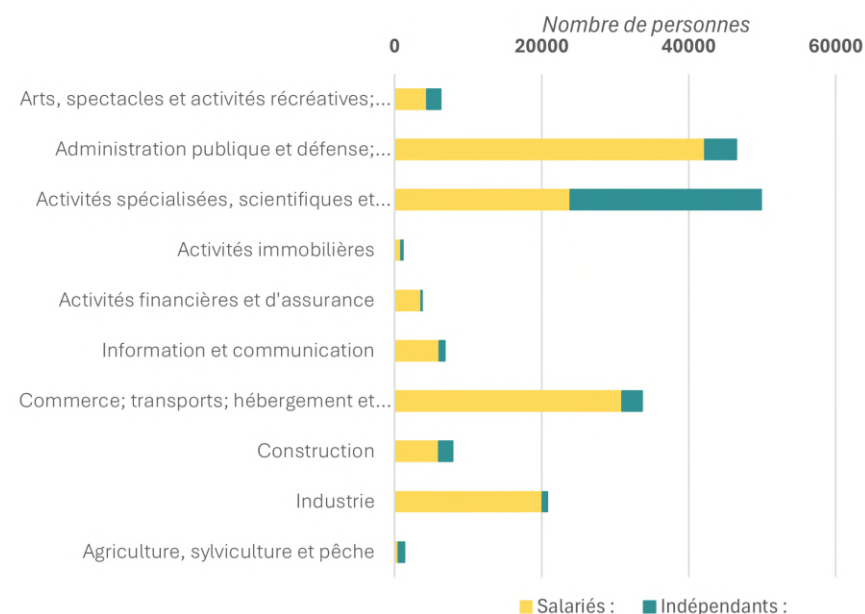
En 2022, le Brabant wallon compte 50.089 indépendants. Bien qu'étant la plus petite province wallonne en termes de superficie, c'est celle qui compte le plus d'indépendants, que ce soit en nombre absolu ou bien en rapport à sa population, puisqu'elle compte le plus d'indépendants par habitant.

Les indépendants représentent 39,6% de l'emploi total du Brabant wallon, la moyenne régionale étant de 33,2%. C'est dans les communes du sud-est de la province que l'emploi indépendant est proportionnellement le plus représenté et peut même dépasser la moitié de l'emploi total, avec un taux record de 63,8% à Villers-la-Ville. Cependant, 4 communes (Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve) comptent moins de 20% d'indépendants.

	Nombre d'indépendants /1000 hab en 2017	Nombre d'indépendants /1000 hab en 2022
Brabant wallon	121,0	134,8
Wallonie	83,2	92,5

Tableau 8 – Evolution du nombre d'indépendants. Source : Walstat, 2025.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques regroupent un grand nombre d'indépendants, probablement en raison de la forte présence de professions libérales. À l'inverse, certains secteurs sont largement dominés par les salariés, notamment l'administration publique, la santé et l'éducation, où les indépendants sont presque inexistants. D'autres secteurs se distinguent par une forte proportion de salariés, comme le commerce, l'hébergement et la restauration ou encore l'industrie.



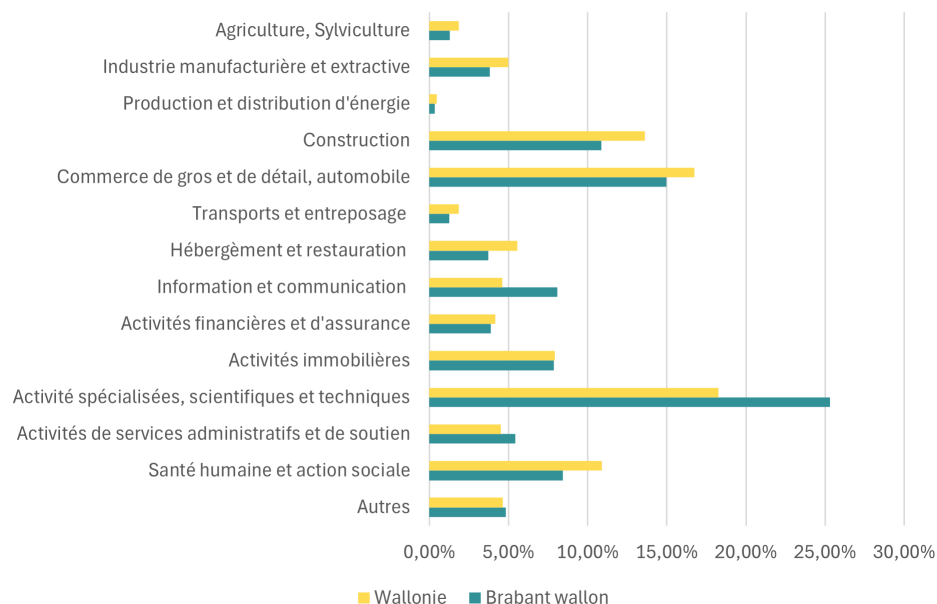
Graphique 18 – Répartition des postes de salariés et d'indépendants en Brabant wallon en 2022. Source : ONSS.



3.6.2.3. Entreprises

Selon le SPF Economie, le Brabant wallon compte 49.941 entreprises assujetties à la TVA en 2023 ; cela représentant une croissance de 55 % au cours des 15 dernières années. Pour autant, ces entreprises n'ont pas toutes le même niveau d'activité. En effet, certaines n'ont en réalité pas d'activité propre. Ainsi, à la demande de la SPI, un outil – LEODICA – a été développé par HEC ULiège pour identifier les entreprises qui publient des comptes annuels à la BNB et qui ont au moins 1.000€ au total de l'actif ; les informations fournies étant rapportées à la localisation du siège social (cf. Annexe 6.2.). Selon cet outil, le Brabant wallon comptait, en 2024, 28.671 entreprises.

La base de données LEODICA permet de déterminer le poids territorial d'une entreprise (ou son influence) dans le développement économique de sa région. Seules les entreprises dont l'adresse du siège social est en Brabant wallon ont été sélectionnées.



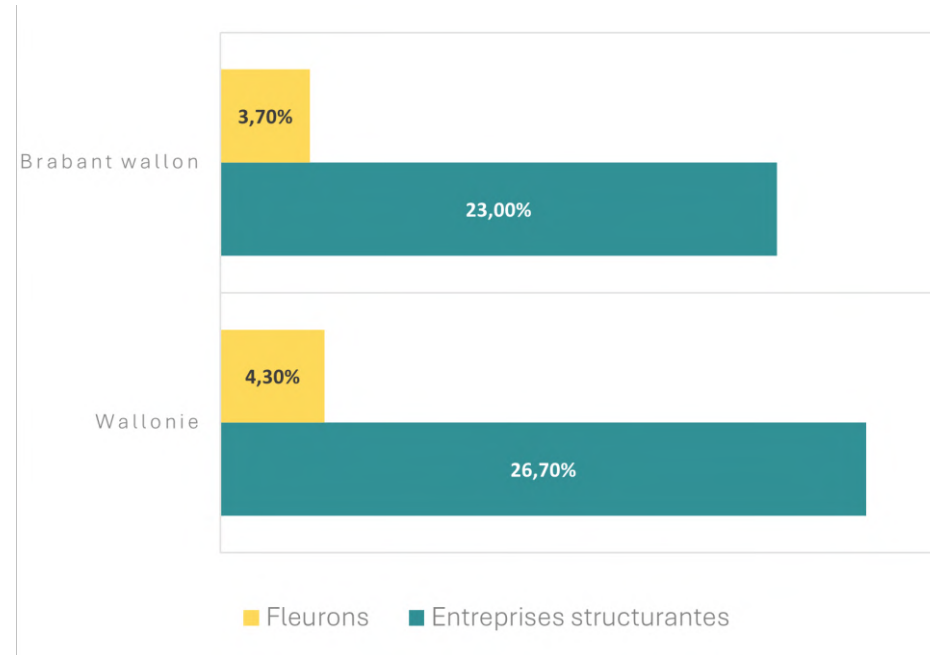
Graphique 19 – Répartition des secteurs d'activité des entreprises - Source : LEODICA

LEODICA permet notamment de mettre en exergue plusieurs catégories d'entreprises dont les deux principales sont les entreprises « structurantes » pour leur territoire et les entreprises « fleurons ». Une entreprise est considérée comme « structurante » dans la mesure où elle contribue au développement économique de son territoire en lui apportant valeur ajoutée et emplois. Une entreprise considérée comme un « fleuron » est non seulement structurante mais elle est également saine d'un point de vue financier et affiche une croissance maîtrisée. Ce sont les entreprises les plus contributives au développement économique du territoire. Une note méthodologique est disponible en annexe.

En 2024, LEODICA répertorie 28.671 entreprises sur le Brabant wallon dont 94,5% sont des micro-entreprises de moins de 10 personnes et 75 grandes entreprises.

Globalement, le Brabant wallon compte un pourcentage moins élevé que la Wallonie d'entreprises structurantes : 23% contre 26,7%. Cela se traduit dans tous les secteurs d'activités, excepté dans ceux de l'administration et de la défense, de l'information et la communication, de la santé humaine et de l'action sociale.

De même, le Brabant wallon compte un pourcentage moins élevé que la Wallonie de fleurons : 3,7% contre 4,3%. Cela se traduit dans la majorité des secteurs, à l'exception de quelques-uns dont les taux sont tout de même relativement similaires.



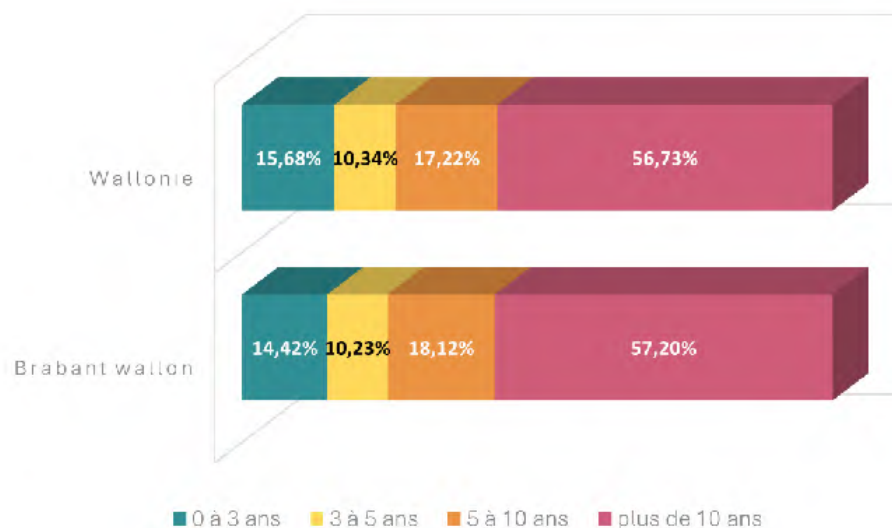
Graphique 20 – Répartition du pourcentage d'entreprises structurantes et de fleurons en 2024 - Source : LEODICA



	Part d'entreprises structurantes en Brabant wallon (%)	Part d'entreprises structurantes en Wallonie (%)	Part d'entreprises fleuron en Brabant wallon (%)	Part d'entreprises fleuron en Wallonie (%)
Agriculture-sylviculture	36,50%	38,60%	6,70%	7,50%
Industries extractives	61,10%	61,10%	11,10%	10,30%
Industries manufacturières	34,40%	41,50%	4,50%	5,90%
Production et distribution d'énergie	54,50%	62,90%	10,90%	13,50%
Production et distribution d'eau	51,30%	58,00%	5,10%	9,50%
Construction	19,50%	24,30%	3,50%	4,30%
Commerce de gros et de détail	31,10%	33,90%	4,10%	5,00%
Transports et entreposage	34,60%	42,80%	3,90%	5,60%
Hébergement et restauration	16,90%	17,00%	0,90%	1,80%
Information et communication	13,70%	12,70%	2,40%	2,40%
Activités financières et d'assurance	26,30%	27,90%	4,70%	4,30%
Activités immobilières	27,80%	27,80%	3,30%	3,10%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,10%	19,90%	3,40%	3,50%
Activités de services administratifs et de soutien	18,80%	23,10%	2,50%	3,40%
Administration publique et défense	66,70%	46,40%	16,70%	14,30%
Enseignement	25,40%	37,20%	4,10%	7,40%
Santé humaine et action sociale	29,90%	29,00%	6,00%	5,90%
Arts, spectacles et activités récréatives	22,30%	24,70%	3,20%	4,10%
Autres activités et services	13,90%	17,30%	2,60%	2,40%
Total	23,00%	26,70%	3,70%	4,30%

Tableau 9 – Taux d'entreprises structurantes et fleurons par secteurs d'activité en Brabant wallon et en Wallonie - Source : LEODICA

La structure de l'âge des entreprises en Brabant wallon est similaire à celle de la Wallonie. Dans les deux cas, la majorité des entreprises ont plus de 10 ans d'existence (56,73% en Wallonie et 57,20% en Brabant wallon). Cette forte proportion traduit une stabilité du tissu économique, avec un grand nombre d'entreprises qui ont réussi à se maintenir sur le long terme.



Graphique 21 – Pourcentage d'entreprises par tranches d'âge en 2024. Source : LEODICA



3.6.3. EFFET DE FRONTIÈRE

Le Brabant wallon se distingue par un dynamisme entrepreneurial particulièrement marqué, affichant un taux record de plus de 69 entreprises pour 1.000 habitants. Ce chiffre démontre l'attrait de la province pour les entrepreneurs et les investisseurs, faisant d'elle un pôle économique majeur au sein de la Wallonie.

L'un des principaux moteurs de cette dynamique économique est la situation géographique privilégiée du Brabant wallon, à proximité immédiate de Bruxelles, capitale européenne et internationale. L'influence de la métropole bruxelloise se manifeste à plusieurs niveaux.

D'une part, de nombreux habitants du Brabant wallon travaillent à Bruxelles, profitant des opportunités d'emploi offertes par les institutions européennes, les organisations internationales, les sièges sociaux de multinationales et les entreprises présentes dans la capitale. Cette mobilité crée un lien fort entre les deux régions, renforçant l'attractivité du Brabant wallon comme lieu de résidence pour une population active qualifiée.

D'autre part, Bruxelles agit comme un moteur économique pour son hinterland, attirant des entreprises internationales et des investisseurs dont l'impact s'étend au Brabant wallon. Cette dynamique se traduit par une forte demande en espaces dédiés à l'activité économique, notamment le long des axes autoroutiers où se développent des zones d'activités stratégiques. Le Brabant wallon bénéficie ainsi des effets de la métropolisation bruxelloise, qui stimule son économie et favorise l'installation de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, le Brabant wallon constitue une alternative compétitive pour les entreprises souhaitant rester proches de Bruxelles tout en optimisant leurs coûts. L'implantation dans la province permet de bénéficier de coûts immobiliers et fonciers plus attractifs que ceux pratiqués dans la capitale, tout en conservant un accès privilégié aux infrastructures et aux réseaux économiques bruxellois. De plus, le Brabant wallon bénéficie d'un cadre de vie particulièrement attractif pour les entreprises. Cette combinaison d'avantages contribue à renforcer l'attractivité du Brabant wallon en tant que pôle économique dynamique et en pleine expansion.

En définitive, la synergie entre le Brabant wallon et Bruxelles joue un rôle déterminant dans la croissance et la compétitivité de la province. Grâce à cette connexion stratégique et à un tissu économique en constante évolution, le Brabant wallon s'impose comme un acteur clé du développement économique en Wallonie, attirant aussi bien les talents que les investissements.

Carte 10 Répartition pour 1.000 habitants du nombre d'entreprises par arrondissement

Nombre d'entreprises

- entre 25 et 30 pour 1 000 habitants
- entre 30 et 40 pour 1 000 habitants
- entre 40 et 50 pour 1 000 habitants
- >50 pour 1 000 habitants

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite de l'entité
- Limite régionale

Fond de plan

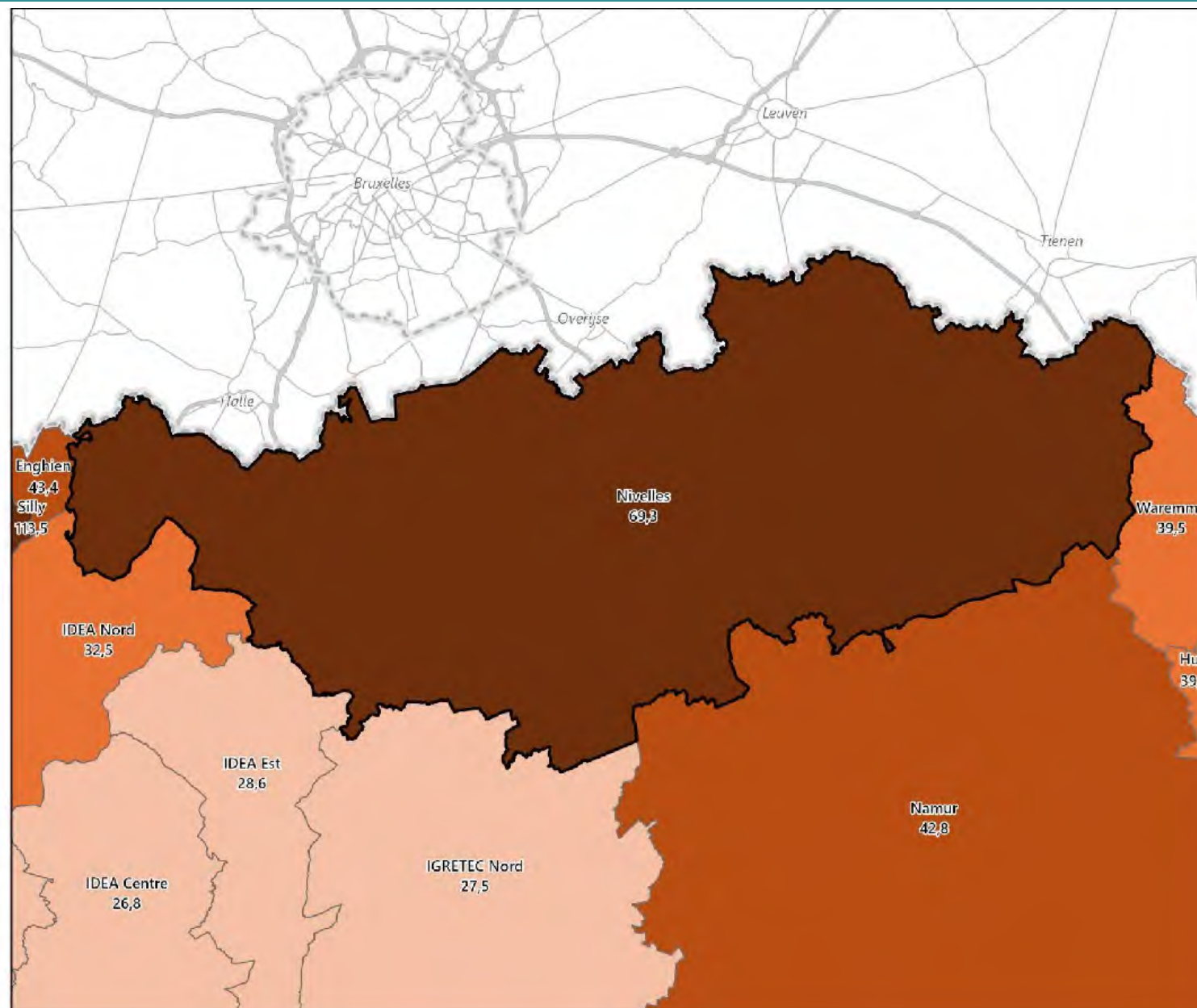
- Autoroute
- Voirie principale

Répartition pour 1 000 habitants du nombre d'entreprises par entité de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : Leodica (2024), STATEC (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





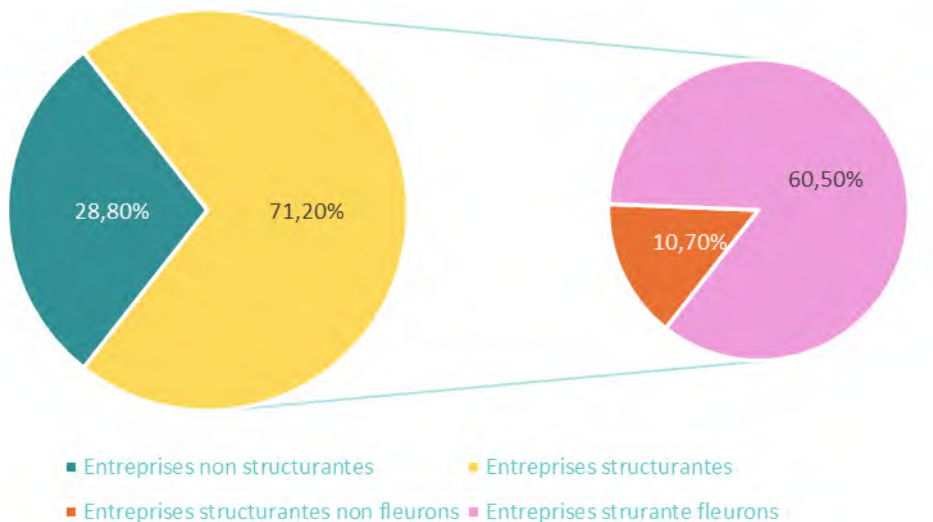
3.6.4. PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

3.6.4.1. Parcs d'activité économique (PAE) gérés par in BW

État des lieux

Depuis 1966, in BW est un acteur majeur du développement économique en Brabant wallon. Aujourd'hui, l'intercommunale gère neuf PAE ainsi qu'un parc scientifique, cogéré avec l'UCLouvain, répartis sur l'ensemble du territoire provincial. Ces parcs accueillent environ 1.300 entreprises, générant au total 25.000 emplois directs.

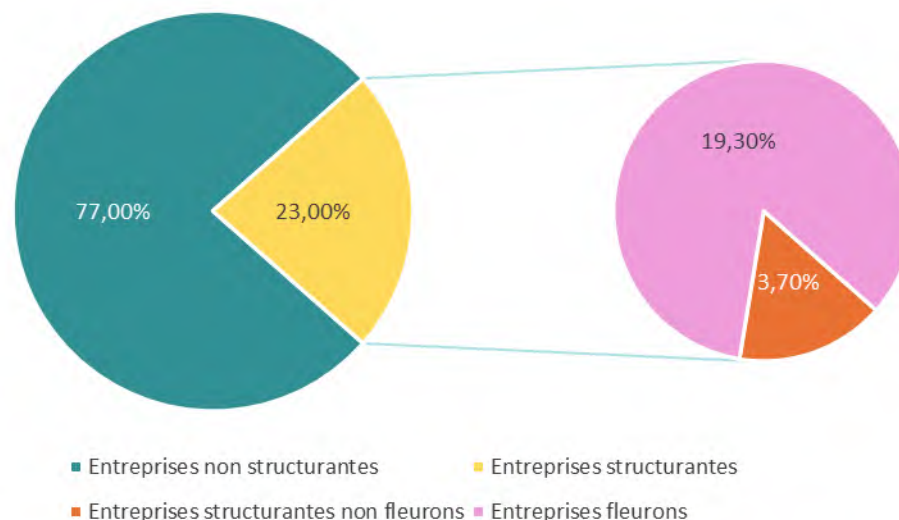
Sur les graphiques ci-dessous, on peut constater le caractère structurant des PAE. En effet, si l'on compare le pourcentage d'entreprises structurantes installées dans les PAE d'in BW au pourcentage d'entreprises structurantes sur le territoire du Brabant wallon, on constate une énorme différence : 71,2% des entreprises dans les PAE d'in BW sont structurantes contre 24,6% sur le territoire du Brabant wallon. Il en va de même concernant le pourcentage de fleurons, avec 10,7% dans



Graphique 22 – Poids territorial des entreprises des PAE d'in BW en 2024 - Source : LEODICA

les PAE contre 5,2% sur le Brabant wallon. Cela démontre le rôle des PAE qui, en concentrant les entreprises structurantes, contribuent au développement économique de la province, notamment en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Ajoutons que selon une étude menée par le professeur van Caillie (LEODICA), chaque emploi dans un PAE d'in BW engendre 1,98 emploi indirect, ce qui démontre à nouveau leur caractère structurant pour l'emploi.



Graphique 23 - Poids territorial des entreprises en Brabant wallon en 2024. Source : LEODICA

À l'exception du parc scientifique de Louvain-la-Neuve, les PAE gérés par in BW sont généralistes et non spécialisés. Ils sont affectés, au plan de secteur, soit à de la zone d'activité économique mixte (ZAEM), soit à de la zone d'activité économique industrielle (ZAEI), soit encore ils regroupent les deux affectations au sein d'un même parc. On dénombre 427,9 ha de ZAEM et 281,2 ha de ZAEI.

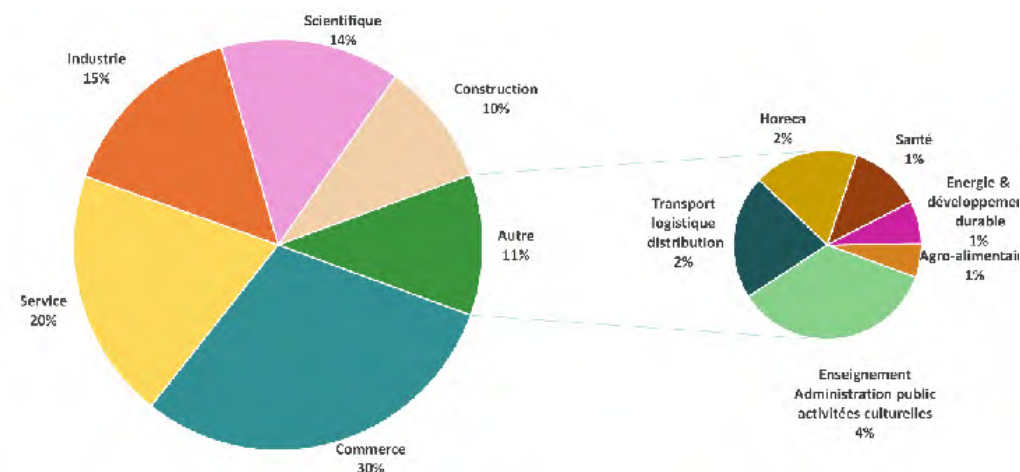
Au 1er janvier 2025, ces PAE occupent 800 ha bruts, soit 0,7% du territoire du Brabant wallon, ce qui représente 4,5% du territoire artificialisé de celui-ci. En janvier 2025, 636 hectares nets sont occupés par des entreprises et 42 hectares équipés sont encore disponibles à la vente. Il faut cependant tenir compte du fait que 4 ha font l'objet d'intérêt marqué par des entreprises (réservations et options de terrains), ce qui réduit le stock effectif de terrains disponibles à la vente à 38 ha.

Par ailleurs, il faut noter que ce stock de terrains n'est pas réparti de manière uniforme sur l'ensemble du Brabant wallon. En effet, la sous-zone *in BW ouest*⁷ comporte la plupart des terrains disponibles à la vente (25,9 ha) ; la sous-zone *in BW centre*⁸ disposant encore de 15,93 ha et la sous-zone *in BW est*⁹ seulement de 0,49 ha. Il apparaît donc urgent de pallier cette pénurie de terrains.

Secteurs d'activité

Les principales branches d'activité des entreprises implantées dans les PAE d'in BW ont été déterminées en croisant des données de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), à savoir les numéros et codes NACE Rév. 2. Ces informations ont ensuite été regroupées par grands secteurs économiques afin d'obtenir une vision structurée de l'activité économique.

L'analyse de la répartition sectorielle met en évidence une prédominance des activités commerciales (30%), suivies des services (20%) et de l'industrie (15%). Ces trois secteurs regroupent à eux seuls plus de deux tiers des entreprises présentes. Le secteur scientifique occupe également une place significative (14%). Le secteur de la construction représente quant à lui 10 % des entreprises.



Graphique 24 – Secteurs d'activité principaux dans les PAE d'in BW. Source : BCE, in BW

Evolution, taux d'emploi et rythme d'occupation

Depuis 2009, le rythme des ventes est en moyenne de 10 ha par an et une progression de 15 entreprises et 425 emplois par an au sein des PAE gérés par in BW.

Les PAE gérés par in BW comptabilisent environ 1.300 entreprises qui génèrent un total de 25.000 emplois. Ceci représente globalement un taux de 19 emplois par entreprise et de 36,5 emplois par hectare. C'est le parc scientifique de Louvain-la-Neuve qui enregistre le taux d'emploi à l'hectare le plus performant, avec un taux exceptionnel de 59,2 emplois.

Ces chiffres sont cependant liés à la saturation des PAE, nettement marquée en Brabant wallon, puisque 95% des parcelles des PAE in BW ont été vendues.

L'attractivité du Brabant wallon repose en grande partie sur sa localisation stratégique au cœur du pays, qui en fait un pôle économique majeur. Cette position

⁷ Rebecq, Tubize, Braine-le-Château, Ittre, Braine-l'Alleud, Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Genappe, Villers-la-Ville

⁸ Rixensart, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Court-Saint-Etienne, Chastre, Wavre, Mont-Saint-Guibert, Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Walhain, Perwez

⁹ Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Ramillies, Hélécinne, Orp-Jauche



privilegiée est renforcée par son intégration à l'aire de développement métropolitain bruxelloise, qui joue un rôle clé dans la dynamique économique de la région. En conséquence, la demande en terrains équipés est importante, notamment le long des grands axes autoroutiers qui facilitent la connectivité et les échanges économiques. Cette forte attractivité se traduit par un rythme de vente moyen de 10 hectares par an, illustrant l'intérêt constant des entreprises pour cette zone à fort potentiel.

Etat des besoins

in BW organise sa stratégie d'aménagement de PAE en trois sous-régions définies par la Conférence Permanente pour le Développement Territorial (CPDT). Chacune de ces trois sous-zones comprend un pôle ou bipôle défini dans le SDT.

En septembre 2006, le Gouvernement wallon confiait une mission d'expertise à la CPDT¹⁰ afin d'évaluer les besoins spatiaux en ZAE¹¹. Le résultat obtenu estimait à 3.689 ha ces besoins pour l'ensemble de la Wallonie. En ce qui concerne le Brabant wallon, les besoins étaient évalués à environ 270 ha.

En 2017, la CPDT actualisait ses données via un nouveau rapport d'expertise. Il ressort de ce rapport que 2 des 3 sous-régions in BW, à savoir « *IBW Centre* » et « *IBW Ouest* », font partie des *situations les plus préoccupantes car associées à une urgence* et impliquant des *besoins au moins supérieurs à 40 ha* au niveau des parcs d'activité généralistes.

La sous-région « *IBW Centre* » présente la *spécificité d'être la seule de Wallonie avec celle d'IDELUX Bertrix-Bouillon à ne contenir aucun ha disponible en parcs d'activités généralistes*. (...) *Les besoins à l'horizon 2027 s'élèvent à 76 ou 94 ha*. Il y a lieu de répondre à ces besoins de façon urgente, et ce tant en ZAEI qu'en ZAEM. (...) *Il reste un besoin urgent d'accroître l'offre en parcs généralistes dans cette*

¹⁰ LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., GUILLAUME N., HILIGSMANN S., LEPERS E., NERI P. (2007). *Evaluation des besoins en matière de zones d'activités économiques*, Note de Recherche N° 2, CPDT, 119 p.

sous-région très attractive de par sa proximité à Bruxelles et la présence du pôle universitaire de Louvain-la-Neuve en son sein.

La sous-région « IBW Ouest » a fait face à une grande pénurie ayant affecté fortement les ventes durant la période 2009-2015. (...) Les besoins à l'horizon 2027 s'élèvent à 80,6 ou 93,1 ha. (...) Il y a lieu de répondre à ces besoins de façon urgente et ce, surtout en ZAEI.

Sous la législature 2004-2009, le Plan prioritaire I offrait une première bouffée d'oxygène par l'adoption d'un Arrêté de révision du Plan de Secteur. En Brabant wallon, cet arrêté concerne 3 zones : Nivelles Sud extension (45 ha), Tubize II (65 ha) et Jodoigne-Hélécine-Orp-Jauche (72 ha). Sur les 182 ha totaux, 110 ha bruts sont équipés en janvier 2025. En effet, la zone Jodoigne-Hélécine-Orp-Jauche n'a pas pu être mise en œuvre, la révision du plan de secteur pour l'inscription de cette zone ayant été annulée en 2011 par un recours au Conseil d'Etat. Sur les 45 ha bruts non équipés à Nivelles sud extension, seuls 38 ha nets sont mis à disposition pour les entreprises. Actuellement sur ces 38 ha nets, moins de 5 hectares¹² sont encore disponibles à la vente, le solde ayant été vendu et/ou aujourd'hui occupé par de nouvelles entreprises. Concernant le PAE de Tubize II, seuls dix d'hectares¹³ restent encore disponibles à la vente puisque plus de 42 hectares¹⁴ ont déjà été vendus. Par conséquent, sur les 182 ha prévus par le plan prioritaire I, moins de 15 ha restent disponibles à la vente début 2025.

Sous la législature 2009-2014, le Plan prioritaire bis, dont la liste des dossiers a été arrêtée par le Gouvernement wallon le 23 décembre 2010, concerne 4 zones supplémentaires pour le Brabant wallon. Il s'agit de l'extension de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » (45 ha), Jodoigne (32 ha), Perwez (45 ha) et Mont-Saint-Guibert (23 ha). Les dossiers de Jodoigne G1 et de Mont-Saint-Guibert ont été abandonnés pour des raisons de faisabilité, celui de Perwez en raison du recours au Conseil d'Etat relatif au contournement (2016). Seule l'extension de Nivelles

¹¹ Ceux-ci ont été évalués au moyen d'une extrapolation linéaire des ventes entre 1995 et 2005 sur base de la moyenne annuelle corrigée des superficies vendues.

¹² 3 ha 01 a précisément

¹³ 9 ha 49 a

¹⁴ 42 ha 26 a

Nord « Les Portes de l'Europe » fait actuellement l'objet d'une révision du plan de secteur mais son périmètre a été réduit à 31,89 ha.

L'actualisation de ce Plan prioritaire bis, par décision du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011, a augmenté de 408 ha en Wallonie l'accueil potentiel pour les activités économiques, dont notamment 30 ha dans le Brabant wallon pour la ZACC de Louvranges à Wavre. Cette décision du Gouvernement wallon n'est aujourd'hui plus d'actualité car un Schéma d'Orientation Local est en cours d'élaboration pour le développement d'un nouveau centre hospitalier sur cette ZACC.

A ces quatre périmètres, s'est ajouté en 2012 l'extension du PAE d'Hélécine (50 ha bruts non équipés) pour lequel la révision du plan de secteur est en cours.

	PLAN PRIORITAIRE ZAE (2004-2009)	Surface brute	Procédure en cours	ZAE mise en œuvre	Procédure statée
1	Nivelles sud - extension	45 ha		X	
2	Tubize Saintes II	65 ha		X	
3	Jodoigne/Hélécine/Orp-Jauche	72 ha			X
	PLAN PRIORITAIRE ZAE BIS (2009-2014)				
1B	Nivelles nord - Extension « Portes de l'Europe » C4	45 ha	X		
2B	Jodoigne G1	32 ha			X
3B	Perwez - extension	45 ha			X
4B	Mont-Saint-Guibert (Malavée)	23 ha			X
5B	Wavre - ZACC Louvranges	30 ha			X
6B	Hélécine G4	50 ha	X		
	TOTAL :	407 ha			

Tableau 10 – Liste des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon

Source : Parlement de Wallonie, in BW

Au total, à travers ces différents Plans prioritaires, le Gouvernement wallon a donc décidé de libérer 407 ha bruts à destination des entreprises en Brabant wallon. Sur ces 407 ha, seuls 192 ha bruts pourront à terme être mis en œuvre.

Par ailleurs, en septembre 2013, le Gouvernement wallon a approuvé définitivement la révision du Plan de Secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez en vue de promouvoir 30 ha affectés en Zone d'Activité Economique Mixte (ZAEM) à Ottignies-Louvain-la-Neuve et Chaumont-Gistoux. Cela porte à 208 ha la superficie potentielle à affecter à l'activité économique. Sur ces 208 ha, près de 52,9 % sont équipés, soit l'équivalent de 110 ha bruts.

Tableau général

Le tableau repris à la page suivante renseigne les superficies occupées et disponibles au sein des parcs d'activité économique gérés par in BW et répartis par sous-région (selon le découpage CPDT). Le tableau distingue les superficies disponibles immédiatement, soit les surfaces équipées auxquelles sont retirées les surfaces vendues et en option, des superficies nettes, soit les superficies équipées.



Sous-région	Superficie brute (ha)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Affectations	Superficie nette (ha)	Superficie occupée avec options (ha)	Surfaces disponibles équipées (ha)	Taux d'occupation avec option (en %)
in BW ouest ¹⁵	580,20	844,00	16.248,00	ZAEM/ZAEl	495,74	463,28	25,90	91,80
in BW centre ¹⁶	180,00	378,00	8.045,00	ZAEM/ZAEl	155,30	139,37	15,93	93,69
in BW est ¹⁷	40,11	51,00	660,00	ZAEM/ZAEl	33,81	33,32	0,49	95,84
TOTAL	800,30	1.273,00	24.953,00		684,86	638,97	42,32	93,78

Tableau 11 – Disponibilités foncières dans les PAE in BW – Source : in BW

¹⁵ Rebecq, Tubize, Braine-le-Château, Ittre, Braine-l'Alleud, Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Genappe, Villers-la-Ville

¹⁶ Rixensart, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Court-Saint-Etienne, Chastre, Wavre, Mont-Saint-Guibert, Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Walhain, Perwez

¹⁷ Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Ramillies, Hélécinne, Orp-Jauche

Carte 11 Localisation des parcs d'activité économique en Brabant wallon

Parc d'activités économiques

- Activité économique mixte
- Activité économique mixte et industrielle
- Activité économique industrielle
- Autre (îlot d'entreprise, TPE, etc.)

Parc d'activités économiques thématique

- ▲ Activité économique mixte
- ▲ Activité économique mixte et industrielle
- ▲ Activité économique industrielle

Zone d'extraction

- ★ Carrière

Autre zone économique

- Zone économique hors gestion ADT (parc communal, zone (aéro)portuaire, etc.)

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale
- ▨ Pôle majeur SDT
- ▨ Pôle régional SDT
- ▨ Pôle d'ancrage SDT

Fond de plan

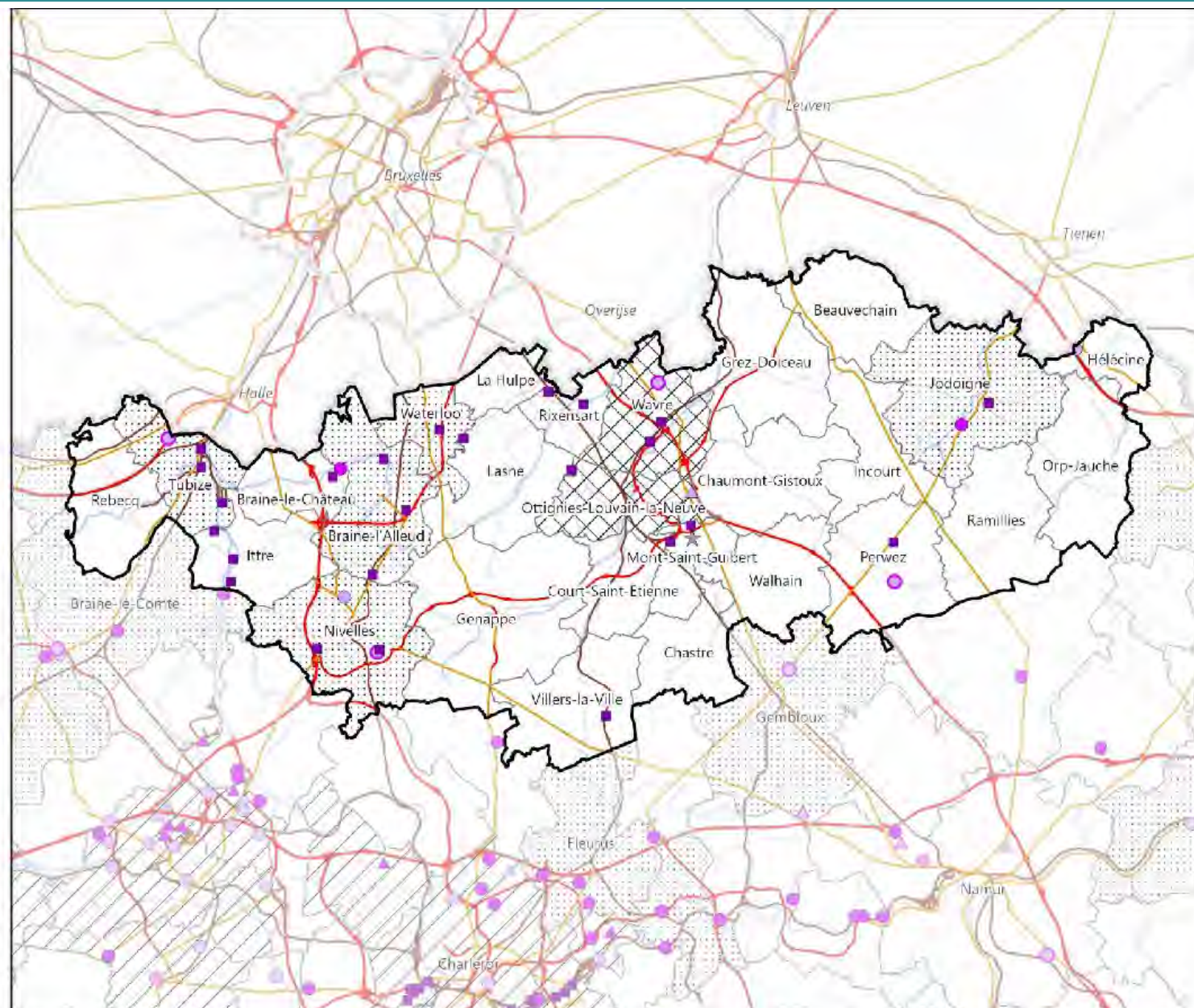
- Cours d'eau principal
- Autoroute et voie rapide
- Réseau routier primaire
- Réseau routier secondaire
- Ligne ferroviaire

Localisation des parcs d'activités économiques pour la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



Carte 12 Occupation des parcs d'activité économique en Brabant wallon

Occupation des PAE (en ha)

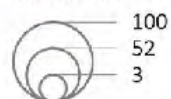


Superficie valorisable

Superficie valorisée

Superficie à opérationnaliser

Somme des champs sélectionnés



Limites administratives

Province du Brabant wallon

Limite communale

Limite régionale

Fond de plan

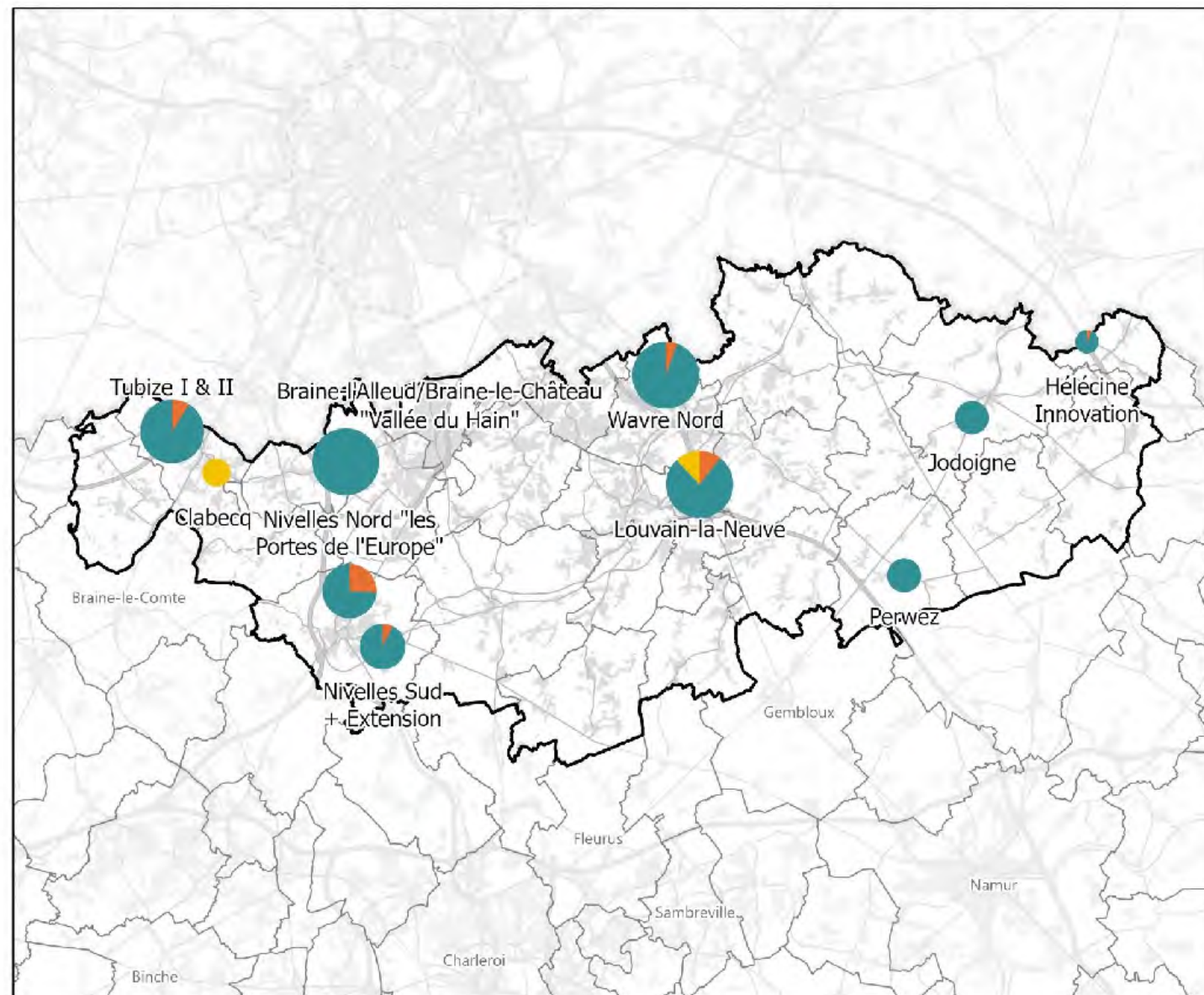
Autoroute

Occupation des parcs d'activités économiques de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi, in BW

Sources : in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.6.4.2. Parcs d'activité économique non gérés par in BW

Bien que l'intercommunale in BW assure la gestion de la majorité des zones d'activité économique du Brabant wallon, des acteurs privés et communaux jouent également un rôle clé dans le développement de la région en offrant des infrastructures adaptées aux besoins des entreprises.

En dehors des zones d'activité économique gérées par in BW, 13 font l'objet d'une reconnaissance économique et abritent effectivement au moins un bâtiment à caractère économique. Ces zones représentent ensemble environ 323 ha reconnus, parmi lesquels 55% sont affectés à de l'activité économique industrielle, 12% à de l'artisanat et industrie, 16% à l'activité économique mixte, 8% à de l'artisanat et services et 2% à d'autres affectations (loisirs principalement).

Le parc le plus important en termes de surface (187 ha) et d'entreprises (338) est celui de Wavre Nord, géré par la Commune.

En complément de ces parcs d'activité économique, le Brabant wallon comporte d'autres parcs d'affaires, comme le Parc de l'Alliance à Braine-l'Alleud, le Waterloo Office Park ou l'Axis Parc de Mont-Saint-Guibert. Ces parcs comptabilisent plusieurs milliers d'emplois donc bénéficie le développement économique de la province.



3.6.5. FOCUS THÉMATIQUES

Focus sur le secteur pharmaceutique

Le Brabant wallon est reconnu comme un pôle majeur de l'industrie pharmaceutique en Wallonie, souvent désigné comme la "pharma valley" de la région. En effet, le secteur pharmaceutique est une force économique majeure en Brabant wallon, accueillant une concentration significative d'entreprises pharmaceutiques et contribuant de manière notable à l'économie locale.

Le Brabant wallon s'est affirmé comme un centre important pour les sciences de la vie en Belgique, attirant de grandes entreprises pharmaceutiques et des startups innovantes. Effectivement, le Brabant wallon héberge plusieurs entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques de renommée mondiale. Des groupes comme GSK (GlaxoSmithKline), UCB, IBA, Baxter et Johnson & Johnson s'y sont implanté et ont installé des sites de production et de recherche importants, créant des milliers d'emplois directs et indirects. Ces entreprises illustrent le dynamisme du secteur pharmaceutique dans le Brabant wallon, contribuant significativement à l'économie régionale.

Le parc scientifique de Louvain-la-Neuve et le PAE de Wavre regroupent de nombreuses entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, favorisant un écosystème collaboratif entre startups, entreprises et centres de recherche.

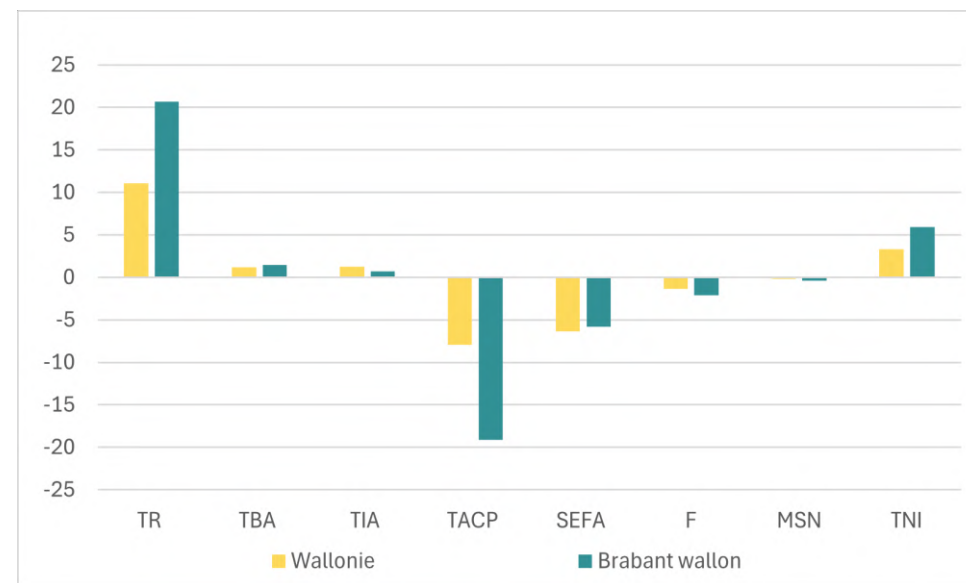
Dès lors, le secteur pharmaceutique contribue significativement à la VAB du Brabant wallon, renforçant son statut de région prospère. Les entreprises pharmaceutiques génèrent des revenus substantiels grâce à leurs exportations, ce qui contribue à l'économie belge et au maintien d'un haut niveau de vie dans la province. En effet, les entreprises pharmaceutiques du Brabant wallon sont des acteurs majeurs au niveau de l'exportation belge, avec une grande partie de leur production destinée à l'international.

3.6.6. IMPACT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

En 2023, le territoire du Brabant wallon compte 21.506 hectares artificialisés, soit 19,6 % de sa superficie totale. Entre 2003 et 2023, cette artificialisation a progressé de 3.021,4 hectares, représentant une augmentation de 2,7 %.

L'extension des terrains à usage industriel et artisanal constitue une part de cette évolution. En effet, la surface dédiée à l'activité économique est passée de 1.280,1 hectares en 2003 à 1.360 hectares en 2023, enregistrant une augmentation de 79,9 hectares, soit 2,6 %.

Toutefois, le principal moteur de l'artificialisation du sol en Brabant wallon reste le développement résidentiel, qui représente près de 75 % de la surface artificialisée, soit 2.264,6 hectares. Cette tendance s'observe à l'échelle de la Wallonie mais elle est deux fois plus marquée en Brabant wallon. En effet, pour 1.000 hectares, un peu plus de 10 hectares sont consacrés au résidentiel en Wallonie, tandis que cette proportion dépasse le double en Brabant wallon. Ce phénomène souligne la pression foncière croissante liée à l'urbanisation et au développement démographique du territoire.



Graphique 25 – Evolution de l'artificialisation des terres par affectation 2003-2023 (/1000ha). Source : SPF, Walstat.

ACRONYMES : TR : terrains résidentiels ; TBA : terrains occupés par des bâtiments agricoles ; TIA : terrains à usage industriel et artisanal ; TACP : terres arables et cultures permanentes ; SEFA : surfaces enherbées et friches agricoles ; F : forêts ; MSN : milieux semi-naturels ; TNI : terrains de nature inconnue.



3.6.7. SYNTHÈSE

- Le Brabant wallon se distingue par son dynamisme économique. En attestent notamment son PIB, sa VAB ou son degré d'ouverture internationale.
- Le Brabant wallon se démarque des autres provinces par l'importance du secteur de l'industrie, avec plus de 30% des parts du marché. Cela s'explique principalement par la forte présence du secteur pharmaceutique. En effet, le Brabant wallon héberge plusieurs entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques de renommée mondiale. Des groupes comme GSK (GlaxoSmithKline), UCB, IBA, Baxter et Johnson & Johnson s'y sont implanté et ont installé des sites de production et de recherche importants, créant des milliers d'emplois directs et indirects.
- On constate par ailleurs un nombre nettement plus important d'indépendants en Brabant wallon en comparaison avec la moyenne wallonne.
- Dans les PAE gérés par in BW, la majorité des entreprises sont structurantes.
- À ce jour, l'Intercommunale in BW gère 9 PAE répartis sur le territoire et cogère un parc scientifique avec l'UCLouvain. Ces parcs accueillent environ 1.300 entreprises qui génèrent un total de 25.000 emplois directs.
- Bien qu'une réserve foncière soit observable, il y a lieu de constater qu'elle est assez maigre et que la majorité des PAE sont totalement valorisés, ce qui ne permet pas de répondre à la demande actuelle en terrains équipés destinés à de l'activité économique. Le Brabant wallon reste particulièrement attractif pour les entreprises, compte tenu de sa position centrale, en bordure de Bruxelles, qui joue un rôle clé dans la dynamique économique du Brabant wallon, tout comme son cadre de vie, sa main d'œuvre qualifiée et son enseignement de qualité.

3.7. DIMENSION HABITAT-LOGEMENT

Ce chapitre analyse les principales caractéristiques de l'habitat et du logement au sein du Brabant wallon. Il se base principalement sur des données statistiques.

L'accès aux données relatives aux logements s'avère complexe, nécessitant l'utilisation de multiples sources. Les périodes de référence varient également en fonction des sources utilisées : certaines données offrent un état des lieux à la date du 1^{er} janvier de l'année concernée (comme c'est le cas pour la plupart des sous-chapitres), tandis que d'autres couvrent l'ensemble de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre (notamment dans les sous-chapitres traitant des rénovations et des nouvelles constructions). Les données utilisées ainsi que les dates varient donc en fonction des sources de données et sont expliquées dans les textes et/ou sources relatifs aux cartes, tableaux et graphiques.

3.7.1. DENSITÉ

La carte de la densité résidentielle nette rend compte du nombre de logements par hectare dans un rayon de 50 m.

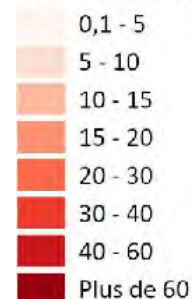
Les plus fortes densités de logements s'observent dans les centralités des principales polarités du Brabant wallon et tout particulièrement à Louvain-la-Neuve, Braine-l'Alleud, Tubize, Nivelles et Wavre.

Par ailleurs, les cœurs historiques de l'ensemble des communes du Brabant wallon ressortent également avec des densités plus importantes que dans le reste du territoire communal mais à un niveau moindre que dans les polarités du territoire.

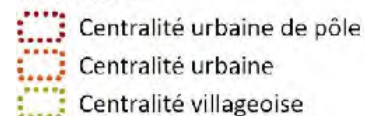
Ainsi, d'une manière générale, les plus fortes densités résidentielles nettes s'observent dans les centralités, qu'elles soient urbaines de pôle, urbaines ou villageoises.

Carte 13 Densité résidentielle en Brabant wallon

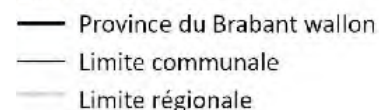
Logements/ha (dans un rayon de 50 m)



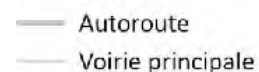
Centralités



Limites administratives



Fond de plan

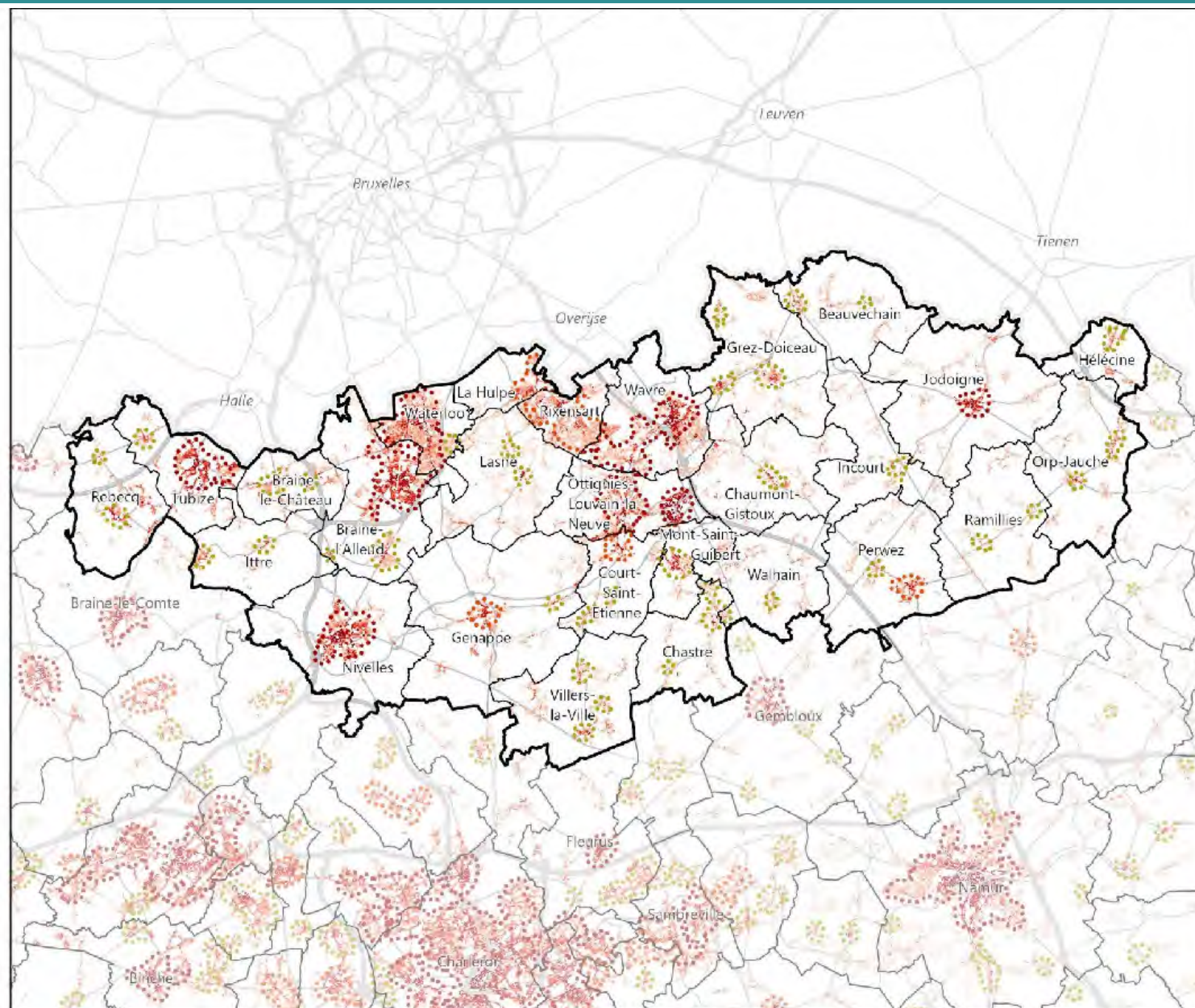


Densité résidentielle nette indicative de la province du Brabant wallon en 2025

Auteur : Spi

Sources : IWEPS (2024), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024)

0 5 10 Km



3.7.2. TYPOLOGIE DES TISSUS RÉSIDENTIELS

Cette section se base sur les notes de recherche de la CPDT concernant les tissus urbanisés wallons. Ces notes, publiées en mars 2015, proposent une analyse détaillée de divers types de tissus résidentiels en Wallonie. Ils sont divisés en trois grandes typologies : le tissu continu, le tissu semi-continu et le tissu ouvert. Ces typologies font l'objet d'un découpage plus fin non repris dans l'analyse actuelle.

Les trois types de tissus sont présents sur le territoire du Brabant wallon en proportions différentes. Le tissu résidentiel le plus marqué en Brabant wallon est le tissu ouvert. Il représente en effet plus de 70 % des superficies du tissu résidentiel. Le tissu semi-continu représente encore près de 20 % des superficies tandis que le tissu continu représente moins de 10 % des superficies.

Le tissu ouvert, principalement présent en dehors des centralités, est particulièrement développé dans les communes de Lasne et Chaumont-Gistoux où il représente plus de 90 % des superficies du tissu résidentiel. A Chastre, il représente encore 84 %. Enfin, dans les communes de Waterloo, Rixensart, Wavre, Genappe, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Walhain, Grez-Doiceau et Orp-Jauche – qui sont des communes aussi bien urbaines que rurales, de pôles ou non, localisées aussi bien à l'ouest, qu'au centre et qu'à l'est du Brabant wallon – le tissu ouvert représente encore plus de 75 % des superficies du tissu résidentiel.

Le tissu semi-continu, aussi bien présent dans les centralités qu'en dehors, est particulièrement présent dans les communes de Beauvechain, Hélécine et Incourt – soit trois communes (semi-)rurales de l'est du Brabant wallon – dans lesquelles il représente 30 à 40 % des superficies du tissu résidentiel. Il représente encore près de 30% des superficies à Ittre (commune rurale) et Tubize (commune urbaine), deux communes de l'ouest du Brabant wallon.

Enfin, le tissu continu, principalement présent au sein des centralités, est particulièrement développé dans les communes de Nivelles (29 %), Tubize (27 %), Rebecq (23 %) et Braine-l'Alleud (22 %) soit trois communes à centralité urbaine de pôle et une commune à centralité villageoise.

La carte de la typologie des tissus urbanisés résidentiels en Brabant wallon disponible sur la page suivante est également présente en annexe en A3.

	Répartition dans le tissu résidentiel du BW (%)	Part dans les centralités du BW (%)
Tissu ouvert	73 %	29 %
Tissu semi-continu	19 %	45 %
Tissu continu	8 %	80 %

Tableau 12 – Répartition des typologies de tissus résidentiels en Brabant wallon et part dans les centralités du Brabant wallon. Source : CPDT, 2015.



Tissu continu

Constructions en rangée sur des parcelles étroites et de faibles dimensions. Il s'agit essentiellement des cœurs de villes ou de la localisation le long de voies structurantes en sortie d'agglomération.



Tissu semi-continu

Majorité de constructions trois façades et essentiellement présentes dans le contexte rural. Ce tissu permet de créer la transition entre le tissu continu et le tissu ouvert.



Tissu ouvert

Constructions isolées sur des parcelles de grandes dimensions. Ce tissu est localisé en dehors des agglomérations.

Figure 8 – Schémas des 3 types de tissus résidentiel. Source : CPDT, 2015.

Carte 14 Typologie des tissus urbanisés résidentiels en Brabant wallon

Typologies des tissus urbanisés résidentiels (2015)

- Continu
- Semi-continu
- Ancien

Centralités

- Centralité urbaine de pôle
- Centralité urbaine
- Centralité villageoise

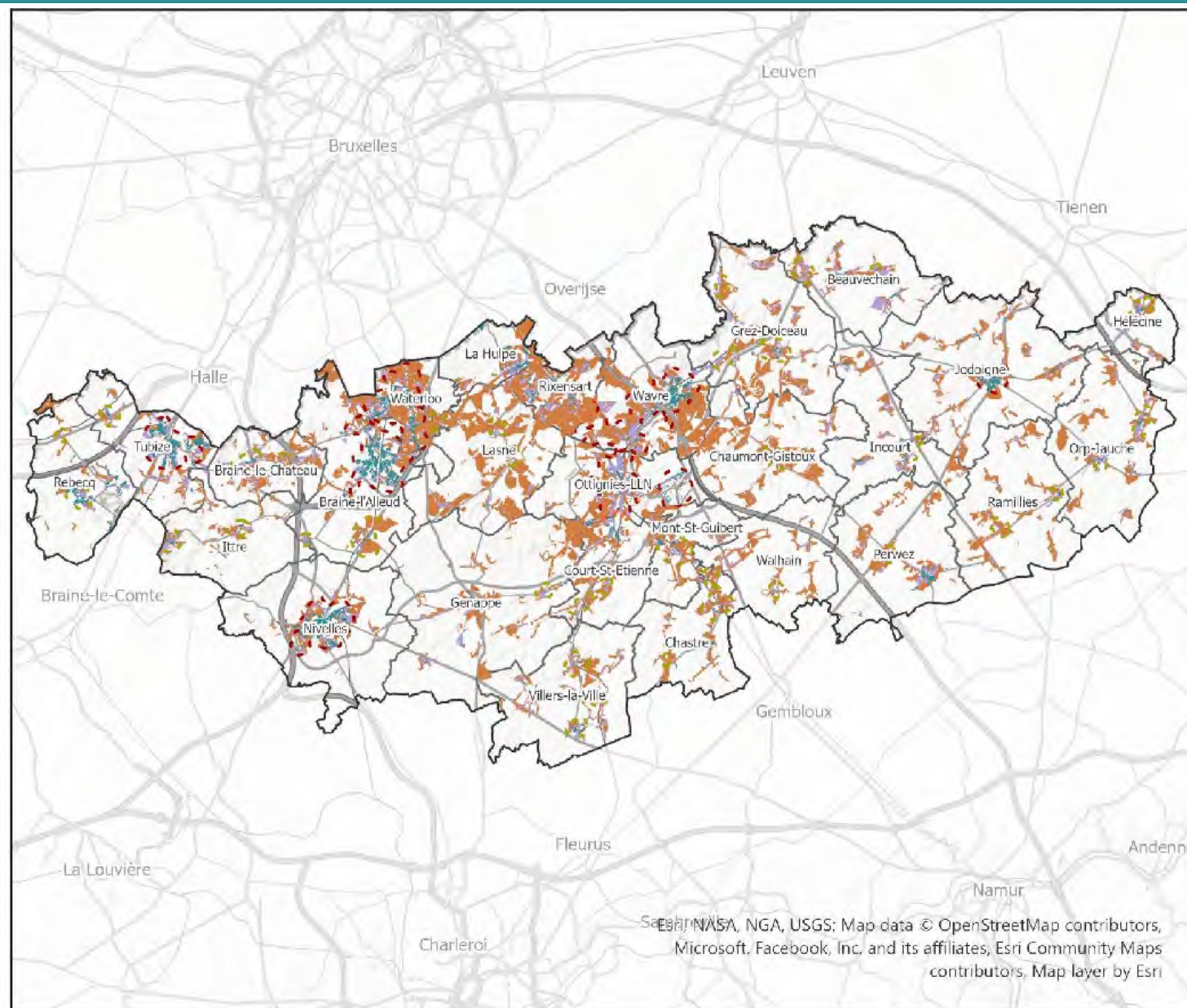
Limites administratives

- Communes
- Provinces

Typologies des tissus urbanisés résidentiels de la province du Brabant wallon

Auteur: Le Brabant wallon

Source: CPDT (2015), SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024), OpenStreetMap (2024)



3.7.3. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Au 1^{er} janvier 2023, le Brabant wallon compte un total de 187.056 logements.

Parmi ces logements, les maisons individuelles sont clairement majoritaires (72,5 %) comme partout en Wallonie (77,2 %). Plus particulièrement, ce sont les maisons de type ouvert¹⁸ qui dominent en Brabant wallon. En effet, ce type d’habitat représente près de 40 % du parc résidentiel en Brabant wallon alors qu’il ne compte que pour 30 % du parc résidentiel wallon. A contrario, les maisons de type fermé sont largement sous représentées en Brabant wallon (14,6 %) au regard de la moyenne wallonne (25,7 %).

Les appartements (immeubles) – qui représentent un quart des logements en Brabant wallon – y sont proportionnellement plus nombreux qu’en Wallonie où ils ne comptent que pour 18 % du parc résidentiel. Pour autant, leur répartition est très inégale au sein du territoire provincial. En effet, la commune qui compte la

plus grande part de buildings et immeubles à appartements au sein de son patrimoine immobilier est le bipôle d’Ottignies-Louvain-la-Neuve (61,3 % - 13.852 unités). Cette commune a la particularité d’accueillir une université et, en conséquence, de nombreux logements étudiants essentiellement assimilés à la catégorie de buildings et immeubles à appartements. Les autres communes du Brabant wallon qui comptent proportionnellement plus d’appartements que la moyenne provinciale sont les polarités de Nivelles (41,9 %), Tubize (30,6 %) et Wavre (30,0 %) ainsi que la commune de Mont-Saint-Guibert (28,7 %). Inversement, quatre communes du Brabant wallon comptent une part de buildings et immeubles à appartements parmi les plus faibles de Wallonie (catégorie comprise entre 1,3 % et 6,6 %). Il s’agit des communes de Ramillies, Incourt, Beauvechain et Orp-Jauche ; soit quatre communes localisées dans l’est du territoire provincial.

Enfin, notons que les maisons de commerce¹⁹ sont une catégorie encore plus marginale en Brabant wallon (1,5 %) qu’en Wallonie (2,6 %). Seules les communes de La Hulpe (3,1 %) et Jodoigne (2,8 %) surclassent la moyenne wallonne.

Territoire	Maisons de type fermé		Maisons de type semi-fermé		Maisons de type ouvert, fermes et châteaux		Buildings et immeubles à appartements		Maisons de commerce		Logements dans bâtiment non résidentiel		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Brabant wallon	27.311	14,6 %	36.608	19,6 %	71.770	38,4 %	46.486	24,9 %	2.843	1,5 %	2.038	1,1 %	187.056
Wallonie	457.729	25,7 %	390.043	21,9 %	527.075	29,6 %	320.507	18,0 %	46.220	2,6 %	40.369	2,3 %	1.781.943

Tableau 13 – Nombre et part de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie au 1^{er} janvier 2023. Source : Walstat 2023.

¹⁸ Les logements recensés dans les catégories « maisons de type fermé », « maisons de type demi-fermé » et « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux » peuvent être des appartements dans certains cas. En effet, lorsque ces bâtiments sont subdivisés en plusieurs logements, lesdits logements sont toujours recensés en fonction du type d’origine du bâtiment dans lequel ils se situent et non dans la catégorie « buildings et immeubles à appartements ». Néanmoins, la très grande majorité des logements repris dans ces trois catégories correspondent à des maisons individuelles. A titre d’exemple, dans la publication relative aux chiffres clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition, l’auteur précise que « En 2022, d’après les données Statbel pour la Wallonie, le nombre de logements est

supérieur au nombre de bâtiments de 8,5 % pour les « maisons de type fermé », de 3,1 % pour les « maisons de type demi-fermé » et de 1,9 % pour les « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux ».

¹⁹ Selon le SPF Finances, il s’agit d’un « bâtiment spécialement équipé pour l’exercice d’un commerce de détail. Attention : pareil bâtiment contient d’habitude aussi un logement, mais l’essentiel réside dans le fait que le rez-de-chaussée est spécialement aménagé pour y exercer un commerce de détail. On rencontre ce genre de bâtiment par ex. plus souvent dans des centres ruraux et urbains que dans des quartiers moins habités. »

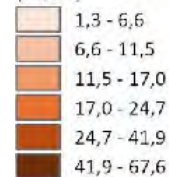
Carte 15 Part de buildings et d'immeubles à appartements en Brabant wallon

Part de buildings et immeubles à appartements (%)

Moyenne wallonne (18%)

Moyenne de la province du Brabant wallon

(24,9%)



Nombre de buildings et immeubles à appartements

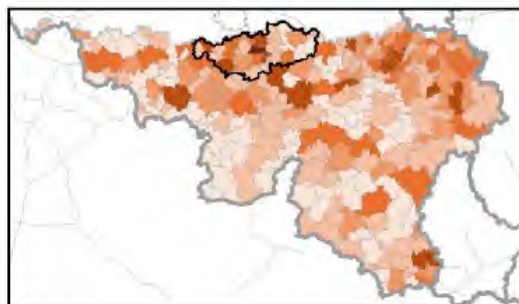
10

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

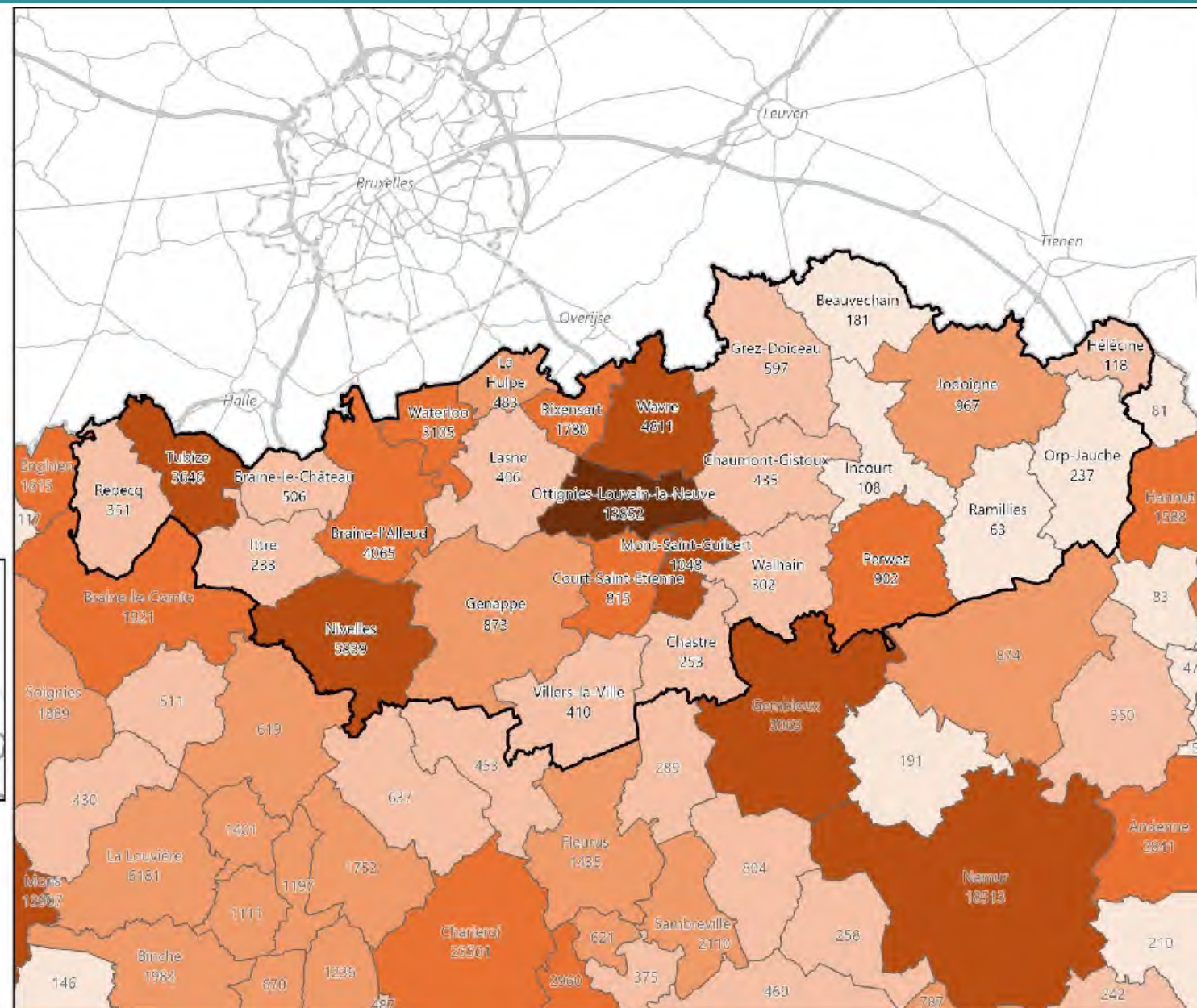


Part de buildings et immeubles à appartements de la province du Brabant wallon au 01/01/2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Economie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.4. AGE DES LOGEMENTS

En comparaison de la situation wallonne, le parc immobilier résidentiel du Brabant wallon est assez récent. En effet, seulement 22 % des logements y ont été construits avant 1918 alors que la moyenne wallonne est de 37 %. Plus particulièrement, ce sont les territoires du centre de la province qui ont été préservés de l'urbanisation : principalement Ottignies-Louvain-la-Neuve et Waterloo. A contrario, certaines communes périphériques comptent un bâti résidentiel ancien assez important ; plus de 40 % de leurs logements. Il s'agit des communes d'Ittre et Rebecq à l'ouest ; Villers-la-Ville au sud et les communes d'Orp-Jauche, Hélécine, Ramillies, Walhain, Incourt et Jodoigne à l'est.

La première vague d'urbanisation du Brabant wallon s'observe réellement entre 1961 et 1980 lors de laquelle un quart des logements (27 %) du Brabant wallon sont construits. Les deux périodes suivantes sont un peu moins intensives mais comptent encore chacune pour la construction de près de 20 % des logements du Brabant wallon ; soit un dynamisme urbanistique bien supérieur à celui de la Wallonie.

Sont disponibles en annexe deux cartes A3. La première rend compte des différentes périodes de construction des logements en Brabant wallon tandis que la deuxième représente uniquement les constructions produites entre 2001 et 2023.

Période	Brabant wallon		Wallonie	
	Nombre	%	Nombre	%
Avant 1918	44.600	22	674.953	37
1919-1940	13.078	6	179.517	10
1941-1960	14.355	7	166.959	9
1961-1980	54.139	27	349.706	19
1981-2000	36.935	18	205.469	11
2001-2023	40.592	20	256.406	14

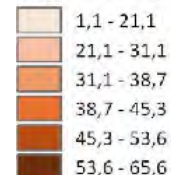
Tableau 14 – Nombre et part de logements selon leur année de construction en Brabant wallon et en Wallonie. Source : matrice cadastrale, 2023.

Carte 16 Part des logements construits avant 1918 en Brabant wallon

Part de logements construits avant 1918 (%)

Moyenne wallonne (36,8%)

Moyenne de la province du Brabant wallon (21,9%)



Nombre de logements construits avant 1918

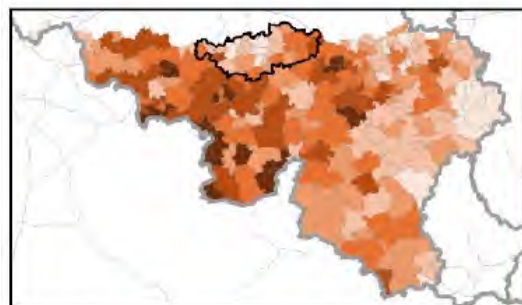
10

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

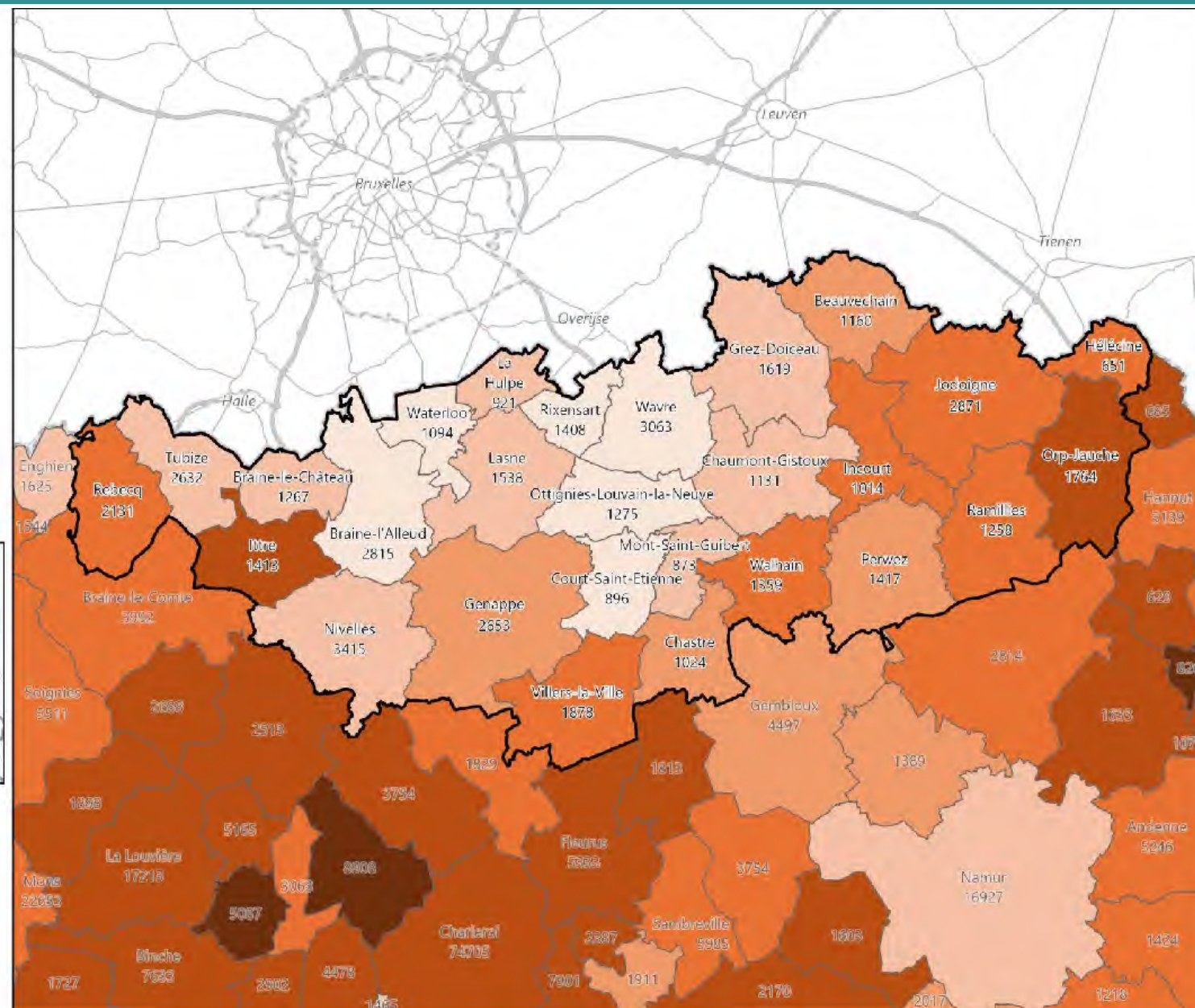


Part des logements construits avant 1918 par commune de la province du Brabant wallon (situation au 01/01/2023)

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.5. LOGEMENTS PUBLICS

Le Brabant wallon compte 23.409 logements publics dans son parc immobilier résidentiel. Cela représente 11,3 % des logements du Brabant wallon ; une moyenne provinciale bien meilleure que la moyenne régionale qui est de 7,7 %.

Pour autant, il apparaît que les réalités communales soient assez différentes. En effet, des communes comme Lasne ou Waterloo comptent moins de 2 % de logements publics sur leur territoire alors que la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en compte plus de 40 %. Cette commune, qui fait gonfler la moyenne provinciale, est une particularité en raison de sa construction autour de l'UCLouvain et de ses nombreux logements à destination des étudiants. Notons néanmoins des communes comme Tubize ou Chastre qui comptent encore plus de 10 % de logements publics dans leur parc immobilier résidentiel. Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les parts de logements publics élevées ne s'observent pas toujours dans les communes urbaines et/ou de pôles.

Les acteurs actifs dans la mise à disposition de logements publics sont multiples en Brabant wallon. Les Sociétés de Logement de Services Public (SLSP) sont les principales pourvoyeuses de logements publics en Brabant wallon et en Wallonie. Le deuxième acteur principal du Brabant wallon – en nombre de logements – est l'Agence Immobilière Sociale (AIS). Les logements gérés par les AIS sont assimilés à des logements publics pour autant ceux-ci appartiennent en réalité à des propriétaires privés. Les AIS sont des organismes de logement à finalité sociale qui agissent en tant qu'intermédiaires entre des propriétaires privés et des locataires aux revenus précaires ou modestes. Par ailleurs, des acteurs tels que les Régies Foncières et Immobilières communales, les communes, les CPAS et le Fonds du logement de Wallonie (FLW) ont également dans leurs attributions la mise à disposition de logements publics. Enfin, épinglons l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (API BW) qui se positionne comme un acteur public du logement à prix modéré.

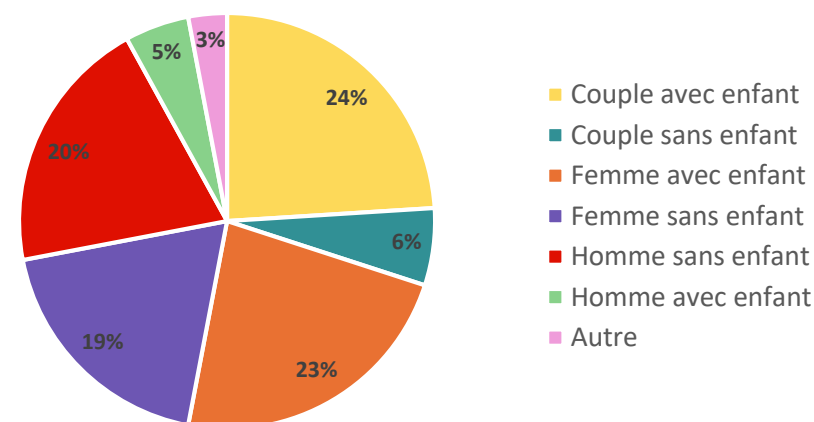
Les SLSP sont au nombre de quatre en Brabant wallon. Le Roman Païs couvre l'ouest de la province, Notre Maison s'occupe d'une partie des communes du centre de la province, IPB a en charge les communes de l'est mais également quelques communes du centre et enfin le Foyer wavrien gère uniquement les logements publics de la commune de Wavre. Ensemble, ces quatre SLSP mettent à disposition plus de 7.000 logements publics, soit plus de 90 % des logements publics du Brabant wallon. Ainsi, il n'est pas étonnant d'observer une cohérence

assez forte entre la carte représentant la part de logements publics (%) et la carte représentant la part de ménages vivant dans un logement public SLSP (%).

En Brabant wallon, seulement 3,3 % des ménages vivent dans un logement public SLSP pour une moyenne régionale de près de 6 %. Les communes qui comptent les plus grandes parts de ménages vivant dans un logement public SLSP (> 5 %) sont Ottignies-Louvain-la-Neuve, Tubize, Chastre, Rebecq et Nivelles. A contrario, Waterloo et Lasne comptent moins de 0,5 % de ménages vivant en logement public SLSP.

Les logements publics gérés par les SLSP sont, en Brabant wallon, pour 92 % des logements sociaux, 7 % des logement moyens et 1 % des logements étudiants. Plus de la moitié de ces logements (55 %) comptent 3 chambres ou plus ; un quart disposent de 2 chambres et 20 % d'une seule chambre.

En ce qui concerne le profil des candidats au logement public en Brabant wallon, près de la moitié sont des couples avec enfants (24 %) ou des femmes avec enfants (23 %). Les ménages isolés – aussi bien homme que femme – sont également fortement demandeurs.



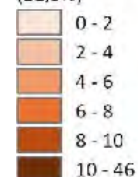
Graphique 26 – Profil des ménages candidats à un logement public en Brabant wallon.
Source : Centre d'études en Habitat Durable de Wallonie 2023.

Carte 17 Part de logements publics en Brabant wallon

Part de logements publics (%)

Moyenne wallonne (7,7%)

Moyenne de la province du Brabant wallon
(11,3%)



Nombre de logements publics

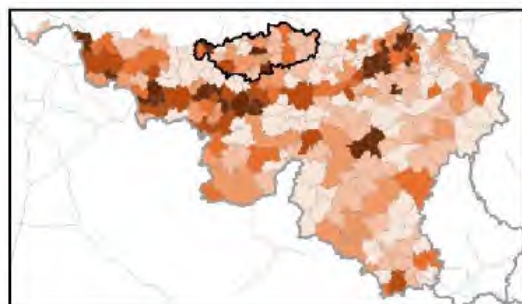
10

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

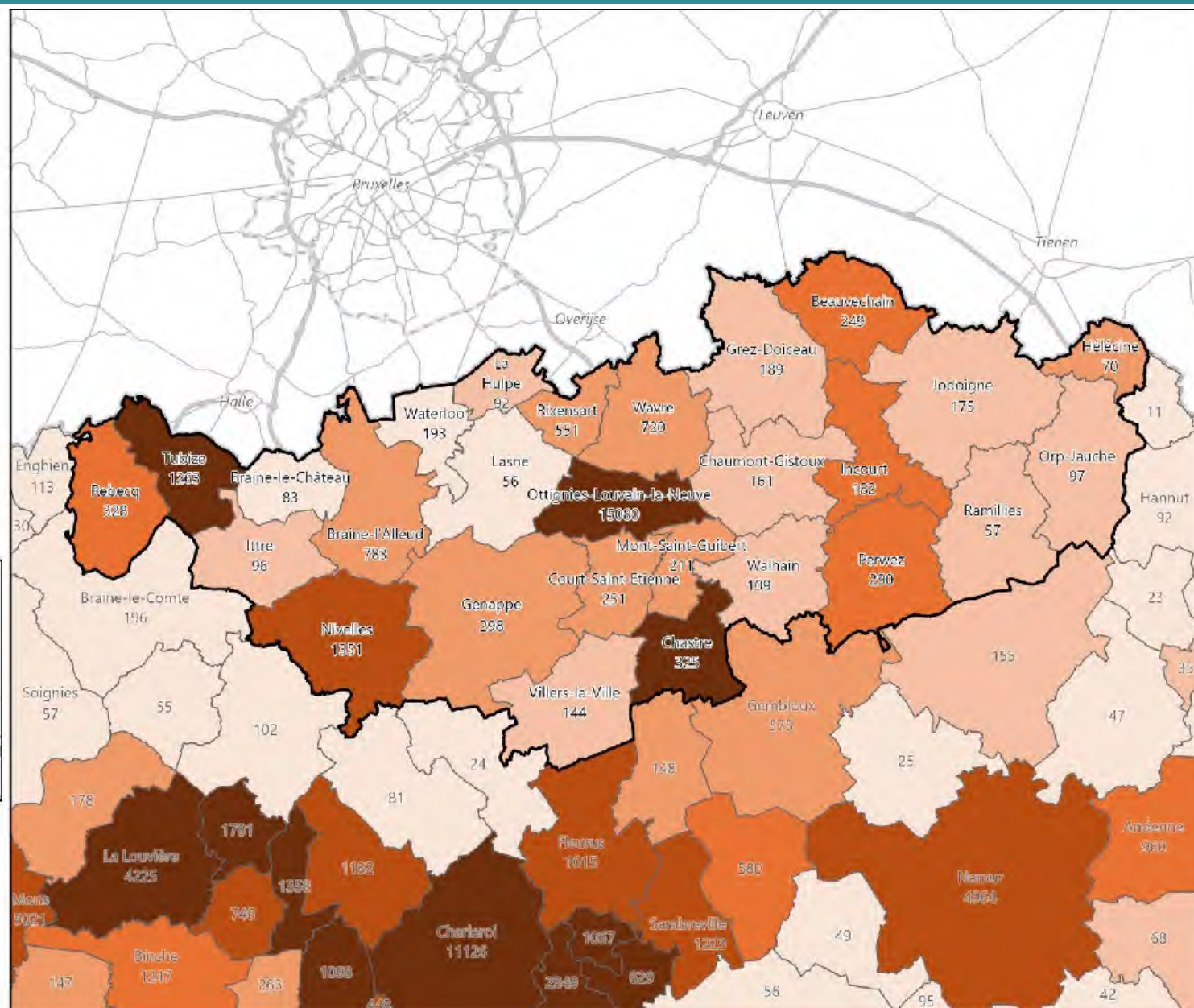


Part de logements publics de la province du Brabant wallon
en 2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020),
OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km

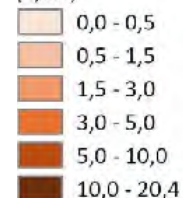


Carte 18 Part des ménages vivant dans un logement SLSP en Brabant wallon

Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%)

Moyenne wallonne (5,9%)

Moyenne de la province du Brabant wallon (4,1%)

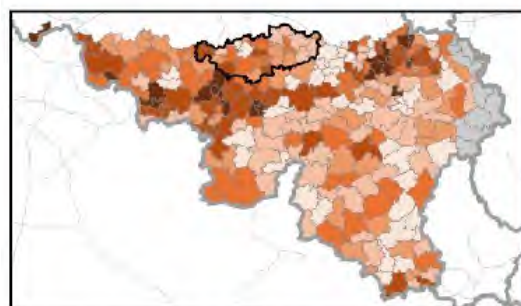


Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

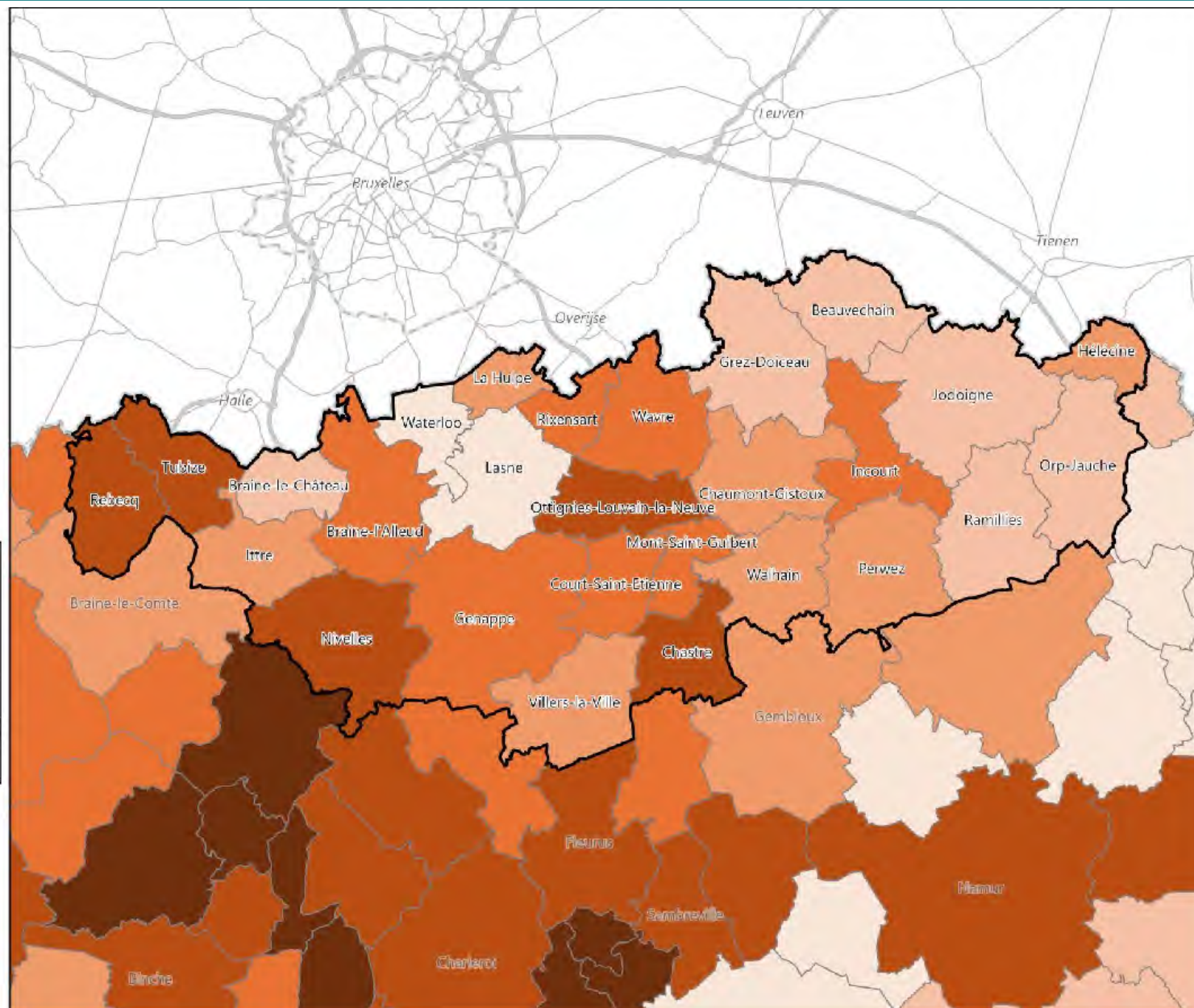


Part des ménages vivant dans un logement SLSP par commune de la province du Brabant wallon au 01/01/2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Intérieur (2023), SWL (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.7.6. EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

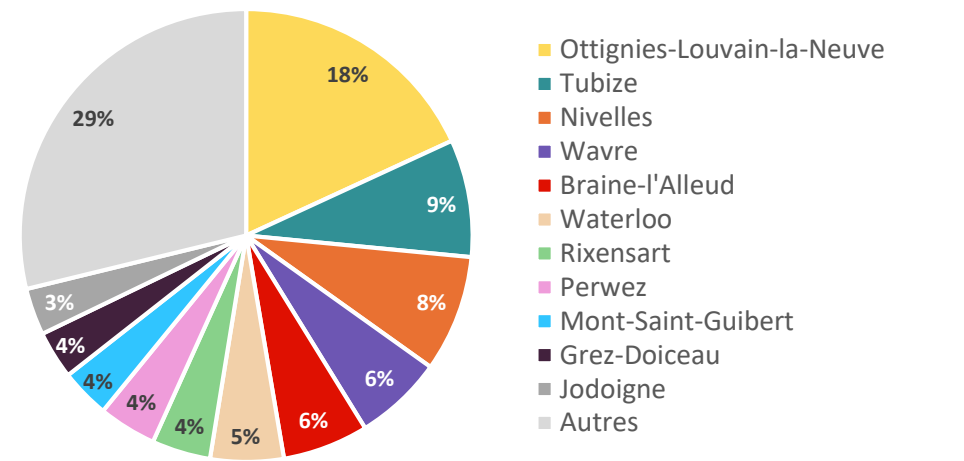
Entre 2008 et 2023, le Brabant wallon a connu une augmentation de 27.150 unités de logements. L'évolution relative correspondante (+ 15,4 %) est bien supérieure à celle mesurée en Wallonie (+ 10,7 %).

La production de logements au sein du Brabant wallon sur ces 15 dernières années est cependant très inégale. Les communes de Mont-Saint-Guibert et Perwez enregistrent les plus grandes évolutions relatives de leurs nombres d'unités de logements (> + 30 %) tandis que des communes comme Lasne ou Braine-l'Alleud enregistrent les plus faibles ; à peine 10 %. D'une manière plus globale, les plus faibles croissances relatives du nombre d'unités de logements s'observent dans les communes du centre nord de la province ; là où la saturation spatiale est la plus forte. A contrario, les plus fortes croissances s'observent dans les périphéries.

La commune du Brabant wallon qui compte le plus d'unités de logements supplémentaires sur la période 2008-2023 est Ottignies-Louvain-la-Neuve avec près de 5.000 unités de plus ; soit 18 % des unités de logements produites ces 15 dernières années. Les autres communes qui enregistrent le plus d'unités de logements supplémentaires sont les autres polarités du Brabant wallon ; à savoir Tubize (+ 2.280 unités), Nivelles (+ 2.263 unités), Wavre (+ 1.719 unités), Braine-l'Alleud (+ 1.665 unités) et Waterloo (+ 1.422 unités). Jodoigne, la dernière polarité brabançonne, ne compte que 910 unités de logements supplémentaires.

Territoire	Nombre de logements au 01/01/2008	Nombre de logements au 01/01/2023	Nombre de logements créés	Evolution relative du nombre de logements
Brabant wallon	176.549	203.699	27.150	+ 15,4 %
Wallonie	1.656.085	1.833.010	176.925	+ 10,7 %

Tableau 15 – Nombre et évolution des logements en Brabant wallon et en Wallonie entre 2008 et 2023. Source : matrice cadastrale, 2023.

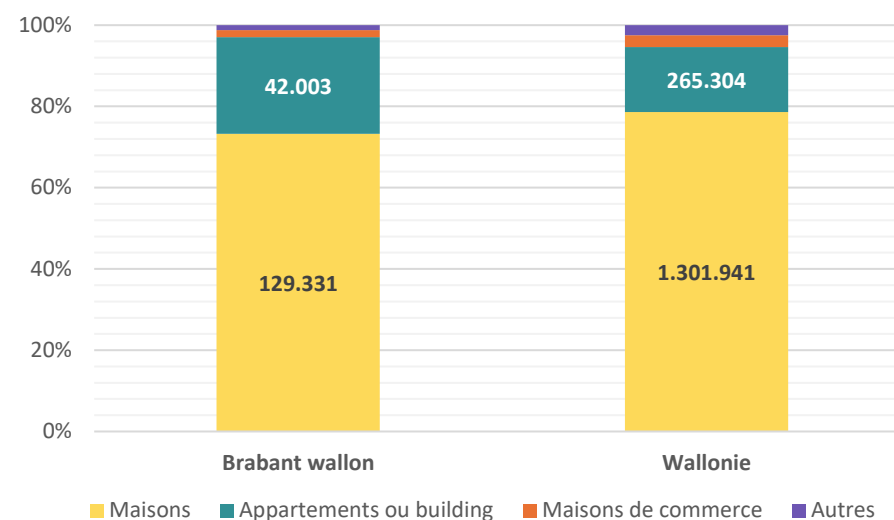


Graphique 27 – Répartition de la production de logements (en unités) dans les communes du Brabant wallon entre 2008 et 2023. Source : matrice cadastrale, 2023.

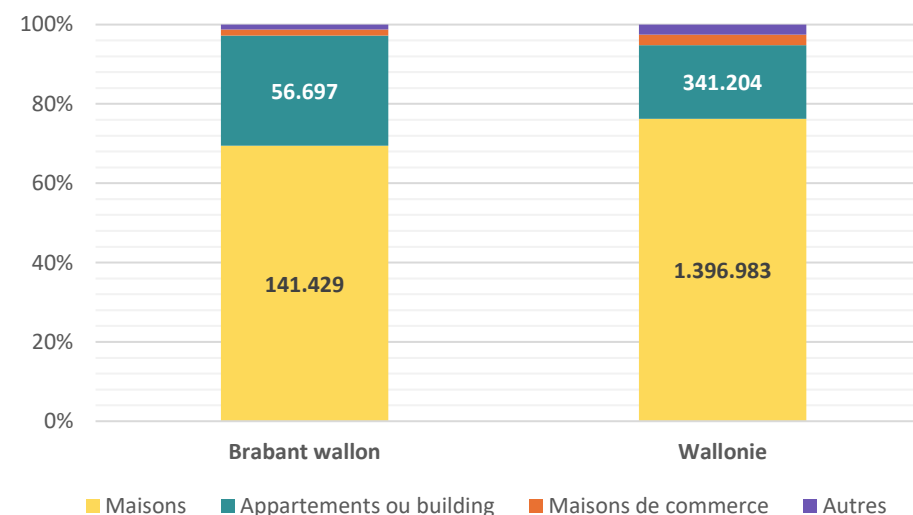
En ce qui concerne la typologie du bâti, l'évolution observée entre 2008 et 2023 en Brabant wallon est assez similaire à celle observée en Wallonie. En effet, aussi bien en Brabant wallon qu'en Wallonie, la part de maisons dans le stock global de logements a diminué au profit des logements dans les immeubles à appartements et buildings.

En Brabant wallon, les parts ont évolué de 73 % de maisons pour 24 % de logements en immeubles à appartements et buildings en 2008 à des ratios de respectivement 69 % et 28 %, soit des variations de 4 % pour les deux typologies de logements. La tendance observée en Wallonie étant la même mais avec des variations de ratio de 3 % (79 % - 16 % en 2008 et 76 % - 19 % en 2023).

En termes de production, en Brabant wallon, le nombre de maisons a augmenté moins rapidement que le nombre de logements dans des immeubles à appartements ou buildings. Plus précisément, le Brabant wallon a vu son stock de logements augmenter de 12.098 unités de maisons pour 14.694 unités de logements dans des immeubles à appartements ou buildings. En Wallonie cependant, le nombre d'unités de maisons produites reste supérieur : 95.042 unités de maisons pour seulement 75.900 unités de logements dans des immeubles à appartements ou buildings.



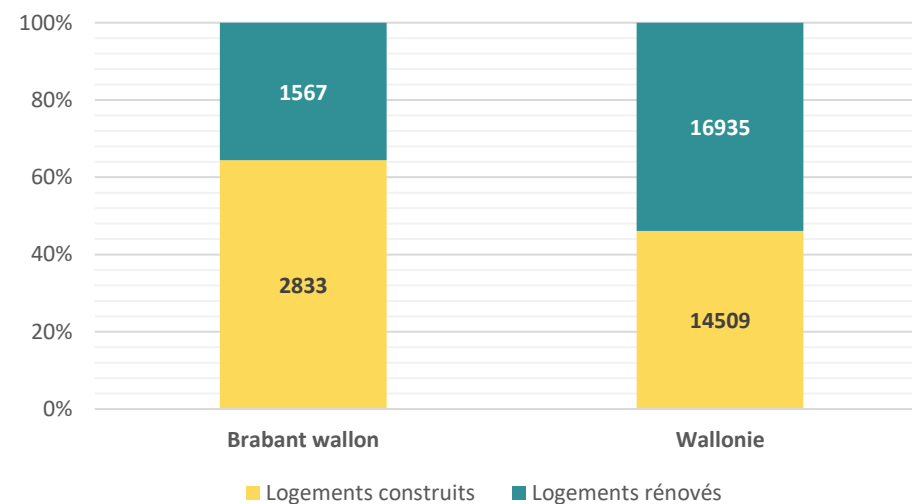
Graphique 28 – Part et nombre de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie en 2008. Source : matrice cadastrale, 2023.



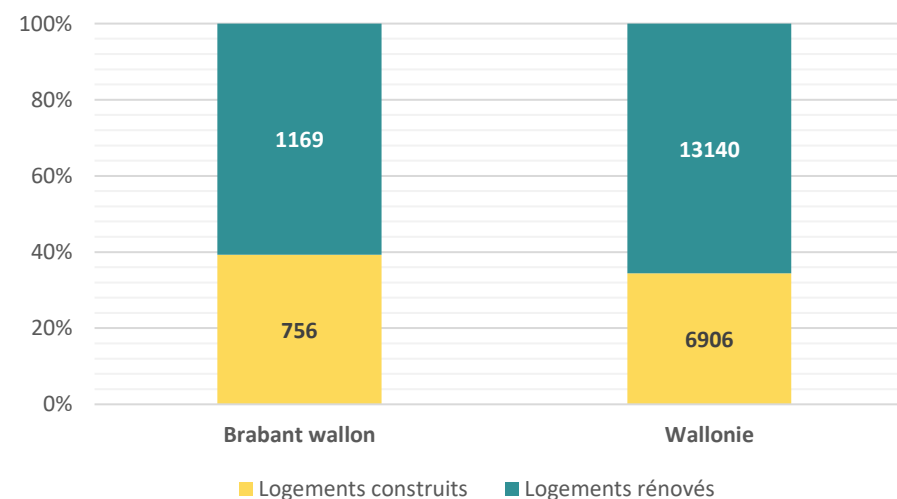
Graphique 29 – Part et nombre de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie en 2023. Source : matrice cadastrale, 2023.

3.7.7. RÉNOVATIONS ET CONSTRUCTIONS NEUVES

Sur la période d'analyse (2008-2022), la part de rénovations est systématiquement plus grande que la part de constructions neuves en Wallonie. En Brabant wallon, par contre, la situation est plus nuancée. En effet, sur les 15 années analysées, la part de rénovations surclasse la part de constructions neuves 10 fois, dont les quatre dernières années. Pour autant, hormis la situation de 2022 qui est assez bien tranchée avec 61 % de rénovations, les années antérieures sont assez équilibrées entre rénovations et constructions neuves avec des proportions proches de 50 %.



Graphique 30 – Part et nombre de rénovations et de constructions neuves en Brabant wallon et en Wallonie en 2008. Source : matrice cadastrale, 2023.



Graphique 31 – Part et nombre de rénovations et de constructions neuves en Brabant wallon et en Wallonie en 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.



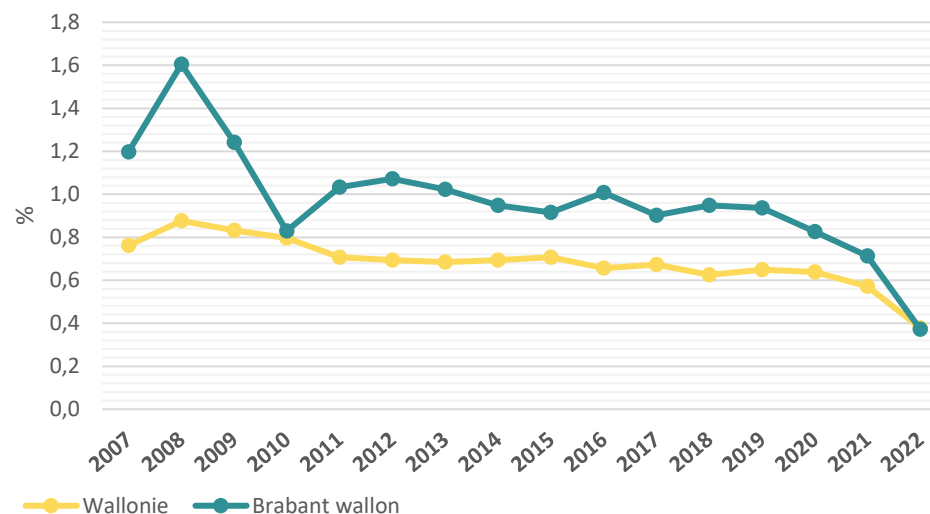
Après un pic observé en 2008, le taux de nouvelles constructions – qui représente le ratio entre le nombre de nouvelles constructions et le nombre total de logements – tend à diminuer en Brabant wallon. En 2022, il atteint son niveau le plus bas de 0,4 % et rejoint la moyenne wallonne. Jusqu’alors, il était presque systématiquement supérieur.

La Carte 20 permet de rendre compte des disparités observées au sein du territoire provincial. A Mont-Saint-Guibert et Rixensart, le taux de constructions neuves est supérieur à 1 % alors qu’il ne dépasse pas 0,1 % dans les communes d’Ittre, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

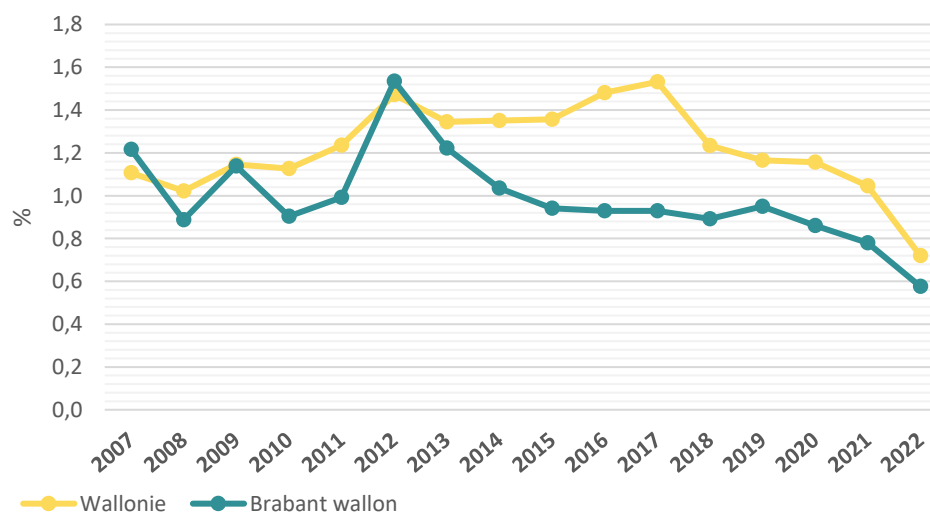
Contrairement à ce qui était observé pour le taux de nouvelles constructions, le taux de rénovations – qui représente le ratio entre le nombre de rénovations sur le nombre total de logements – est plus élevé en Wallonie qu’en Brabant wallon à l’exception des années 2007 et 2012. Par ailleurs, depuis 2012 où un pic à 1,5 % est observé, le taux de rénovations tend à diminuer en Brabant wallon. En Wallonie, le taux de rénovation tend également à diminuer mais cela ne se marque que depuis 2017.

A l’analyse de la Carte 21, il apparait que les disparités communales sont moins marquées en ce qui concerne les taux de rénovations. Villers-la-Ville est la seule commune à enregistrer un taux de rénovation supérieur à 1 % tandis que la commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve est la seule à enregistrer un taux inférieur à 0,1 %.

Il convient de signaler que tant les taux de rénovations que les taux de constructions neuves peuvent subir des variations importantes en fonction des années en raison de facteurs extérieurs (législation, crise des matériaux, prix...) ou en lien avec des opérations immobilières de grande ampleur.



Graphique 32 – Evolution du taux de nouvelles constructions en Brabant wallon et en Wallonie de 2007 à 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.



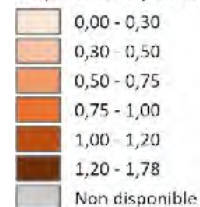
Graphique 33 – Evolution du taux de rénovations en Brabant wallon et en Wallonie de 2007 à 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.

Carte 20 Taux de constructions neuves en Brabant wallon

Taux de nouveaux logements construits (%)

Moyenne wallonne (0,38%)

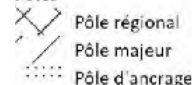
Moyenne de la province du Brabant wallon (0,37%)



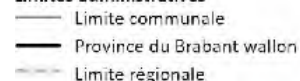
Nombre de constructions

10

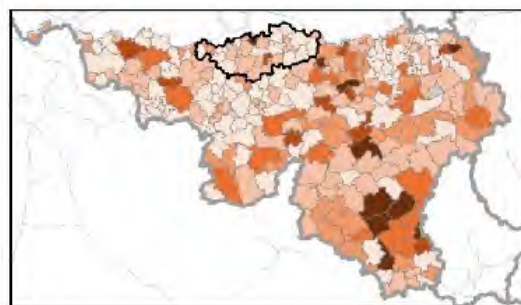
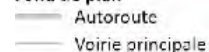
Pôles



Limites administratives



Fond de plan

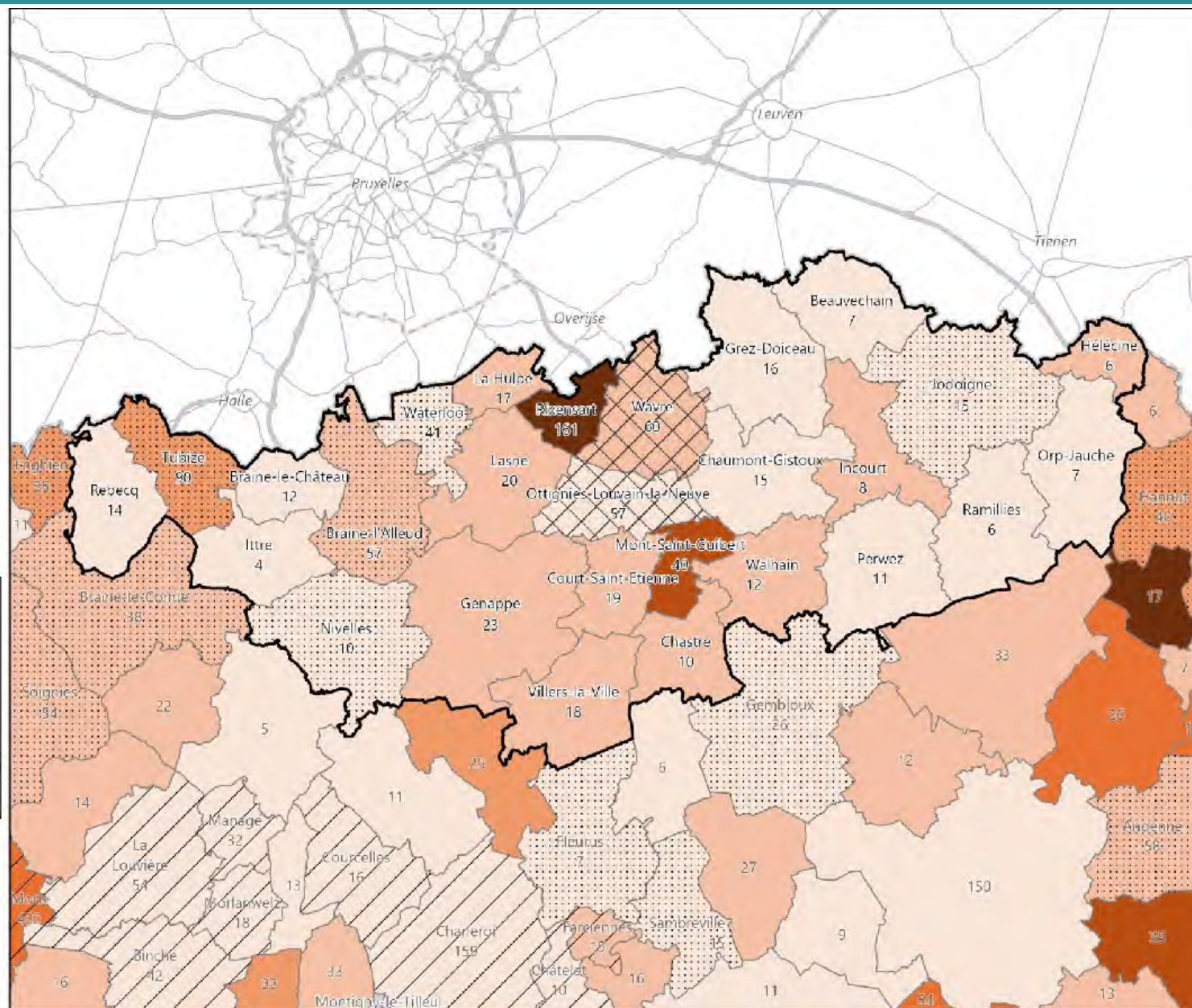


Taux de nouveaux logements construits en 2022 dans la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.8. SUPERFICIE RÉSIDENTIELLE PAR HABITANT

La superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon (358 m²/hab) est bien supérieure à la moyenne wallonne (305 m²/hab). De manière plus générale, seules les communes plus urbaines, comme les pôles, affichent des superficies résidentielles par habitant inférieures à la moyenne wallonne. Plus particulièrement, citons les communes de Nivelles (188 m²/hab), Tubize (191 m²/hab), Ottignies-Louvain-la-Neuve (228 m²/hab), Braine-l'Alleud (258 m²/hab) et Waterloo (289 m²/hab). A contrario, les communes qui enregistrent les superficies résidentielles par habitant les plus élevées sont Lasne (801 m²/hab), Chaumont-Gistoux (606 m²/hab), Grez-Doiceau (530 m²/hab), Incourt (527 m²/hab) et Ramillies (522 m²/hab).

Par ailleurs, l'évolution de la superficie résidentielle par habitant montre une tendance au desserrement ; celui-ci étant pour autant plus limité en Brabant wallon qu'en Wallonie. En effet, en Brabant wallon, la superficie résidentielle par habitant passe de 355 m²/hab en 2013 à 358 m²/hab en 2023, soit une croissance limitée à 1 %. « Cela signifie que chaque habitant a en moyenne consommé davantage d'espace au sol pour son habitat (logement principal et secondaire pour certains, jardin, cour, garage, etc.). » IWEPS, 2024.

« Cette tendance au desserrement peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion et des outils communaux inadaptés par rapport à la problématique de l'artificialisation et une réduction de la taille des ménages (vieillesse, séparations), une augmentation des résidences secondaires ou des logements sous-occupés. Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant est légèrement moins forte ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Ceci est notamment lié à certains modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol. Le ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s'expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. » IWEPS, 2024.

Ces propos peuvent être nuancés au regard de la Carte 23. En effet, en Brabant wallon, pas moins de 8 communes enregistrent une évolution négative, c'est-à-dire une superficie résidentielle par habitant moins élevée en 2023 qu'en 2013. Il s'agit des communes de Tubize, Hélécinne, Mont-Saint-Guibert, Rixensart, Ittre,

Grez-Doiceau, Villers-la-Ville et Walhain; soit des communes aussi bien urbaines que rurales, dispersées sur le territoire provincial. Dans trois autres communes (Incourt, Orp-Jauche et Perwez), la superficie résidentielle par habitant n'a pas évolué au cours des 10 dernières années. Les trois communes qui enregistrent les évolutions de superficie résidentielle par habitant les plus élevées sont Chaumont-Gistoux, Lasne et Ottignies-Louvain-la-Neuve; soit trois communes limitrophes localisées en plein centre du Brabant wallon. Ainsi, Chaumont-Gistoux et Lasne ont la particularité de cumuler les superficies résidentielles par habitant les plus élevées de la province mais également les évolutions positives les plus élevées.

Territoire	Superficie résidentielle par habitant en 2013 (m ² /hab)	Superficie résidentielle par habitant en 2023 (m ² /hab)	Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2013 et 2023 (%)
Brabant wallon	355	358	+ 1 %
Wallonie	293	305	+ 4 %

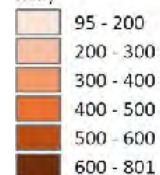
Tableau 16 – Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2013 et 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS, 2023.

Carte 22 Superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon

Superficie résidentielle par habitant (m²/hab)

Moyenne wallonne (305 m²/hab)

Moyenne de la province du Brabant wallon (358 m²/hab)



Pôles

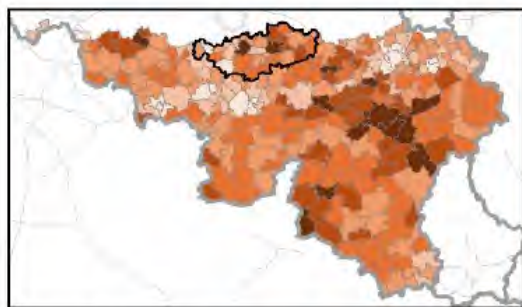
- Pôle régional
- Pôle majeur
- Pôle d'ancrage

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

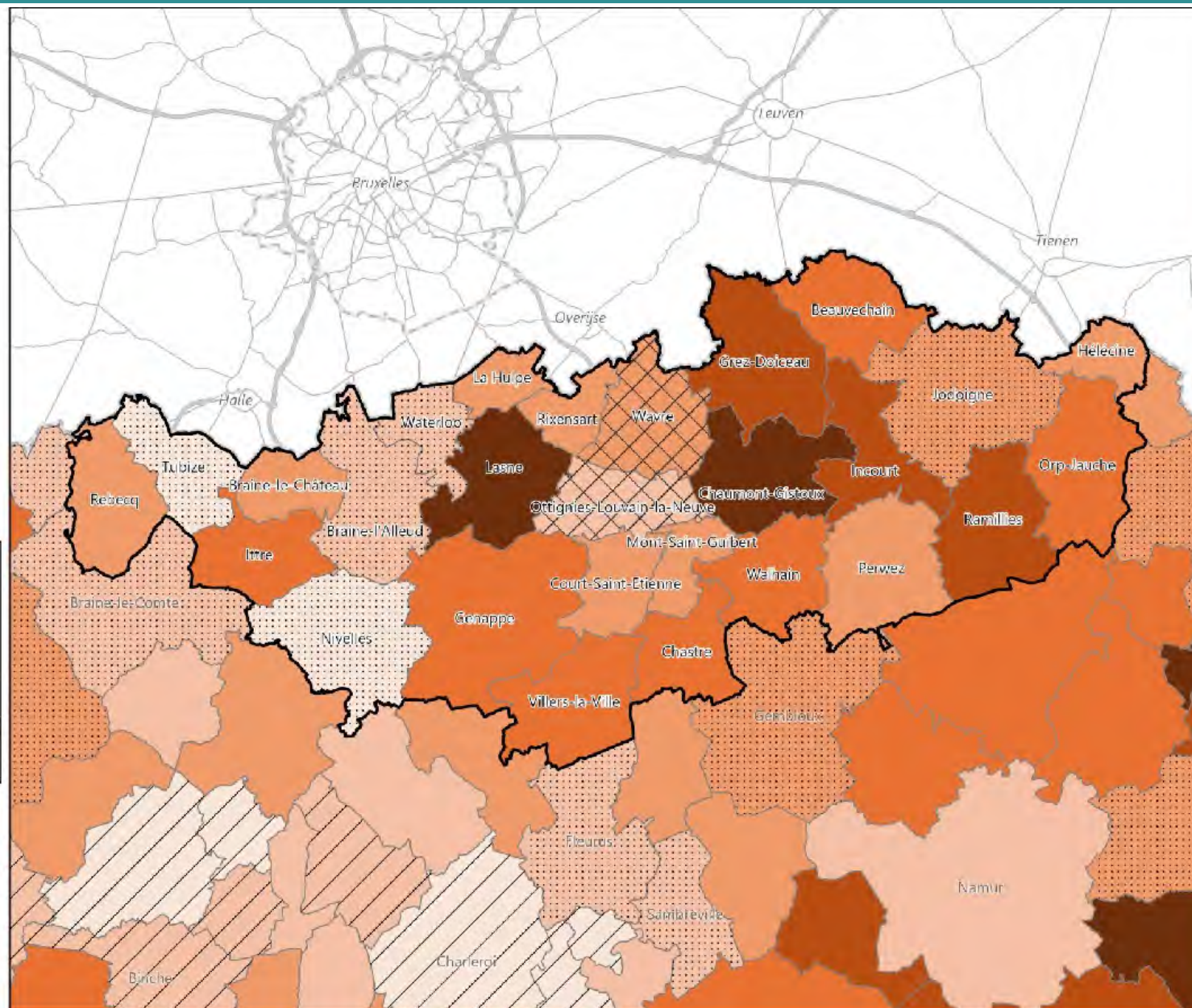


Superficie résidentielle par habitant (m²/hab) par commune de la province du Brabant wallon en 2023

Auteur : Spi

Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPs (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



Carte 23 Evolution de la superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon

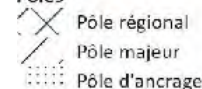
Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 (%)

Moyenne wallonne (6,4%)

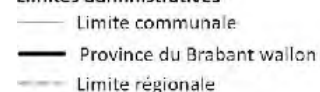
Moyenne de la province du Brabant wallon (1,8%)



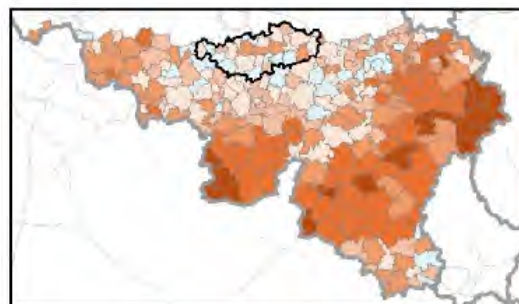
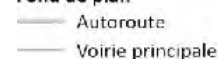
Pôles



Limites administratives



Fond de plan

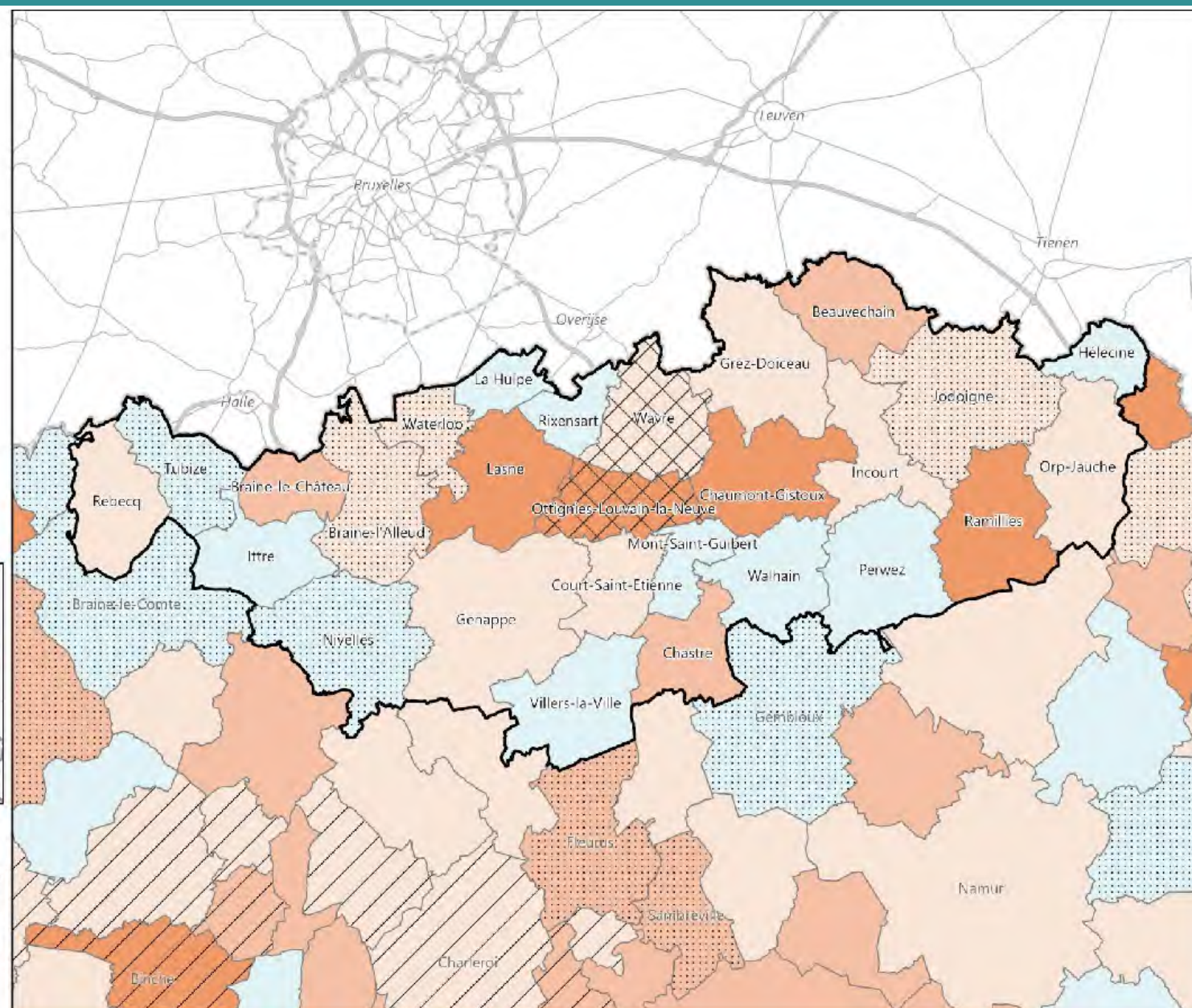


Evolution de la superficie résidentielle par habitant de la province du Brabant wallon entre 2008 et 2023

Auteur: Spi

Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPS (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km

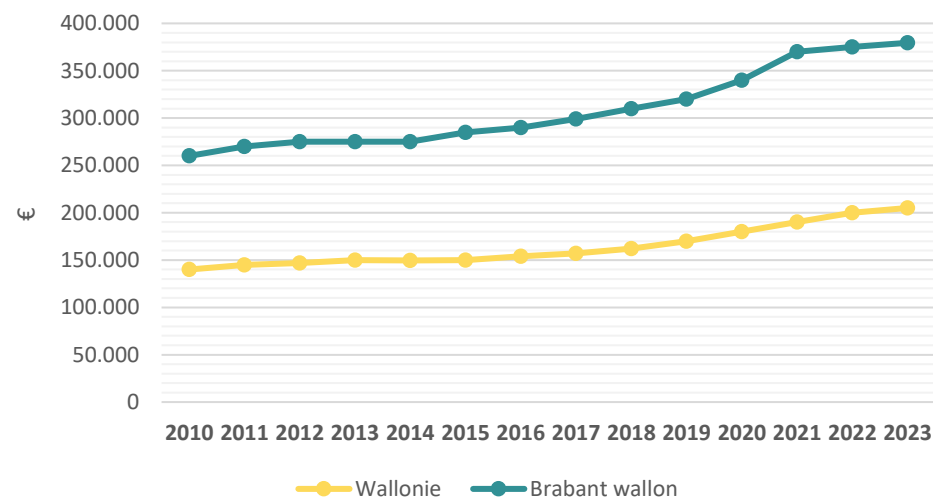




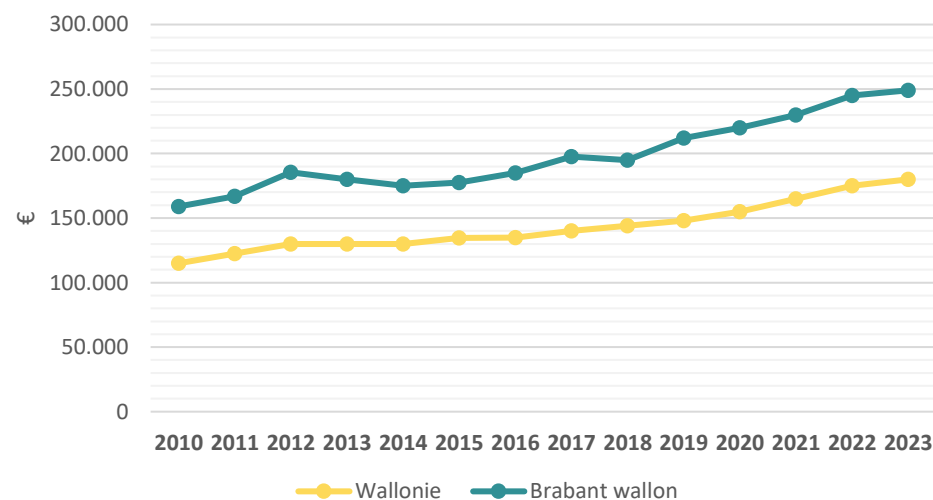
3.7.9. PRIX DE L'IMMOBILIER

En 2023, le prix médian des maisons (tous types) est de 379.500 € en Brabant wallon, soit 174.500 € de plus qu'en Wallonie (205.000 €). Les appartements sont également vendus à un prix médian bien plus élevé en Brabant wallon (249.000 €) qu'en Wallonie (180.000 €). Comme le montre les graphiques ci-contre, cette différence de prix n'est pas neuve. De plus, les prix – aussi bien des maisons que des appartements – ont augmenté continuellement au cours des 13 dernières années, avec un léger fléchissement depuis 2021 pour les maisons.

A l'analyse des cartes ci-après, il apparaît clairement que les prix immobiliers observés en Brabant wallon sont bien supérieurs à ceux observés dans le reste de la Wallonie, quelle que soit la commune considérée. Néanmoins, ciblons plus particulièrement les communes du centre-nord de la province pour lesquelles le prix médian des maisons dépasse la barre des 400.000 € pour une maison en 2023 ; à savoir Lasne (632.000 €), Waterloo (522.500 €), Rixensart (480.000 €), Chaumont-Gistoux (477.500 €), La Hulpe (475.000 €) et Ottignies-LLN (410.000 €). Notons également la commune de Chastre, localisée au sud de la province, qui enregistre encore un prix médian de 400.000 € pour une maison. En ce qui concerne les appartements, la donnée du prix médian n'est disponible que pour les communes qui ont enregistré un nombre de transactions suffisant. Ainsi, pointons encore les communes de La Hulpe, Waterloo et Rixensart pour lesquelles le prix médian d'un appartement en 2023 dépasse la valeur de 300.000 €.

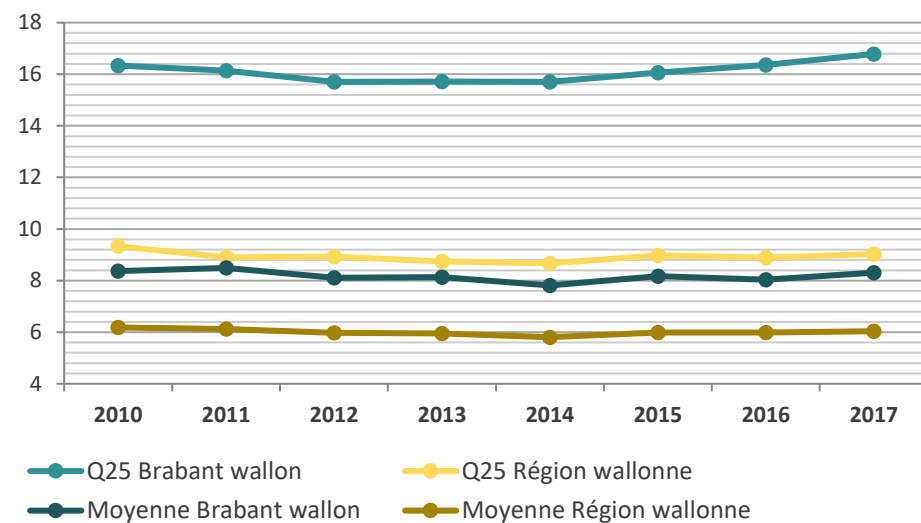


Graphique 34 – Evolution du prix médian des maisons en Brabant wallon et en Wallonie entre 2010 et 2023. Source : Statbel, 2023.



Graphique 35 – Evolution du prix médian des appartements en Brabant wallon et en Wallonie entre 2010 et 2023. Source : Statbel, 2023.

En ce qui concerne la capacité financière d'accès au logement en Brabant wallon, force est de constater que celle-ci est plus compliquée qu'en Wallonie. En effet, lorsque le prix de l'immobilier est mis en balance avec le revenu des ménages, il apparaît que le prix de l'immobilier représente en moyenne 8 ans de revenu en Brabant wallon pour seulement 6 ans en Wallonie. De plus, si l'on considère le premier quartile²⁰ – quartile 25 – du prix immobilier et du revenu, ce sont 16 ans de revenus qui sont nécessaires en Brabant wallon pour combler le prix immobilier pour 9 ans en Wallonie.



Graphique 36 – Evolution du ratio entre prix de l'immobilier et revenu entre 2010 et 2017 en Brabant wallon et Région wallonne. Source : SPF ECO, IWEPS, 2021.

²⁰ La premier quartile ou quartile 25 est la valeur au-dessous de laquelle se trouvent 25 % des données lorsqu'elles sont arrangées en ordre croissant.

Carte 24 Prix de vente médian des maisons en Brabant wallon et en Wallonie

Prix médian des maisons vendues (€)

Prix médian wallon (205 000€)

91 000 - 150 000

150 000 - 200 000

200 000 - 250 000

250 000 - 300 000

300 000 - 400 000

400 000 - 650 000

Non disponible (moins de 16 maisons vendues)

Limites administratives

— Limite communale

— Province du Brabant wallon

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

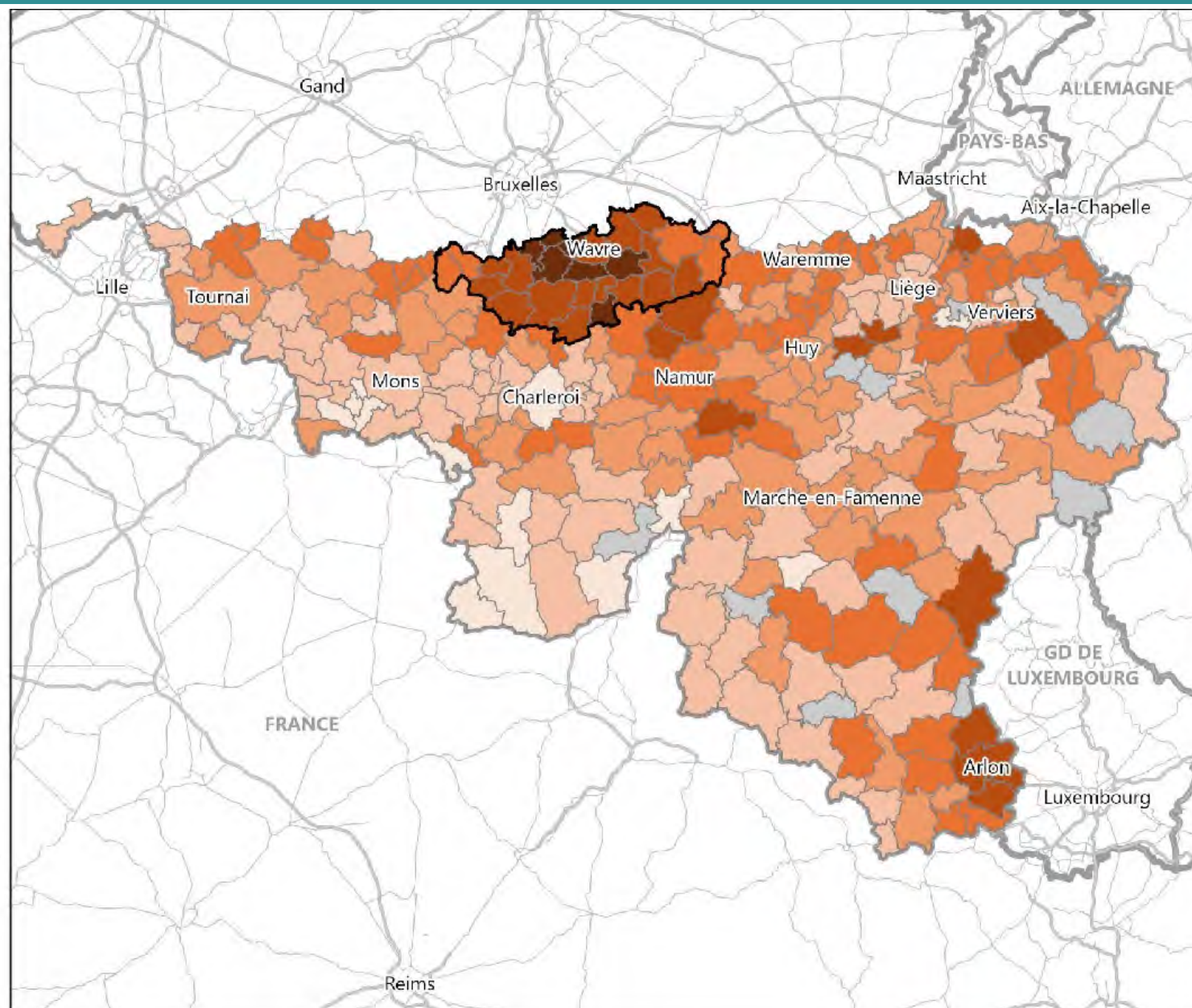
— Voirie principale

Prix médian des maisons vendues en 2023 en Brabant wallon et en Wallonie

Auteur : Spi et Le Brabant wallon

Sources : Statbel (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

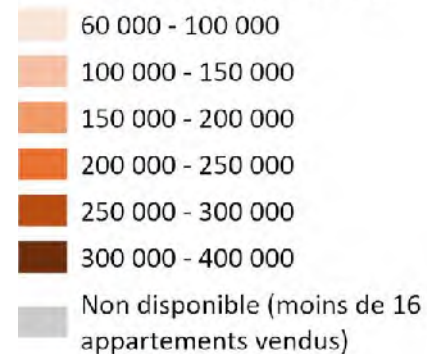
0 25 50 Km



Carte 25 Prix de vente médian des appartements en Brabant wallon et en Wallonie

Prix médian des appartements vendus (€)

Prix médian wallon (180 000€)



Limites administratives

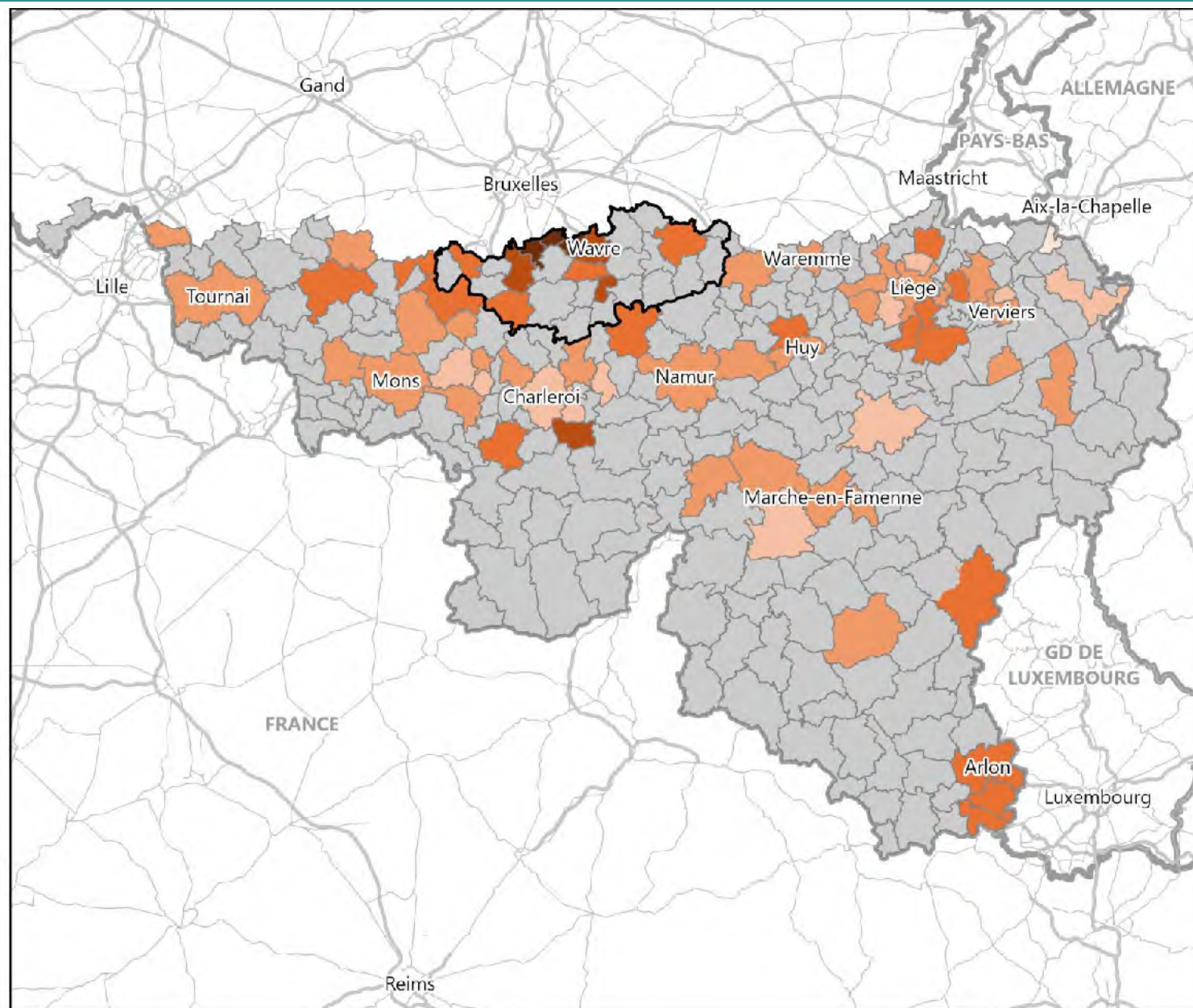
- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Prix médian des appartements vendus en 2023 en Brabant wallon et en Wallonie
Auteurs : SPI et Le Brabant wallon
Sources : Statbel (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





3.7.10. IMPACT DU LOGEMENT DANS LES DYNAMIQUES DE CONSOMMATION DU SOL ET DE L'ESPACE

3.7.10.1. Artificialisation des sols

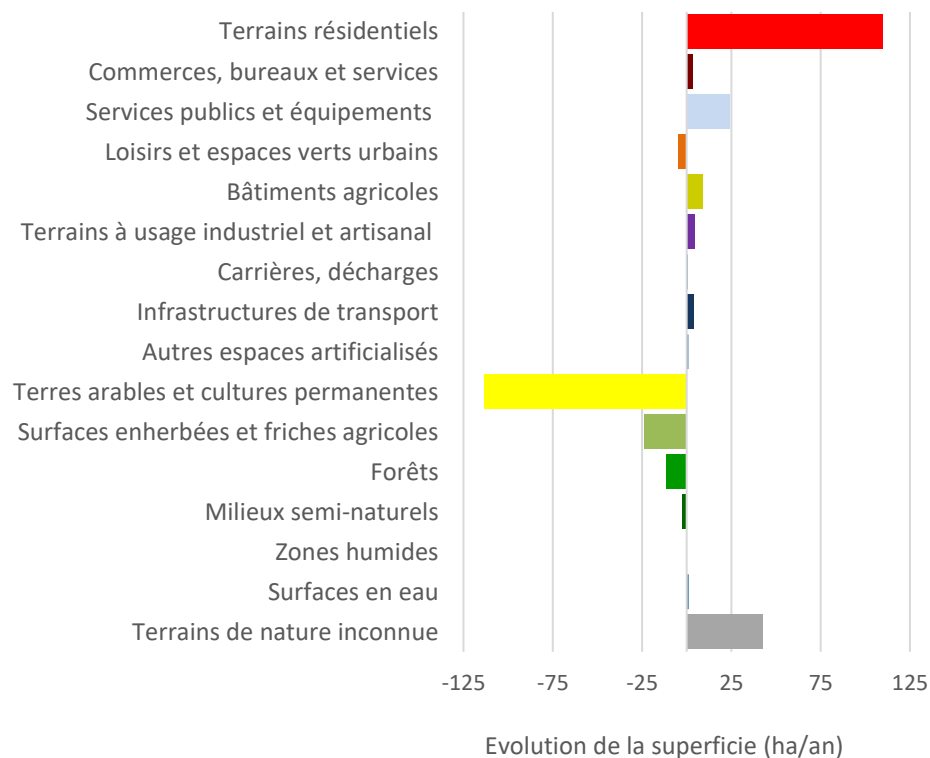
Au 1^{er} janvier 2023, près d'un cinquième (19,6 %) du Brabant wallon est artificialisé : 13,5 % pour le logement et 6,1 % pour d'autres affectations (bureaux, commerces, activités économiques, loisirs...). En comparaison, la Wallonie compte seulement 11 % de terrains artificialisés : 6,6 % pour le logement et 4,3 % pour les autres occupations.



Graphique 37 – Pourcentage de superficies pour chacune des utilisations du sol en Brabant wallon, avec un focus sur les terrains artificialisés, au 1^{er} janvier 2023. Sources : SPF Finances, IWEPS.

Au cours des 15 dernières années, une superficie de 2.275 hectares a été artificialisée en Brabant wallon, dont 1.645 hectares pour du logement ; soit 72 % du total. En moyenne, cela représente une consommation foncière de 110 hectares/an pour le logement et de 42 hectares/an pour les autres affectations (bureaux, commerces, activités économiques, loisirs...) ; soit une consommation totale moyenne de 152 ha/an.

A l'analyse du graphique ci-dessous, il apparaît que cette artificialisation des sols se fait principalement au détriment des terres dédiées à l'agriculture.



Graphique 38 – Evolution annuelle moyenne (2008-2023) des superficies pour chacune des utilisations du sol en Brabant wallon. Sources : SPF Finances, IWEPS.

A l'analyse de la figure ci-dessous, il apparaît que le nombre d'hectares artificialisés annuellement a légèrement diminué au cours des dernières années en Brabant wallon. Pour autant, la trajectoire d'artificialisation nette du sol à l'horizon 2050 laisse supposer un travail d'optimisation spatiale encore important à l'échelle du territoire provincial.

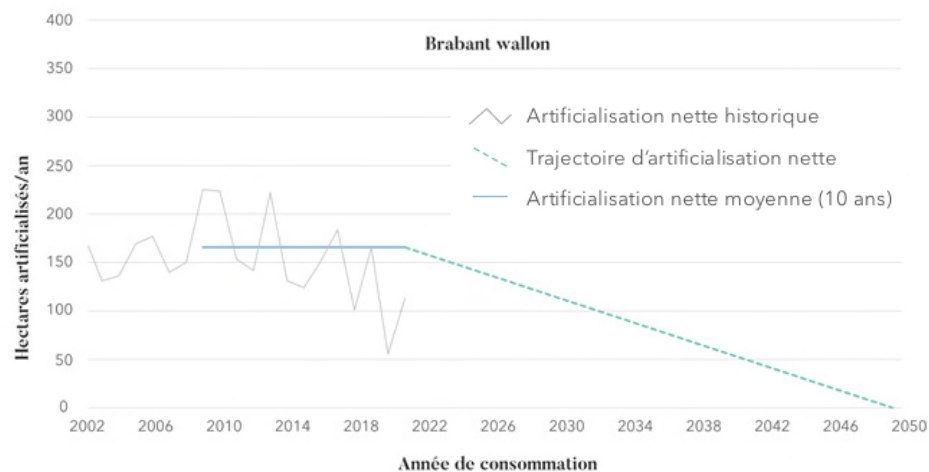


Figure 9 – Trajectoire d'artificialisation nette du sol en Brabant wallon. Source : SDT

3.7.10.2. Etalement urbain

L'indicateur choisi dans le SDT pour rendre compte de l'étalement urbain d'un territoire est la répartition de la production d'unités de logements à l'intérieur et à l'extérieur des centralités définies dans le SDT.

La figure ci-contre illustre cette donnée pour le Brabant wallon en distinguant pour chacune des six dernières décennies la part de logements construits en dehors des centralités (en vert) et la part de logements construits à l'intérieur des centralités (en rouge).

Ainsi, un léger desserrement de l'urbanisation résidentielle apparaît au cours de la période d'analyse. En effet, la part de logements construits dans les centralités étant de l'ordre de 70 % au cours de la décennie 1960-1970 et de seulement 60 % lors de la décennie 2010-2020.

En comparaison des autres bassins d'optimisation spatiale wallons et au regard de l'objectif de production de trois logements sur quatre en centralité d'ici 2050, la situation du Brabant wallon est plutôt enviable. Pour autant, comme le souligne la trajectoire dans la figure ci-dessous, un effort de densification des centralités est quand même attendu pour atteindre cet objectif de 75 % de logements produits en centralité à l'horizon 2050.

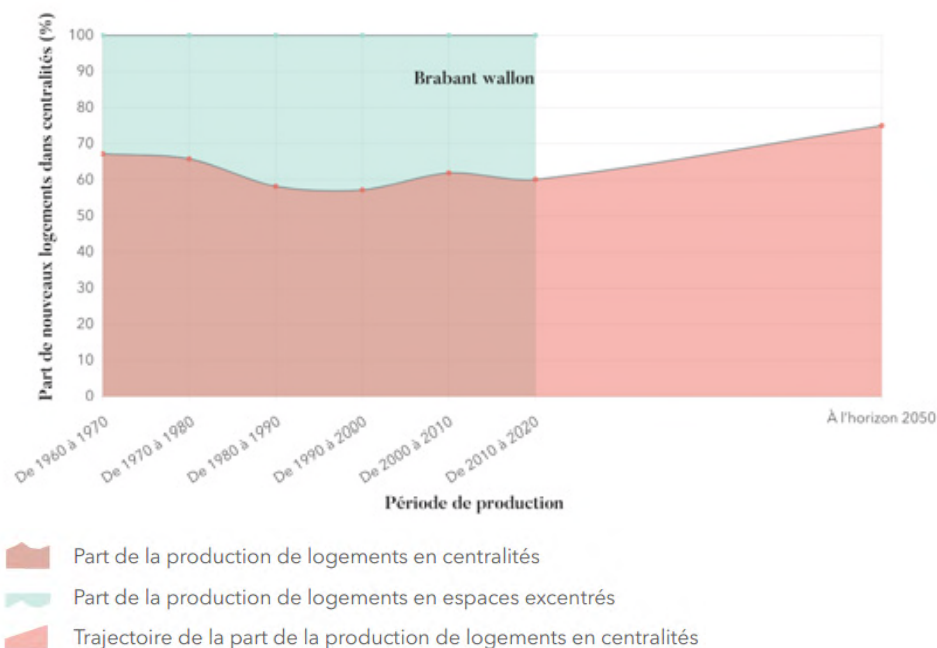


Figure 10 – Trajectoires de réduction de l'étalement urbain résidentiel en Brabant wallon. Source : SDT



3.7.10.3. Disponibilité foncière

Au regard de cet objectif de production de 75 % de logements en centralités, il nous semblait pertinent de faire état de la disponibilité foncière dans ces centralités en Brabant wallon. Suivant la même méthodologie qu’à l’échelle communale, deux types de terrains ont été considérés pour rendre compte de la disponibilité foncière en Brabant wallon : les terrains non artificialisés (terrains vierges) non soumis à contraintes élevées (potentiel foncier) et les terrains artificialisés en SAR ou SRPE non soumis à contraintes élevées (potentiel de mutation).

Ainsi, les disponibilités foncières à vocation résidentielle (zone d’habitat et zone d’habitat à caractère rural) sont de l’ordre de 4.081 hectares sur terrains vierges et de 51 hectares sur terrains en SAR ou SRPE en Brabant wallon. A cela, peuvent potentiellement s’ajouter les superficies en ZACC (1.761 ha). Sur terrains vierges, les disponibilités foncières à vocation résidentielle représentent 54 % des superficies disponibles tandis que sur les terrains en mutation, elles ne représentent que 22 %.

En ce qui concerne la répartition dans ou hors centralités, sur terrains vierges, seulement 28 % des disponibilités foncières à vocation résidentielle sont localisées en centralité (1.130 ha en centralité pour 2.951 ha en dehors des centralités). Concernant le potentiel de mutation, 80 % des disponibilités foncières à vocation résidentielle sont établies en centralité (41 ha en centralité pour 10 ha hors centralité).

	Terrains non artificialisés non soumis à contraintes élevées				
Plan de secteur	Superficie (ha)	IN		OUT	
		ha	%	ha	%
Zone d’habitat et zone d’habitat à caractère rural	4.081	1.130	28 %	2.951	72 %
ZACC	1.754	621	35 %	1.133	65 %
Autres affectations	1.748	318	18 %	1.430	82 %
TOTAL	7.584	2.069	27 %	5.514	73 %

Tableau 17 – Potentiel foncier net (en ha) selon l’affectation au plan de secteur et les contraintes en 2023 en Brabant wallon

	Terrains artificialisés en SAR ou SRPE non soumis à contraintes élevées				
Plan de secteur	Superficie (ha)	IN		OUT	
		ha	%	ha	%
Zone d’habitat et zone d’habitat à caractère rural	51	41	80 %	10	20 %
ZACC	7	7	98 %	0	2 %
Autres affectations	175	132	76 %	43	24 %
TOTAL	233	180	77 %	53	23 %

Tableau 18 – Potentiel de mutation net (en ha) selon l’affectation au plan de secteur et les contraintes en 2023 en Brabant wallon



3.7.11. OCCUPATION DES LOGEMENTS

Au 1er janvier 2021, le Brabant wallon comptait 201.503 logements. 72,0 % étaient occupés par des propriétaires et 28,0 % par des locataires. En 10 ans, la part de logements occupés par leurs propriétaires a très légèrement diminué (- 1 %) à l'avantage de la part de logements occupés par des locataires. Par ailleurs, aussi bien en 2011 qu'en 2021, la part de logements occupés par leurs propriétaires est un peu plus élevée en Brabant wallon qu'en Wallonie (Δ de 3 %).

En 2021, les communes du Brabant wallon qui enregistrent les plus grandes parts de propriétaires occupant leurs logements (> 81 %) sont Ramillies et Orp-Jauche ; deux communes rurales de l'est du Brabant wallon. A contrario, les communes du Brabant wallon dont les parts de propriétaires occupant leurs logements sont les plus faibles sont principalement des communes pôles avec en tête Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles. Wavre est 4^e, Tubize 6^e et Jodoigne 8^e, Waterloo 9^e et Braine-l'Alleud 10^e.

Au 1er janvier 2021, le Brabant wallon compte 12,0 % de logements inoccupés, soit une valeur assez proche de la moyenne wallonne (12,8 %). Pour autant, entre 2011 et 2021, alors que la part a légèrement augmenté à l'échelle wallonne, elle a légèrement diminué en Brabant wallon.

Territoire	Logements occupés par leurs propriétaires		Logements occupés par des locataires	
	2011	2021	2011	2021
Brabant wallon	73,1 %	72,0 %	25,1 %	28,0 %
Wallonie	69,6 %	68,6 %	28,9 %	31,4 %

Tableau 19 – Parts de logements occupés par leur propriétaire ou par des locataires en Brabant wallon et en Wallonie en 2011 et 2021. Source : Census 2011 et 2021.

Territoire	Logements inoccupés	
	2011	2021
Brabant wallon	12,3 %	12,0 %
Wallonie	12,4 %	12,8 %

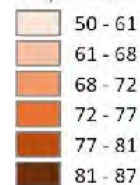
Tableau 20 – Parts de logements inoccupés en Brabant wallon et en Wallonie en 2011 et 2021. Source : Census 2011 et 2021.

Carte 26 Part de la population propriétaire de son logement en Brabant wallon

Part de la population qui est propriétaire de sa résidence (%)

Moyenne wallonne (69%)

Moyenne de la province du Brabant wallon (72%)



Nombre de personnes propriétaires de leur résidence

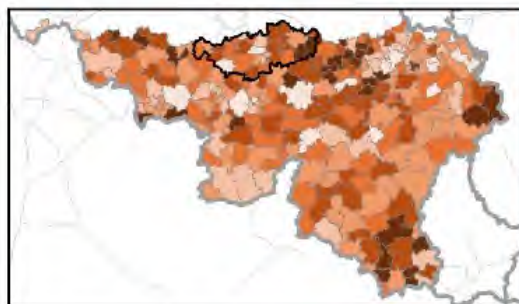
10

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

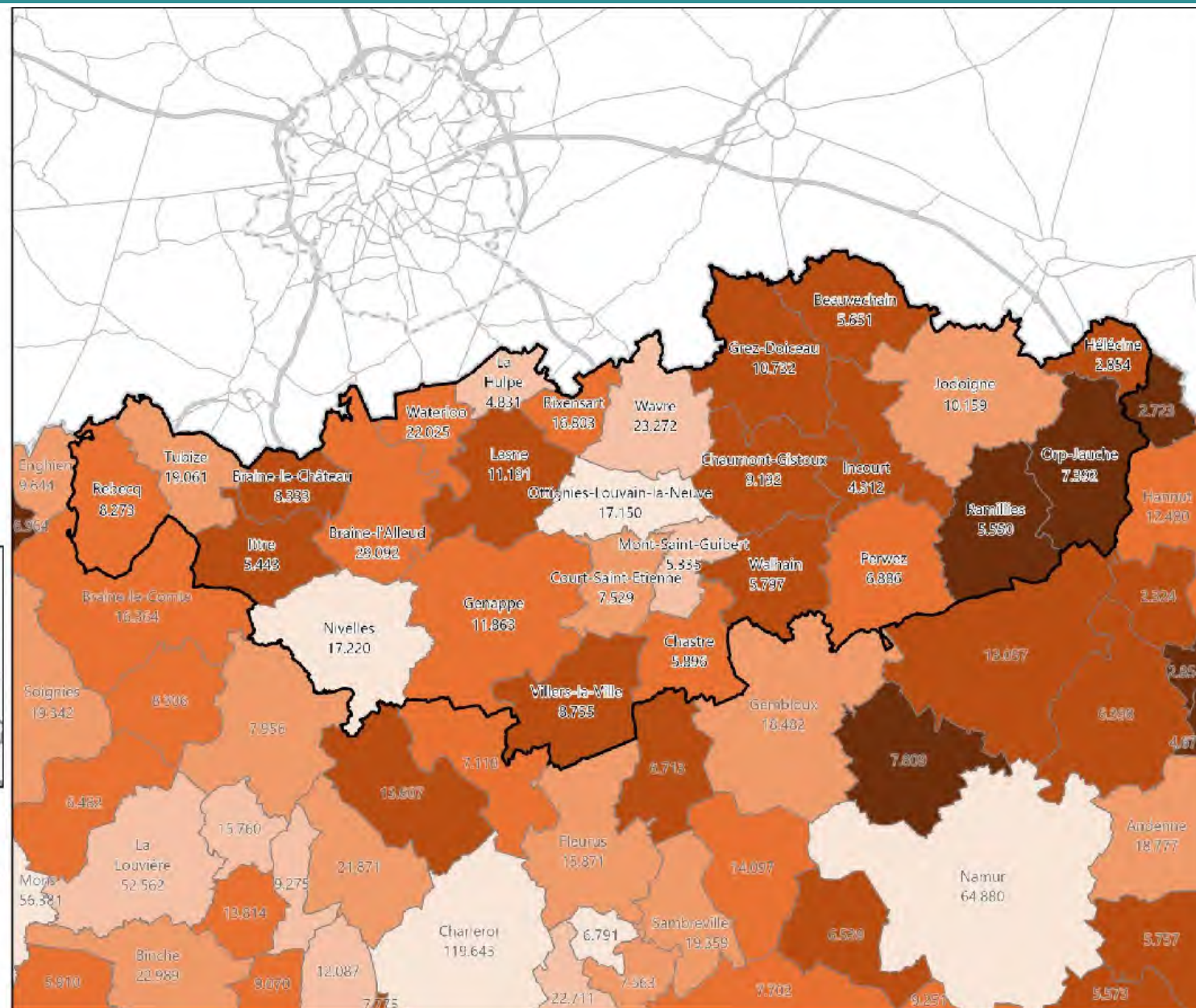


Part de la population qui est propriétaire de sa résidence dans la province du Brabant wallon en 2021

Auteur : Spi

Sources : SPF économie - Statbel (Census 2021), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



3.7.12. HABITAT NON PERMANENT

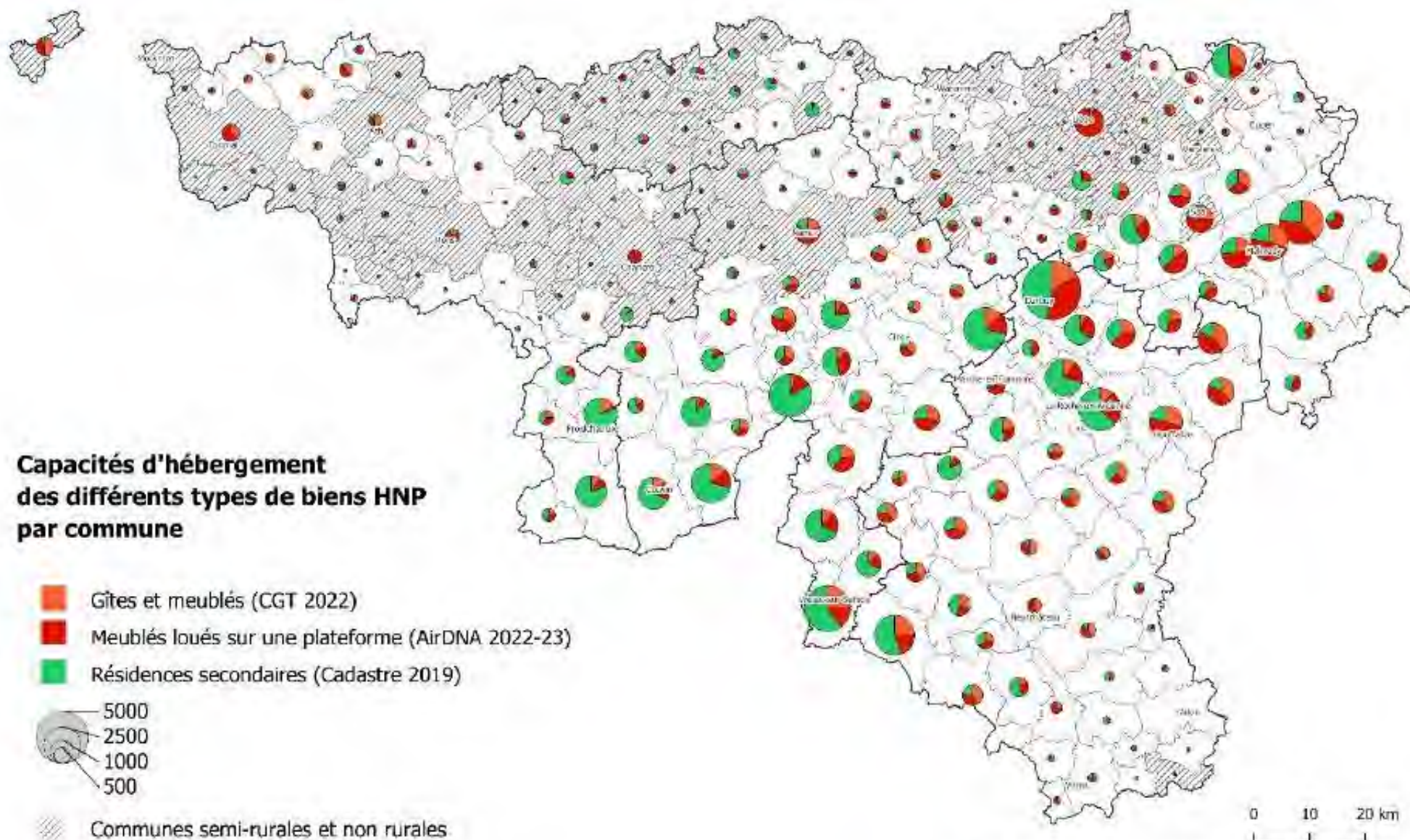
Ce sous-chapitre se base sur les notes de recherche de la CPDT concernant l'usage touristique du bâti résidentiel dans les espaces ruraux. Ces notes, publiées en avril 2024, proposent une analyse détaillée des logements touristiques et résidences secondaires.

« L'habitat non permanent (HNP) se définit comme un bien résidentiel aménagé pour des séjours temporaires ou occasionnels, utilisé principalement dans un cadre touristique, familial, scolaire ou professionnel. Ces biens, tels que les résidences secondaires et les gîtes, sont retirés du marché résidentiel de long terme, servant exclusivement d'habitation temporaire sans être la résidence principale de leurs occupants. » (CPDT 2024)

À la lecture de la carte des capacités d'hébergement des différents types de biens HNP par commune, il apparaît que les hébergements touristiques restent très limités en Brabant wallon en comparaison des communes localisées le long du sillon Sambre et Meuse. Les communes du Brabant wallon pour lesquelles ce sont plutôt les résidences secondaires qui dominent sont : Ramillies, Incourt, Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau. Ces communes sont localisées principalement dans l'est de la province. Les communes pour lesquelles ce sont plutôt les meublés loués sur une plateforme qui dominent les hébergements touristiques sont Ottignies-Louvain-la-Neuve, Waterloo, Braine-l'Alleud, Jodoigne et Hélécine ; soit principalement des communes pôle.

Enfin, notons que le Brabant wallon compte quatre sites d'habitat permanent sur son territoire dont trois sont localisés sur la commune de Ramillies et un site sur la commune de Walhain.

Carte 27 Capacité d'hébergement touristique



Source : Plan parcellaire cadastral (SPF Finances 2019), CGT, AirDNA

3.7.13. SYNTHÈSE

- Le parc immobilier résidentiel du Brabant wallon est composé majoritairement (> 72 %) de maisons individuelles. Parmi ces maisons individuelles, ce sont les maisons "4 façades" qui sont les plus représentées puisqu'elles représentent près de 40 % des logements. Les buildings et immeubles à appartements représentent 25 % du parc immobilier résidentiel. Ces types de logements se retrouvent essentiellement dans les pôles avec en tête la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui a la particularité d'accueillir l'UCLouvain sur son territoire.
- Le parc immobilier résidentiel du Brabant wallon est relativement récent; 65 % des logements ayant été construits après 1960. La période 1961-1980 est la plus dynamique avec la construction de 25 % du parc résidentiel sur cette seule période. Pour autant, la croissance observée sur la période 2008-2023 reste plus soutenue en Brabant wallon (+ 15,4 % d'unités de logements) que dans le reste de la Wallonie (+ 10,7 % d'unités de logements). Dans le même temps, la part d'appartements dans le stock bâti a augmenté progressivement au détriment des maisons.
- Alors que la rénovation prime sur la construction neuve depuis de nombreuses années en Wallonie, l'équilibre est assez bien conservé en Brabant wallon; exception faite de l'année 2022 qui enregistre 61 % de rénovations.
- La superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon (384 m²/hab) est très supérieure à la moyenne wallonne (305 m²/hab). Cette superficie résidentielle par habitant a peu évolué au cours des 15 dernières années en Brabant wallon mais il existe de forts contrastes communaux avec des communes qui se sont densifiées tandis que d'autres ont observé un desserrement.
- Le potentiel foncier sur terrains vierges du Brabant wallon comptabilise 4.081 ha en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural (dont 1.130 ha en centralité) et 1.754 ha en ZACC (dont 621 ha en centralité). Le potentiel de mutation (SAR/ SRPE situés en zones urbanisables et artificialisés) comptabilise, quant à lui, 233 ha.
- Selon le Censur 2021, les logements du Brabant wallon sont occupés à 72 % par leurs propriétaires et à 28 % par des locataires. Par ailleurs, le Brabant wallon compte 12 % de logements inoccupés contre 13 % en Wallonie.
- Enfin, les capacités d'accueil en hébergement non permanent restent limitées en Brabant wallon; la résidence secondaire primant dans certaines communes (principalement dans l'est), les meublés loués sur un plateforme primant dans d'autres (principalement dans les pôles).



3.8. GRANDS ÉQUIPEMENTS

Fournisseurs de services et/ou d’infrastructures aux citoyens, aux entreprises et aux touristes, les équipements jouent un rôle de structuration et d’organisation du territoire.

Un arbitrage a été effectué afin de lister les grands équipements au travers de 8 thématiques. Ces thématiques ne représentent pas de manière exhaustive l’ensemble et la diversité des équipements d’un territoire ; néanmoins, elles ont pour points communs d’offrir aux citoyens un service d’intérêt général, de répondre à des besoins spécifiques ou d’impacter le territoire de manière significative, tant en termes de mobilité, d’usages et d’échanges, de qualité de vie que de croissance.

Ces grands équipements figurent sur la carte S3/A0 : Grands équipements de la province du Brabant wallon en 2024, jointe au présent rapport.

Thématiques abordées	Équipements recensés
Santé	Hôpitaux et leurs antennes (polycliniques et maisons médicales)
Enseignement	Écoles secondaires, hautes écoles, centres de formation et université
Culture	Musées reconnus par la FWB classe A et B, cinémas, salles de concert/spectacle (> 200 places), centres de congrès listés par Visit Wallonia (MICE)
Loisirs	Ports de plaisance, espaces verts récréatifs (> 10 ha), attractions touristiques (reconnues par la CGT accueillant plus de 25.000 visiteurs/an)
Services à la personne	Services résidentiels pour jeunes ou adultes en situation de handicap – de jour ou de nuit – répertoriés par l’AViQ
Centres commerciaux de plus de 20.000 m²	Nodules commerciaux d’une surface commerciales de plus de 20.000 m²
Services publics	Crématoriums, prisons, casernes de pompiers et hôtels de police
Sport	Grandes infrastructures sportives bâties accueillant des rencontres sportives nationales ou régionales, ou ayant un rayonnement régional

Tableau 21 – Grands équipements recensés à l’échelle supracommunale.
Source : IWEPS, Le Brabant wallon.



3.8.2. OFFRE ET DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS

3.8.2.1. Focus Plan de Secteur

De manière générale, la référence aux grands équipements peut être effectuée via la lecture des planches du Plan de Secteur afin d'en recenser les zones de services publics et équipements communautaires ou les zones de loisirs. Il s'agit donc de faire référence à la situation de droit du territoire.

Ainsi, au plan de secteur, les zones de services publics et équipements communautaires couvrent 1.572 ha du Brabant wallon soit 1,4 % du territoire provincial, ce qui est proportionnellement similaire au taux wallon (1,3 %). Ces chiffres expriment une faible proportion de zones destinées à accueillir de l'équipement en comparaison avec les zones à vocation résidentielle. Notons cependant que les zones destinées au résidentiel peuvent également accueillir des équipements collectifs sous certaines conditions.

En ce qui concerne les zones de loisirs, elles couvrent 183 ha du Brabant wallon, soit à peine 0,2 % du territoire provincial. Proportionnellement, cela représente moins de la moitié par rapport aux zones dédiées à ce secteur en Wallonie (0,5 %).

Zones	Superficie (ha)		Part du zonage (%)	
	Brabant wallon	Wallonie	Brabant wallon	Wallonie
Habitat	11.915	84.171	10,9 %	5 %
Habitat à caractère rural	7.487	96.626	6,8 %	5,7 %
Services publics et équipements communautaires	1.572	21.847	1,4 %	1,3 %
Loisirs	183	8569	0,2 %	0,5 %
Activité économique mixte	991	8774	0,9 %	0,5 %
Activité industrielle	1.109	17.381	1 %	1 %
Dépendance d'extraction	1.026	14.923	0,9 %	0,9 %
SOUS-TOTAL	24.283	252.291	22,1 %	14,9 %

Tableau 22 – Part des zones urbanisables au Plan de Secteur réparties sur le territoire du Brabant wallon et de la Wallonie. Source : IWEPS.



3.8.2.3. Diversité

3.8.2.3.1. Santé

Le Brabant wallon accueille sur son territoire quatre sites hospitaliers généraux, deux sites hospitaliers mono-spécialisés et trois hôpitaux psychiatriques.

Les quatre sites hospitaliers généraux sont, par ordre d'importance (en nombre de lits) :

- La Clinique Saint-Pierre à Ottignies (425 lits) qui est associée à 3 cliniques bruxelloises depuis 2019 pour former le réseau hospitalier H.Uni.
- L'hôpital de Braine-l'Alleud (287 lits) qui constitue avec la Clinique Sainte-Anne-Saint-Rémi (Bruxelles) et la Clinique de la Basilique (Bruxelles) l'hôpital CHIREC-SARE. De plus, cet hôpital CHIREC-SARE est associé à 7 hôpitaux bruxellois depuis 2021 pour former le réseau hospitalier CHORUS.
- L'hôpital de Nivelles (184 lits) qui forme avec le site de Tubize le CHU HELORA – Hôpital de Nivelles-Tubize. De plus, cet hôpital de Nivelles-Tubize est associé à 4 hôpitaux du Hainaut pour former depuis 2023 le réseau hospitalier HELORA.
- L'hôpital de Tubize (uniquement hôpital de jour de 50 places depuis le transfert de ses lits agréés vers Nivelles) qui forme donc avec le site de Nivelles le CHU HELORA – Hôpital de Nivelles-Tubize.

En termes de localisation, ces quatre hôpitaux généraux couvrent l'ouest et le centre du Brabant wallon. L'est du Brabant wallon ne compte en effet aucun hôpital ; les plus proches étant ceux d'Ottignies (qui a un projet de déménagement à Wavre) et de Tienen (Brabant flamand). Les hôpitaux de Leuven (Brabant flamand), de Waremm (Liège) et de Namur sont également à une distance-temps raisonnable.

Par ailleurs, le Brabant wallon accueille également plusieurs polycliniques et centres médicaux²¹ sur son territoire ; ceux-ci étant encore une fois principalement localisés dans le centre et l'ouest du Brabant wallon. Seuls deux centres médicaux sont identifiés dans l'est ; à Jodoigne et Perwez.

Les deux sites hospitaliers généraux mono-spécialisés du Brabant wallon sont la Clinique du Bois de la Pierre – spécialisée en réadaptation locomotrice, neurologique, cardio-pulmonaire et polypathologie ainsi qu'en soins palliatifs de confort – et la Clinique de la Forêt de Soignes – spécialisée en neuro-psychiatrie pour adultes. Ces deux sites forment avec une troisième implantation à Bruxelles (site Scheutbos) l'hôpital SILVA MEDICAL. Depuis le déménagement de la Clinique de la Forêt de Soignes de Waterloo, les deux implantations brabançonnaises sont voisines et localisées à Wavre.

Les trois hôpitaux psychiatriques du Brabant wallon ne comptent chacun qu'un seul site. Ils sont localisés à Braine-l'Alleud (Le Domaine), Ottignies (Centre William Lennox) et Chastre (La Petite Maison) ; ce dernier étant dédié uniquement aux enfants et aux adolescents. La seule structure publique est le Centre hospitalier Le Domaine.

Les six sites hospitaliers généraux présents en Brabant wallon comptabilisent 1.199 lits agréés et 67 places agréées tandis que les trois hôpitaux psychiatriques concentrent 340 lits agréés et 25 places agréées.

²¹ Seuls les polycliniques et centres médicaux associés aux hôpitaux ont été répertoriés.



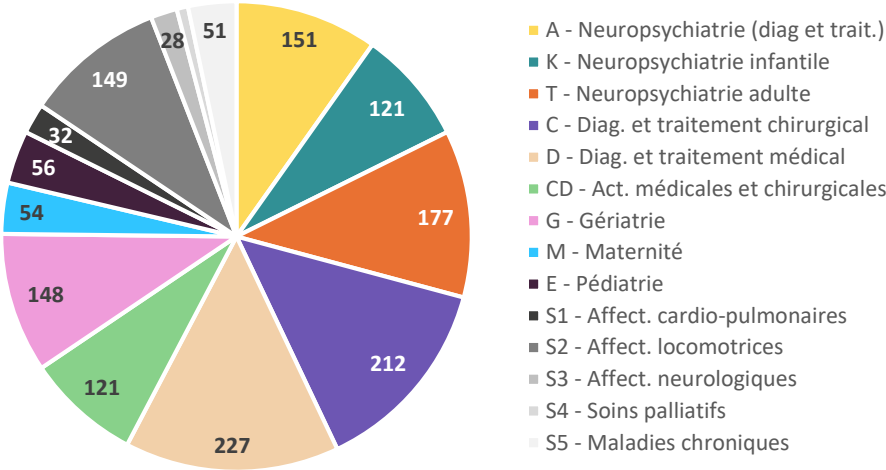
Nom du site hospitalier	Localisation	Hôpital et nb de sites associés	Groupement et nb d'hôpitaux associés	Réseau et nombre d'hôpitaux associés	Type	Nombre de lits agréés (+ places agréées)
Hôpital de Nivelles	Nivelles	CHU HELORA – Hôpital Nivelles-Tubize (2 sites BW)	CHU HELORA (4 hôpitaux : 3 Hainaut – 1 BW)	HELORA (5 hôpitaux : 4 Hainaut - 1 BW)	Général	184
Hôpital de Tubize	Tubize					0 (+50)
Hôpital de Braine-l'Alleud	Braine-l'Alleud	CHIREC – SARE (1 site BW et 2 sites Bxl)	CHIREC (2 hôpitaux : 2 Bxl sauf 1 site BW)	CHORUS (8 hôpitaux : 8 Bxl sauf 1 site BW)	Général	287
Clinique Saint-Pierre	Ottignies	Clinique Saint-Pierre (1 site BW)		H.Uni (4 hôpitaux: 3 Bxl - 1 BW)	Général	425
Clinique du Bois de la Pierre	Wavre	SILVA MEDICAL ASBL (2 sites BW et 1 site à Bxl)	N'appartient à aucun groupement ni réseau		Général (mono-spécialisé)	224
Clinique de la Forêt de Soignes	Wavre				Général (mono-spécialisé)	79 (+17)
Centre hospitalier Neurologique William Lennox	Ottignies	Centre hospitalier Neurologique William Lennox (1 site BW)	N'appartient à aucun groupement ni réseau		Psychiatrique	141 (+18)
Centre hospitalier Le domaine	Braine-l'Alleud	Centre hospitalier Le domaine (1 site BW)	N'appartient à aucun groupement ni réseau		Psychiatrique	143
La Petite Maison	Chastre	Hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents (1 site BW)	N'appartient à aucun groupement ni réseau		Psychiatrique	56 (+7)

Tableau 23 – Caractéristiques des sites hospitaliers présents en Brabant wallon. Source : SPF Santé publique, 2025.



En ce qui concerne l’offre en services hospitaliers, c’est dans les services psychiatriques (A, K et T) que les hôpitaux du Brabant wallon concentrent le plus grand nombre de lits : 449 lits, soit 29 % du total. Les autres services particulièrement bien représentés en Brabant wallon sont les services de diagnostics et de traitement médical (227 lits) et chirurgical (212 lits). Notons par contre l’absence totale de lits agréés dans les services de néonatalogie et des maladies contagieuses notamment.

En comparaison des arrondissements voisins, l’offre en soins hospitaliers peut apparaître limitée en Brabant wallon. En effet, alors que le Brabant wallon compte 1.539 lits, la Région de Bruxelles-Capitale en concentre plus de 8.000 et l’arrondissement de Leuven plus de 3.600. Côté wallon également, l’arrondissement de Charleroi dispose de près de 3.000 lits et l’arrondissement de Namur de près de 2.000 lits. Rapporté à la population, cela représente un lit pour 268 habitants en Brabant wallon alors que le ratio est compris entre un lit pour 140 habitants à un lit pour 170 habitants dans les arrondissements voisins.

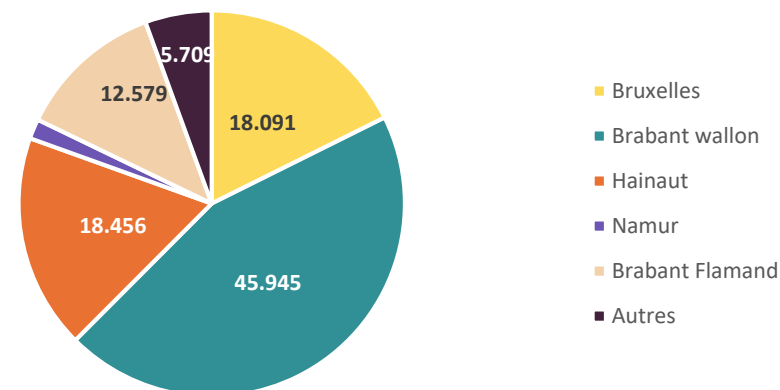


Graphique 39 – Nombre de lits agréés par service hospitalier en Brabant wallon. Source : SPF Santé publique, 2023

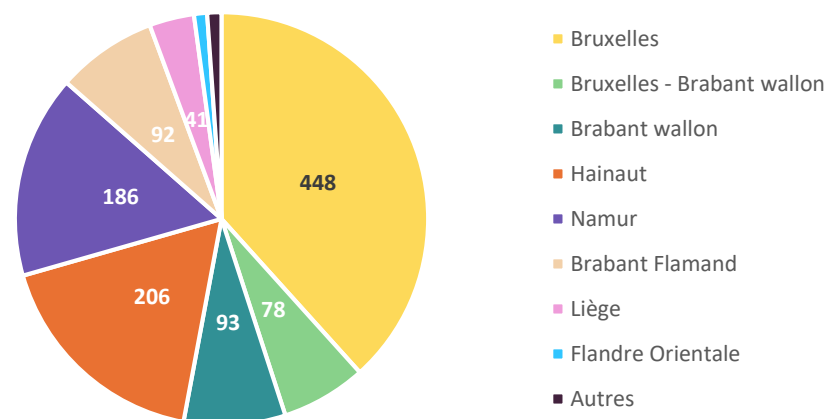
Les hôpitaux généraux du Brabant wallon sont principalement fréquentés par des patients de la province en ce qui concerne les hospitalisations (classiques et de jour). En effet, 45 % des séjours répertoriés dans les hôpitaux qui comptent au moins un site en Brabant wallon (« CHIREC – SARE », « CHU HELORA – Hôpital Nivelles-Tubize », « Clinique Saint-Pierre » et « SILVA MEDICAL ») concernent des patients de la province. Ensuite, 18 % des séjours concernent des patients venant de la Région bruxelloise et 18 % venant du Hainaut. Encore 12 % des séjours sont le fait de patients venant du Brabant flamand.

Malgré cette forte fréquentation des hôpitaux brabançons wallons par les patients de la province, une part importante de la population du Brabant wallon n'hésite pas à franchir les frontières provinciales en cas d'hospitalisation ; cela pouvant notamment s'expliquer par l'absence ou la saturation de certains services au sein des hôpitaux brabançons wallons.

Ainsi, en considérant l'ensemble des patients du Brabant wallon, il apparaît en réalité que plus de 40 % se rendent en Région bruxelloise en cas d'hospitalisation (classique ou de jour). Après Bruxelles, les provinces les plus prisées par les habitants du Brabant wallon en cas d'hospitalisation sont le Hainaut (18 %) et Namur (16 %). En quatrième position seulement, arrive le Brabant wallon avec à peine 10 % des séjours hospitaliers.



Graphique 40 – Nombre de séjours hospitaliers (classiques et de jour) dénombrés dans les hôpitaux du Brabant wallon selon la province/région d'origine des patients. Source : SPF Santé publique, 2023.



Graphique 41 – Nombre de séjours hospitaliers (classiques et de jour) des habitants du Brabant wallon selon la localisation de l'hôpital fréquenté. Source : SPF Santé publique, 2023.

Carte 28 Grands équipements de santé en Brabant wallon

Santé

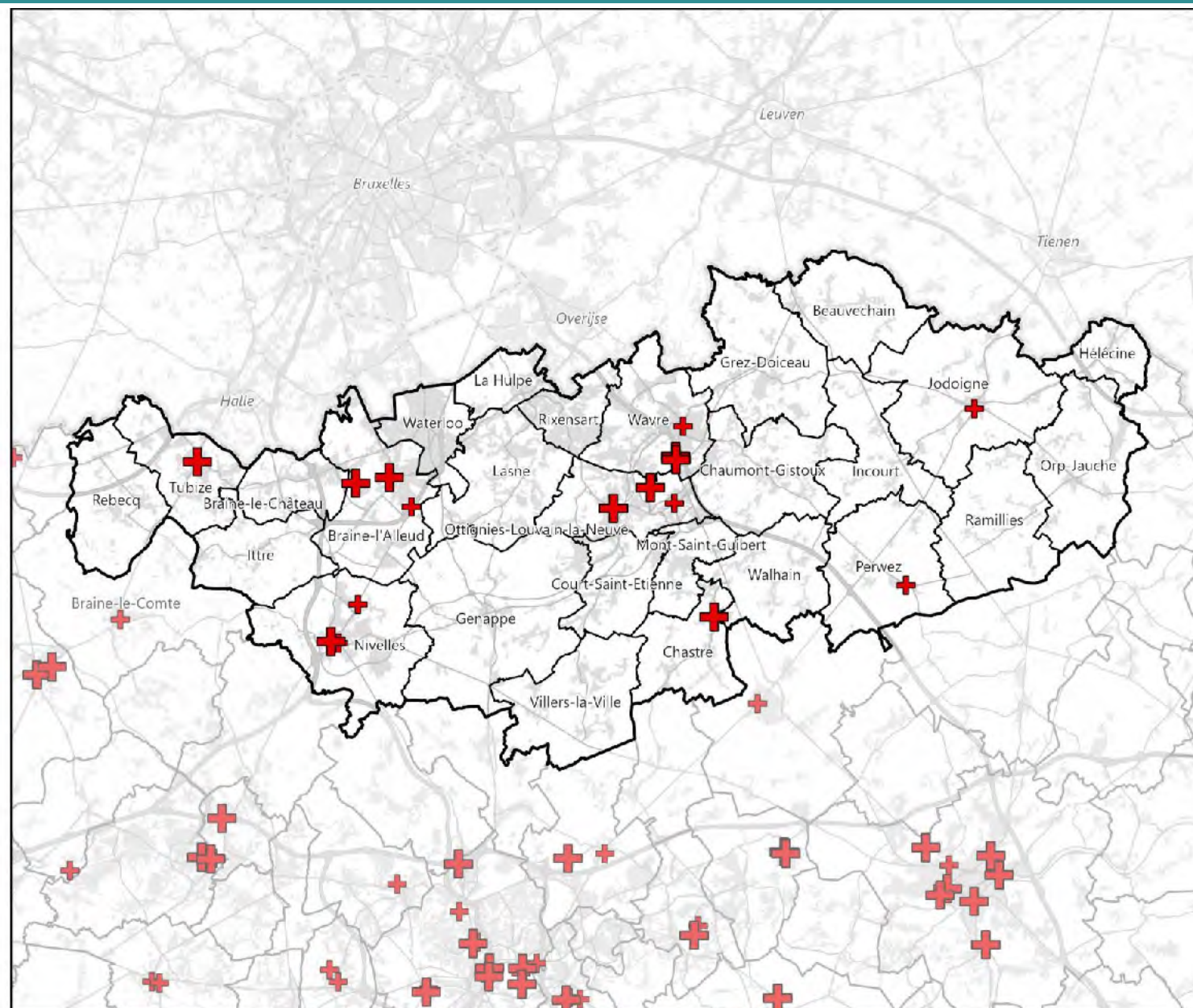
- Hopital
- Polyclinique ou centre médical

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé



Grands équipements de santé de la province du Brabant wallon en 2024

Auteurs : Spi et Le Brabant wallon

Sources : AViQ (2024), in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

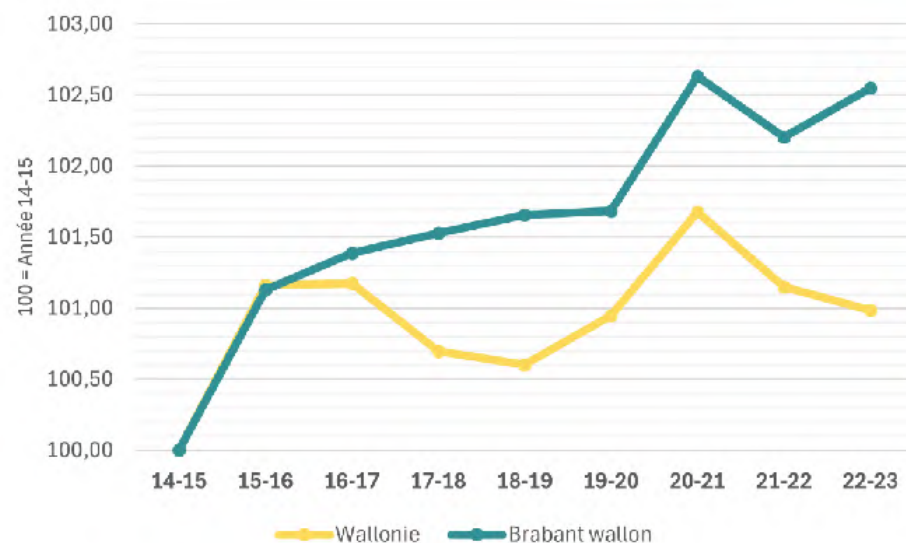
0 5 10 Km



3.8.2.3.2. Enseignement et formation

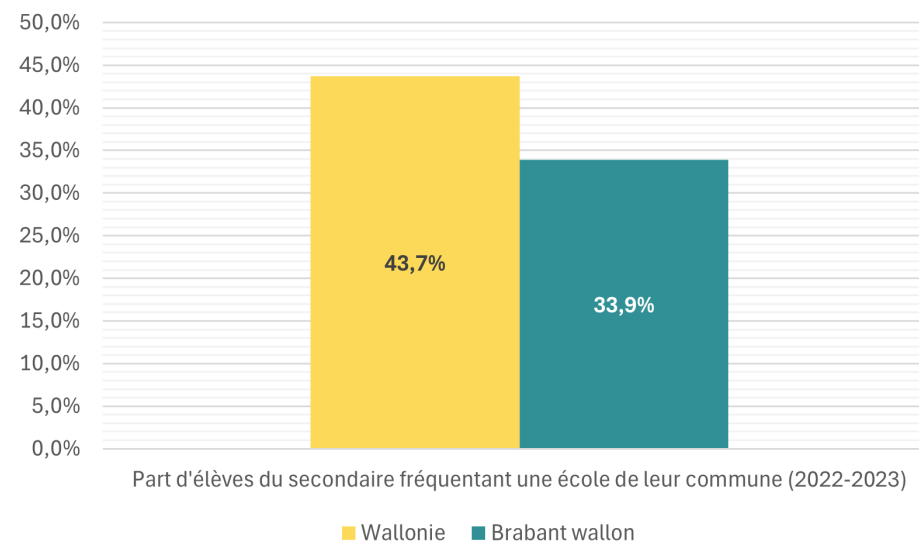
Le Brabant wallon compte 31.209 étudiants inscrits dans l'enseignement secondaire pour l'année académique 2022-2023. Depuis l'année académique 2014-2015, on constate une augmentation proportionnelle légèrement plus marquée en Brabant wallon qu'en Wallonie.

Lors de l'année académique 2022-2023, la part d'élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune était de 33,9 % en Brabant wallon. On constate une nette différence avec la moyenne wallonne de 43,7 %.



Graphique 42 – Evolution du nombre d'élèves inscrits dans le secondaire entre 2014 et 2023 (représentation en base 100, indice 100 = année académique 2014-2015) en Brabant wallon et en Wallonie. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles.

Le Pôle académique Louvain rassemble les établissements d'enseignement supérieur du Brabant wallon. Le Pôle rassemble une université (Université Catholique de Louvain), 5 hautes écoles (Haute Ecole Louvain en Hainaut, Haute Ecole Bruxelles-Brabant, Haute Ecole Léonard de Vinci, Haute Ecole EPHEC et Haute école Lucia de Brouckère) et une école supérieure des arts (Institut des Arts de Diffusion). Certains de ces établissements comptent plusieurs implantations dont certaines sont localisées hors du Brabant wallon ; principalement en Région bruxelloise et dans le Hainaut.



Graphique 43 – Part d'élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune durant l'année académique 2022-2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles.

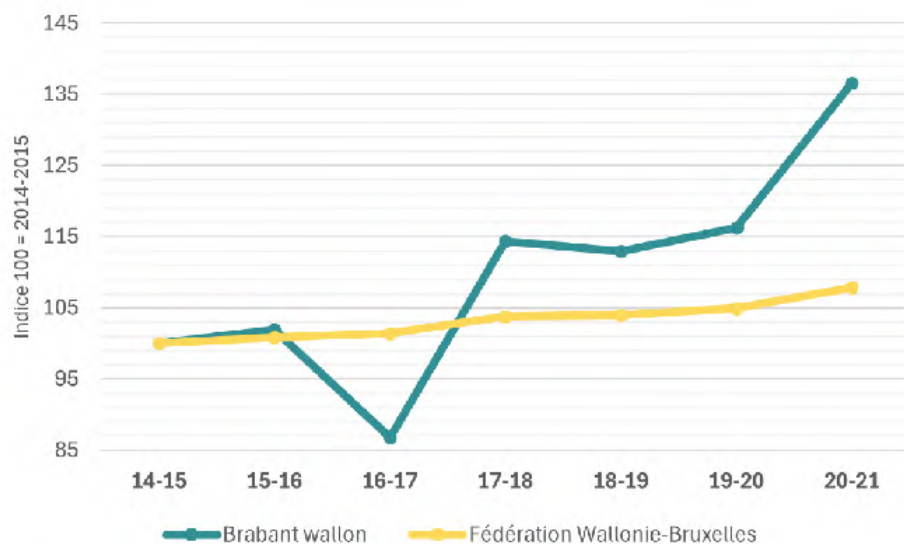


Entre 2014 et 2021, le Pôle académique de Louvain compte en moyenne 35.000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par année académique. Plus précisément, pour l'année académique 2020-2021 (dernière année académique pour laquelle nous disposons de chiffres complets), cela représente :

- Environ 4.900 étudiants inscrits dans les implantations situées en Brabant wallon des 5 hautes écoles ;
- Environ 500 étudiants inscrits à l'Institut des Arts de Diffusion ;
- Environ 34.000 étudiants inscrits à l'Université Catholique de Louvain sur l'ensemble de ses implantations, y compris en dehors du Brabant wallon.

Le Pôle académique de Louvain regroupe également 3 institutions de promotion sociale :

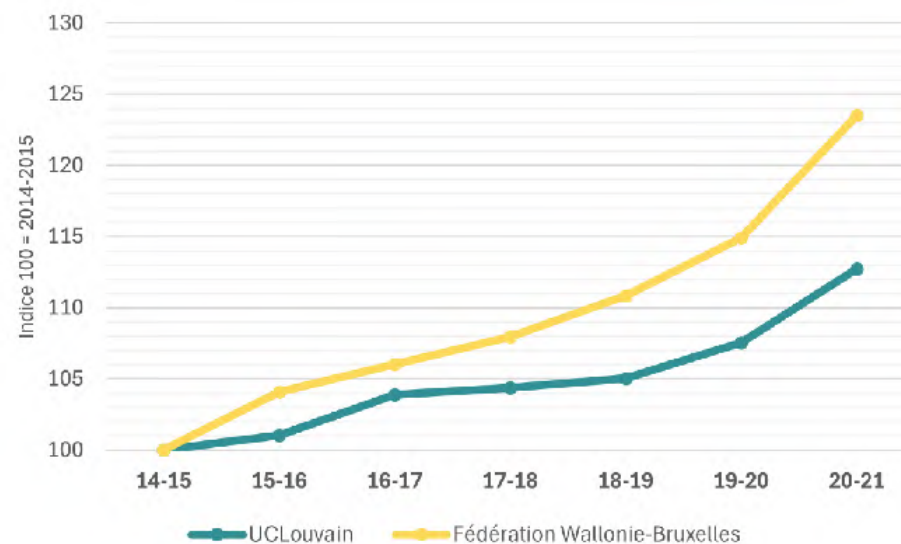
- Institut de formation supérieure de Wavre (IFOSUP) ;
- Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon (CPFB) ;
- Institut provincial de promotion sociale et de formation continuée (IPFC).



Graphique 44 – Evolution du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement supérieur (hors université) entre 2014 et 2021 en Brabant wallon et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles, Pôle Louvain.

A l'analyse des graphiques ci-dessous, il apparaît que le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement supérieur (hors université) a augmenté de 35 % en Brabant wallon entre 2014 et 2021 alors que le nombre d'inscrits en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a augmenté que de 6 %. Par ailleurs, une augmentation de 13 % du nombre d'inscrits à l'UCLouvain entre 2014 et 2021 est également mise en avant alors que l'augmentation moyenne pour la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 24 % durant la même période.

Ces chiffres suggèrent, en comparaison de l'ensemble de l'offre dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, une attractivité croissante des hautes écoles du Brabant wallon mais une décroissance de l'attractivité de l'UCLouvain au regard des autres universités de la FWB.



Graphique 45 – Evolution du nombre d'élèves inscrits entre 2014 et 2021 à l'UCLouvain et dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles, Pôle Louvain

Carte 29 Grands équipements d'enseignement en Brabant wallon

Enseignement

- ◆ Centre de compétences ou de *Établissement scolaire*
- ★ Université
- ▲ Supérieur
- Secondaire

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale

Fond de plan

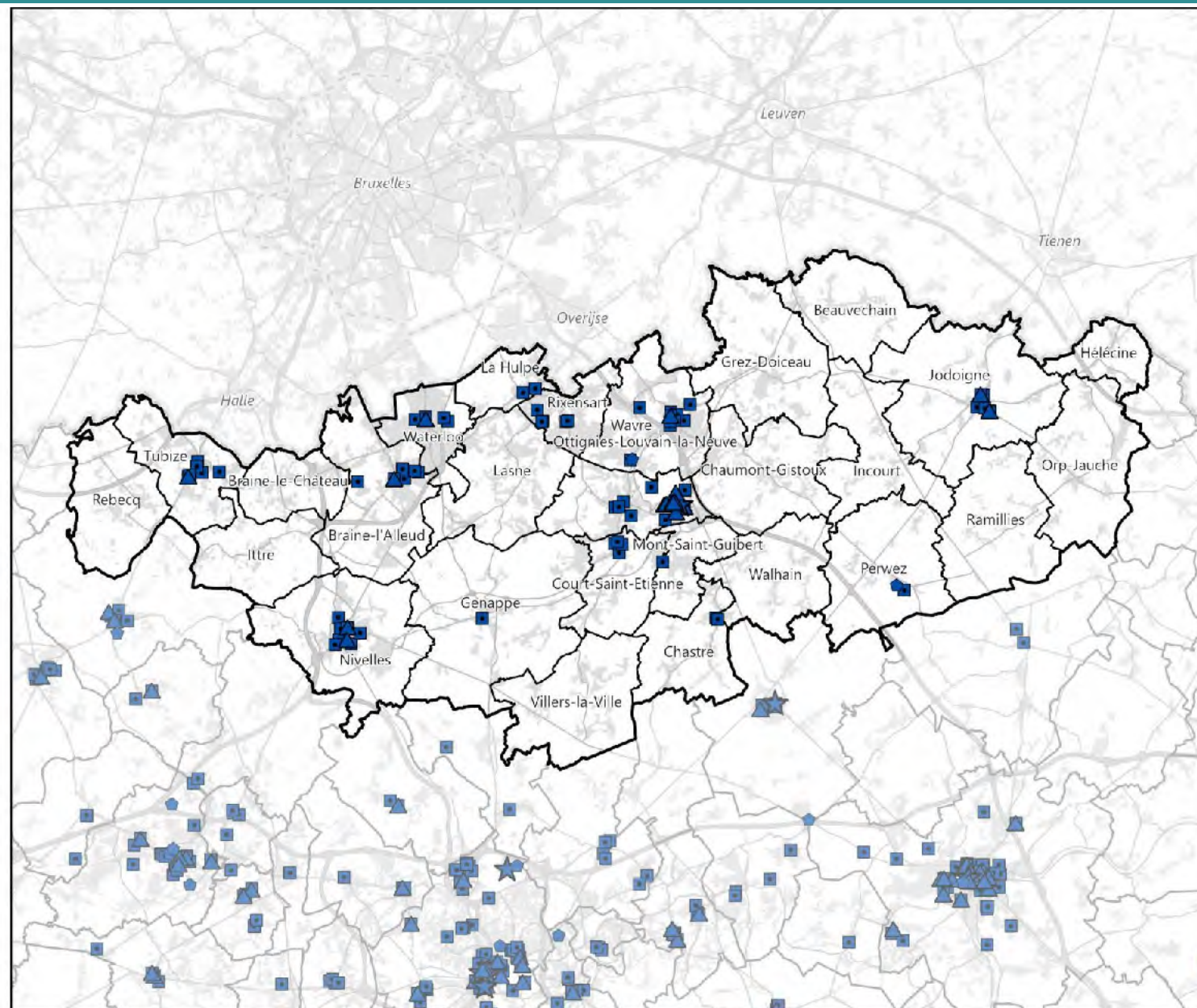
- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Grands équipements d'enseignement de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : ODBW (2023), Forem (2024), IFAPME (2024), in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.2.3.3. Culture et loisirs

La Carte 30 ci-dessous nous indique que les grands équipements culturels et de loisirs du Brabant wallon sont principalement concentrés dans le bipôle régional de Wavre-Ottignies-LLN ainsi que dans le bipôle d'ancrage de Braine-l'Alleud-Waterloo.

Ainsi, sur les 13 principales attractions touristiques que compte le Brabant wallon, 8 sont localisées dans ces polarités.

- 3 sont localisées à Ottignies-LLN : Domaine Provincial du Bois des Rêves, Musée L et Musée Hergé ;
- 3 sont implantées à Wavre : Walibi, Aqualibi et Aventure Parc de Wavre ;
- 1 est présente à Waterloo : le Musée Wellington ;
- 1 est sur le territoire de Braine-l'Alleud : Site du champ de bataille de Waterloo.

Les autres attractions touristiques importantes du Brabant wallon sont l'Abbaye de Villers-la-Ville, le Château d'Hélécine, le Musée Armand Pellegrin (Hélécine), la Fondation Folon (La Hulpe) et le Dernier QG de Napoléon (Genappe).

En termes de loisir, le Brabant wallon accueille également six cinémas sur son territoire, dont trois sont implantés dans les polarités susmentionnées (Ottignies-LLN, Braine-l'Alleud et Waterloo). Les autres cinémas sont localisés dans les polarités de Nivelles et Jodoigne ainsi qu'à Rixensart.

En ce qui concerne la culture, le Brabant wallon compte 13 centres culturels assez bien répartis sur son territoire. Toutes les polarités de la province, à l'exception de Wavre, jouissent de la présence d'un centre culturel sur leur territoire. Notons toutefois l'importance du rôle de la Sucrierie à Wavre et de l'Aula Magna à Louvain-la-Neuve qui accueillent de nombreuses manifestations culturelles.

Les salles – de concert, de théâtre (6), de congrès – sont nombreuses en Brabant wallon. L'ouest du territoire compte deux théâtres : *la Valette* à Ittre et *le Monty* à Genappe. On y retrouve également deux institutions musicales mondialement connues : la Chapelle musicale Reine Elisabeth et Musica Mundi, toutes deux soutenues par Le Brabant wallon et situées à Waterloo. Toujours à l'ouest de la province, l'Abbaye de Villers propose également des salles intérieures et en plein air. Au centre du Brabant wallon, trois théâtres sont répertoriés. Le *Jean-Vilar* avec sa grande capacité d'accueil (556 places) et sa situation stratégique à Louvain-la-

Neuve. Le *Boabop* théâtre de Chaumont-Gistoux propose dans un lieu convivial un concept original combinant simultanément restauration et pièce de théâtre. Finalement le théâtre *Flétry* à Rixensart complète l'offre du centre. A l'est, dans une approche plus familiale, seule la commune de Beauvechain dispose encore d'un théâtre (le théâtre des *Quatre mains*) depuis la fermeture de celui de Jodoigne. Notons toutefois que la compagnie itinérante des Baladins du Miroir est basée à Jodoigne.

En ce qui concerne le MICE, le Brabant wallon est doté de deux grandes infrastructures de portée provinciale, voire régionale, localisées dans le bipôle de Wavre-Ottignies-LLN : l'*Aula Magna* à Louvain-la-Neuve et *la Sucrierie* à Wavre.

Le Brabant wallon compte également sept hôtels 4 étoiles et un hôtel 5 étoiles. Ces huit hôtels sont localisés dans le centre et l'ouest du Brabant wallon. Il s'agit du Martin's Red à Tubize, des hôtels Van der Valk de Nivelles et de Waterloo, du Côté Vert également à Waterloo, du Dolce à La Hulpe, du Novotel à Wavre, du Martin's Agora et All Suites à Louvain-la-Neuve et du Martin's Château du Lac à Rixensart.

Enfin, notons que le Brabant wallon accueille également sur son territoire deux aérodromes, un civil (Genappe) et un militaire (Beauvechain) ainsi qu'un port de plaisance à Ittre.

Carte 30 Grands équipements culturels et de loisirs en Brabant wallon

Culture/Loisirs

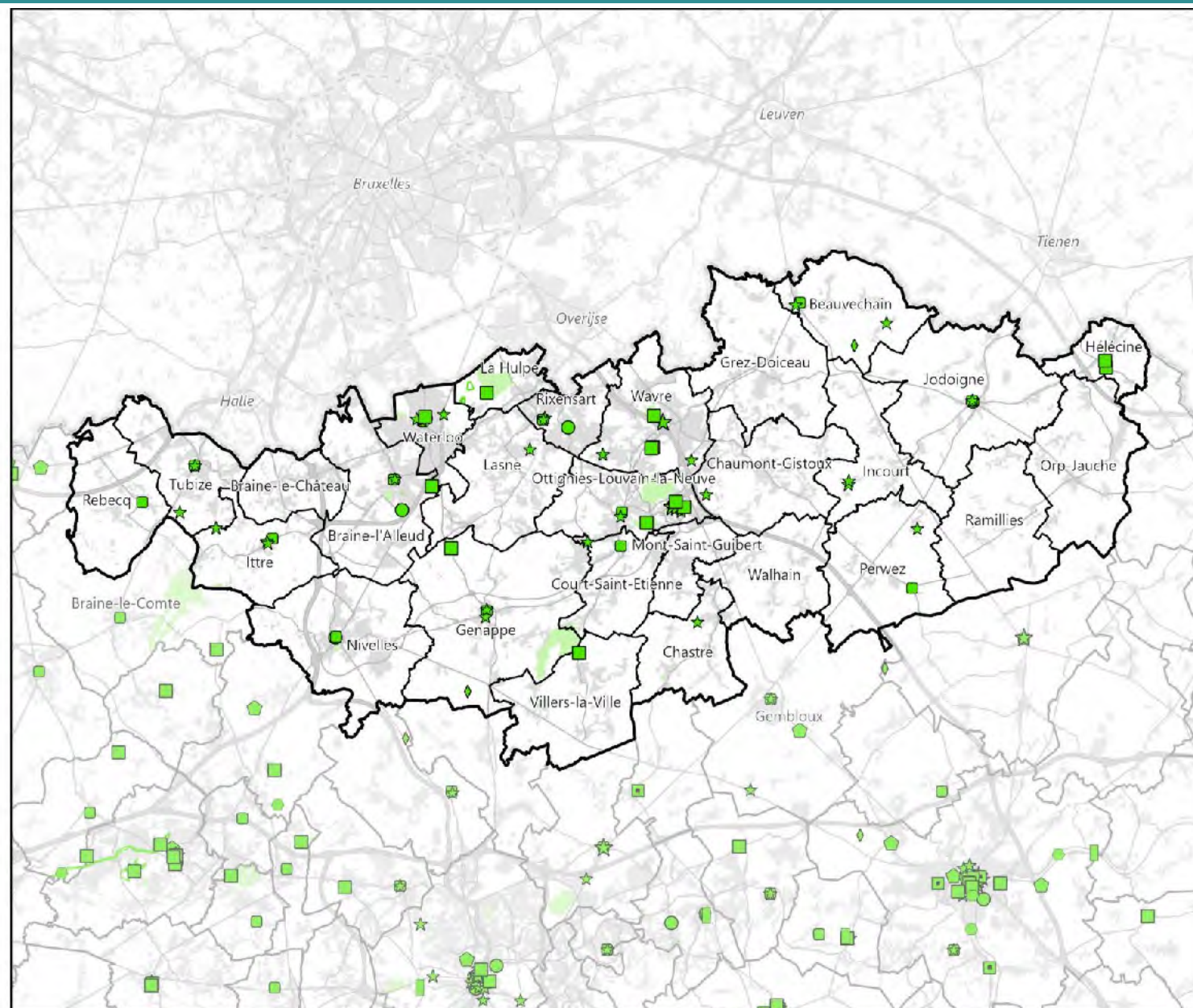
- ✦ Aérodrome
- Port, halte et relais nautique
- Port de plaisance
- Halte ou relais
- Attraction touristique
- Musée
- Salle de concert ou théâtre
- ★ <600 places
- ★ >= 600 places
- Centre de congrès et d'expo
- Centre culturel
- Cinéma
- Espace extérieur récréatif
- UNESCO
- Limites administratives**
- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale
- Fond de plan**
- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Grands équipements culturels et de loisirs de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : CGT (2022), ODBW (2024), SPW Géomatique (2024), in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.2.3.4. Services à la personne

La carte de synthèse des grands équipements disponible en annexe ne localise que les structures d'accueil des personnes porteuses de handicap. Pour autant, il nous semblait important d'intégrer à ce chapitre un état de la situation des structures d'accueil des aînés et de la petite enfance en Brabant wallon.

3.8.2.3.4.1. Accueil des personnes porteuses de handicap

Il existe en Brabant wallon 16 résidences de jour pour adultes en situation de handicap reconnues par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Bien qu'il y ait une concentration de ces structures dans les polarités d'Ottignies-LLN (6), Nivelles (3) et Braine-l'Alleud (2), l'ensemble du territoire provincial est couvert, notamment dans l'est avec la présence de résidences à Orp-Jauche et Incourt. De plus, 4 de ces structures proposent également un accueil de nuit. Il s'agit de deux résidences nivelloises, une résidence à Braine-l'Alleud et la résidence de Rixensart. Enfin, deux résidences proposent exclusivement un accueil de nuit, à Wavre et à Jodoigne.

A côté de ces structures pour adultes, le Brabant wallon dispose également de 7 services résidentiels de jour pour jeunes en situation de handicap reconnus par l'AViQ dont 2 à Braine-l'Alleud, les autres étant situés à Nivelles (Institut provincial), Mont-Saint-Guibert, Lasne, Waterloo et Grez-Doiceau.

La carte page suivante met ainsi bien en évidence une concentration des services d'accueil pour personne en situation de handicap au centre de la province et sur l'axe Waterloo – Braine-l'Alleud – Nivelles.

Carte 31 Structures d'accueil des personnes en situation de handicap en Brabant wallon

Structures d'accueil

- Service résidentiel de nuit pour adultes en situation de handicap

Service résidentiel de jour

- Pour adultes en situation de handicap
- Pour jeunes en situation de handicap

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale

Fond de plan

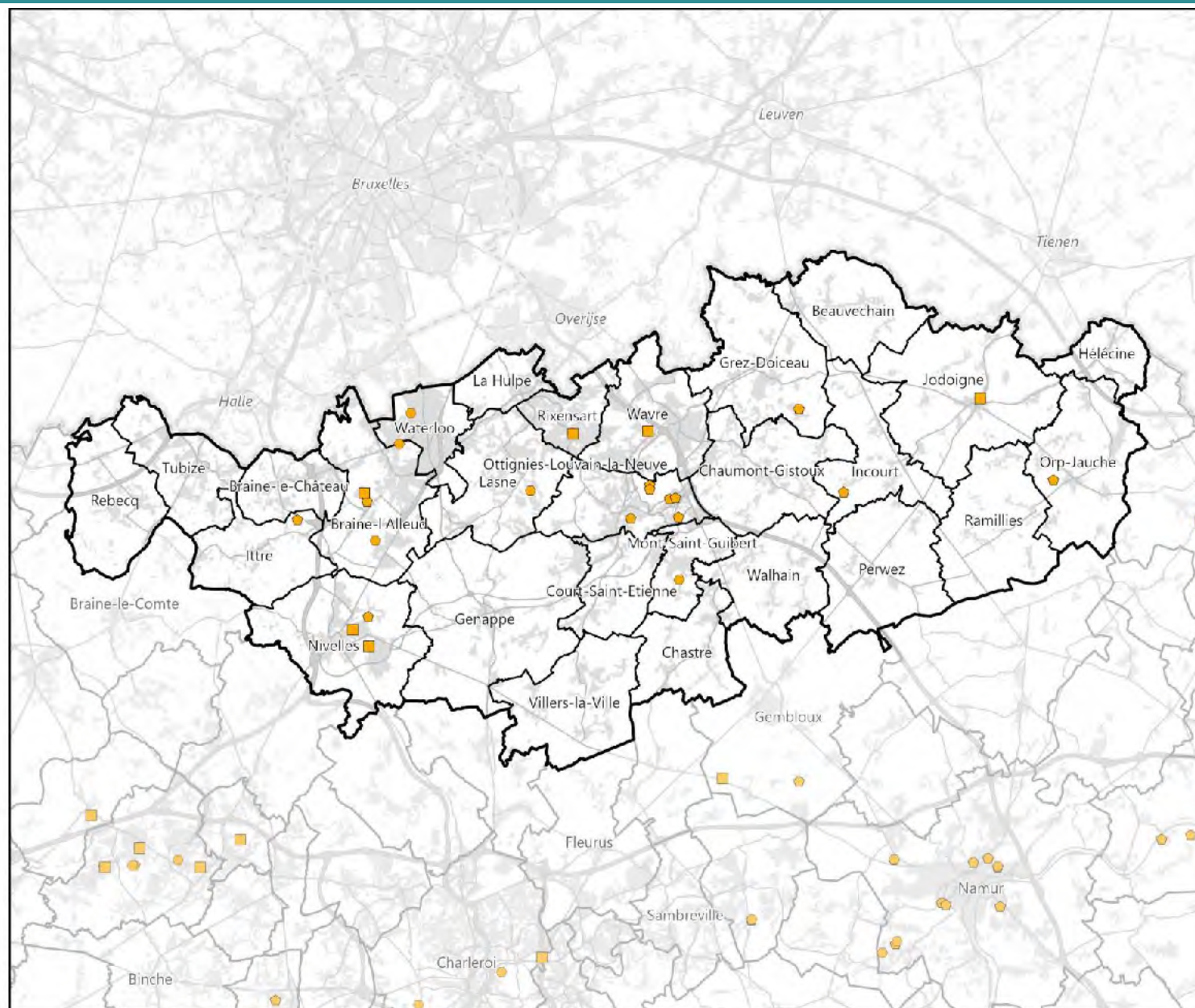
- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Grands équipements de structures d'accueil des personnes en situation de handicap de la province du Brabant wallon en 2024

Auteur : Spi

Sources : AVIQ (2024), SPW Géomatique (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.2.3.4.2. Accueil des aînés

En 2024, le Brabant wallon accueille 73 structures d'accueil des personnes âgées agréées par la Région wallonne. Ces structures, parfois regroupées dans un seul établissement, se déclinent en trois types d'encadrement différents : les maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR-MRS), les centres de jour (CJ) et les résidences services (RS).

Premièrement, les maisons de repos (MR) sont des résidences collectives et permanentes pour personnes âgées de 70 ans au moins, sauf dérogation exceptionnelle. Elles offrent des services d'animation, d'aide aux actes de la vie quotidienne et de soins légers infirmiers ou paramédicaux. Elles disposent de personnel infirmier, soignant, paramédical et d'animation pour assurer en permanence, jour et nuit, la surveillance, l'accompagnement et les soins des résidents. Par ailleurs, certaines maisons de repos disposent d'un agrément spécifique qui leur permet de disposer de places pour accueillir des personnes âgées plus fortement dépendantes et nécessitant des soins adaptés (MRS). Ainsi, 52 maisons de repos (MR) ont été identifiées en Brabant wallon en 2024 dont 48 sont également reconnues MRS. En complément des places MR et MRS, ces structures proposent également des places de courts séjours (CS) – maximum 90 jours par an – pour un essai, un moment de répit ou en transition entre une hospitalisation et le retour à domicile.

Deuxièmement, les centres de jour (CJ) sont des structures d'accueil qui s'adressent aux personnes âgées vivant chez elles et en perte d'autonomie, à partir de

60 ans. Ils accueillent les personnes âgées en journée, afin qu'elles bénéficient d'aides et de soins adaptés à leur état. Chaque jour en semaine (et pour certains également le week-end), ces centres organisent également des animations socio-culturelles et des activités centrées sur les actes de la vie quotidienne, le maintien en forme, la créativité, etc. Généralement, les centres de jour sont liés et situés au sein d'une maison de repos. C'est le cas pour trois des quatre centres de jour du Brabant wallon. De plus, ces trois centres ont la possibilité de délivrer des soins via leurs centres de soins de jour (CSJ).

Troisièmement, les résidences-services (RS) accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels ils peuvent faire librement appel. Si la résidence-service est liée à une maison de repos et située dans le même bâtiment, une permanence est assurée par le personnel de la maison de repos. Sinon, une permanence est organisée entre 7h et 19h chaque jour. Il existe 17 résidences-services reconnues en Brabant wallon.

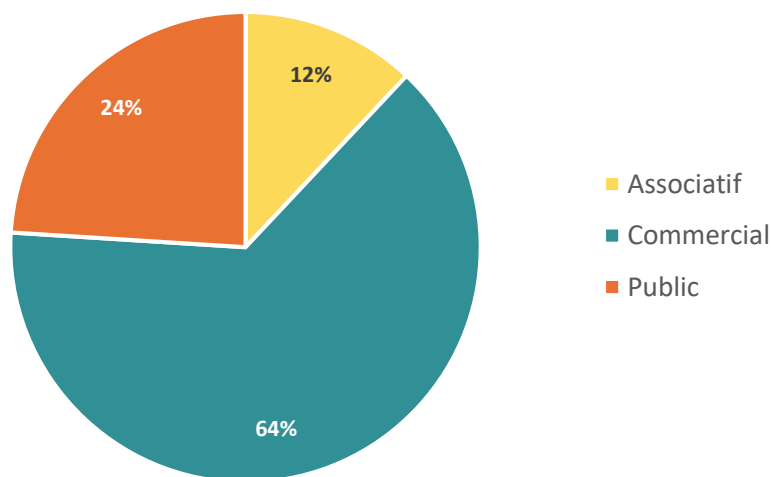
Au 1^e janvier 2024, les 73 structures d'accueil des aînés du Brabant wallon comptabilisent 5.483 places. La grande majorité de celles-ci sont disponibles dans les structures d'accueil de type MR-MRS. En effet, elles comptabilisent 4.789 places, soit 87 % de l'offre. Les résidences-services comptabilisent 534 places, soit 10 % de l'offre. Les places en courts séjours (100 places) et en centre de jour (60 places) représentent seulement 3 % de l'offre dans les structures d'accueil.

Secteur	Nombre total de places	MR-MRS		Courts séjours		CJ-CSJ		RS	
		Nombre de places	% par secteur	Nombre de places	% par secteur	Nombre de places	% par secteur	Nombre de places	% par secteur
Associatif	651	576	12%	18	18%	15	25%	42	8%
Commercial	3.523	3.046	64%	73	73%	0	0%	404	76%
Public	1.309	1.167	24%	9	9%	45	75%	88	16%
TOTAL	5.483	4.789		100		60		534	

Tableau 24 – Nombre de places et répartition par secteur d'activité selon le type de structure d'accueil des aînés en Brabant wallon au 1^e janvier 2024. Source : AViQ, 2024.

Par ailleurs, les structures d'accueil peuvent être gérées par trois secteurs d'activités : le secteur associatif, le secteur commercial et le secteur public. En Brabant wallon, le secteur commercial gère 64 % des places d'accueil pour les aînés, le secteur public 24 % et le secteur associatif seulement 12 %. Cette répartition est loin des normes dictées par le Code wallon de l'action sociale et de la santé (article 346 de la partie décréteale) qui fixe à 29 % au minimum le nombre de places réservées au secteur public, à 21 % minimum celles réservées au secteur associatif et à maximum 50 % celles pouvant être attribuées au secteur commercial. De plus, il existe quelques nuances selon le type de structure considéré. En effet, le secteur commercial est particulièrement présent dans la gestion des places en résidences-services et en courts séjours. Par contre, en Brabant wallon, il est totalement absent des centres de jour en raison, fort probablement, de la faible rentabilité de ce type de structure.

Enfin, en ce qui concerne la répartition spatiale de l'offre en structure d'accueil pour les aînés en Brabant wallon, la carte de la page suivante rend compte du taux de couverture à l'échelle communale ainsi que la répartition des places d'accueil selon le secteur d'activité. Le taux de couverture, exprimé en pourcentage, est pour un territoire donné, le ratio entre le nombre de places dans les structures d'accueil (MR-MRS, CS, CJ-CSJ, RS) et le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus.



Graphique 46 – Répartition des places d'accueil des aînés en Brabant wallon selon le secteur d'activité. Source : AVIQ, 2024.

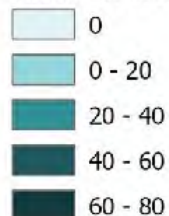
En Brabant wallon, le taux de couverture est de 24 % ; c'est-à-dire 24 places d'accueil pour 100 personnes âgées de 80 ans et plus. C'est peu en comparaison du taux de couverture calculé à l'échelle de la Région wallonne (32 %) ; d'autant plus que la population du Brabant wallon est en moyenne plus âgée que la population wallonne.

A l'échelle des communes du Brabant wallon, quatre communes ne comptent aucune structure d'accueil sur leur territoire : 3 dans l'est (Beauvechain, Incourt et Hélécine) et une dans le centre (Genappe). Quatre autres communes, bien que disposant d'au moins une structure d'accueil, enregistrent un taux de couverture particulièrement faible (< 20 %). Il s'agit des communes de Tubize à l'ouest et de Lasne, Rixensart et Chaumont-Gistoux dans le centre. A l'inverse, trois communes enregistrent un taux de couverture particulièrement élevé (> 40 %) : Ittre à l'ouest, Mont-Saint-Guibert dans le centre et Perwez à l'est.

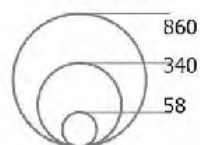
Notons également la particularité des communes de Rebecq, Perwez et Orp-Jauche. En plus d'un taux de couverture au moins dans la moyenne provinciale, ces trois communes bénéficient uniquement de structures d'accueil des aînés gérées par le secteur public. A contrario, dix communes localisées principalement dans le centre du Brabant wallon, ne comptent que des places gérées par le secteur commercial. Il s'agit des communes de Braine-le-Château, Lasne, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville, Chastre, Walhain, Chaumont-Gistoux et Ramillies.

Carte 32 Structures d'accueil des aînés en Brabant wallon

Taux de couverture (%)



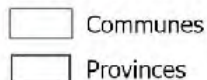
Nombre de places



Répartition par secteur



Limites administratives

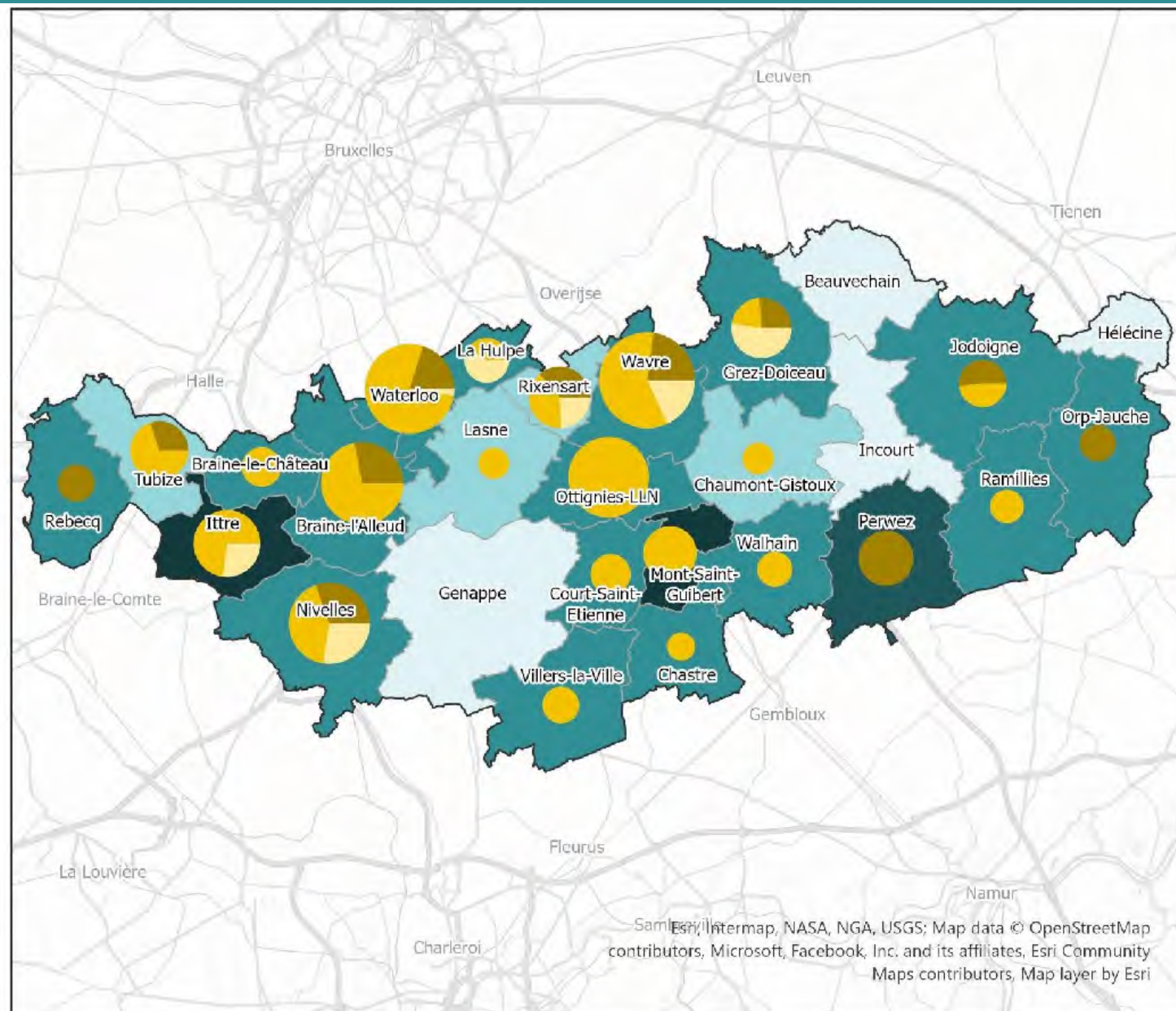
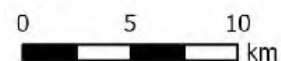


Structures d'accueil des aînés en Brabant wallon.

Situation au 1^{er} janvier 2024.

Auteur: Le Brabant wallon

Source: AVIQ, 2024



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri



3.8.2.3.4.3. Accueil de la petite enfance

Tout milieu d'accueil organisant de manière régulière l'accueil d'enfants de 0 à 6 ans doit avoir obtenu préalablement une autorisation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). En ce qui concerne la petite enfance plus particulièrement, il existe deux types d'accueil : l'accueil collectif et l'accueil familial. L'accueil collectif s'opère principalement dans les crèches tandis que l'accueil familial correspond à l'accueil par un professionnel accueillant à son domicile. Par ailleurs, ces deux types d'accueil peuvent être subventionnés (public) ou non subventionnés (privé).

Au 31 décembre 2022, le Brabant wallon comptabilise 4.930 places d'accueil de la petite enfance : 82 % en accueil collectif et 18 % en accueil familial. En comparaison, en Région wallonne, la répartition est de 70 % de places en accueil collectif et de 30 % en accueil familial. En ce qui concerne le mode de subventionnement, 58 % des places sont subventionnées en Brabant wallon. C'est proportionnellement beaucoup moins qu'en Région wallonne où le ratio est de 77 %.

En ce qui concerne la répartition spatiale de l'offre en structure d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon, la carte de la page suivante rend compte du taux de couverture à l'échelle communale ainsi que la répartition des places d'accueil selon le type d'accueil et le mode de subventionnement. Le taux de couverture, exprimé en pourcentage, est pour un territoire donné, le ratio entre le nombre de places dans les structures d'accueil et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les structures d'accueil préscolaire, c'est-à-dire les enfants de 0 à 2,5 ans.

En Brabant wallon, le taux de couverture est de 51 % ; c'est-à-dire 51 places d'accueil pour 100 enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Ce taux de couverture est proportionnellement bien plus élevé que celui de la Wallonie qui est de 37 % mais il n'empêche qu'un peu moins de la moitié des parents des enfants âgés de 0 à 2,5 ans n'a pas d'accès à une structure d'accueil agréée par l'ONE.

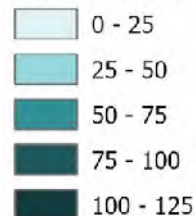
S'il existe au moins un milieu d'accueil dans chaque commune, les taux de couverture sont cependant inégaux. Ainsi, sept communes ont un taux de couverture inférieur à celui de la Wallonie (37 %). Et plus particulièrement, dans les communes de Villers-la-Ville et Walhain, le taux de couverture est même inférieur à 25 %. De plus, Walhain est la seule commune du Brabant wallon ne disposant d'aucun accueil familial sur son territoire. Notons également que Hélécinne est la seule commune du Brabant wallon ne disposant pas de structure d'accueil subventionnée. Les communes ayant un taux de couverture dépassant les 75 % sont situées exclusivement au nord et au centre de la province. Il s'agit d'Ottignies-LLN, Lasne et La Hulpe dont le taux de couverture atteint 106,4 %.

Territoire	Nombre total de places	Familial subventionné		Familial non subventionné		Collectif subventionné		Collectif non subventionné	
		Nombre de places	Part (%)	Nombre de places	Part (%)	Nombre de places	Part (%)	Nombre de places	Part (%)
Brabant wallon	4.930	540	11 %	372	8 %	2.326	47 %	1.692	34 %
Région wallonne	32.543	7.908	24 %	1.780	5 %	17.292	53 %	5.563	17 %

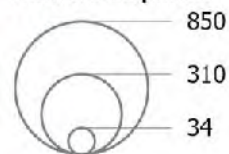
Tableau 25 – Nombre de places et répartition selon le type d'accueil et le mode de subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon et en Wallonie au 31 décembre 2022. Source : ONE, 2024.

Carte 33 Structures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon

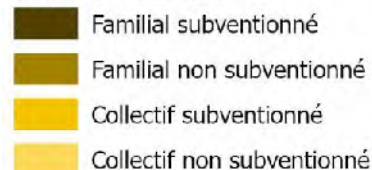
Taux de couverture (%)



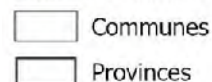
Nombre de places



Répartition par type d'accueil et mode de subventionnement



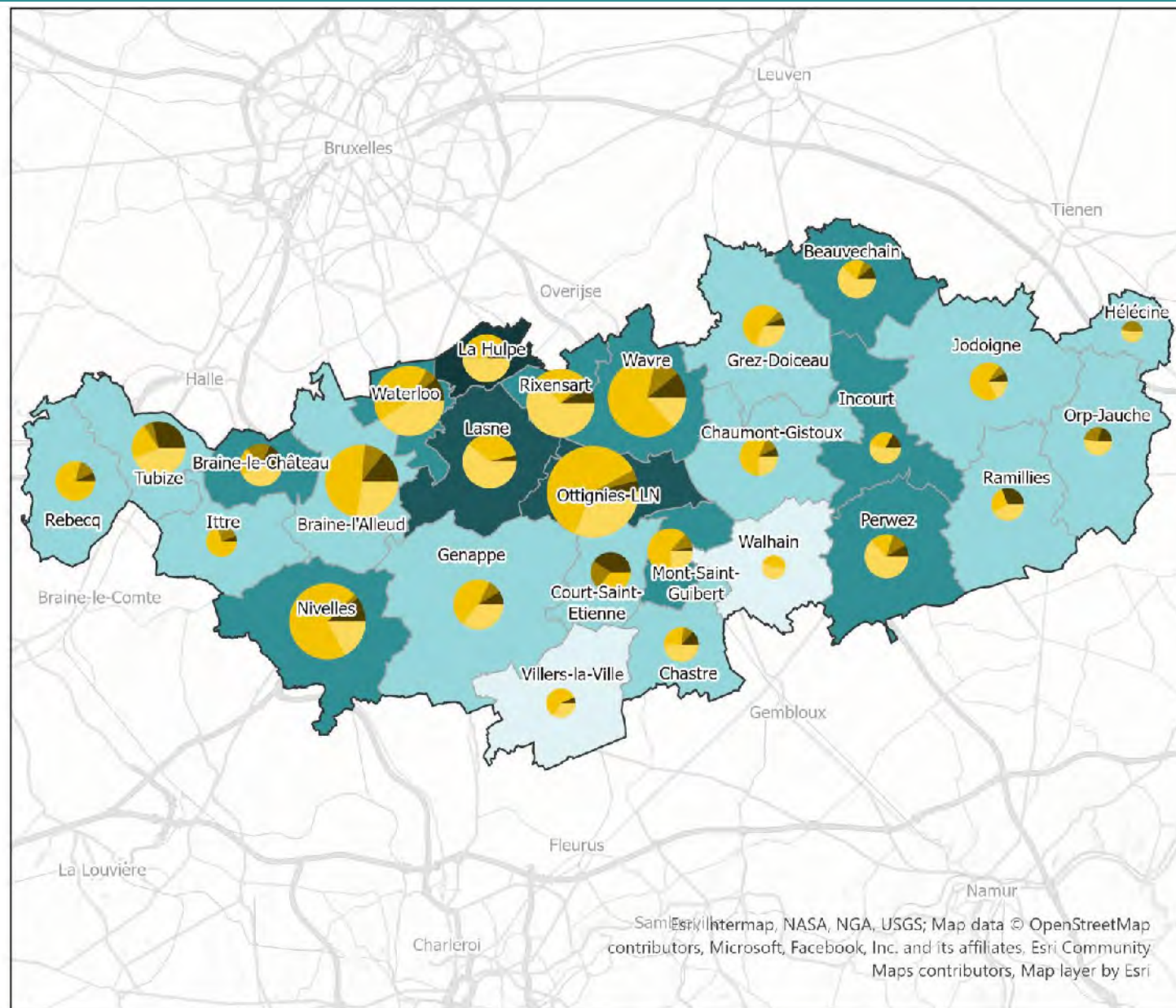
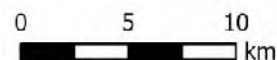
Limites administratives



Structures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon. Situation au 31 décembre 2022.

Auteur: Le Brabant wallon

Source: ONE, 2024



Sam Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

3.8.2.3.5. Commerces

Le Brabant wallon dispose de quatre grandes polarités au niveau commercial :

- Waterloo qui dispose d'un centre-ville très attractif et dynamique de 64.315 m² et d'une offre très importante de moyennes et grandes surfaces spécialisées en périphérie et le long de l'axe de la N5. Il polarise une partie du sud de la Région bruxelloise ;
- Wavre avec un centre-ville de 37.090 m² qui, même s'il est fragilisé comme de nombreux centres-villes en Wallonie, garde une certaine attractivité. On y retrouve également en périphérie une offre importante de moyennes et grandes surfaces spécialisées sur les axes N4, N268 et N238 ;
- Louvain-la-Neuve avec un centre très dynamique dû à la présence du centre commercial de l'Esplanade qui rayonne au-delà des frontières provinciales (Namur, Bruxelles) ;
- Nivelles avec principalement le centre commercial Shopping Nivelles qui rayonne sur les communes en bordure de la frontière provinciale.

On notera que mis à part Tubize et Jodoigne, l'ensemble des pôles repris dans le SDT disposent d'une offre commerciale adaptée à leur positionnement.

L'absence d'équipement commercial fort à Jodoigne rend son hinterland dépendant tant du bipôle régional de Wavre-Ottignies-LLN ou des polarités extérieures au Brabant wallon comme Hannut ou Liège.

Tubize et son hinterland connaissent également le même type de dépendance mais au profit de polarités du Brabant wallon telles que Waterloo ou Nivelles. Les développements commerciaux en cours du TOM (Tubize Outlet Mall), qui représentent 17.000 m² sur le site des anciennes forges de Clabecq dans le quartier des Confluents, pourraient renforcer le pôle d'ancrage de Tubize si le projet se concrétise.



Carte 34 Grands équipements commerciaux en Brabant wallon

Commerces

■ Centre commercial (>20 000 m²)

Limites administratives

— Province du Brabant wallon

— Limite communale

— Limite régionale

Fond de plan

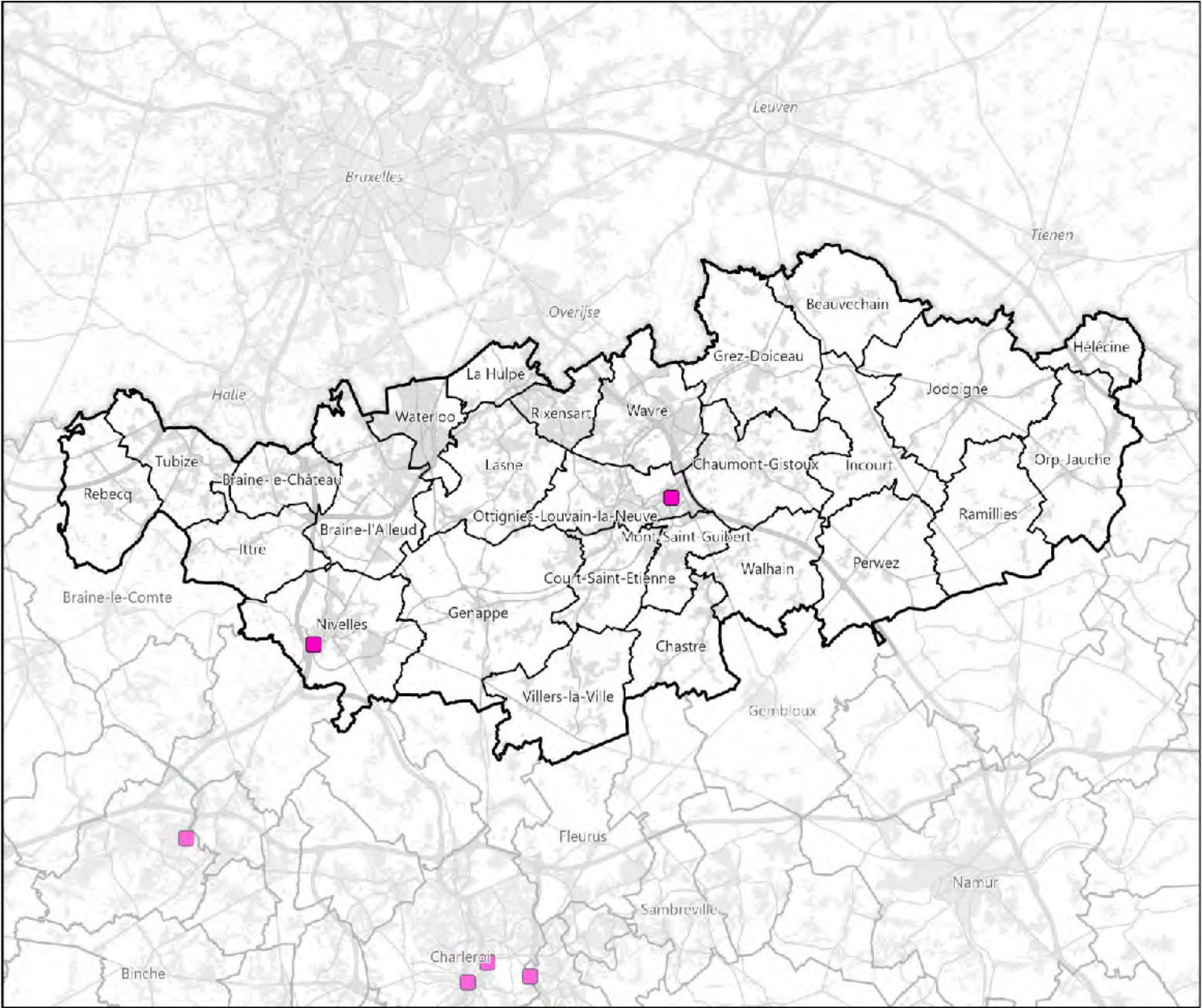
— Autoroute

— Voirie principale

■ Tissu urbanisé

Grands équipements commerciaux de la province du Brabant wallon en 2024
Auteur : Spi
Sources : SEGEFA (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.2.3.6. Services publics

Le Brabant wallon est divisé en 10 zones de police détaillées dans le tableau ci-dessous. Précisons que les quatre mono-zones concernent les quatre agglomérations principales que sont Wavre, Braine-l’Alleud, Waterloo et Ottignies-LLN.

Le Brabant wallon accueille également sur son territoire deux prisons, à Ittre et à Nivelles, ainsi que deux Instituts Publics de Protection de la Jeunesse à Braine-le-Château et à Wauthier-Braine. Le Brabant wallon représente un unique arrondissement judiciaire (Nivelles) divisé en cinq cantons détaillés dans le tableau ci-contre.

Zones de police	Communes
ZP 5267 Nivelles-Genappe	Nivelles, Genappe
ZP 5268 Ouest Brabant wallon	Braine-le-Château, Ittre, Rebecq, Tubize
ZP 5269 La Mazerine	La Hulpe, Lasne, Rixensart
ZP 5270 Orne-Thyle	Chastre, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville, Walhain
ZP 5271 Wavre	Wavre
ZP 5272 Ardennes brabannes	Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt
ZP 5273 Braine-l’Alleud	Braine-l’Alleud
ZP 5274 Waterloo	Waterloo
ZP 5275 Ottignies-LLN	Ottignies-LLN
ZP 5276 Brabant wallon Est	Jodoigne, Héléciné, Orp-Jauche, Ramillies, Perwez

Tableau 26 – Zones de police du Brabant wallon. Source : Gouverneur du Brabant wallon

Cantons de l’arrondissement judiciaire de Nivelles	Communes
Braine-l’Alleud	Braine-l’Alleud, Braine-le-Château, Waterloo
Jodoigne	Jodoigne, Beauvechain, Grez-Doiceau, Héléciné, Incourt, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies
Nivelles	Genappe, Nivelles, Tubize, Rebecq, Ittre, Lasne, Villers-la-Ville
Wavre 1	Wavre, Rixensart, La Hulpe
Wavre 2	Ottignies-LLN, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Walhain

Tableau 27 – Cantons de l’arrondissement judiciaire de Nivelles. Source : Cours et Tribunaux de Belgique

La Zone de Secours du Brabant wallon couvre l’entièreté du territoire provincial et intervient dans ses 27 communes. Les postes de secours sont répartis dans les communes de Tubize, Nivelles, Braine-l’Alleud, Wavre, Incourt et Jodoigne.

Par ailleurs, l’intercommunale in BW assure la gestion de l’unique crématorium du Brabant wallon, situé à Court-Saint-Etienne, ainsi que de l’ensemble des points de recyclage à l’exception de celui de Braine-l’Alleud/Waterloo. Au total, neuf communes ne disposent pas de point de recyclage sur leur territoire mais ceux des territoires voisins sont assez bien localisés pour y avoir accès facilement. En effet, les habitants des communes de Lasne et de La Hulpe peuvent aisément se rendre au point de recyclage de Rixensart, ceux des communes d’Ottignies-LLN, Mont-Saint-Guibert et Chastre peuvent se rendre dans les communes voisines de Court-Saint-Etienne, Chaumont-Gistoux, Villers-la-Ville et Walhain ; les points de recyclage de Wavre et d’Incourt sont placés à proximité des communes, non-équipées, de Grez-Doiceau et de Beauvechain tandis que les habitants de Ramillies et de Héléciné peuvent se rendre dans les communes voisines de Jodoigne et de Orp-Jauche, voire Perwez en ce qui concerne Ramillies.



Enfin, concernant l'inspection des véhicules, rappelons que les propriétaires de véhicules peuvent se rendre dans la station de leur choix parmi les 78 centres agréés en Belgique. Le Brabant wallon dispose d'une station à l'ouest, à Nivelles et d'une station au centre, à Mont-Saint-Guibert. Les habitants de l'est du territoire peuvent également se rendre dans la station de Hannut, commune frontalière en province de Liège.

Carte 35 Autres services publics en Brabant wallon

Autres services publics

- Inspection de véhicules
- Point de recyclage
- + Crématorium
- ◆ Infrastructure judiciaire
- Hôtel de police
- Poste de secours
- Prison ou centre de détention

Zone militaire

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Limite communale
- Limite régionale

Fond de plan

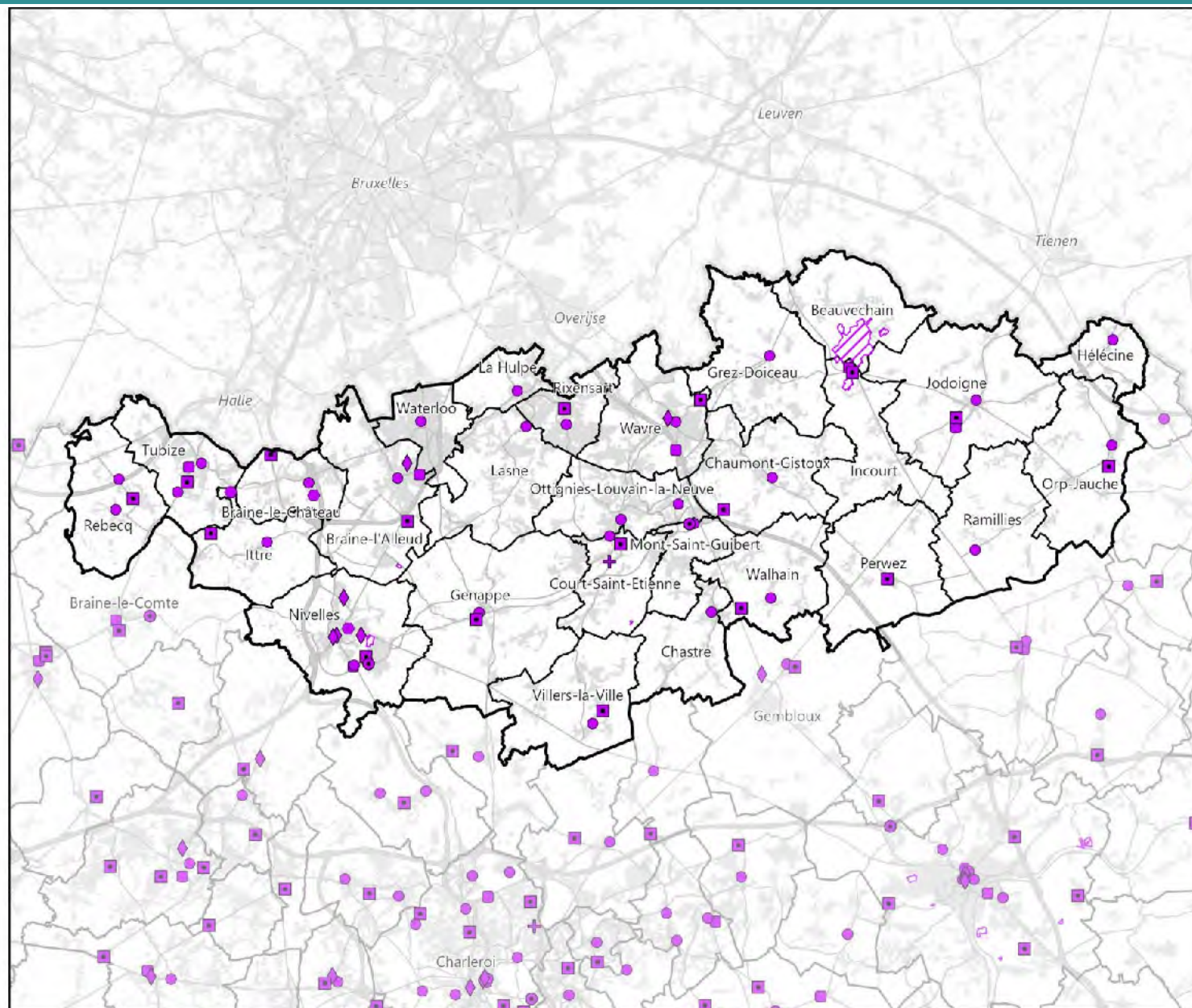
- Autoroute
- Voirie principale
- Tissu urbanisé

Autres services publics de la province du Brabant wallon en 2024

Auteurs : Spi et Le Brabant wallon

Sources : in BW (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





3.8.2.3.7. Infrastructures sportives

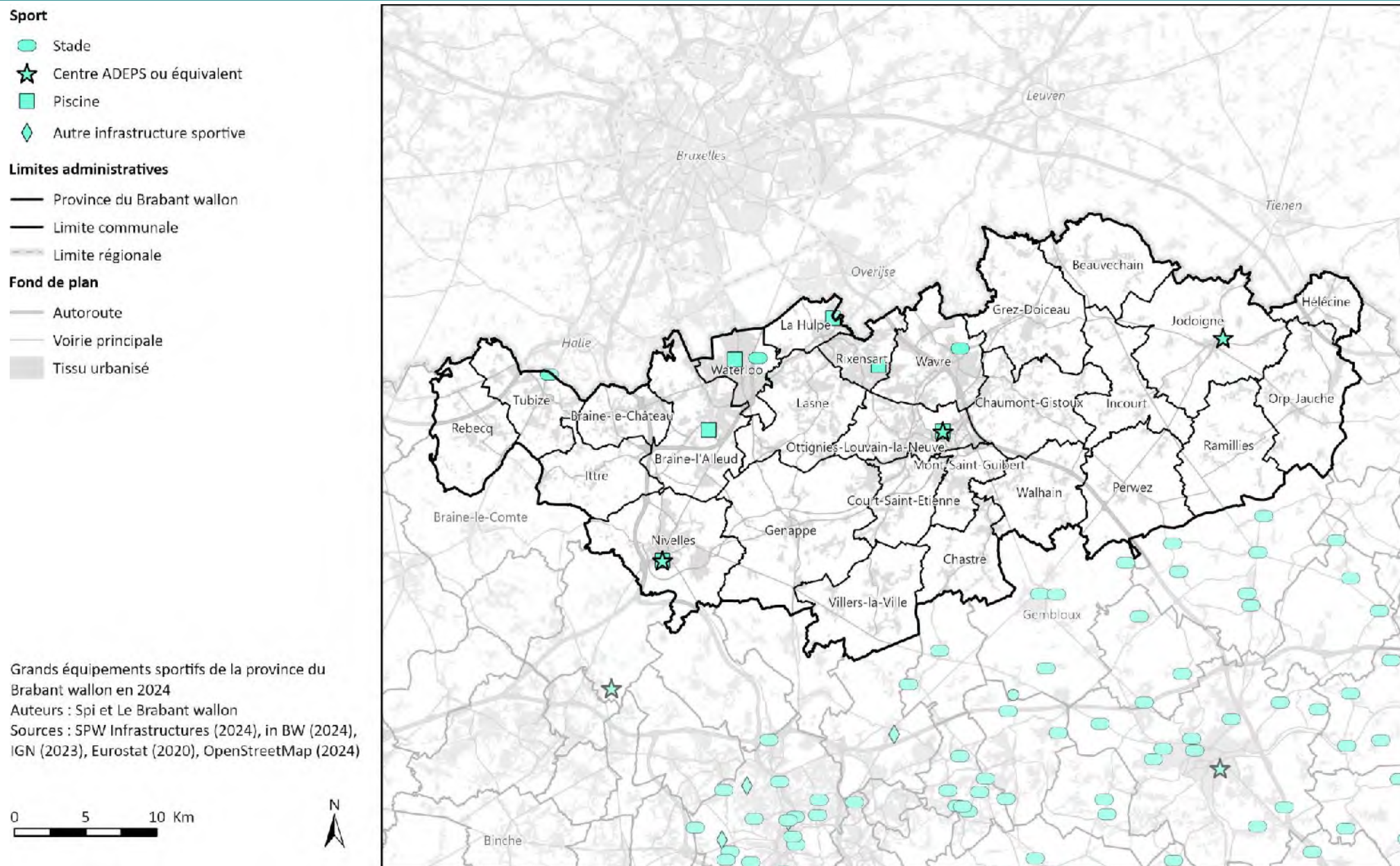
Les activités et infrastructures sportives sont nombreuses en Brabant wallon. En effet, 22 des 27 communes du Brabant wallon sont équipées d'au moins un pôle sportif polyvalent ; c'est-à-dire une infrastructure couverte permettant la pratique d'une multitude de sports dans un même lieu durant toute l'année.

Les communes de Wavre et d'Ottignies-LLN comptent chacune trois pôles sportifs polyvalents permettant de palier partiellement l'offre relativement faible observée dans le sud et l'est du territoire provincial. Quatre communes, toutes localisées à l'ouest, accueillent également deux pôles sportifs polyvalents. Il s'agit des communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Lasne et Genappe. Enfin, cinq communes ne disposent pas de pôle sportif polyvalent sur leur territoire : Beauvechain, Braine-le-Château, Chastre, Court-Saint-Etienne et Incourt.

Plus particulièrement, la carte de la page suivante fait état des infrastructures sportives qui bénéficient d'un rayonnement supracommunal ou qui ont une empreinte spatiale importante.

- Le centre ADEPS du Blocry à Ottignies-LLN, équipé notamment d'une piscine olympique et d'une piste d'athlétisme indoor professionnelle ; les centres sportifs des régies autonomes communales de la Dodaine à Nivelles et de la Plaine de la Gadale à Jodoigne ;
- Les 6 piscines et centres aqualudiques de Nivelles, Ottignies-LLN, Braine-l'Alleud, Rixensart, Waterloo et La Hulpe. Précisons que cette dernière est surtout réservée aux écoles de la commune et à des activités spécifiques. A cette liste, peut déjà s'ajouter la piscine de Jodoigne en cours de construction à la Gadale ;
- Le Centre National de Football de Tubize ;
- Le stade de hockey des *Waterloo Ducks* et le stade régional de Hockey de Wavre, en construction.

Carte 36 Grands équipements sportifs en Brabant wallon





3.8.3. SYNTHÈSE

- La grande majorité des équipements, toutes thématiques examinées, se situe en centralité urbaine et centralité urbaine de pôle. Ces équipements s'agglomèrent principalement au sein des communes structurées par de grandes infrastructures de transports (gares, voies rapides, etc.)
- C'est le bipôle régional de Wavre-Ottignies-LLN qui concentre le plus grand nombre d'équipements ; dont les principaux sont notamment l'Université Catholique de Louvain, la Clinique Saint-Pierre, l'hôpital du Bois de la Pierre et de la Forêt de Soignes, le centre commercial de L'Esplanade, le parc d'attraction Walibi ou encore le complexe sportif du Blo-cry.
- Nivelles, pôle d'ancrage, concentre également un grand nombre d'équipements similaires et/ou complémentaires au bipôle de Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve tels que les institutions judiciaires, une prison, le centre commercial Shopping de Nivelles par exemple. On y retrouve également un hôpital et des services d'accueil pour personnes en situation de handicap.
- Le bipôle d'ancrage de Braine-l'Alleud-Waterloo jouit d'un rayonnement régional, voire national au niveau du commerce et des loisirs mais aussi en raison de ses attractions touristiques telles que le site de la bataille de Waterloo et son hôpital (CHIREC). Les services pour personnes en situation de handicap y sont concentrés également.

3.9. DIMENSION MOBILITÉ

La thématique de la mobilité est abordée au travers de deux principaux aspects : les infrastructures de mobilité et les flux de mobilité. Le sous-chapitre concernant les infrastructures recense les divers réseaux organisant la mobilité sur le territoire du Brabant wallon. Ces éléments figurent sur la carte S4/A0 : Infrastructures de transport au sein de la province du Brabant wallon, jointe au présent rapport.

En ce qui concerne les flux de mobilité, ils ont été analysés sur base de données Floating Mobile Data (FMD) qui permettent de recenser les déplacements d'un point A à un point B si le temps d'arrêt est d'au moins 1h aussi bien à l'origine qu'à la destination. Ces données FMD, issues des signaux GSM, ont été récoltées spécifiquement pour le Brabant wallon entre le 15 avril 2022 et le 21 octobre 2022 hors vacances et jours fériés par Proximus, qui en est le propriétaire.

L'utilisation des données Floating Mobile Data (FMD) de Proximus pour l'analyse des flux de mobilité en Wallonie présente des limites telles que la précision variable des données, des préoccupations de confidentialité, et une représentativité potentiellement incomplète de la population. Le détail du traitement de ces données est expliqué en annexe 6.3

3.9.1. VISION ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

La mobilité supracommunale est abordée dans ce chapitre suivant deux principaux aspects : les infrastructures de mobilité (au niveau régional et au niveau provincial) et les flux de mobilité.

D'un point de vue stratégique en matière de mobilité, le Gouvernement wallon s'est doté de deux outils :

- La vision FAST 2030, adoptée en 2017, qui fixe des objectifs pour la transformation de la mobilité en Wallonie d'ici 2030.
- La Stratégie Régionale de Mobilité des personnes et des marchandises (SRM), adoptée en mai 2019, qui définit comment les objectifs de la vision FAST 2030 seront atteints.

Autrement dit, la vision FAST 2030 représente l'ambition de la Wallonie tandis que la SRM détaille les actions concrètes pour y parvenir.

La vision de la mobilité ainsi élaborée s'articule parfaitement avec le Schéma de Développement du Territoire (SDT). La notion de centralité et les critères de délimitation de cette notion s'appuient en effet sur les définitions et les attentes de mobilité définies dans ces documents stratégiques.

« Les objectifs poursuivis pour 2030 sont de garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route et le nombre de km d'embouteillages et de 40% les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport. »

Pour concrétiser la vision FAST un transfert modal est indispensable. Aussi, le Gouvernement wallon ambitionne une diminution de la part modale « voiture » au profit des autres modes de transport, ainsi qu'une réduction de la demande totale de mobilité.

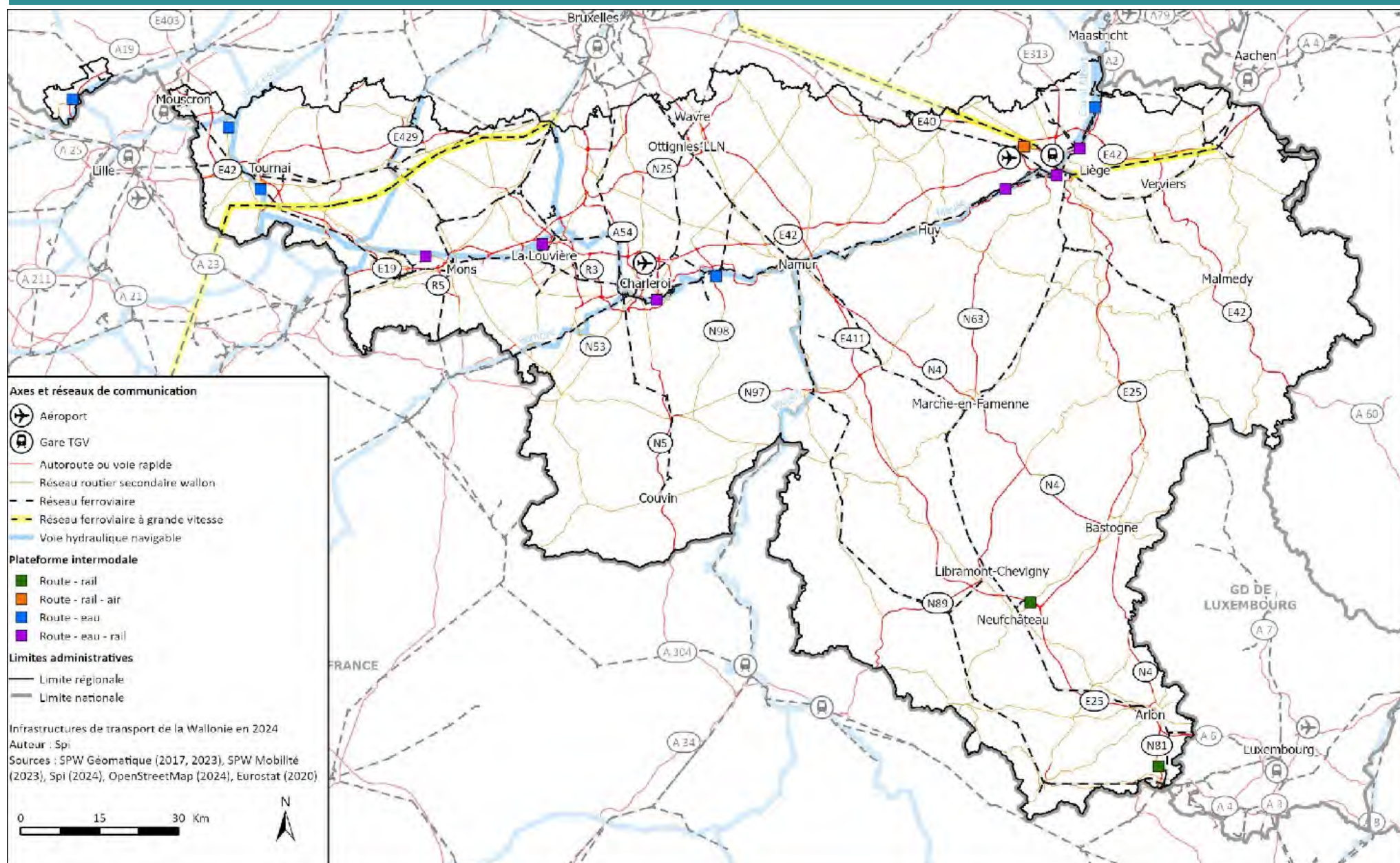
Répartition des parts modales (en passagers-km parcourus) pour la mobilité des personnes			
2017		2030	
Marche	3 %	Marche	5 %
Vélo	1 %	Vélo	5 %
Bus	4 %	Bus	10 %
Train	9 %	Train	15 %
Voiture	83 %	Voiture	60 %
Partage voiture (charge moyenne)	1,3	Partage voiture (charge moyenne)	1,8

Tableau 28 – Objectifs de la vision FAST 2030 en termes de répartition des parts modales pour la mobilité des personnes. Source : vision FAST 2030.

Répartition des parts modales (en tonnes-km parcourus) pour la mobilité des marchandises			
2017		2030	
Rail	4 %	Rail	7 %
Eau	14 %	Eau	18 %
Route	82 %	Route	75 %

Tableau 29 – Objectifs de la vision FAST 2030 en termes de répartition des parts modales pour la mobilité des marchandises. Source : vision FAST 2030.

Carte 37 Infrastructures de transport en Wallonie





3.9.2. INFRASTRUCTURES

3.9.2.1. Réseaux cyclables

3.9.2.1.1. Réseau cyclable structurant wallon

Au niveau régional, le réseau cyclable structurant est composé de deux niveaux : les cyclostrades et les liaisons fonctionnelles supralocales. Ce réseau est défini par le Décret sur la politique cyclable du 24 novembre 2022 et peut être situé tant sur les voiries régionales que communales. 62 % de ce réseau de 711 km est actuellement aménagé et sécurisé.

3.9.2.1.1.1. Niveau 1 – Les cyclostrades

Le réseau des cyclostrades, qui se déploie sur les trois régions, reprend les liaisons cyclables à haut niveau de service et à haut potentiel de déplacement.

Ce réseau potentiel d'approximativement 128 km en Brabant wallon relie les principaux pôles d'ancrage ou régionaux du territoire à Bruxelles et entre eux. Pour autant, l'absence de disponibilités foncières ne permet pas de tracer la liaison est – ouest entre le bipôle régional de Wavre – Ottignies-LLN et le bipôle d'ancrage de Braine-l'Alleud – Waterloo.

Par ailleurs, à l'est du Brabant wallon, la faible densité de population ne permet pas non plus d'avoir une liaison de ce type entre le pôle d'ancrage de Jodoigne et le bipôle régional de Wavre – Ottignies-LLN. Néanmoins, Jodoigne est relié à Tienen via la cyclostrade F200.

Ce réseau de cyclostrades permet également de relier le Brabant wallon à Leuven, Namur et Charleroi.

3.9.2.1.1.2. Niveau 2 – Les liaisons fonctionnelles supralocales

Les liaisons fonctionnelles supralocales permettent de relier les principales centralités du territoire entre elles. Le réseau potentiel à l'horizon 2040 représente approximativement 583 km. Sa densité est plus forte dans les zones urbanisées et plus faible à l'est et au sud du territoire. La Carte 38 fait état du réseau.

3.9.2.1.2. RAVeL

Le territoire du Brabant wallon est traversé par différentes liaisons RAVeL qui sont toutes reprises dans le réseau cyclable structurant et totalise 95 km de voies autonomes.

A l'est, on retrouve la Croix de Hesbaye qui est composé de deux lignes qui se croisent à Ramillies ; à savoir la ligne 142 (Namur – Jodoigne – Tienen) et la ligne 147 (Gembloux – Perwez – Orp-Jauche – Landen).

Au centre, une petite liaison de l'ancien vicinal WAWA (L917) est reprise dans le réseau RAVeL sur le territoire de la commune de Rixensart entre l'Avenue de Mérode et la Chaussée de Lasne.

Entre le centre du Brabant wallon et Nivelles, la ligne 141 permet de relier Court-Saint-Etienne – Genappe – Nivelles et Arquennes pour rejoindre le RAVeL du Canal Charleroi-Bruxelles et ainsi, atteindre Ittre, Tubize, Hall et Bruxelles.

A l'ouest, le RAVeL de la ligne 115/2 permet de relier Tubize, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud. On notera également que l'extrême ouest du territoire est traversé sur la commune de Rebecq par le futur RAVeL de la ligne 123 entre Braine-le-Comte et Enghien.

3.9.2.1.3. Réseau cyclable à points-nœuds

Le réseau cyclable à point nœud se situe entre le réseau structurant et le réseau local (Carte 39). Il permet de tisser une maille cyclable fine sur l'ensemble du territoire. Il reprend l'ensemble des itinéraires du réseau cyclable structurant qui sont aménagés et sécurisés. A vocations tant utilitaire que touristique, il est composé de 1.072 km – dont 36 % sont aménagés et sécurisés – et présente une densité de 0,98 km/km².

Carte 38 Réseau cyclable structurant en Brabant wallon

Typologie d'aménagement

- Piste cyclable séparée
- Chemin réservé et autre site propre
- RAVeL
- Itinéraire cyclable apaisé
- Piste cyclable marquée
- BCY - Bande cyclable suggérée

Cyclostrades

- Tracé proposé
- - Tracé à préciser
- - Tracé à long terme

Intervention à réaliser

Limites administratives

- Communes
- Provinces

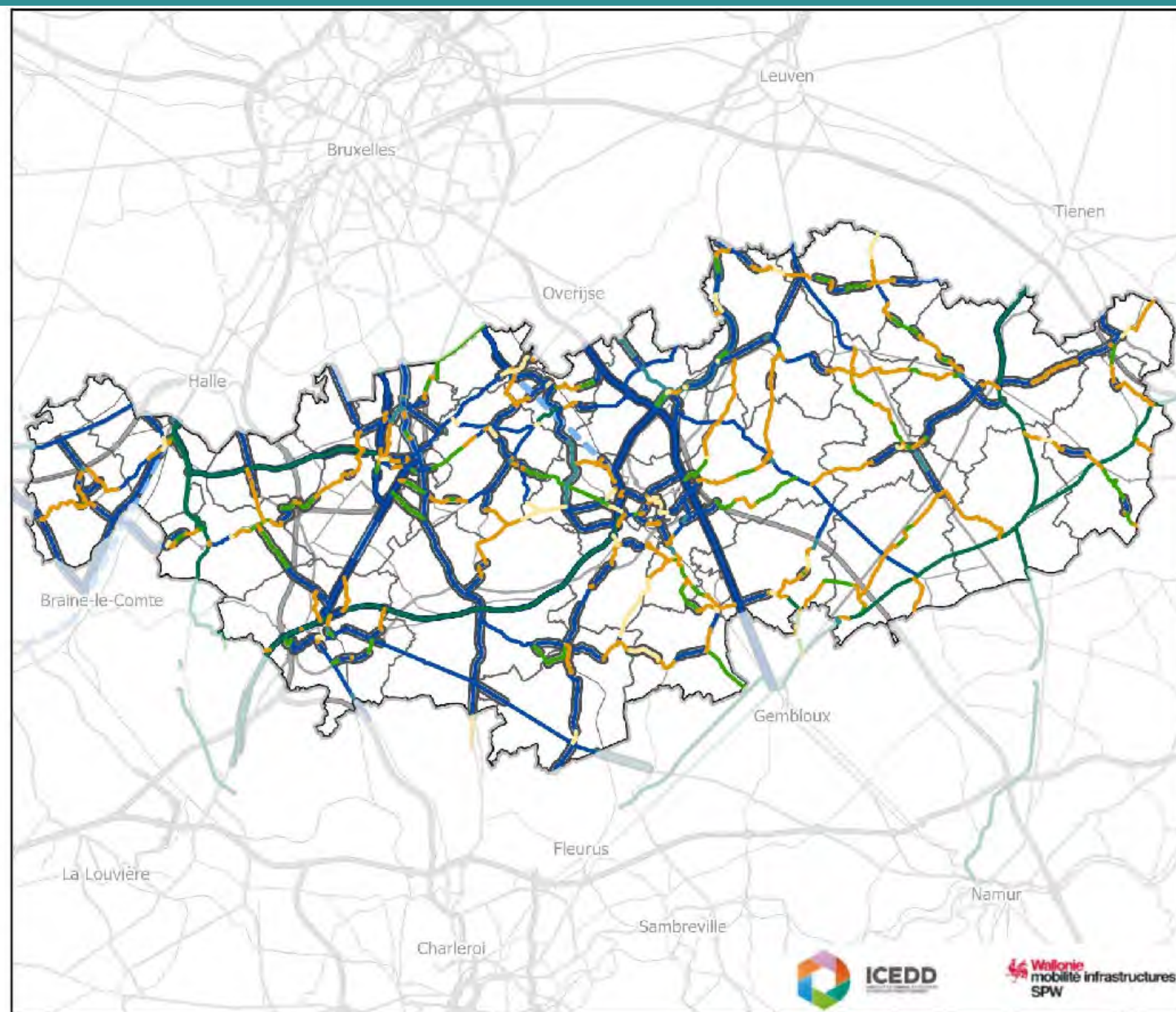
Réseau cyclable structurant wallon - zoom sur le Brabant wallon : aménagements projetés et interventions à réaliser (situation en 04/2025)

Auteur: Le Brabant wallon

Traitements: ICEDD

Sources: SPW-MI, PBW, OpenStreetMap (2024)

0 5 10
km



Carte 39 Réseau cyclable à points-nœuds du Brabant wallon

Typologie du réseau

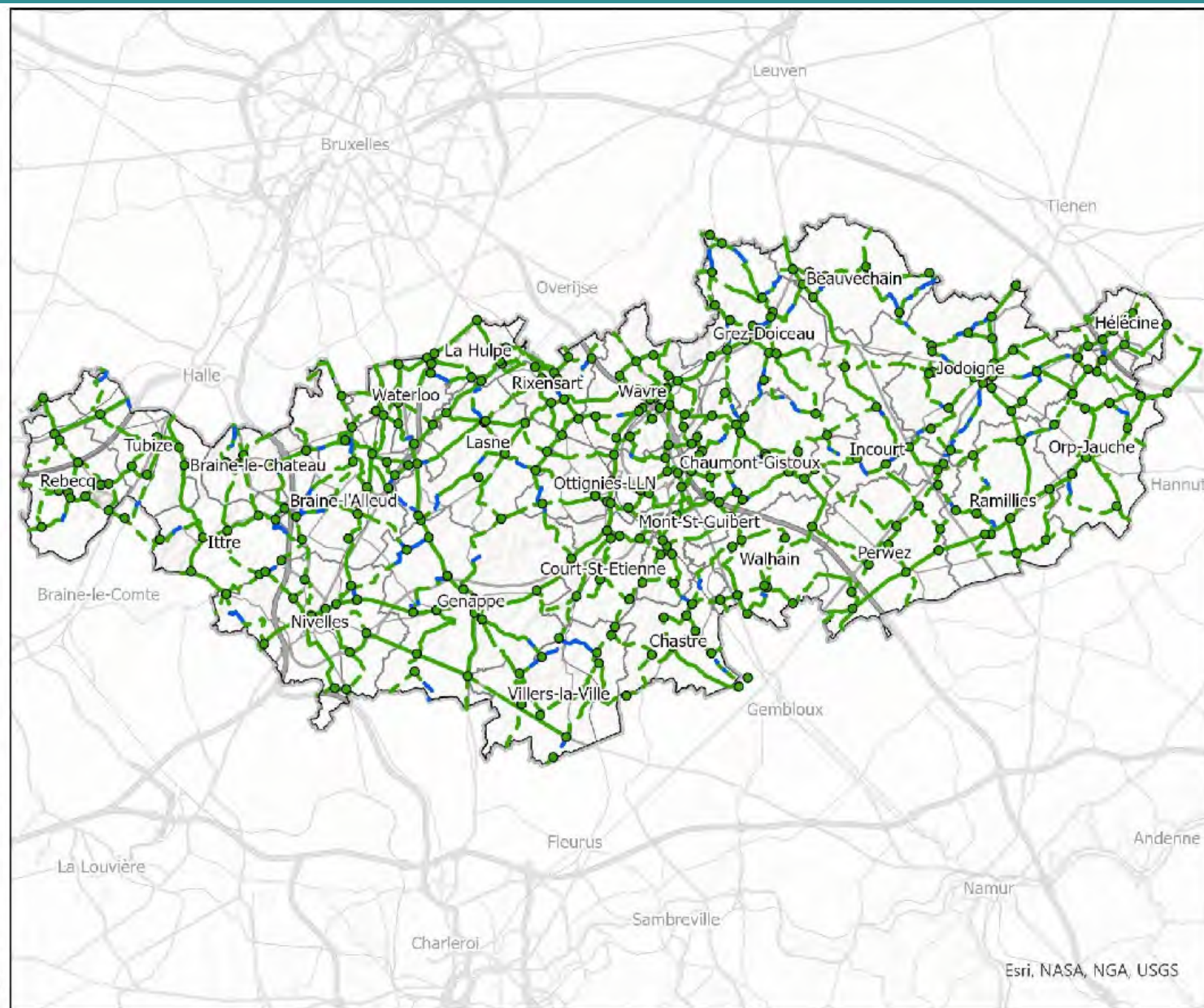
- Autonome
- - - Dans la circulation
- - - Dégradé
- Pavé
- Point-nœud

Limites administratives

- Communes
- Provinces

Réseau cyclable à points-nœuds du Brabant wallon
 Auteur: Le Brabant wallon
 Sources: Le Brabant wallon (2025), OpenStreetMap (2024)

0 5 10
 km



Esri, NASA, NGA, USGS



3.9.2.2. Réseaux de transport en commun

3.9.2.2.1. Réseau ferroviaire

Le territoire est traversé par neuf lignes ferroviaires, principalement dans des liaisons nord-sud, dont six disposent d'arrêts en Brabant wallon.

A l'ouest, quatre lignes traversent le territoire :

- la ligne 124 Charleroi-Central – Luttre – Bruxelles-Midi passe par Nivelles, Braine-l'Alleud et Waterloo, dont le passage à 4 voies est en cours dans le cadre du RER ;
- la ligne 96 Quévy – Mons – Braine-le-Comte – Bruxelles-Midi passe par Tubize ;
- la ligne 1 Halle – frontière française est une ligne à grande vitesse sur ce tronçon, sans arrêt intermédiaire en Brabant wallon. Cette ligne est connectée à Bruxelles via la ligne 96.
- la ligne 94 Halle – Tournai qui, depuis 1984, ne dispose plus d'arrêt en Brabant wallon. Avant, cette ligne s'arrêtait à Bierghes et Saintes ; la gare de Saintes faisant régulièrement l'objet de discussion pour être réouverte.

Au centre, on retrouve également quatre lignes :

- la ligne 161 Namur – Gembloux – Bruxelles passe par la gare d'Ottignies, dont le passage à 4 voies dans le cadre du RER est en cours ;
- la ligne 161D relie Ottignies et Louvain-la-Neuve ;
- la ligne 139 relie Ottignies, Wavre et Leuven ;
- la ligne 140 relie Ottignies, Fleurus et Charleroi.

La convergence de l'ensemble de ces lignes centrales – qui desservent le bipôle régional de Wavre-Ottignies-LLN – se fait à la gare d'Ottignies qui est une des trois principales gares de Wallonie avec Namur et Liège.

Le centre du Brabant wallon est également connecté à Liège via des trains IC directs en gare d'Ottignies via Namur ou par correspondance via Leuven en gare d'Ottignies ou de Wavre.

L'est du Brabant wallon ne compte aucune gare ou point d'arrêt SNCB. En effet, les gares les plus proches se situent en Flandre (Landen et Tienen) sur la ligne 36 Bruxelles – Liège. Par ailleurs, le territoire du Brabant wallon est traversé par la ligne 2 Ans – Leuven, qui est une ligne à grande vitesse sans arrêt intermédiaire entre ces deux gares.

A l'exception de Jodoigne, l'ensemble des pôles d'ancrage ou régionaux du Brabant wallon sont desservis par une offre de transport ferroviaire. On y trouve pour l'ensemble de ces polarités une offre IC à l'exception de la gare de Louvain-la-Neuve qui ne dispose pas de liaison IC directe vers Bruxelles.

Le réseau de gares et points d'arrêt sera complété prochainement par un nouveau point d'arrêt sur le L124 au niveau de Braine-Alliance.

3.9.2.2.2. Réseau de bus

3.9.2.2.2.1. Bus express

Parmi les 31 lignes Express du réseau régional, 12 desservent le Brabant wallon :

- E1 Jodoigne – Louvain-la-Neuve – Ottignies
- E2 Tubize – Nivelles
- E3 Braine-l'Alleud – Genappe – Louvain-la-Neuve
- E4 Nivelles – Louvain-la-Neuve
- E5 Nivelles – Namur
- E6 Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre
- E7 Nivelles – La Louvière
- E9 Tubize – Braine-l'Alleud
- E11 Louvain-la-Neuve – Wavre – Ixelles/Elsene
- E12 Louvain-la-Neuve – Wavre – Kraainem – Woluwe
- E13 Wavre gare – Auderghem/Oudergem Herrmann Debroux
- E82 Namur – Jodoigne

Le réseau cible express (2021) comporte encore une ligne non déployée en Brabant wallon ; à savoir la liaison Jodoigne – Grez-Doiceau – Wavre.

3.9.2.2.2. Lignes classiques (structurantes et non structurantes)

A côté du réseau Express, une série de lignes avec une vitesse commerciale plus faible sont identifiées comme structurantes, tant en termes de liaison que de fréquence.

Le réseau est composé de 15 lignes classiques structurantes qui permettent de liaisonner les principales polarités du territoire :

- L472 Enghien – Tubize
- L115 Braine-l'Alleud – Braine-le-Château – Tubize
- L114 Braine-l'Alleud – Braine-le-Château – Halle
- L116 Braine-le-Comte – Rebecq-Tubize – Halle
- L W Braine-l'Alleud – Waterloo – Bruxelles
- L 36 Braine-l'Alleud – Lasne – Rixensart – Wavre
- L 39 Braine-l'Alleud – Waterloo – Lasne – Ottignies-LLN
- L 19 Nivelles – Genappe – Court-Saint-Etienne – Ottignies
- L 365a Bruxelles-Midi – Waterloo – Genappe – Gosselies – Jumet
- L 543 Bruxelles – Wavre – Chaumont-Gistoux – Perwez – Eghezée
- L148 Gembloux – Perwez – Ramillies – Orp-Jauche – Landen
- L23 Wavre – Grez-Doiceau – Incourt – Jodoigne
- L6 Mille – Hamme-Mille – Grez-Doiceau – Louvain-la-Neuve
- L 5 (TEC) / 62 (De Lijn) Jodoigne – Tienen
- L610 Hannut – Orp-Jauche – Jodoigne

Les centralités des communes d'Ittre et d'Hélécine ne sont pas traversées par un réseau de transport public structurant (bus ou train). Pour la commune de Beauvechain, on peut également noter que même si elle dispose d'une ligne de transport public structurante, celle-ci ne répond pas à l'ensemble des principaux flux de mobilité de la commune.

L'ensemble des pôles d'ancrage et régionaux du Brabant wallon sont dotés d'une gare des bus avec des correspondances organisées avec le train. Il faut toutefois noter que la gare des bus de Louvain-la-Neuve n'est pas en lien direct avec la gare SNCB.

Seule la gare des bus de Jodoigne ne peut, vu l'absence de gare SNCB, assurer de correspondances avec le train.

3.9.2.2.3. Mobipôles et intermodalité

Les mobipôles sont des lieux d'intermodalité où l'on va retrouver une connexion directe avec le réseau de transport public structurant (train et bus express/ réseau structurant bus) et où pourront être développées des offres de services (vélos partagés, voitures partagées, vélos cargos...) et d'infrastructures de mobilité (zones d'attente conviviales, parkings vélos, bornes de recharge...).

Une série de sites ont été identifiés comme ayant les caractéristiques de mobipôle en Brabant wallon. Il s'agit :

- de gares SNCB qui enregistrent le plus de mouvements ;
- d'arrêts TEC qui enregistrent le plus de montées ;
- de parkings de covoiturage existants et en projet ;
- de sites identifiés dans les Plan Communaux de Mobilité comme pôle d'intermodalité.

Ces sites présentent un potentiel de clientèle dans un rayon de 800 m (accessibilité piétonne) et de 3.300 m (accessibilité en vélo), d'une accessibilité en transport en commun structurant (lignes structurantes SNCB et TEC, sans rupture de charge) des destinations préférentielles des habitants de la commune (part de déplacements les mardis entre 6h et 10h) et d'un éventuel potentiel de développement sur base des observations terrains (densité de trafic, disponibilité foncière...) et des aspirations communales (volonté de développement, projets...).



Commune	Localisation	Statut du mobipôle (MP)
Beauvechain	HAMME-MILLE Gare d'Autobus	MP principal
Braine-l'Alleud	Gare SNCB de Braine-l'Alleud	MP principal
Braine-l'Alleud	Gare SNCB de Lillois	MP principal
Braine-l'Alleud	Future gare SNCB-RER Alliance	MP à développer
Braine-le-Château	BRAINE-LE-CHATEAU Quatre Bras	MP principal
Braine-le-Château	Parking de covoiturage de Wauthier-Braine E19	MP secondaire
Braine-le-Comte	Future halte RER de Hennuyères	MP principal
Chastre	Gare SNCB de Chastre	MP principal
Chastre	CORTIL Place	MP secondaire
Chaumont-Gistoux	CHAUMONT-GISTOUX Eglise	MP principal
Court-Saint-Etienne	Gare SNCB de Court-Saint-Etienne	MP principal
Genappe	Genappe Eglise	MP principal
Genappe	Croisement N5-N25 au nord de Genappe	MP à développer
Grez-Doiceau	Gare SNCB de Gastuche	MP principal
Grez-Doiceau	GREZ-DOICEAU Place Communale	MP secondaire
Hélécine	Parking devant le Château d'Hélécine	MP principal
Incourt	GLIMES Carrefour Saint-Michel	MP principal
Ittre	Parking de covoiturage de Haut-Ittre R0	MP principal
Ittre	VIRGINAL Plateau du Tram	MP secondaire
Jodoigne	JODOIGNE Gare d'Autobus	MP principal
La Hulpe	Gare SNCB de La Hulpe	MP principal
Lasne	MARANSART Aywiers	MP principal
Lasne	OHAIN Messenger	MP secondaire



Commune	Localisation	Statut du mobipôle (MP)
Mont-Saint-Guibert	MONT-SAINT-GUIBERT Gare (Saint-Jean)	MP principal
Mont-Saint-Guibert	Croisement N4-rue de Corbais à Corbais	MP secondaire
Nivelles	Gare SNCB de Nivelles	MP principal
Orp-Jauche	JAUCHE Gare	MP principal
Orp-Jauche	ORP-LE-GRAND Eglise	MP principal
Ottignies-LLN	LOUVAIN-LA-NEUVE Gare d'Autobus	MP principal
Ottignies-LLN	Gare SNCB de Ottignies	MP principal
Perwez	THOREMBAIS-SAINT-TROND Carrefour	MP principal
Perwez	PERWEZ Gare	MP secondaire
Ramillies	RAMILLIES Gare	MP principal
Rebecq	REBECQ Gare	MP principal
Rixensart	Gare SNCB de Rixensart	MP principal
Rixensart	Gare SNCB de Genval	MP principal
Tubize	Gare SNCB de Tubize	MP principal
Villers-la-Ville	Parking communal rue de Marbais	MP principal
Villers-la-Ville	Gare SNCB de Tilly	MP secondaire
Walhain	Croisement N4-Môgreto à Walhain-Saint-Paul	MP principal
Walhain	Parking de covoiturage de Walhain E411-N243A	MP secondaire
Waterloo	Gare SNCB de Waterloo	MP principal
Waterloo	WATERLOO Mont-Saint-Jean (Chée de Bruxelles)	MP secondaire
Wavre	Gare SNCB de Wavre	MP principal

Tableau 30 – Liste et statut des mobipôles potentiels du Brabant wallon. Source : Le Brabant wallon.

Carte 40 Réseaux de transports en commun structurants et mobipôles en Brabant wallon

Réseaux de transports en commun structurants en Brabant wallon

-  Ligne ferroviaire
-  Ligne de bus TEC Express
-  Ligne de bus TEC classique structurante

Mobipôles

-  Principal
-  Secondaire
-  A développer

Limites administratives

-  Communes
-  Provinces

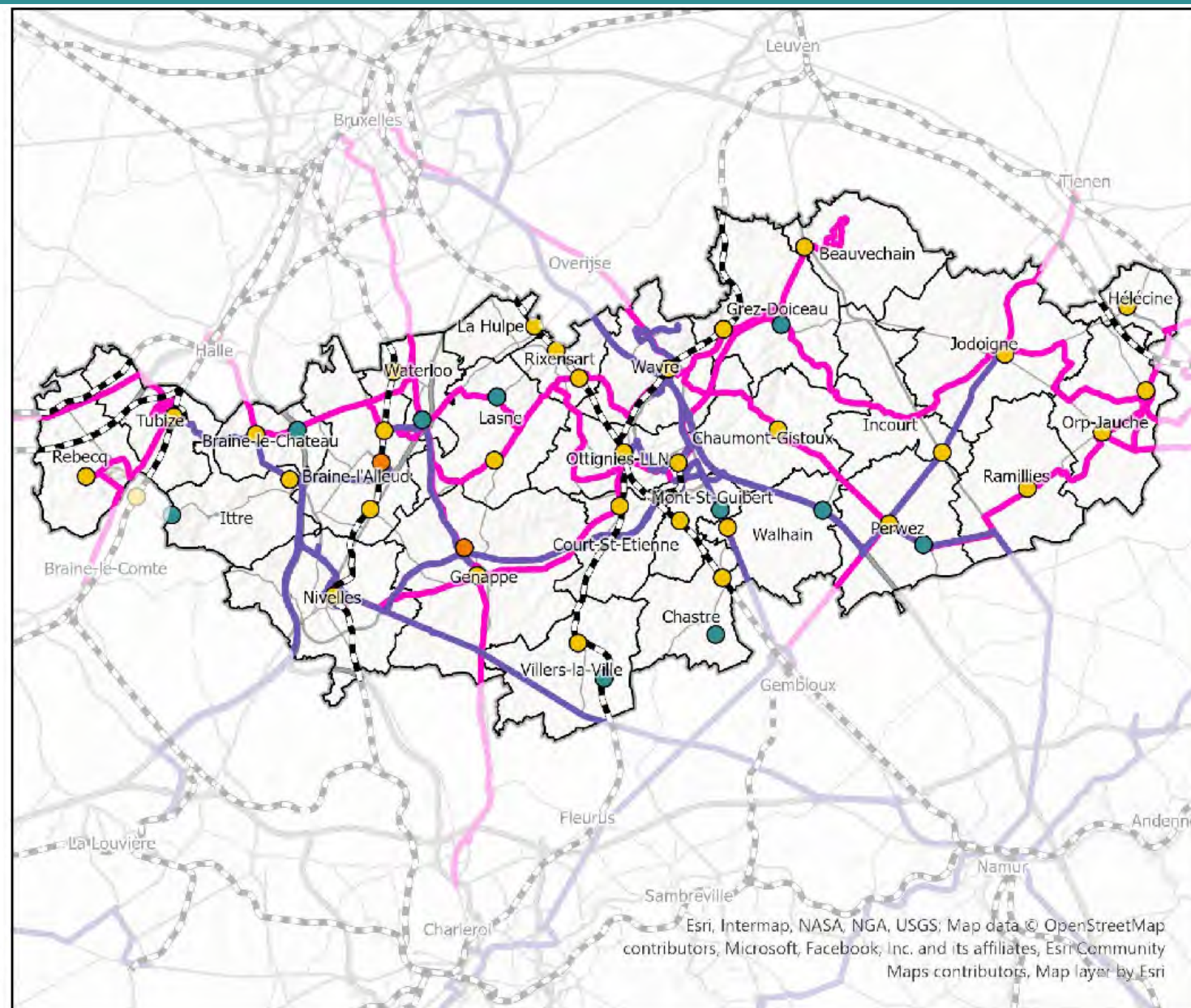
Réseaux de transports en commun structurants en Brabant wallon et mobipôles

Auteur: Le Brabant wallon

Traitements: Transitec et Le Brabant wallon

Sources: TEC, SPW, IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10
km



Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

3.9.2.3. Réseaux routiers

Le Brabant wallon compte près de 4.200 km de réseau routier. C'est globalement plus dense que le reste de la Wallonie. En effet, le Brabant wallon représente 6,5 % de la superficie wallonne mais concentre 7,4 % du réseau routier wallon.

Le réseau routier traversant le Brabant wallon comprend 66 km d'autoroutes (1,6 %), 502 km de voiries régionales (12 %) et 3.611 km de voiries communales (86,4 %).

Au total, comme cela est illustré sur la Carte 41, le réseau routier supracommunal du Brabant wallon comprend 1.200 km de voiries et est hiérarchisé en cinq niveaux.

3.9.2.3.1. Réseau structurant SOFICO

Le réseau structurant SOFICO est composé des cinq axes autoroutiers qui traversent le Brabant wallon :

- l'A4-E411 Bruxelles – Arlon – France (Metz)
- l'A7-E19 Amsterdam (Pays-Bas) – Bruxelles – Paris (France)
- l'A3-E40 Calais (France) – Bruxelles – Liège – Allemagne
- l'A8-E429 Tournai – Halle
- le R0 Ring de Bruxelles

Une série de routes régionales viennent également compléter le réseau SOFICO à savoir : la N29, N243, N25, N257, N4, N5, N246, N6, N224, N7 et le R24.

La principale charge de trafic se situe sur les réseaux autoroutiers A4-E411, A7-E19, A3-E40, A8-E429 et R0.

Comme cela est détaillé sur la Carte 42, les poids lourds, en dehors des autoroutes et du R0, circulent principalement sur la N29, la N25, le R24, la N5 (entre Charleroi et le R0), la N4 (dans la section entre Gembloux et la N25), la N6 (entre Tubize et Bruxelles), la N257 et la N243 (entre la N243a et la sablière de Chaumont-Gisoux).

On peut noter qu'une partie du trafic de poids lourds se situe en dehors du réseau structurant SOFICO ; à savoir la Chaussée de Tubize (communal) entre Braine-l'Alleud et la E19 et la N243a (régional).

3.9.2.3.2. Réseau régional (structurant et non structurant)

Le Brabant wallon est traversé par quatre grands axes autoroutiers nord-sud vers Bruxelles (l'A4-E411, l'A7-E19, l'A3-E40 et l'A8-E429) ainsi que le R0 ring de Bruxelles.

Le réseau régional présente un seul axe est-ouest (E19 – E411) de gabarit autoroutier qui est la N25. Toutefois cet axe présente des discontinuités à l'ouest dans sa jonction avec la E19 avec une liaison via le R24 de Nivelles qui nécessite d'être reconfigurée et l'absence d'échangeur complet entre le R24 et la E19. A l'est la discontinuité rencontrée au niveau de l'intersection de la N4 et la jonction avec la E411 est en cours d'aménagement.

Pour sa part, l'est du Brabant wallon ne dispose pas de réseau autoroutier ou primaire (2x2 voies) ce qui provoque un important trafic (est – ouest) sur l'axe de la N29, N240 et de la N25 (Wavre – Leuven) induisant des points noirs à traiter :

- à Perwez (carrefour N29 / N273) ;
- dans la traversée de Jodoigne (N29) avec la finalisation du contournement ;
- dans la traversée de Hamme-Mille sur l'axe N25 ;
- dans la traversée de Grez-Doiceau.

A l'ouest l'absence de réseau autoroutier permettant une liaison est – ouest entre la E19 et la E429 amène un important trafic dans les voiries structurantes traversant les différentes centralités. Ce problème est d'autant plus important que la discontinuité autoroutière dans la traversée de Halle rend la liaison entre la E429 et la E19 peu fluide en heure de pointe.

Ainsi, comme cela est détaillé sur la Carte 43, 17 zones à enjeux sont identifiées sur le réseau supracommunal tant en termes de congestion, d'enjeu en matière de vitesse commerciale des réseaux de bus que de sécurité routière.

Ces 17 zones à enjeux sont d'ouest en est :

- la zone du centre de Tubize et le développement de la zone Duferco ;
- la traversée de Braine-le-Château ;
- la Chaussée de Tubize (communal) entre Braine-l'Alleud et la E19 ;
- R24 de Nivelles et la traversée est-ouest ;
- la traversée de Lillois (N27) ;

- la zone est du R0 à Braine-l'Alleud – Waterloo ;
- le carrefour N275/ N253 à La Hulpe ;
- la zone de Genappe ;
- la traversée de Court-Saint-Etienne ;
- la traversée d'Ottignies ;
- la zone de Louvain-la-Neuve (N25 – N238 – E411 – N4 depuis Corbais) ;
- la zone de Wavre ;
- la traversée de Grez-Doiceau ;
- la traversée de Hamme-Mille ;
- la sortie Walhain et la N243a ;
- la N29 entre la E411 et la N273 ;
- la traversée de Jodoigne.

3.9.2.3.3. Parkings de covoiturage

On comptabilise actuellement 483 places de parkings de covoiturage répartis le long des grands axes du réseau structurant et 349 places en cours de réalisation.

Comme cela est détaillé sur la Carte 41, ils sont répartis en trois grandes catégories : les parking dédiés et aménagés, les parkings non dédiés où du covoiturage est constaté et les parkings dédiés en cours d'aménagement ou d'agrandissement.

- 10 parkings aménagés sur le réseau structurant disposent de places dédiées pour les covoitureurs pour un total de 421 places.
- 3 parkings sur le réseau structurant font office de parking de covoiturage sans que les places y soient dédiées pour un total de 62 places. Un covoiturage y est effectivement présent. Ces sites pourraient faire l'objet d'agrandissement et d'aménagements plus spécifiques.
- 4 parkings de covoiturage sur le réseau structurant sont en cours d'aménagement par le SPW-MI dont un fait l'objet d'agrandissement pour un total de 349 places.

Localisation	Nombre de places	Statut
Nivelles - Echangeur Nivelles Nord (18) - E19-N252	89	Aménagé
Court-Saint-Etienne - Parking de Beurieux, rue de Beurieux – N25	12	Aménagé
Ittre - Haut-Ittre - E19 - N28 - R0	70	Aménagé
Perwez - Thorembais Saint-Trond - E411-N29	90	Aménagé
Hélécine - E40 -N279	87	Aménagé
Decathlon Wavre - E411 - N25	26	Aménagé
Court-Saint-Etienne – N25 – N275	10	Aménagé
Walhain - Tourinnes-Sainte-Lambert – E411 Sortie 10 – N243a	20	Aménagé
Tubize - IBW Saintes - Avenue Léon Champagne - E429 - N7	12	Aménagé
Court-Saint-Etienne – N25 – sortie Bois des rêves – Rue des Mélèzes	5	Aménagé
Genappe – Ch de Bruxelles N5-N25	20	Non dédié
Rebecq – rue de l'Industrie - E429	8	Non dédié
Rosières – E411	34	Non dédié
Louvain-la-Neuve - Corroy-le-Grand – N25 - N4 – E411	140	En développement
Nivelles-Thines – N25 -R24	59	En développement
Walhain - Tourinnes-Sainte-Lambert – E411–N243a (agrandissement)	80	En développement
Wavre – Sortie Bierges – E411	70	En développement

Tableau 31 – Parkings de covoiturage en Brabant wallon. Source : SPW MI, 2025.

Carte 41 Réseau routier structurant en Brabant wallon et parkings de covoiturage

Hiérarchie du réseau routier structurant en Brabant wallon

- Réseau autoroutier
- Réseau primaire 1
- Réseau primaire 2
- Réseau secondaire
- Réseau de liaison

Parkings de covoiturage

- Aménagé
- En cours d'aménagement
- Parking non dédié

Limites administratives

- Communes
- Provinces

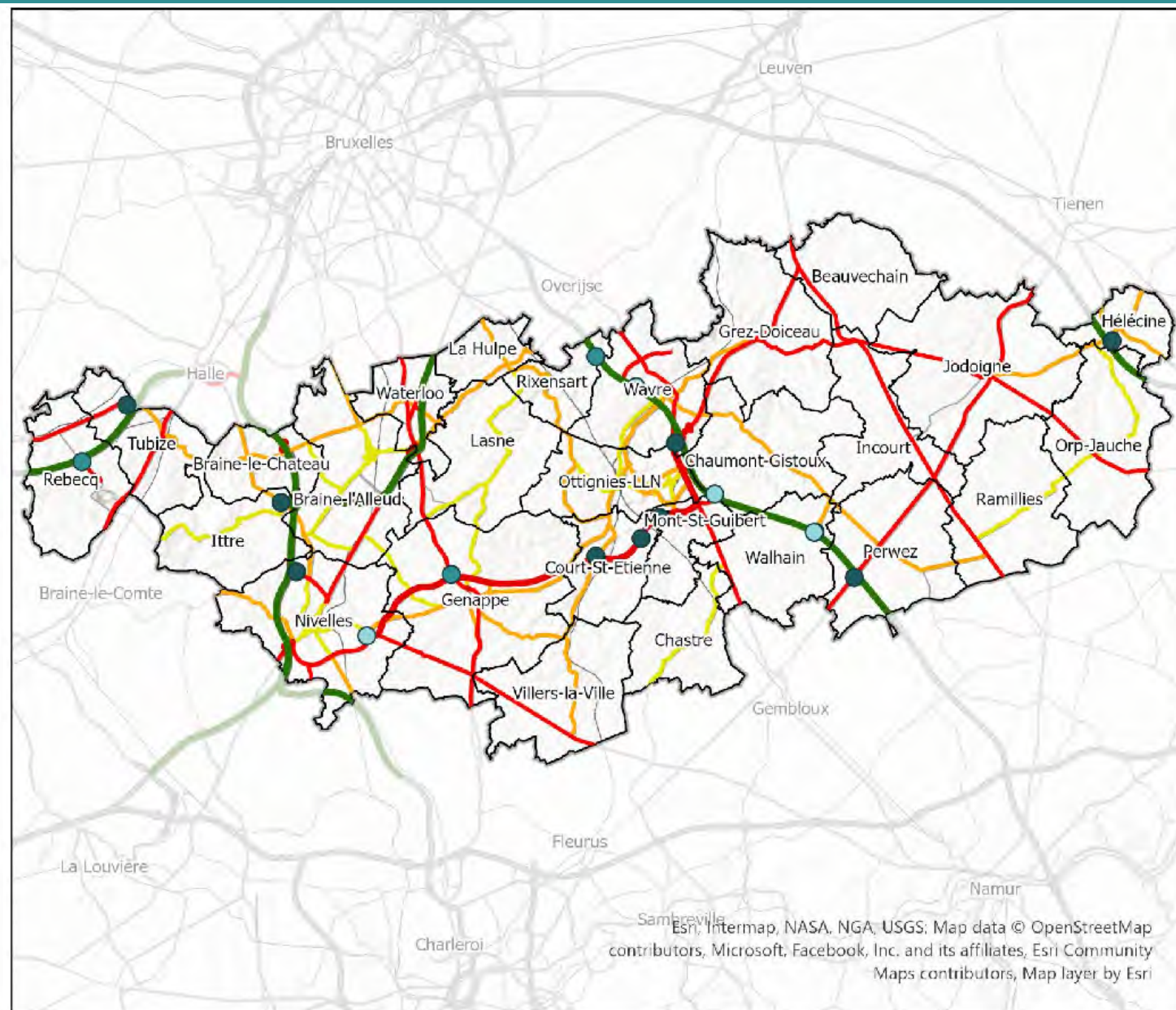
Hiérarchie du réseau routier structurant en Brabant wallon et parkings de covoiturage

Auteur: Le Brabant wallon

Traitements: ICEDD, Transitec et Espaces Mobilité

Sources: SPW-MI, 2018, IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10
km



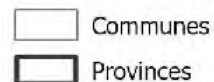
Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

Carte 42 Charges de poids lourds et pôles générateurs en Brabant wallon

Nombre de poids lourds/jour sur le réseau routier



Limites administratives

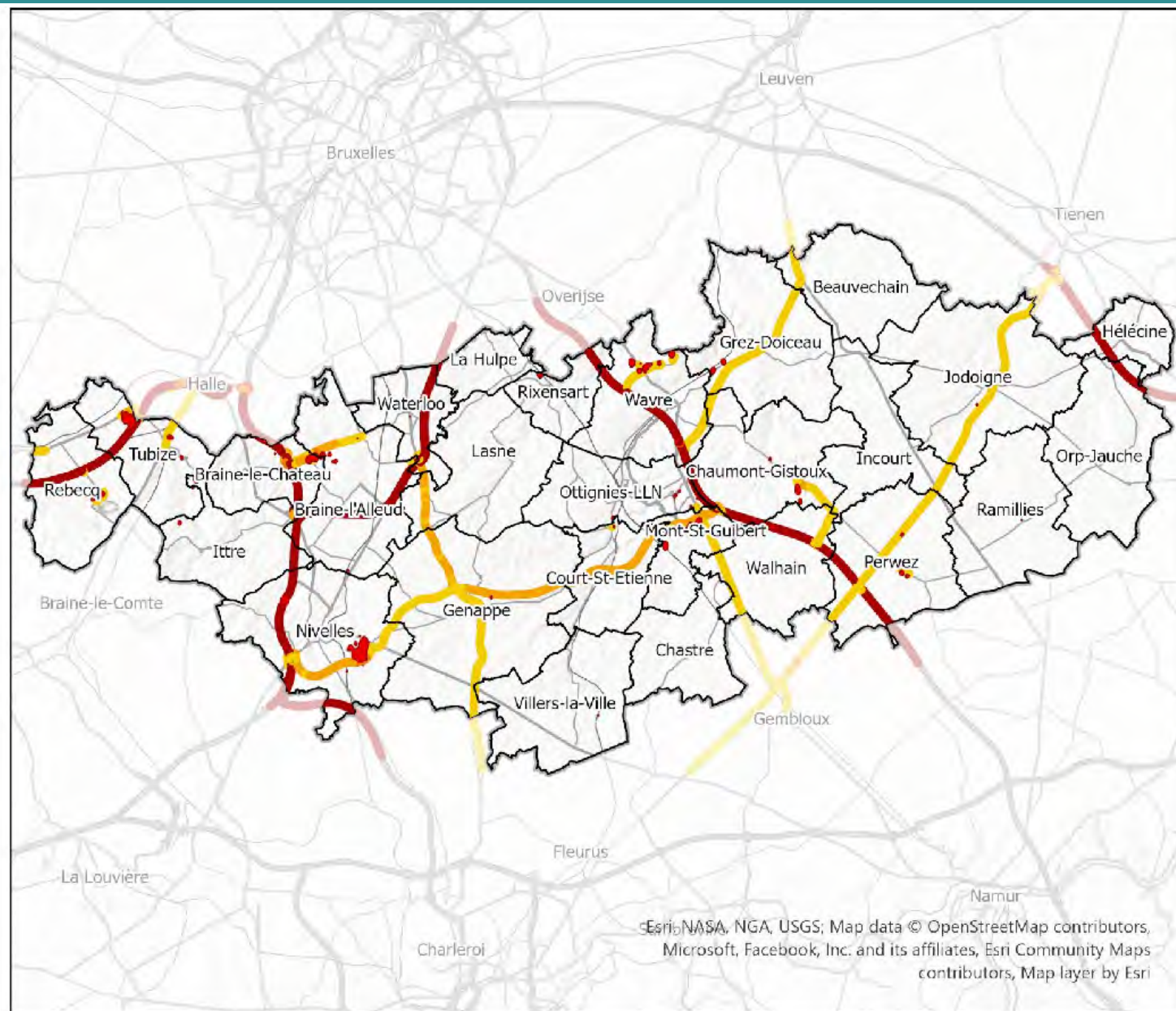
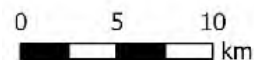


Charges de poids lourds un jour ouvrable sur le réseau routier régional en Brabant wallon en 2018 et pôles générateurs

Auteur: Le Brabant wallon

Traitements: ICEDD, Transitec et Espaces Mobilités

Sources: SPW-MI, 2018, IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



Esri, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

Carte 43 Etat du trafic routier et zones de congestion en Brabant wallon

Etat du trafic routier à l'heure de pointe du matin (8h-9h)

- 0,0 - 0,2 (à l'arrêt)
- 0,2 - 0,4 (saturé)
- 0,4 - 0,6 (instable)
- 0,6 - 0,8 (sable)
- > 0,8 (fluide)
- zones à enjeux de congestion

Limites administratives

- Communes
- Provinces

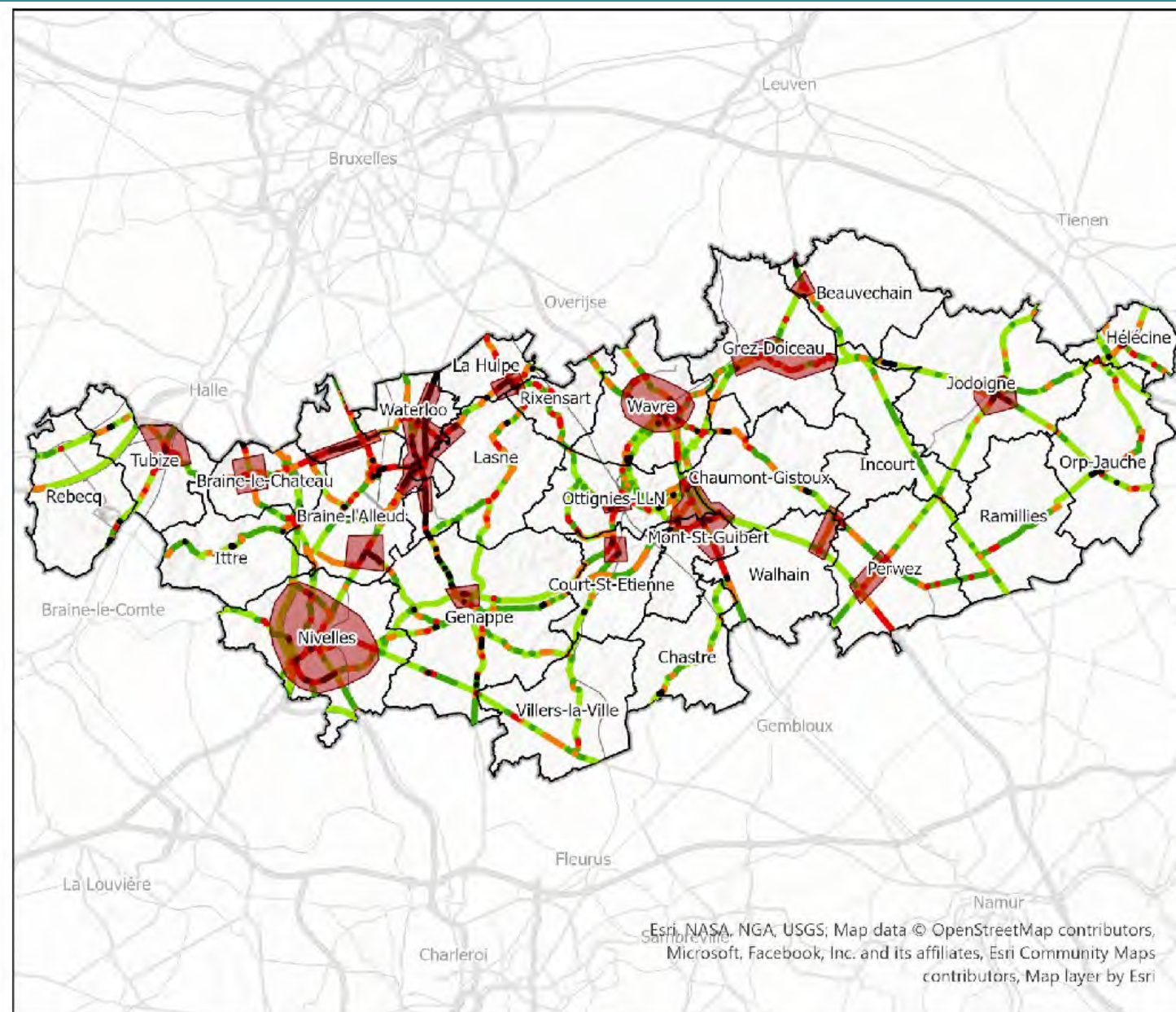
Etat du trafic routier à l'heure de pointe du matin (8h-9h) sur le réseau structurant du Brabant wallon et les zones congestionnées

Auteur: Le Brabant wallon

Traitements: ICEDD, Transitec et Espaces Mobilités

Sources: TomTom, 2015, IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10
km



Esri, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri



3.9.2.4. Réseau fluvial et de plaisance

3.9.2.4.1. Cours d'eau navigables

Le Brabant wallon n'est traversé que par un seul cours d'eau navigable, à savoir le canal Charleroi-Bruxelles sur les communes d'Ittre et de Tubize.

Le canal Charleroi-Bruxelles est un canal à grand gabarit de classe IV accessible aux bateaux de 1.350 tonnes. Il s'inscrit dans un axe nord-sud reliant depuis la Sambre le port d'Anvers, via le canal Maritime de Bruxelles.

Au quatrième trimestre 2024, le trafic – y compris de transit – y était de 5.184.521 tonnes-kilomètres, soit 1,57 % du trafic en Wallonie (Statistiques de navigation en Wallonie - Rapport du 4^e trimestre 2024 – SPW).

Les principaux produits transportés en Brabant wallon sont, comme en Wallonie, les matériaux de construction, les produits métallurgiques, les produits agricoles et les produits pétroliers.

3.9.2.4.2. Infrastructures d'accueil (ports, relais et haltes nautiques)

Sur le Canal Charleroi-Bruxelles, à hauteur de Tubize, il y a 200 m de quai en aval du pont de Clabecq. De plus, l'entreprise NLMK y dispose également d'un quai de chargement.

A Ittre, au niveau de l'écluse d'Ittre sur le canal Charleroi-Bruxelles, on retrouve sur la rive droite un port de plaisance de 52 pontons permanents, 14 bouées qui pourraient être remplacées à terme par 6 pontons et 8 emplacements visiteurs. Ce port de plaisance est accessible toute l'année et propose également des activités nautiques.

A noter que les principaux terrains disponibles pour des activités en liens avec la voie d'eau se situent le long du site des anciennes forges de Clabecq en cours de réhabilitation avec le développement d'une zone d'activité économique et sur le site des anciennes papeteries de Virginal situé le long du canal.

3.9.2.5. Infrastructures aéroportuaires

Le Brabant wallon ne dispose pas d'infrastructure aéroportuaire civile mais dispose d'un aérodrome militaire à Beauvechain qui s'étend sur 650 hectares et dispose de deux pistes asphaltées d'environ 3 000 m et 2 450 m.

Le Brabant wallon est idéalement situé au centre d'un triangle des trois principaux aéroports belges : l'aéroport de Bruxelles-National, l'aéroport de Brussels South Charleroi et l'aéroport de Liège. Le Brabant wallon est directement connecté à ces trois aéroports par le réseau routier structurant.

Des liaisons en transports publics existent pour les deux principaux aéroports passagers :

- Pour l'aéroport de Bruxelles-National, par le train, soit de manière directe ou avec correspondance. L'est du Brabant wallon dispose notamment d'une liaison en train vers l'aéroport de Bruxelles-National via la ligne 36 en gare de Landen ou de Tienen.
- Pour l'aéroport de Brussels South Charleroi, par une combinaison train + bus au départ de la gare de Fleurus (ligne 140 depuis Wavre, Ottignies et Louvain-la Neuve) ou de Luttre (ligne 124 depuis Braine-l'Alleud, Waterloo et Nivelles). Seules les parties ouest et est du territoire sont moins bien connectées à l'aéroport de Brussels South Charleroi en transport public.

Pour le fret, tant l'aéroport de Bruxelles-National que l'aéroport de Liège sont facilement accessibles via le réseau structurant depuis les principaux pôles d'activités économiques du Brabant wallon.

3.9.3. FLUX DE MOBILITÉ DES PERSONNES ET ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES

3.9.3.1. Flux de mobilité des personnes

Le Brabant wallon compte de nombreux déplacements en son sein mais également en relation avec les autres provinces et régions. A partir des données de Floating Mobile Data (FMD) de Proximus, il est possible d'identifier et de quantifier les déplacements de personnes en lien avec le Brabant wallon. Plus particulièrement, un déplacement entre un point A et un point B est pris en considération si la personne qui effectue ce déplacement reste au moins une heure aussi bien au point A qu'au point B.

Ainsi, en 2022, le nombre de déplacements en lien avec le Brabant wallon est de l'ordre de 1,5 millions un jour moyen de semaine, de 1,35 millions les samedis et de 1,2 millions les dimanches. Un jour moyen de semaine, 62 % des déplacements s'opèrent au sein de la province, 13 % des déplacements sont en relation avec Bruxelles et 26 % des déplacements sont en relation avec les autres provinces belges.

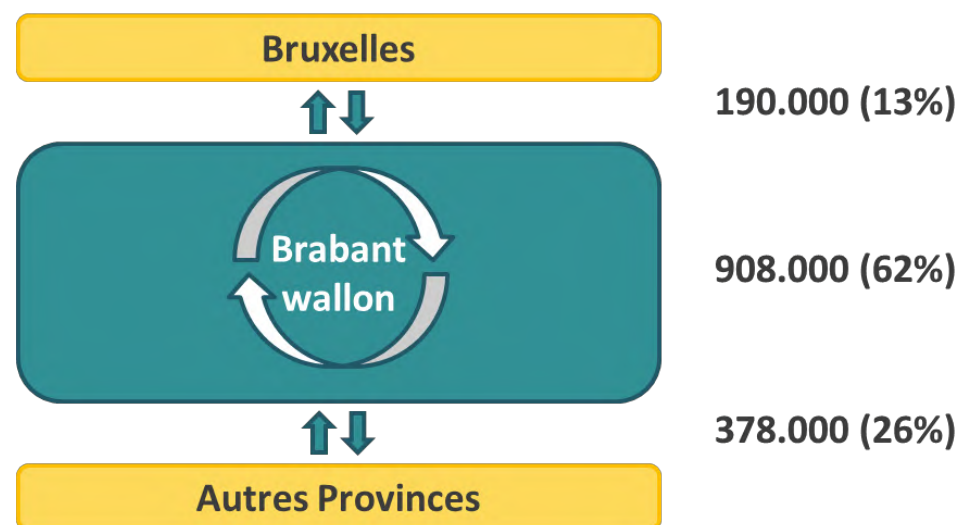


Figure 11 – Répartition des déplacements en lien avec le Brabant wallon un jour moyen de semaine. Source : Proximus, 2022

Les déplacements internes au Brabant wallon un jour moyen de semaine

Les déplacements internes au Brabant wallon un jour moyen de semaine sont de l'ordre de 900.000 déplacements ; soit 62 % des déplacements en lien avec le Brabant wallon.

La majorité de ces déplacements internes au Brabant wallon s'opèrent au sein de chacune des sous zones de la province. Un jour moyen de semaine, ces déplacements intra-zones représentent effectivement 85 % des déplacements internes : 38% dans la zone ouest, 36 % dans la zone centre et 11 % dans la zone est. Plus précisément encore, 55 % des déplacements s'effectuent au sein d'une même commune. Il y a également de nombreux échanges qui se réalisent entre le centre de la province et les deux zones périphériques. Cela représente 14 % des déplacements : 6 % avec l'ouest et 8 % avec l'est. Finalement, le Brabant wallon compte très peu de déplacements entre les zones est et ouest (< 1 % des déplacements).

En ce qui concerne le sens des échanges entre le centre et les deux zones périphériques, il est à noter qu'avec l'ouest, les échanges s'équilibrent tout au long de la journée tandis qu'avec l'est, les déplacements vers le centre sont plus nombreux le matin et inversement fin de journée ; cela s'expliquant notamment par l'absence de pôle d'emploi majeur dans l'est de la province.

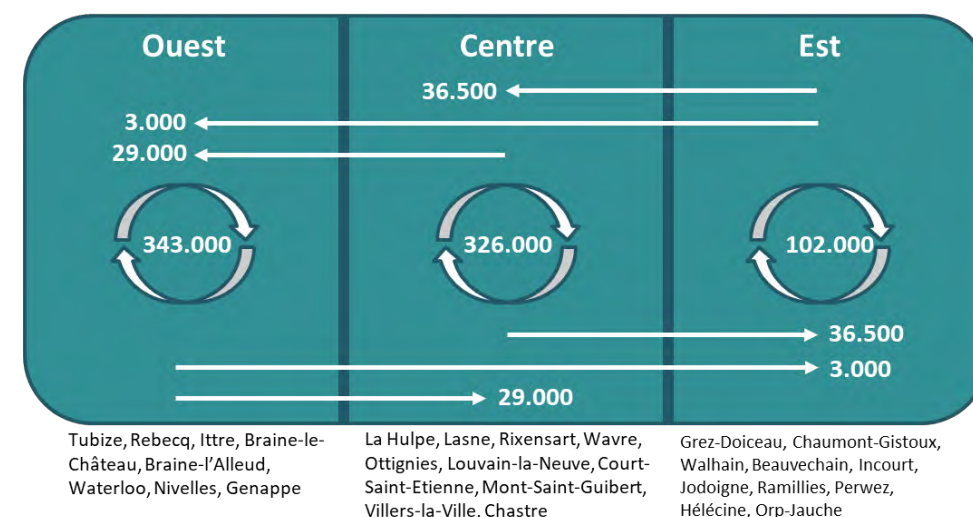


Figure 12 – Répartition des déplacements internes au Brabant wallon un jour moyen de semaine. Source : Proximus, 2022.



Les échanges avec les autres provinces un jour moyen de semaine

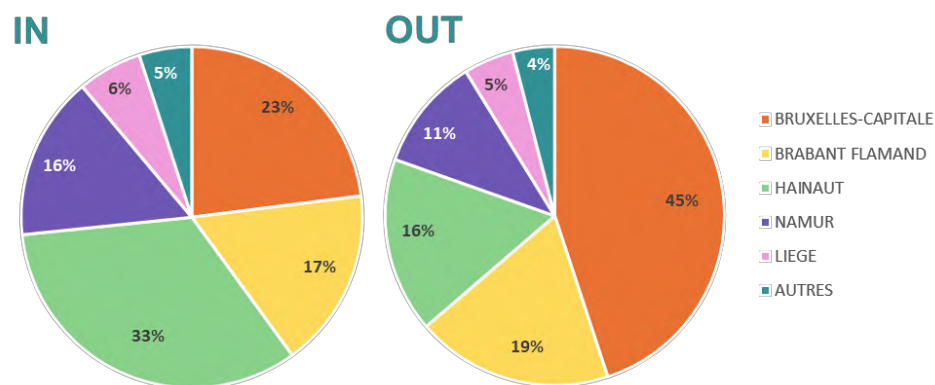
Les déplacements entre le Brabant wallon et les autres provinces et régions belges sont de l'ordre de 568.000 déplacements un jour moyen de semaine, soit 39% des déplacements en lien avec le Brabant wallon.

Parmi ces déplacements avec l'extérieur du Brabant wallon, un tiers s'opère vers et depuis la Région de Bruxelles-Capitale et deux tiers sont en lien avec les autres provinces belges ; ces proportions restent similaires si l'on considère uniquement la pointe du matin (6h-10h).

A l'heure de pointe du matin (6h-10h), 148.000 déplacements sont enregistrés en entrée et en sortie du Brabant wallon. Dans le sens des entrées dans le Brabant wallon (IN), 73.000 déplacements sont recensés : 33 % depuis le Hainaut, 23 % depuis Bruxelles, 17 % depuis le Brabant flamand, 16 % depuis Namur, 6 % depuis Liège et 5 % depuis les autres provinces.

Dans le sens des sorties du Brabant wallon (OUT), 75.000 déplacements sont recensés : 45 % vers Bruxelles, 19 % vers le Brabant flamand, 17 % vers le Hainaut, 11 % vers Namur, 5 % vers Liège et 4 % vers les autres provinces.

Ainsi, les échanges IN et OUT avec le Brabant flamand, Namur et Liège, sont plus ou moins équilibrés à l'heure de pointe du matin. En revanche, en ce qui concerne les échanges avec Bruxelles, deux tiers des déplacements se font en sortie du Brabant wallon. Tandis qu'avec le Hainaut, deux tiers des déplacements se font en entrée dans le Brabant wallon.



Graphique 47 – Répartition des déplacements du Brabant wallon avec l'extérieur un jour moyen de semaine en entrée (IN) et en sortie (OUT). Source : Proximus, 2022.

A l'image de ce l'on peut voir sur les cartes ci-après, la dynamique d'échanges avec l'extérieur du Brabant wallon répond à une certaine logique spatiale. Ainsi, les parts de population de chaque commune du Brabant wallon se déplaçant dans les territoires externes décroient avec l'éloignement.

Dans le cas de Bruxelles, les communes du Brabant wallon qui comptent les plus grandes parts de population se déplaçant vers Bruxelles à l'heure de pointe du matin sont Waterloo, La Hulpe et Rixensart (> 12 %) suivies de Tubize, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud (9 % à 12 %).

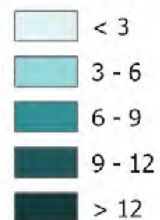
Dans le cas du Brabant flamand, les communes du Brabant wallon qui enregistrent les plus grandes parts de population s'y déplaçant à l'heure de pointe du matin sont toutes localisées le long de la frontière avec en tête Hélécinne (> 12 %) et Beauvechain (entre 9 % et 12 %) suivies de Rebecq, Tubize et Grez-Doiceau (entre 6 % et 9 %).

Enfin, les communes du Brabant wallon qui dénombrent les plus grandes parts de population se déplaçant vers le Hainaut à l'heure de pointe du matin sont Rebecq et Villers-la-Ville (entre 9 % et 12 %) suivies de Nivelles (entre 6 % et 9 %).

La même logique spatiale de proximité est également bien présente en ce qui concerne les échanges avec les autres provinces limitrophes au Brabant wallon, à savoir Namur et Liège.

Carte 44 Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h

Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h un jour moyen de semaine (%)



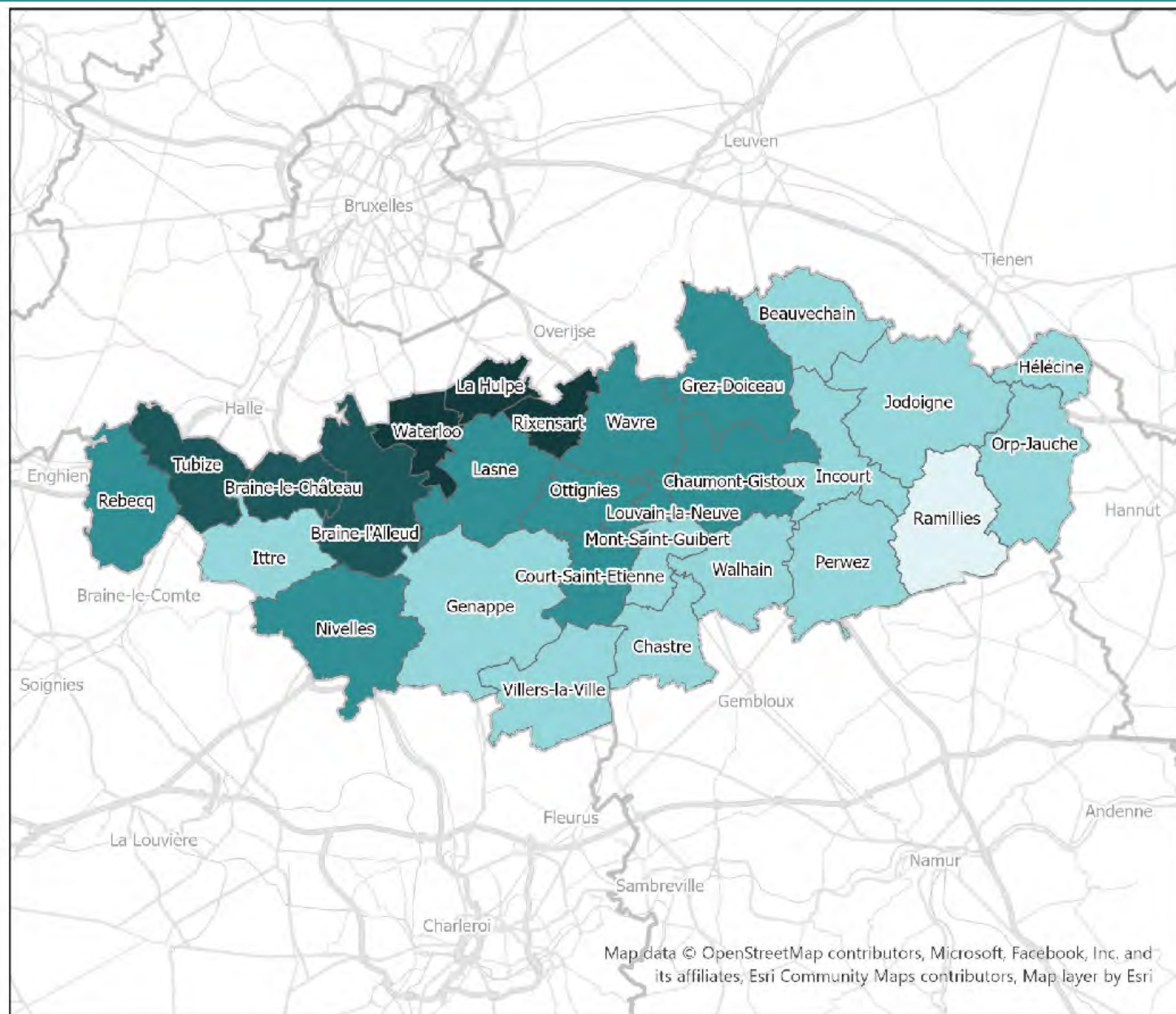
Limites administratives



Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h un jour moyen de semaine

Auteur: Le Brabant wallon

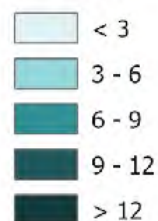
Sources: Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

Carte 45 Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Brabant flamand entre 6h et 10h

Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Brabant Flamand entre 6h et 10h un jour moyen de semaine (%)



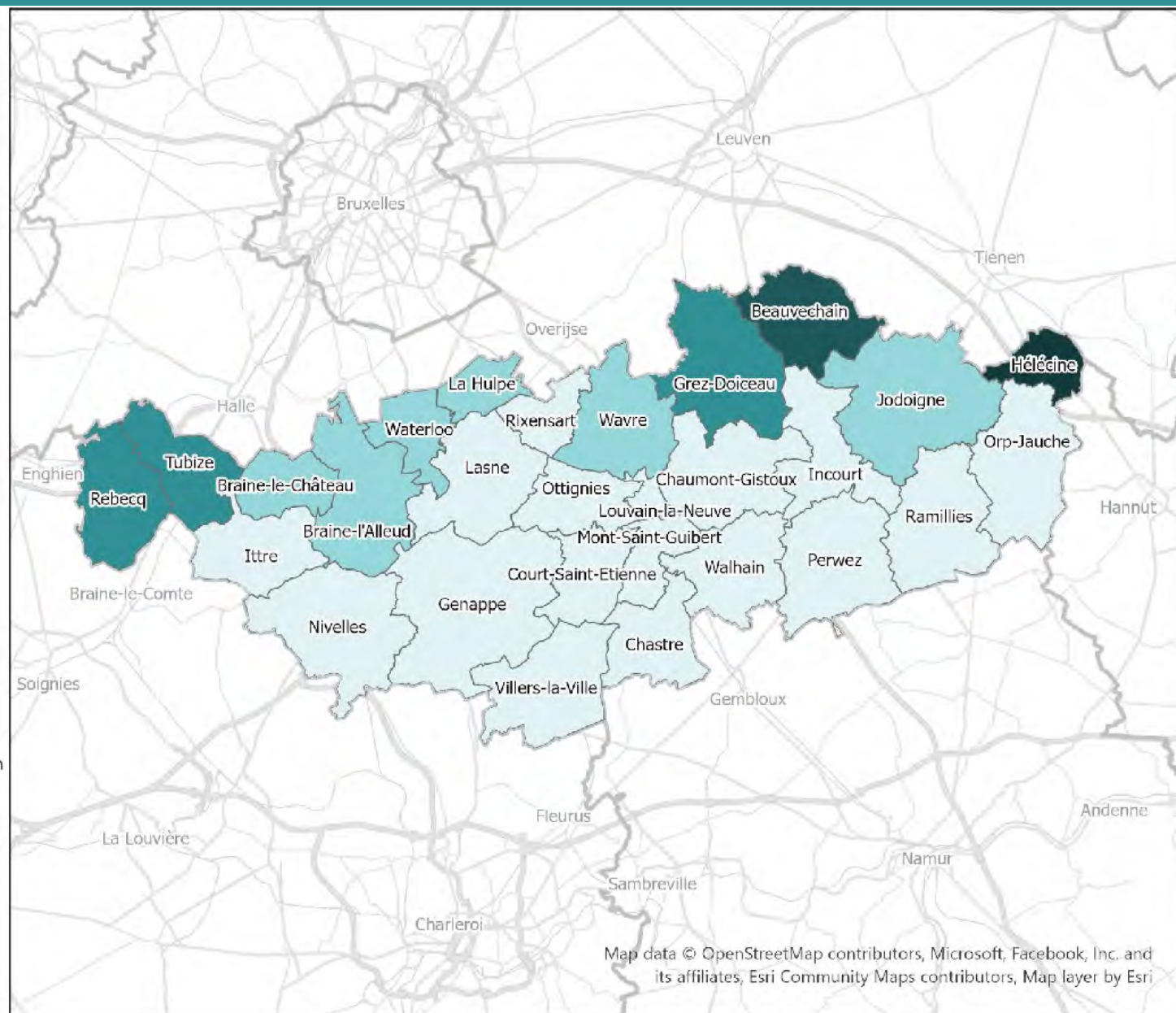
Limites administratives



Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Brabant Flamand entre 6h et 10h un jour moyen de semaine

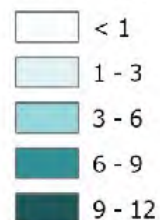
Auteur: Le Brabant wallon

Sources: Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



Carte 46 Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Hainaut entre 6h et 10h

Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Hainaut entre 6h et 10h un jour moyen de semaine (%)



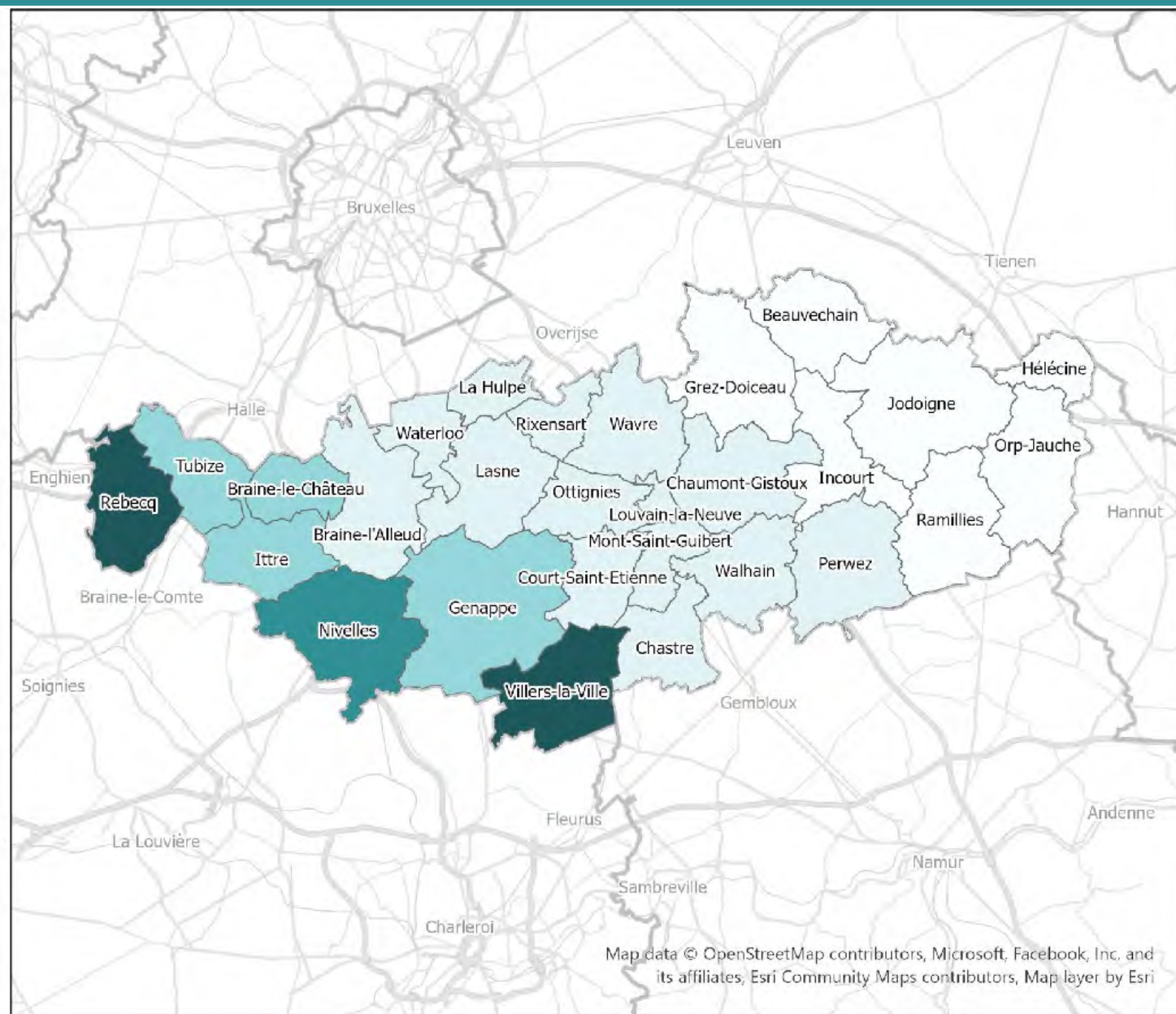
Limites administratives



Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Hainaut entre 6h et 10h un jour moyen de semaine

Auteur: Le Brabant wallon

Sources: Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri



Les pôles d'attraction du Brabant wallon

Les entités du Brabant wallon qui génèrent le plus d'entrées à l'heure de pointe du matin (6h-10h) un jour moyen de semaine sont Nivelles, Wavre et Braine-l'Alleud (> 20.000 entrées) suivies de Waterloo et Louvain-la-Neuve (> 15.000 entrées).

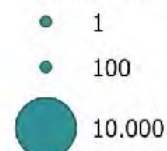
Les samedis matin (6h-12h), les entités du Brabant wallon qui génèrent le plus d'entrées sont les mêmes entités qu'en semaine mais dans un ordre différent : en tête, arrivent Waterloo et Nivelles (> 20.000 entrées) suivies de Braine-l'Alleud et Wavre (> 15.000 entrées). Louvain-la-Neuve et Limal (Walibi) enregistrant encore plus de 10.000 entrées.

Lorsque les entrées sont balancées avec les sorties, Wavre apparaît comme la principale entité réceptrice du Brabant wallon à l'heure de pointe du matin un jour moyen de semaine avec 8.000 déplacements de plus en entrée qu'en sortie. Les entités de Louvain-la-Neuve et Nivelles suivent avec un solde positif d'approximativement 5.000 déplacements. Les autres entités réceptrices du Brabant wallon sont Corroy-le-Grand (Chaumont-Gistoux) et Corbais (Mont-Saint-Guibert) – avec un solde positif d'approximativement 1.000 déplacements – en raison notamment de la présence du Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve et l'Axis Parc sur ces entités. Suivent enfin les entités de Braine-l'Alleud, Jodoigne et Ottignies ($\Delta > 500$).

Le samedi matin, le Brabant wallon compte seulement deux entités réceptrices. L'entité de Limal – qui accueille le Parc d'attraction de Walibi sur son territoire – compte 3.000 déplacements de plus en entrée qu'en sortie. Louvain-la-Neuve – où se localise le centre commercial de l'Esplanade – enregistre un solde positif de 1.000 déplacements. Dans les autres entités du Brabant wallon, le solde est proche de 0 ou négatif.

Carte 47 Nombre d'entrées dans les sous-communes du Brabant wallon entre 6h et 10h

Nombre d'entrées dans les sous-communes du Brabant wallon un jour moyen de semaine entre 6h et 10h



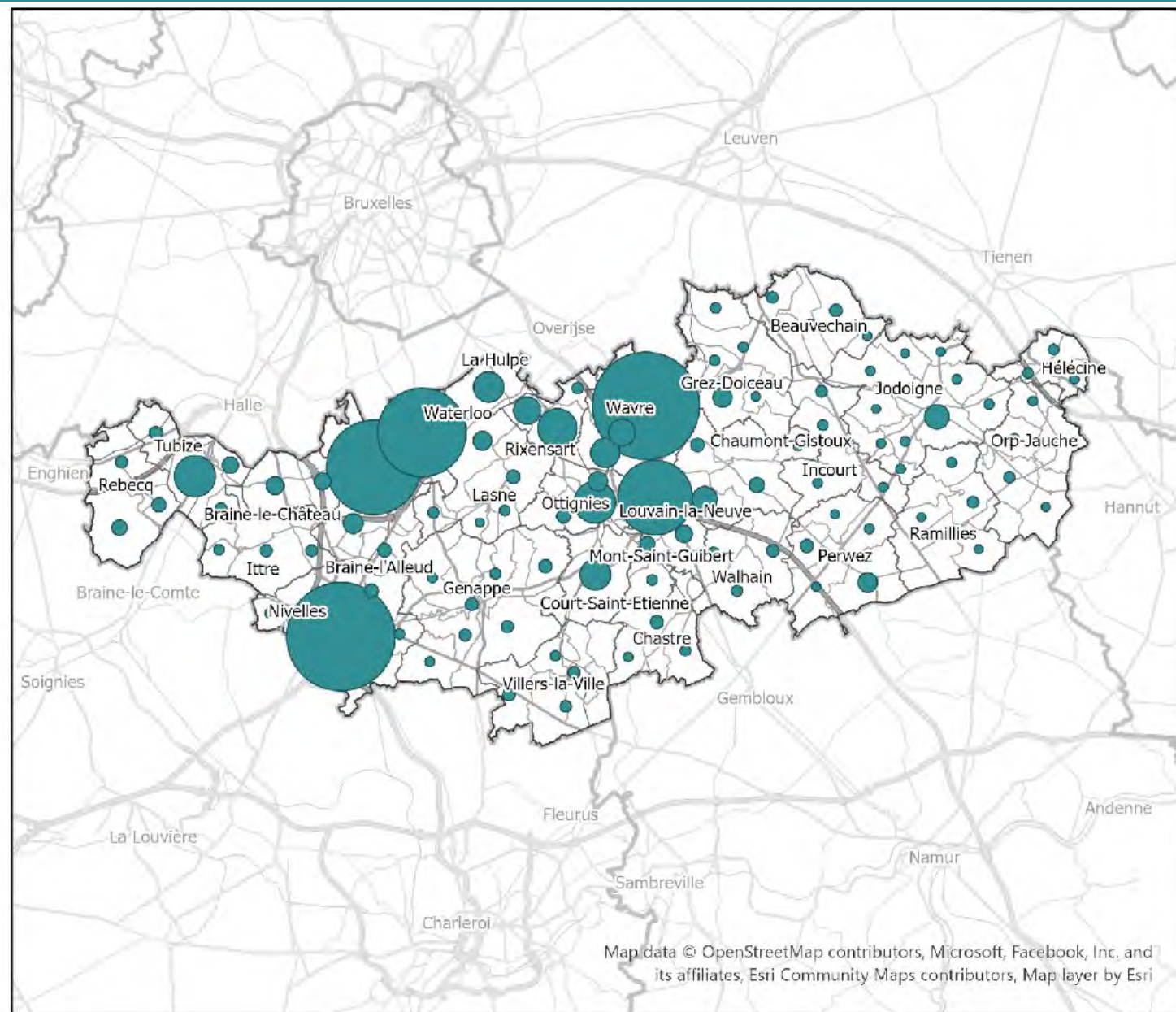
Limites administratives



Nombre d'entrées dans les sous-communes du Brabant wallon un jour moyen de semaine entre 6h et 10h

Auteur: Le Brabant wallon

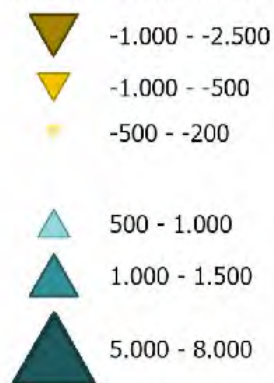
Sources: Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



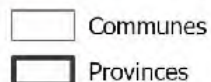
Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

Carte 48 Solde des entrées et sorties dans les sous-communes du Brabant wallon entre 6h et 10h

Solde des entrées et sorties dans les sous-communes du Brabant wallon un jour moyen de semaine entre 6h et 10h



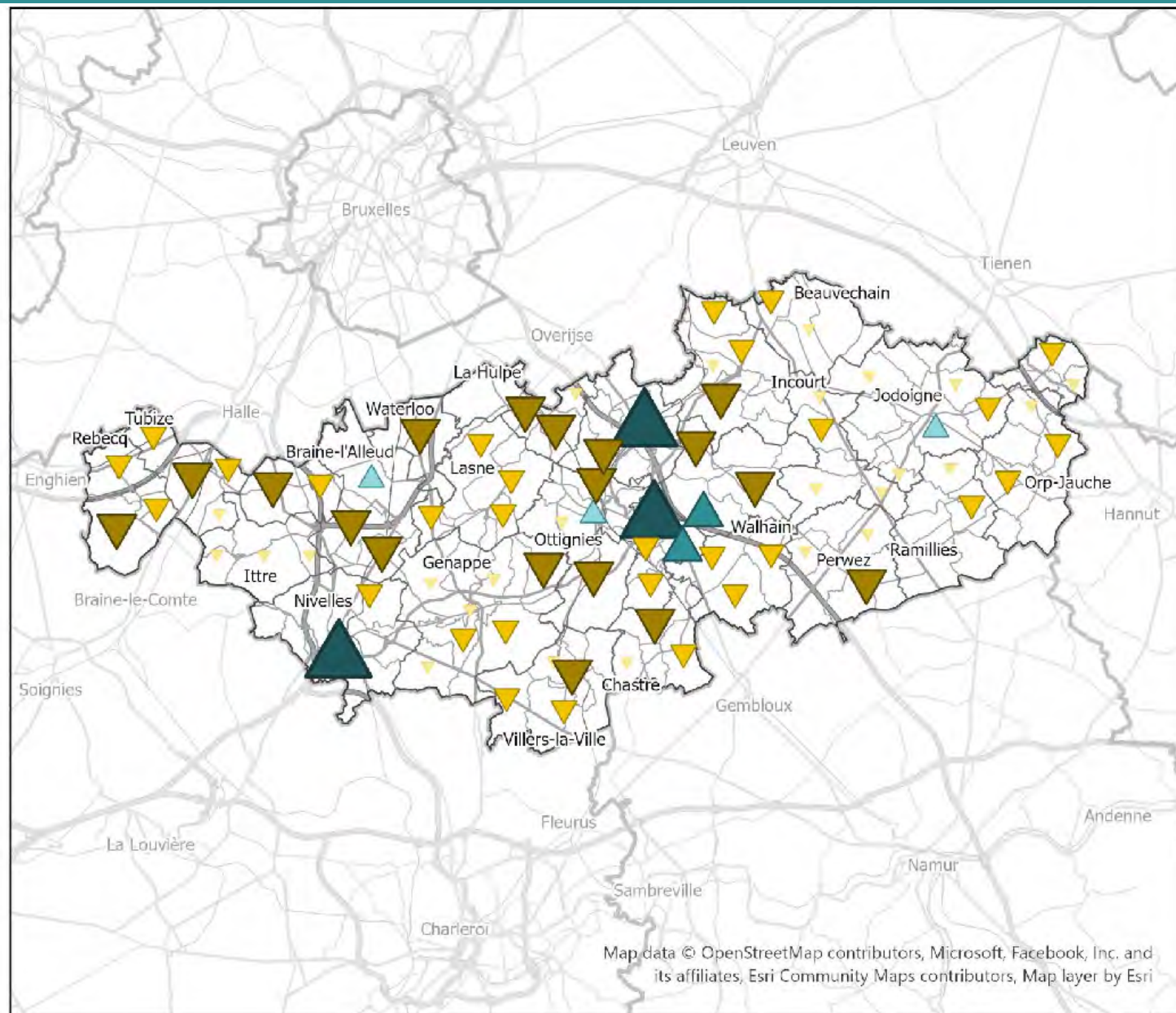
Limites administratives



Zones émettrices et réceptrices du Brabant wallon un jour moyen de semaine entre 6h et 10h

Auteur: Le Brabant wallon

Sources: Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

La mobilité en liens avec les principaux parcs d'activités économiques du Brabant wallon

Les six principaux parcs d'activités économiques du Brabant wallon – Saintes I et II, Vallée du Hain, Nivelles Nord, Nivelles Sud, Wavre Nord et Parc scientifique de Louvain-la-Neuve – génèrent de l'ordre de 30.000 déplacements dans le sens des arrivées à l'heure de pointe du matin (6h-10h) un jour moyen de semaine.

Près de la moitié de ces déplacements (45 %) sont internes à la province ; la majorité venant des communes de Wavre, Nivelles, Braine-l'Alleud, Tubize et Braine-le-Château. Les autres déplacements arrivent principalement du Hainaut (21 %), de la Région de Bruxelles-Capitale (13 %), de Namur (9 %) et du Brabant Flamand (9 %).

Les cartes dans les pages suivantes rendent compte de la dynamique de déplacements vers chacun des six parcs d'activités à l'heure de pointe du matin un jour moyen de semaine.

En comparaison des autres parcs d'activités, le parc de Saintes I et II (Tubize) rayonne dans un périmètre plus restreint, principalement centré sur l'ouest du Brabant wallon, le nord du Hainaut et le sud-ouest du Brabant Flamand. Plus particulièrement, un tiers des déplacements proviennent directement de la commune de Tubize.

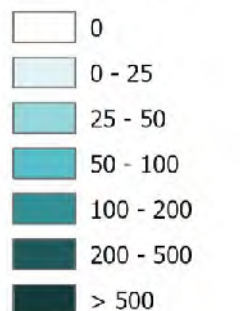
Le parc de la vallée du Hain rayonne quant à lui dans un périmètre plus large, principalement centré sur le Brabant wallon, le Hainaut et Bruxelles. Plus particulièrement, un quart des déplacements arrivent directement des communes de Braine-l'Alleud et Braine-le-Château.

Les deux parcs d'activités localisés à Nivelles jouissent d'un rayonnement particulièrement tourné vers le Hainaut. En effet, les déplacements viennent principalement des communes de Charleroi, La Louvière, Seneffe, Mons et Pont-à-Celles après Nivelles et Braine-l'Alleud.

Le parc de Wavre Nord et le parc scientifique de Louvain-la-Neuve, en raison de leur position plus centrale, rayonnent sur tout le Brabant wallon mais également sur les provinces limitrophes et la Région bruxelloise. Plus particulièrement, un cinquième des déplacements vers le parc de Wavre Nord proviennent directement de la commune de Wavre. En ce qui concerne le parc scientifique, les origines de déplacements sont beaucoup plus diversifiées.

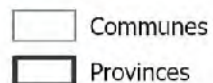
Carte 49 Nombre moyen de déplacements vers le PAE Saintes I et II à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Saintes I et II" les mardis 2022 entre 6h et 10h



 Saintes I et II

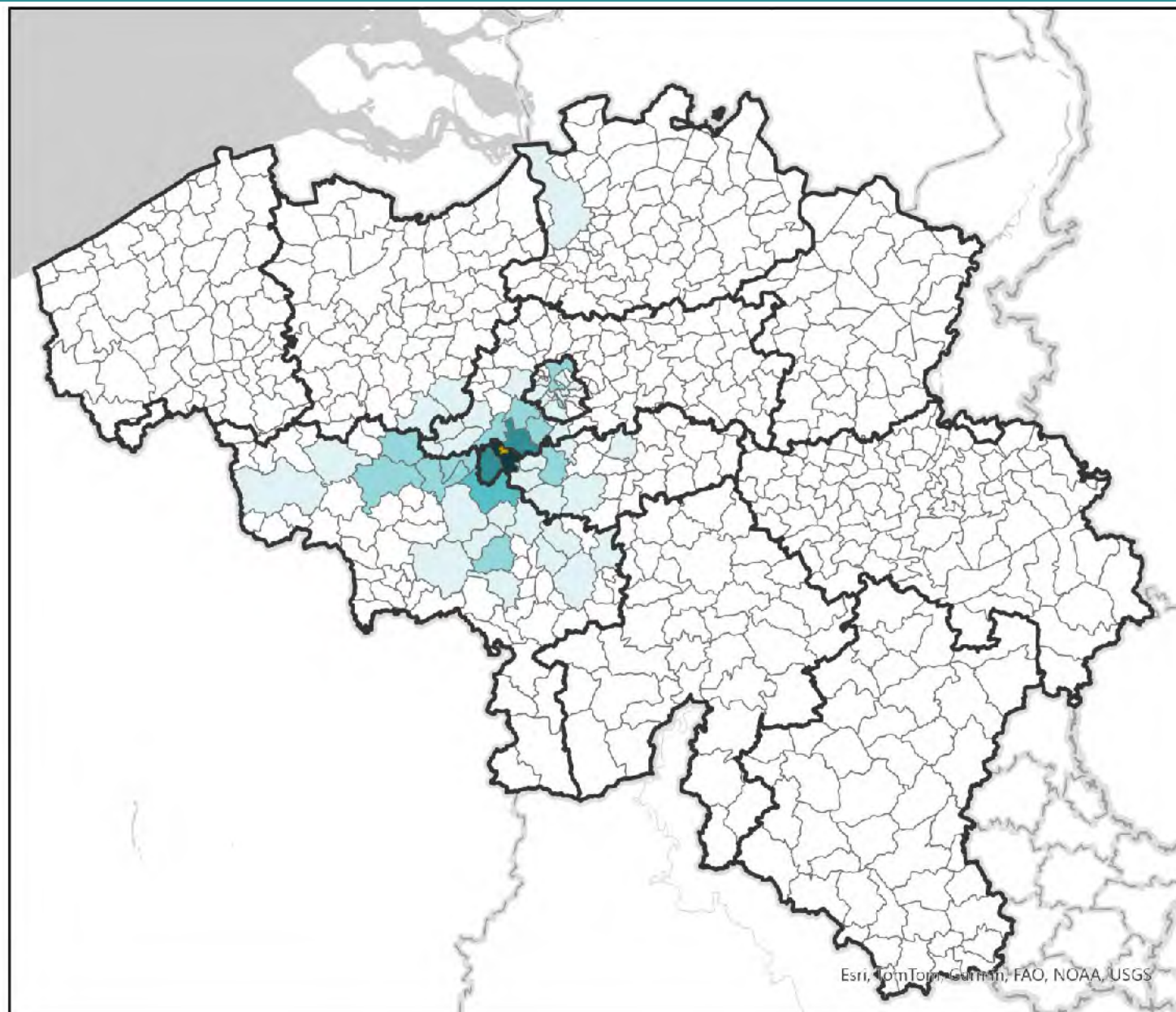
Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Saintes I et II" les mardis 2022 entre 6h et 10h

Auteur: Le Brabant wallon

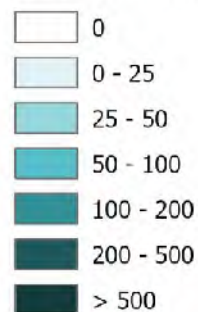
Sources: Proximus (2022)



Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS

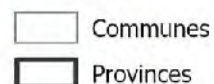
Carte 50 Nombre moyen de déplacements vers le PAE de la Vallée du Hain à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Vallée du Hain" les mardis 2022 entre 6h et 10h



 Vallée du Hain

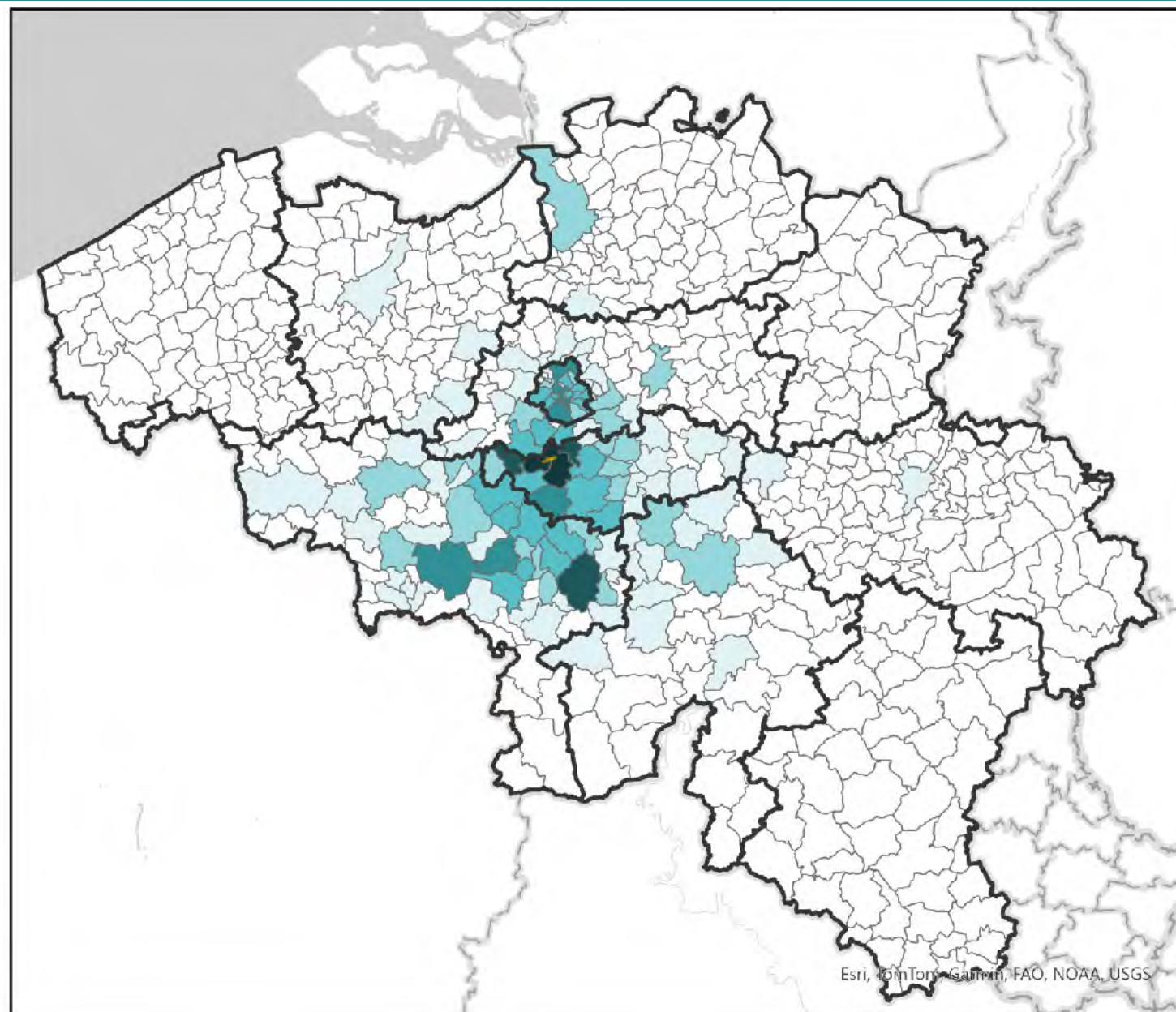
Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Vallée du Hain" les mardis 2022 entre 6h et 10h

Auteur: Le Brabant wallon

Sources: Proximus (2022)

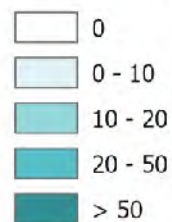


Esri, DeLorme, Garmin, FAO, NOAA, USGS



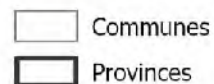
Carte 51 Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Nivelles Nord à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Nivelles Nord" les mardis 2022 entre 6h et 10h



Nivelles Nord

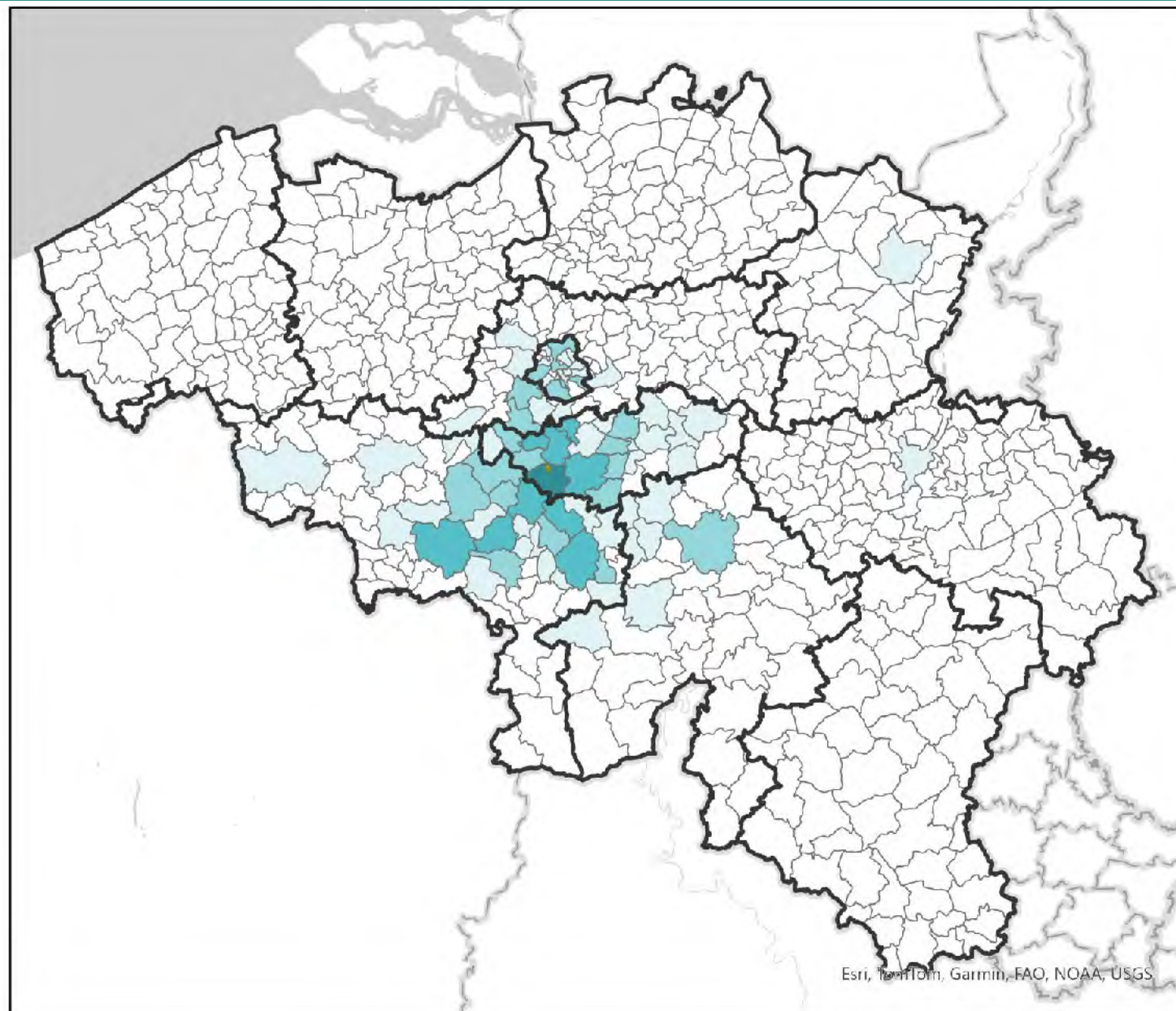
Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Nivelles Nord" les mardis 2022 entre 6h et 10h

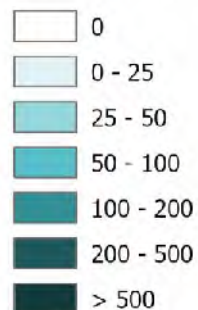
Auteur: Le Brabant wallon

Sources: Proximus (2022)



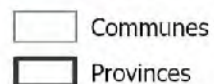
Carte 52 Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Nivelles Sud à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Nivelles Sud" les mardis 2022 entre 6h et 10h



Nivelles Sud

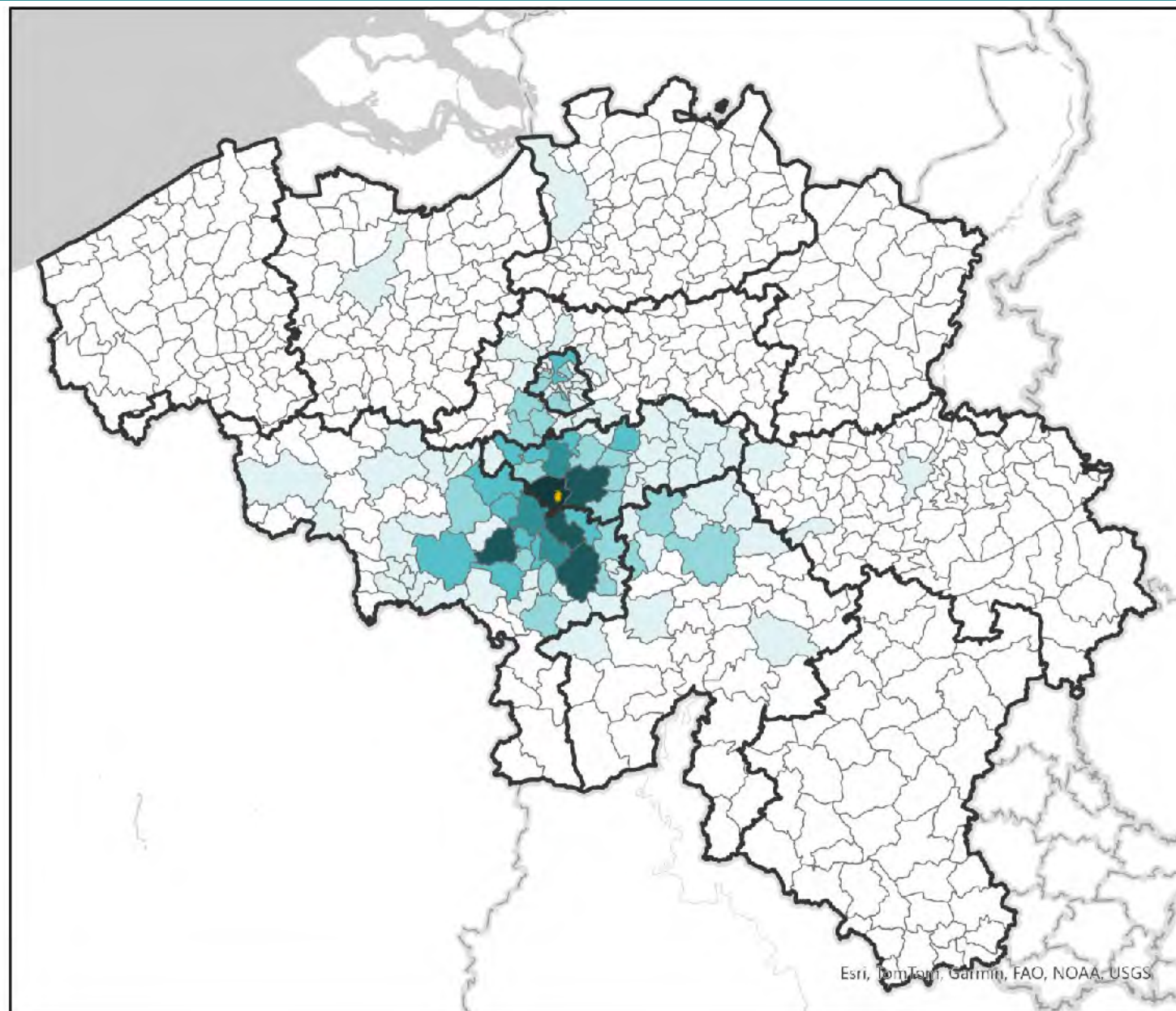
Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Nivelles Sud" les mardis 2022 entre 6h et 10h

Auteur: Le Brabant wallon

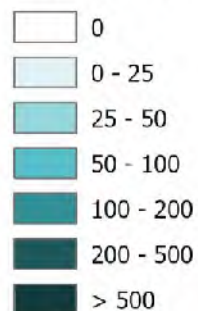
Sources: Proximus (2022)



Esri, DeLorme, Garmin, FAO, NOAA, USGS

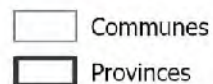
Carte 53 Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Wavre Nord à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Wavre Nord" les mardis 2022 entre 6h et 10h



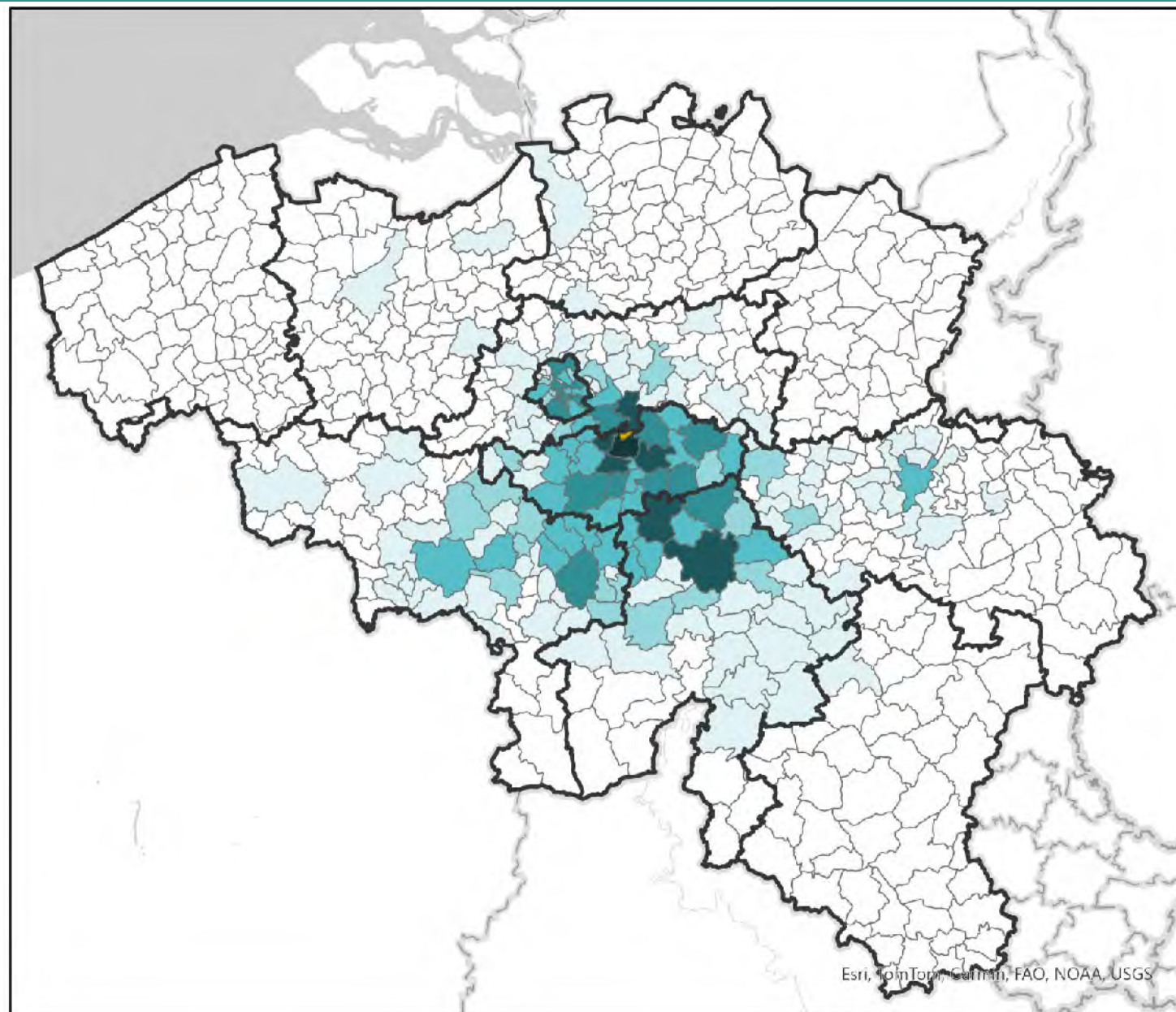
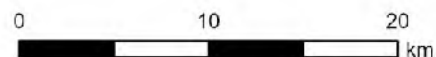
Wavre Nord

Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Wavre Nord" les mardis 2022 entre 6h et 10h

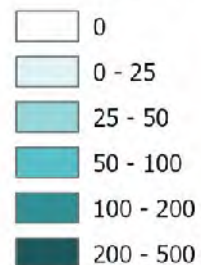
Auteur: Le Brabant wallon
Sources: Proximus (2022)



Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS

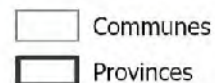
Carte 54 Nombre moyen de déplacements vers le Parc scientifique de LLN à l'heure de pointe du matin

Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Parc scientifique de Louvain-la-Neuve" les mardis 2022 entre 6h et 10h

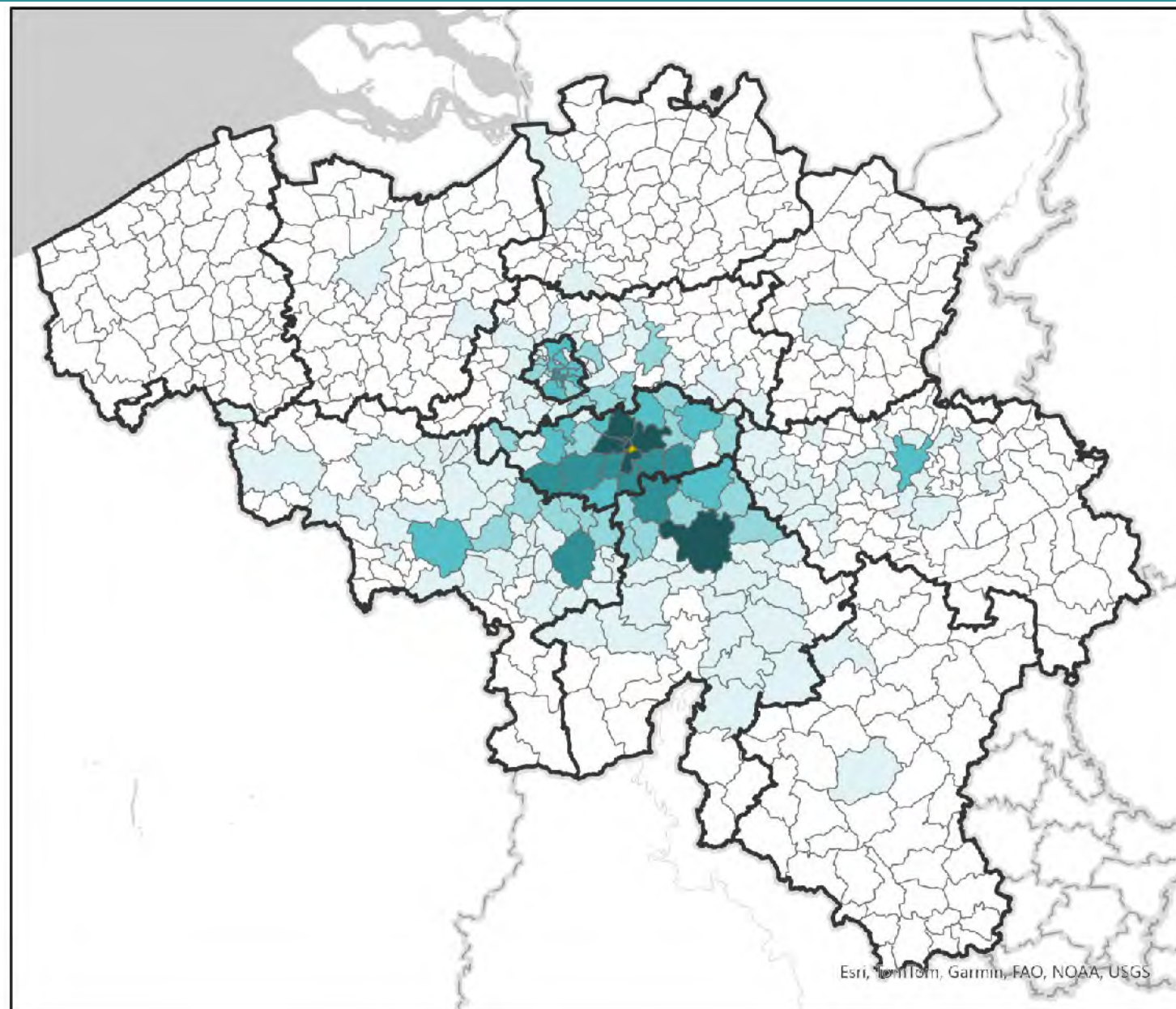
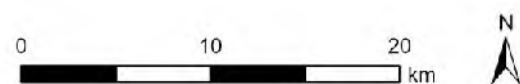


Parc scientifique

Limites administratives



Nombre moyen de déplacements vers le parc d'activités économiques "Parc scientifique de Louvain-la-Neuve" les mardis 2022 entre 6h et 10h
Auteur: Le Brabant wallon
Sources: Proximus (2022)



Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS

3.9.3.2. Accessibilité aux infrastructures

Réseau structurant de transports en commun

En mai 2019, le Gouvernement wallon a adopté sa Stratégie Régionale de Mobilité des personnes (SRM-personnes). Il y définit un niveau de service de base pour le réseau structurant de transports en commun : « *Le niveau de service de base visé à l’horizon 2025 sera d’un passage par heure (dans chaque sens) du lundi au samedi, toute l’année de 6h à 20h et sera adapté à la demande réelle de mobilité, mesurée par des données statistiques décrivant les flux de mobilité. À l’horizon 2030, le niveau de service de base visé pour tout le réseau structurant (rail et bus) sera de deux passages par heure et par sens.* »²²

Sur cette base, l’IWEPS a calculé le niveau d’accessibilité de la population aux transports en commun. Les zones d’accessibilité se définissant, d’une part, par les arrêts de transport en commun répondant aux critères d’accessibilité définis dans le SRM à savoir, 17 bus par jour correspondent à environ un bus par heure et par sens, les seuils étant adaptés afin de prendre davantage en compte la densité de population des communes. Et, d’autre part, par la population se situant à une distance de 500, 1.000 ou 1.500 mètres d’un arrêt tenant compte du nombre de trains ou de bus aux arrêts.

Pour le Brabant wallon, il en ressort que 27 % des habitants se situent hors zone d’accessibilité des transports en commun. Il s’agit de la même proportion que ce qui est observé dans les provinces de Liège et du Hainaut, soit une moyenne légèrement meilleure que ce qui est mesuré sur l’ensemble de la Wallonie (32 %).

Par ailleurs, le Brabant wallon est la seule province qui ne compte aucune commune qui ne dispose pas d’au moins un arrêt répondant au niveau de service de base de la SRM. Les communes les moins bien desservies sont Incourt, Chaumont-Gistoux, Lasne et Ittre. A contrario, les communes qui comptabilisent les plus grandes parts de population à proximité piétonne d’un arrêt de transports en commun avec un niveau de service de base (> 80 %) sont Nivelles, Braine-l’Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Wavre, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et Chastre.

Provinces	Nombre d’habitants hors d’une zone d’accessibilité	Proportion d’habitants hors d’une zone d’accessibilité	Répartition par province des populations hors d’une zone d’accessibilité
Wallonie	1.185.992	32 %	100 %
Brabant wallon	1.797	27 %	9 %
Hainaut	365.494	27 %	31 %
Liège	307.205	28 %	26 %
Luxembourg	170.334	58 %	14 %
Namur	231.162	46 %	19 %

Tableau 32 – nombre d’habitants hors d’une zone d’accessibilité à un arrêt de transport en commun (niveau de service de base de la SRM) en septembre 2023. Sources : IWEPS, Statbel, OTW, AOT et SNCB.

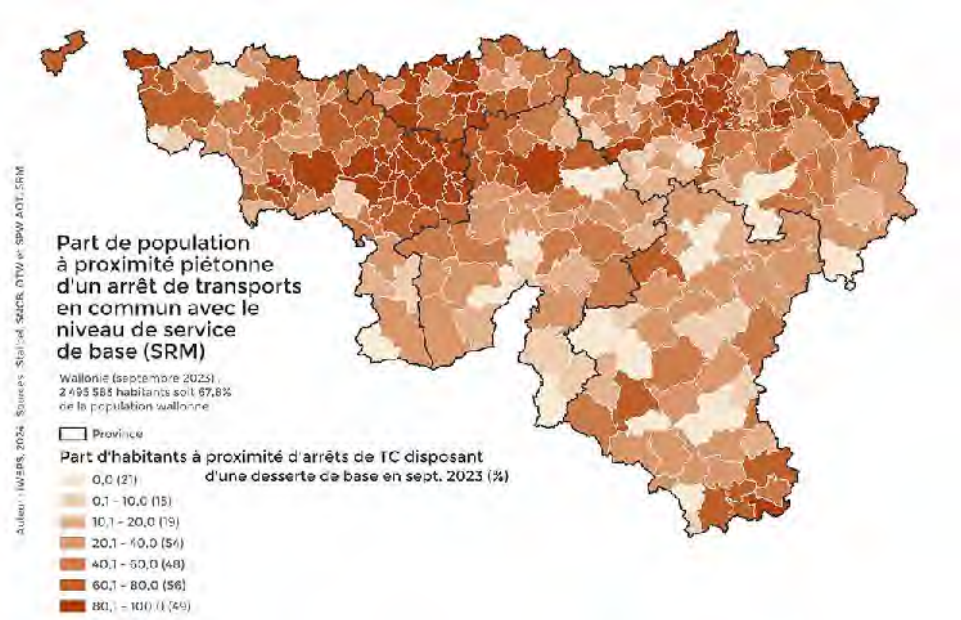


Figure 13 – Part de population à proximité piétonne d’un arrêt de transports en commun avec le niveau de service de base (SRM). Source : IWEPS, 2024.

²² Wallonie Mobilité infrastructures, SRM, Volet I mobilité des personnes, 2019, p. 34

Réseau routier à grand gabarit

Le territoire du Brabant wallon est assez bien couvert par le réseau routier à grand gabarit (RGG)²³ ; l'accessibilité en voiture y est ainsi très bonne avec des temps d'accès relativement réduits.

Les seules zones du territoire pour lesquelles les temps d'accès au RGG grimpent au quart d'heure sont localisées le long de l'axe allant du sud-est de Beauvechain à l'est de Ramillies en traversant Jodoigne dans sa partie ouest.

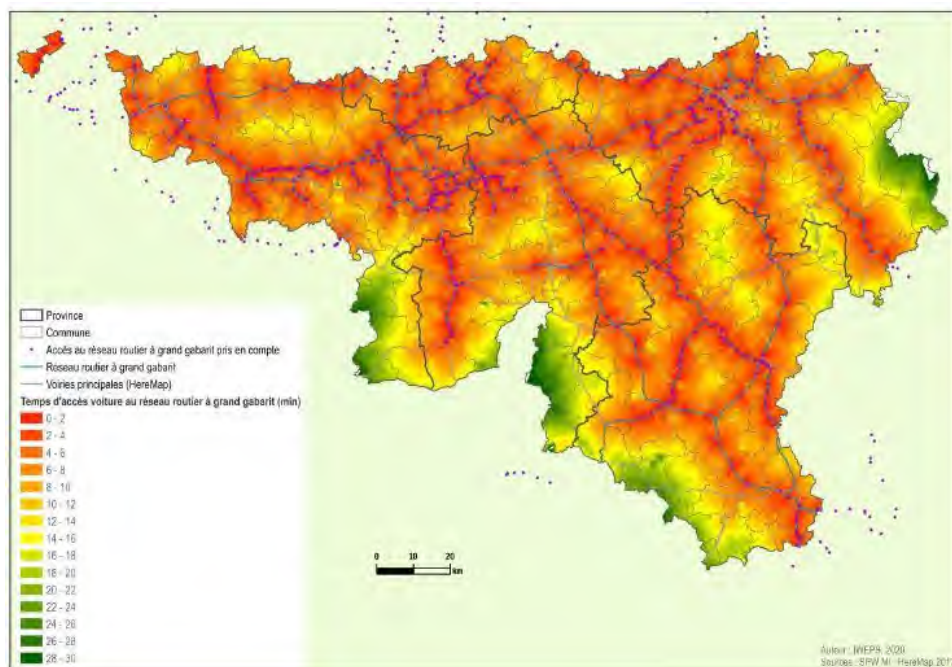


Figure 14 – Zones d'accessibilité au RGG en 2017 (distance-temps en minutes). Source : IWEPS, 2020.

²³ Le réseau routier à grand gabarit (RGG) correspond à une classification de l'administration régionale wallonne qui n'est plus d'actualité (on parle maintenant davantage de réseau structurant comprenant l'ensemble des autoroutes et les principales

nationales de Wallonie SOFICO) mais qui reste pertinente. Il s'agit en fait des routes à grand gabarit, c'est-à-dire les autoroutes et routes express, avec une vitesse maximale limitée à 120 km/h.



3.9.4. SYNTHÈSE

- Le Brabant wallon est au cœur du réseau cyclable structurant wallon qui est composé de cyclostrades (connexions avec la Flandre et Bruxelles) et de liaisons fonctionnelles supralocales ; ce réseau incluant également les liaisons RAVeL.
- Au niveau cyclable, le Brabant wallon est également doté d'un réseau à points-nœuds qui se situe entre le réseau structurant et le réseau local, permettant ainsi de tisser une maille cyclable fine sur l'ensemble du territoire.
- Le Brabant wallon est traversé par neuf lignes ferroviaires, principalement dans des liaisons nord-sud, dont six disposent d'arrêts sur le territoire. Seule la partie est du Brabant wallon est moins bien connectée.
- Le Brabant wallon est également desservi par 12 des 31 lignes de bus Express régionales ainsi que par 15 lignes de bus classiques structurantes qui permettent de liaisonner les principales polarités du territoire.
- Le Brabant wallon compte près de 4.200 km de réseau routier, dont quatre grands axes autoroutiers nord-sud vers Bruxelles (l'A4-E411, l'A7-E19, l'A3-E40 et l'A8-E429) ainsi que le R0 ring de Bruxelles. Le Brabant wallon ne compte qu'un seul axe est-ouest de gabarit autoroutier qui est la N25 mais qui présente des discontinuités. Ainsi, la faiblesse du Brabant wallon est la robustesse de cette connexion est-ouest.
- Le Brabant wallon est traversé par un seul cours d'eau navigable, à savoir le canal Charleroi-Bruxelles sur les communes d'Ittre et de Tubize.
- Le Brabant wallon ne dispose pas d'infrastructure aéroportuaire civile mais est idéalement situé au centre d'un triangle des trois principaux aéroports belges : l'aéroport de Bruxelles-National, l'aéroport de Brussels South Charleroi et l'aéroport de Liège. Le Brabant wallon est directement connecté à ces trois aéroports par le réseau routier structurant.
- Le Brabant wallon compte de nombreux déplacements en son sein mais également en relation avec les autres provinces et régions. Un jour moyen de semaine, 62 % des déplacements s'opèrent au sein de la province, 13 % des déplacements sont en relation avec Bruxelles et 26 % des déplacements sont en relation avec les autres provinces belges.
- La majorité des déplacements internes au Brabant wallon s'opèrent au sein de chacune des sous zones de la province. Les échanges entre le centre et l'ouest sont équilibrés tandis qu'on observe une dépendance de l'est au centre pour le travail. Il y a par ailleurs très peu de relations entre l'ouest et l'est de la province.
- En ce qui concerne les déplacements avec l'extérieur du Brabant wallon, un tiers s'opère vers et depuis la Région de Bruxelles-Capitale et deux tiers sont en lien avec les autres provinces belges, principalement le Hainaut et le Brabant flamand. Ces proportions restent similaires si l'on considère uniquement la pointe du matin (6h-10h).
- La dynamique d'échanges avec l'extérieur du Brabant wallon répond à une certaine logique spatiale. Les parts de population de chaque commune du Brabant wallon se déplaçant dans les territoires externes décroissent avec l'éloignement.
- Les entités du Brabant wallon qui génèrent le plus d'entrées à l'heure de pointe du matin (6h-10h) ou le samedi (6h-12h) sont Nivelles, Wavre, Braine-l'Alleud, Waterloo et Louvain-la-Neuve.
- Lorsque les entrées sont balancées avec les sorties, Wavre apparaît comme la principale entité réceptrice du Brabant wallon à l'heure de pointe du matin tandis que le samedi matin, il s'agit de Walibi et Louvain-la-Neuve (Esplanade).



3.10. PROJETS

La structure territoriale et l'organisation du territoire sont façonnées par l'émergence et la concrétisation de projets d'aménagement d'ampleur supracommunale.

Le présent chapitre reprend de manière non exhaustive les projets structurants ayant un impact au-delà des frontières des territoires communaux où ils se développent et dont la réalisation d'une partie significative est estimée entre 2026 et 2030.

Les projets résidentiels ne sont inclus dans la liste des projets structurants que s'ils participent à une reconfiguration plus complète d'un quartier ou s'ils intègrent également d'autres fonctions (telles que les commerces, les services, les activités économiques, les loisirs, etc...).

3.10.1. PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1. Extension du PAE Espace Hélécine Innovation : le projet, dont la révision du plan de secteur a été arrêtée par le Gouvernement wallon en 2016, prévoit la création d'environ 51 hectares de ZAEM (et, à terme, un millier d'emplois) en vue d'étendre le PAE actuel et de rencontrer les besoins économiques dans la sous-région économique « in BW – Est » du territoire d'in BW.

Statut : arrêté du projet de révision du plan de secteur ; rapport sur les incidences environnementales (RIE) en cours.

2. Création d'un PAE axé valorisation des déchets, économie circulaire et autonomie énergétique à Mont-Saint-Guibert : le projet dont la révision du plan de secteur a été arrêtée par le Gouvernement wallon en 2023, vise l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle (ZAEI) ainsi qu'une zone naturelle sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Guibert. Le projet vise à assurer la reconversion des parties du site de la sablière dont l'exploitation est finalisée et à accueillir des activités à caractère industriel nécessitant un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, leur conditionnement ou leur stockage. Ce projet a pour intention de valoriser le fond de la sablière pour y développer des activités économiques spécialisées dans le « recyclage, l'économie circulaire et l'autonomie énergétique » sur une superficie d'environ 67 hectares.

Statut : arrêté du projet de révision du plan de secteur ; rapport sur les incidences environnementales (RIE) en cours.

3. Extension du PAE « des trois Burettes » à Marbais : le projet a pour objectif de créer une zone artisanale à destination des très petites, petites et moyennes entreprises, sur une surface d'environ 12 hectares. Le projet de révision du plan de secteur de Nivelles vise l'inscription d'une zone d'activité économique mixte (ZAEM) en extension d'une ZAEM existante sur le territoire de la commune de Villers-la-Ville.

Statut : dossier de base déposé au Gouvernement Wallon en 2023 et en cours d'instruction.

4. Extension du PAE de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » : le projet vise l'inscription d'une zone d'activité économique mixte (ZAEM) d'environ 32 hectares en extension du parc d'affaires de Nivelles nord. L'objectif est de répondre à une saturation et de pallier le manque de zones qualitatives dédiées à de l'activité économique au sein de la sous-région économique « in BW Ouest ».

Statut : arrêté du projet de révision du plan de secteur.

5. Extension du Parc Scientifique Monnet à Louvain-la-Neuve : le projet vise à étendre le parc scientifique de Louvain-la-Neuve en couvrant un périmètre d'environ 30 hectares. Il comprend deux zones d'aménagement communal concerté (ZACC), une zone d'activité économique mixte et a pour objectif de répondre aux besoins d'équipements communautaires, d'infrastructures de mobilité douce, de centres de recherche, d'installations sportives et culturelles.

Statut : étude du Schéma d'Orientation Local en cours.

6. Extension du "Parc de l'Alliance" à Braine-l'Alleud : le projet vise l'extension de la zone d'activité économique du « Parc de l'Alliance » sur une superficie d'environ 24 hectares.

Statut : arrêté du projet de révision du plan de secteur en 2022.



3.10.2. SANTÉ

7. Déménagement de la Clinique Saint-Pierre à Wavre : la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies projette de déménager à Wavre sur le site de Louvranges, un site de 15 hectares situé à l'angle de la E411 et de la N25. La nouvelle infrastructure a pour objectif de compenser l'insuffisance actuelle des infrastructures présentes, de répondre à la croissance de la population attendue à l'horizon 2070 ainsi qu'au vieillissement de la population croissante au sein de la province et de repenser l'architecture hospitalière en plaçant le bien-être des patients au cœur de ses préoccupations. Le début des travaux est prévu pour septembre 2025, avec une occupation effective prévue pour 2030.

Statut : demande de permis en cours d'instruction.

8. Construction d'un nouvel hôpital à Nivelles : le réseau hospitalier Helora projette la construction d'un nouvel hôpital à Nivelles Nord, entre la sortie de l'autoroute E19 et la ville, afin de remplacer l'actuel hôpital de Nivelles vieux de 165 ans, situé au centre-ville, et de renforcer l'accessibilité à des soins de santé de qualité. Le début des travaux est envisagé en 2026, avec une occupation effective souhaitée pour 2030.

Statut : étude en cours, la réunion d'information préalable du public (RIP) s'est tenue le 16 janvier 2025.

9. Construction d'un centre de psychiatrie légale de Wavre : l'Etat belge projette la construction d'un centre de psychiatrie légale (institution fermée comparable à un hôpital psychiatrique d'un haut degré de sécurité) de 250 places sur un terrain de 6 ha à Wavre, situé au fond d'une parcelle le long de la chaussée de Bruxelles. Les travaux sont envisagés pour 2026.

Statut : attribution du marché en cours.

3.10.3. CASERNES

10. Construction d'un nouveau poste de secours à Tubize : la Ville de Tubize dotera prochainement ses services de secours d'un nouveau poste de secours, mieux adapté aux conditions de travail et à la sécurité, au bord de la nationale 6. L'objectif est d'offrir un meilleur cadre de travail ainsi qu'une plus-value sanitaire, notamment avec la construction d'un sas de décontamination.

Statut : chantier en cours.

3.10.4. GRANDES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET DE MOBILITÉ

11. RER ligne 124 et ligne 161 : dans le cadre du développement du réseau express régional (RER) de Bruxelles, des travaux de dédoublement des voies entre Bruxelles et Nivelles (L124) et entre Bruxelles et Ottignies (L161) sont en cours. Ces travaux permettront d'accueillir le passage de trains rapides (offre S de la SNCB) et, à terme, d'augmenter le nombre de dessertes de trains entre Bruxelles et le Brabant wallon.

Statut : chantier en cours.

12. Transformation de la gare d'Ottignies (deuxième gare la plus fréquentée de Wallonie) **et de ses abords :** le projet prévoit pour 2032, via 5 phases :

- La construction d'une nouvelle gare ;
- Un parking SNCB en ouvrage de 1.000 places ;
- La rénovation du parvis de la gare et le réaménagement de la gare des bus (qui passera de 8 à 16 quais) ;
- Le réaménagement des abords de la nouvelle gare : suppression du passage à niveau au profit d'un passage pour cyclistes et piétons sous la ligne 140 Ottignies-Charleroi.

Statut : chantier en cours.

13. Cyclostrade E411/N4 : le projet consiste à développer un réseau express cyclable reliant le Brabant wallon à Bruxelles afin d'assurer une continuité des itinéraires vers la capitale et la Région flamande. Il s'intègre dans un projet qui ambitionne de relier Bruxelles au centre de Namur. Les travaux sont prévus en 3 phases.

Statut : 1^{ère} phase des travaux en cours.

14. Cyclostrade de la Dyle : le projet consiste à développer une autoroute cyclable de 9 kms, longeant les voies de chemin de fer L139 et L140, afin de relier les gares de Wavre, Limal, Ottignies, Céroux et Court-Saint-Etienne, avec une connexion à la cyclostrade E411-N4.

Statut : premiers permis délivrés fin 2024.

3.10.5. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

15. Plaine de la Gadale : la Ville de Jodoigne a décidé de déplacer l'ensemble de ses infrastructures sportives détruites par une tempête vers un nouveau site de 12 ha : la Plaine de la Gadale. Le projet consiste en :

- Première phase : une salle omnisports (12 terrains de badminton, 2 baskets, 3 volleys, 2 tennis, etc.) ; une salle polyvalente de 400 m² ; deux salles de danse de 180 m² et deux dojos.
- Seconde phase : une piscine.

Statut : première phase inaugurée en 2024, la seconde prévue pour 2025.

3.10.6. PROJETS MIXTES

16. Reconversion des anciennes forges de Clabecq : le site industriel des forges de Clabecq fait l'objet d'une reconversion en un quartier mixte en accord avec les lignes directrices du « Masterplan de 2012 ». Ce projet prévoit :

- La création d'une nouvelle entrée nord pour la ville de Tubize ;
- Une zone d'habitat ;
- Une zone de commerce et service d'environ 3 ha ;
- Une zone d'activité économique d'environ 26 ha gérée par in BW ;
- Une zone communautaire d'environ 2 ha comprenant une institution scolaire, un centre médical et un espace culturel.

Statut : zone d'habitat partiellement créée ; travaux d'équipement de la ZAE en cours.

17. Site Val de Thines à Nivelles : le site industriel des papeteries Idem Papers fait l'objet d'une reconversion en un quartier mixte, au moyen d'une Zone d'Enjeu Communal (ZEC) et d'un Masterplan. Ceux-ci prévoient :

- La création d'une nouvelle entrée de ville par l'établissement ;
- La création d'un nouveau boulevard urbain reliant le contournement nord de Nivelles au nouveau quartier et à la gare de Nivelles ;
- Le développement d'un nouveau quartier mixte (résidentiel, commerces et activités économiques) ;
- L'implantation d'un nouveau site scolaire ;
- L'implantation d'un nouveau pôle sportif ;
- La création d'un parc linéaire.

Statut : Masterplan réalisé et étude ZEC en cours.



18. Ancienne sucrerie de Genappe : le site industriel de la sucrerie de Genappe fait l'objet d'une reconversion en zone mixte. Le projet prévoit :

- Une institution scolaire à pédagogie active ;
- Une micro-zone destiné aux PME et TPE ;
- Une zone d'habitat.

Statut : instruction du permis en cours.

19. Développement du site Athéna-Lauzelle à Louvain-la-Neuve – Schéma d'Orientation Local : le projet consiste en le développement d'un quartier mixte sur le site Athéna-Lauzelle, au Nord de Louvain-la-Neuve, au moyen d'un Schéma d'Orientation Local. Celui-ci prévoit :

- Le développement d'une extension de ville dense et intégrée aux quartiers existants ;
- La création d'une école et d'équipements communautaires ;
- Un pôle ferme universitaire ;
- Une zone d'activité économique mixte ;
- Des zones de commerces de proximité et des services.

Statut : procédure d'approbation du SOL en cours

Carte 55 Localisation des projets structurants en Brabant wallon

Types de projets

-  Parc d'activité économique
-  Santé
-  Caserne
-  Grande infrastructure technique et de mobilité
-  Infrastructure sportive
-  Projet mixte

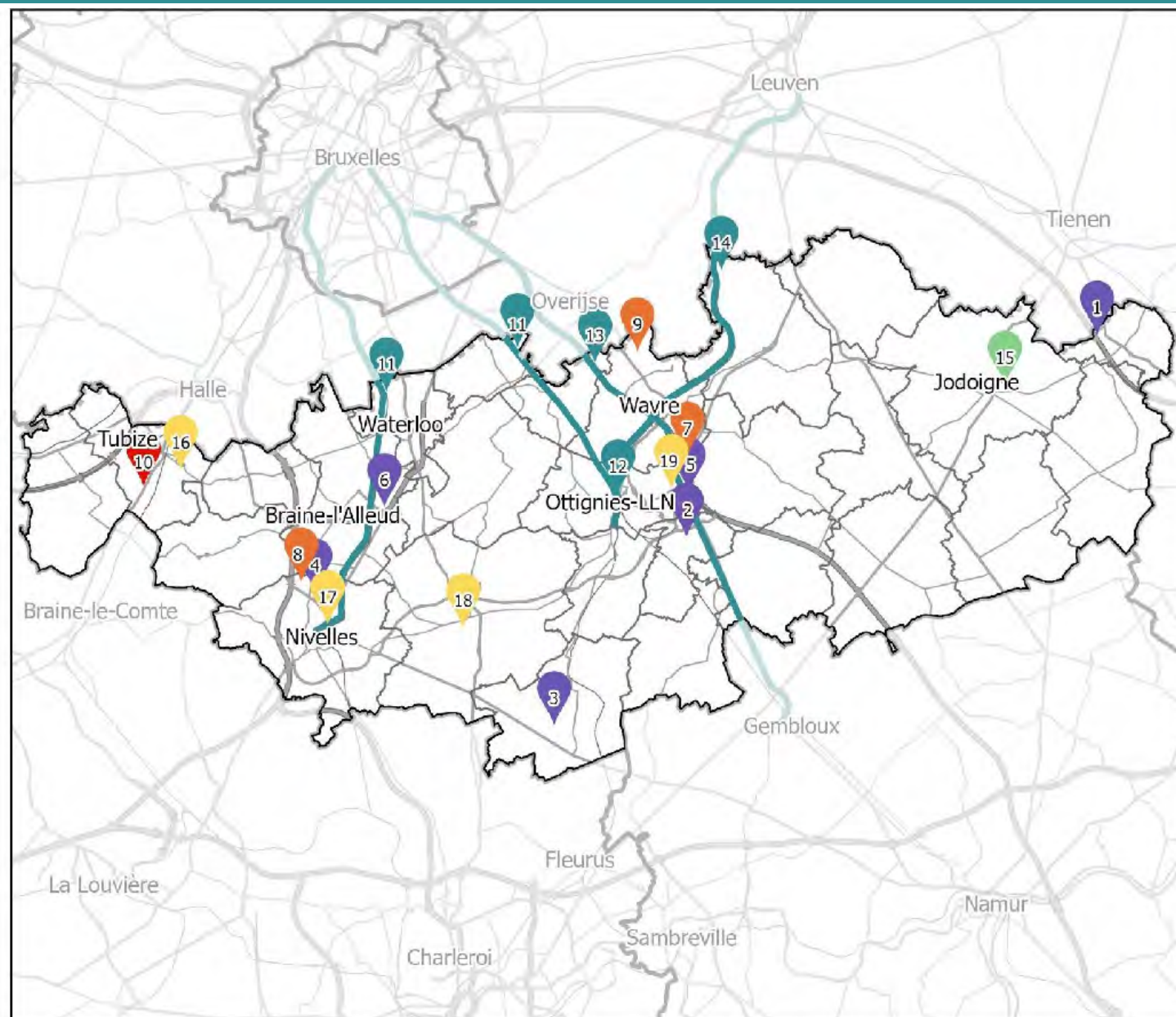
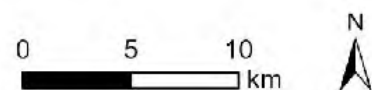
Limites administratives

-  Provinces
-  Communes

Projets structurants en Brabant wallon

Auteur: Le Brabant wallon

Sources: in BW, Le Brabant wallon







4

SITUATION DE DROIT



4.1. DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET GUIDES D'URBANISME

Le présent chapitre présente l'inventaire des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme du Code du Développement Territorial (CoDT) applicables sur le territoire du Brabant wallon.

4.1.1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma de développement du territoire (SDT) a été approuvé le 23 avril 2024 par le Gouvernement wallon ; il est entré en vigueur le 1^{er} août 2024.

L'optimisation spatiale constitue un objectif majeur du SDT, celle-ci vise à préserver au maximum les terres de l'artificialisation et à lutter contre l'étalement urbain. Pour mettre en pratique le concept d'optimisation spatiale, le CoDT et le SDT structurent le territoire à travers, notamment, des centralités et des pôles.

Le SDT identifie trois types de centralités :

- Les centralités villageoises.
Elles disposent d'une offre moins étoffée en services ;
- Les centralités urbaines.
Ce sont les mieux équipées en services à la population ;
- Les centralités urbaines de pôles.
Elles caractérisent les centralités « urbaines » situées dans une commune-pôle telle qu'identifiée dans la structure territoriale du SDT.

Le SDT définit au moins une centralité par commune.

Le SDT identifie quatre types de pôles :

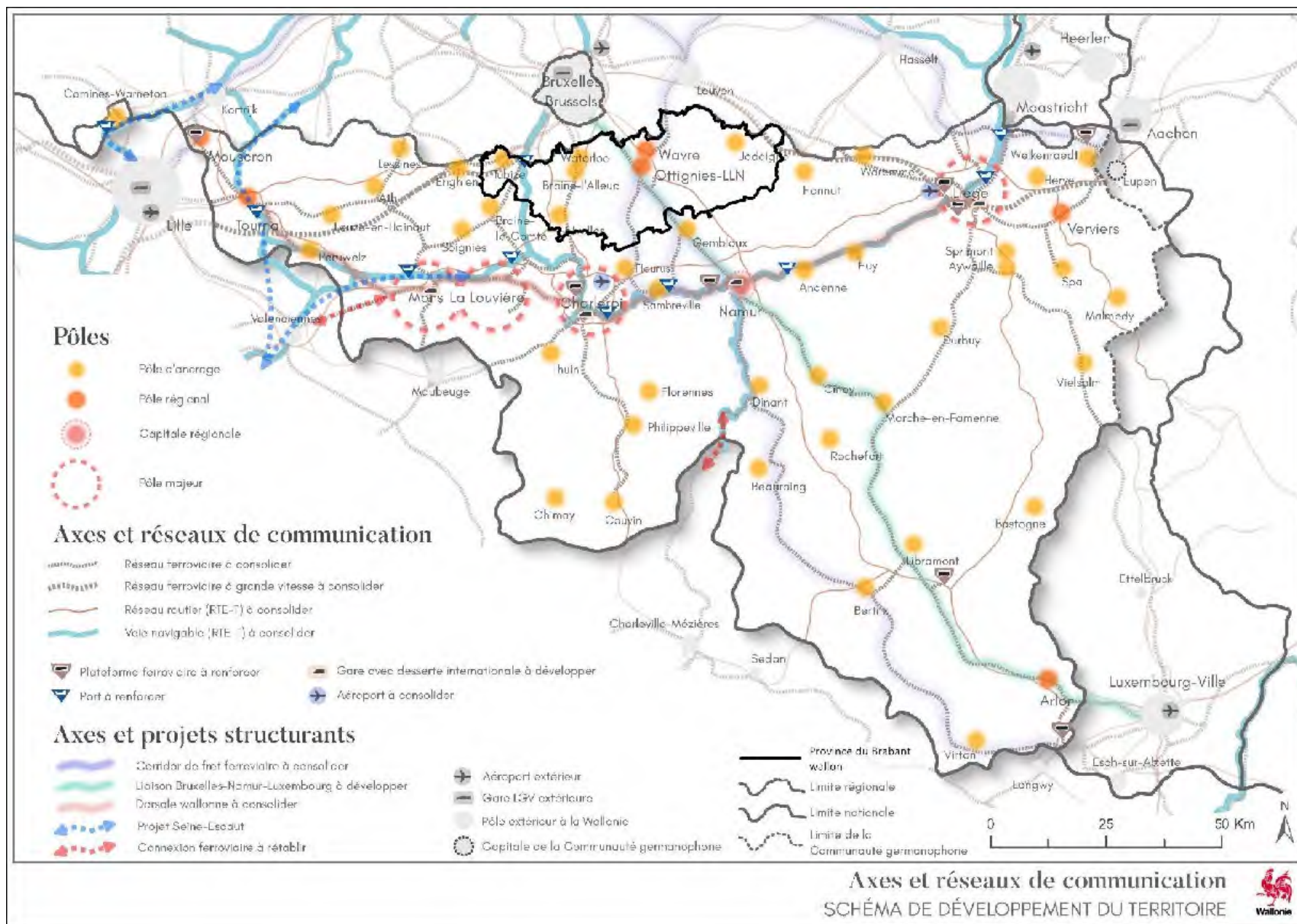
- Les pôles d'ancrage accueillent des activités et des services pour l'ensemble du territoire desservi. Ils consolident le développement des activités économiques qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources primaires et locales du territoire qu'ils polarisent. Ils prévoient et renforcent dans leur centralité des services et des équipements destinés à la population desservie par le pôle ;
- Les pôles régionaux, outre les caractéristiques des pôles d'ancrage, consolident et développent les services et équipements de niveaux supérieurs de même que les activités économiques complémentaires, dont celles à haute valeur ajoutée, à fortes interconnexions régionales et pourvoyeuses de nombreux emplois ;
- La capitale régionale rencontre les caractéristiques des pôles régionaux tout en assumant le rôle de capitale institutionnelle de la Wallonie. Sa position centrale, où se croisent les deux aires de développement relais, lui permet de participer pleinement aux dynamiques européennes et internationales ;
- Les pôles majeurs rencontrent les caractéristiques des pôles régionaux et assurent la consolidation des services et équipements permettant des échanges internationaux dans différents secteurs et le développement des activités métropolitaines (siège d'entreprises internationales, d'institutions et des centres de décision).

Le Brabant wallon compte plusieurs pôles d'ancrages et régionaux sur son territoire

SDT	Communes
Pôle d'ancrage	Jodoigne, Nivelles, Tubize et le bipôle Braine-l'Alleud/ Waterloo
Pôles régionaux	Le bipôle Ottignies-Louvain-la-Neuve / Wavre
Capitale régionale	/
Pôle majeur	/

Tableau 33 – Identification des pôles du SDT dans la Province du Brabant wallon
Source : Géoportail de la Wallonie 2024.

Carte 56 Schéma de Développement du Territoire – Structure territoriale et pôles

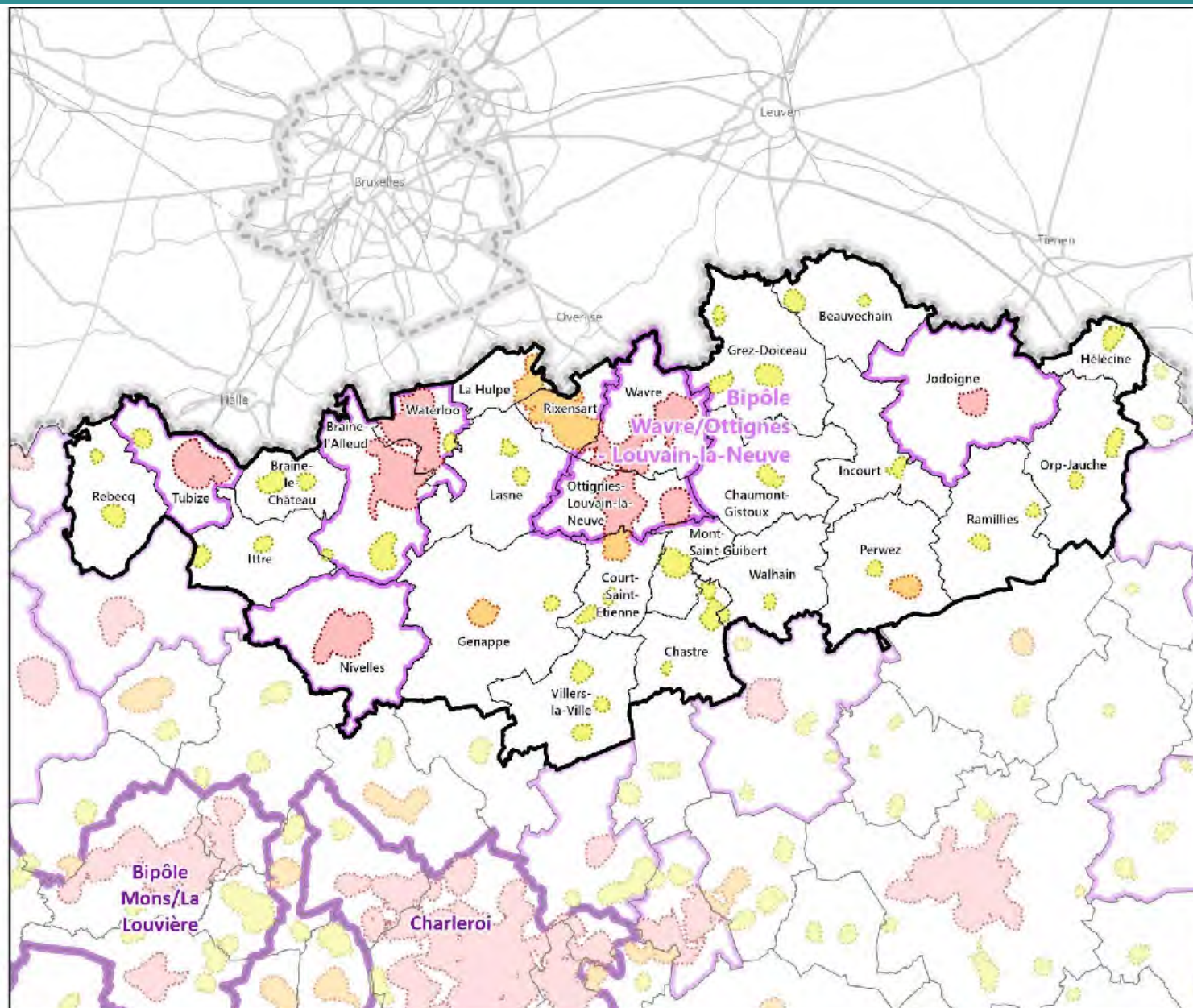
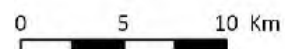


- Centralité urbaine de pôle
- Centralité urbaine
- Centralité villageoise

- Pôle majeur
- Pôle régional
- Pôle d'ancrage

— Commune
— Province du Brabant wallon
Région
Pays

Centralités et pôles dans la province du Brabant wallon
Auteur : Spi
Sources : SDT approuvé (25/04/2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





4.1.2. AUTRES SCHÉMAS, GUIDES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION

zones protégées en matière d'urbanisme (ZPU) et le règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR) pour chacune des communes du Brabant wallon.

Actuellement, il n'y a aucun SDP approuvé en Brabant wallon.

Le tableau repris ci-après renseigne les dates d'entrée en vigueur (EV) pour les schémas de développement pluri communaux (SDP) et communaux (SDC), guides communaux d'urbanisme (GCU) et le guide régional d'urbanisme (GRU) dont les

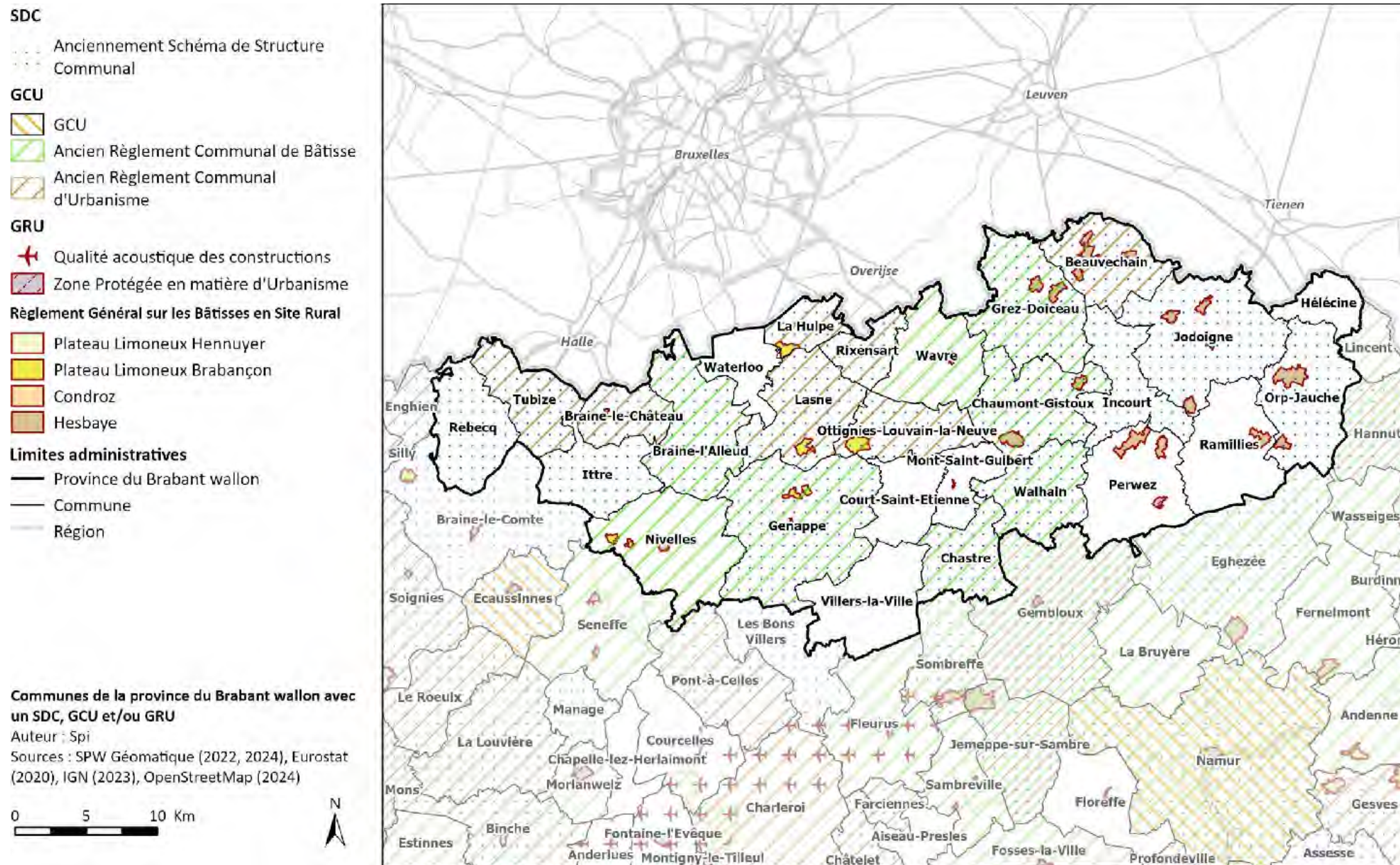
Nom de l'entité	SDC (SSC)	GRU (RGU) (autres que : accessibilité PMR et enseignes/dispositifs de publicité)	GCU (RCU)
Beauvechain	27-03-06 (EV : 09-07-06)	GRU RBSR -Nodebais, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR -Tourinnes-la-Grosse, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR-Les Burettes, 14-01-10 (EV 05-02-10)	Ancien RCU 31-07-06 (EV : 30-09-06)
Braine-l'Alleud	27-02-12 (EV : 04-08-12)	/	Ancien RCB voiries, 06-03-80 Ancien RCB entret. terrains, 02-07-82 Ancien RCB arbres-esp. verts, 20-10-83
Braine-le-Château	20-06-12 (EV : 12-11-12)	GRU ZPU 30-08-06 (EV : 27-10-06)	Ancien RCU 09-02-17 (EV :15-03-17)
Chastre	23-12-08 (EV : 13-04-09)	/	Ancien RCB arbres-esp. verts, 19-09-80
Chaumont-Gistoux	29-06-15 (EV : 10-10-15)	GRU RBSR - Longueville,27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR- Corroy-le-Grand, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCB arbres-esp. verts, 29-06-93
Court-St-Etienne	/	/	/
Genappe	31-01-17 (EV : 13-05-17)	GRU ZPU 30-08-06 (EV 27-10-06) GRU RBSR - Glabais-La Bruyère, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCB entret. terrains, 09-12-83 Ancien RCB arbres-esp. verts, 09-09-83
Grez-Doiceau	29-12-09 (EV : 27-04-10)	GRU RBSR – Bossut, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR – Gottechain, 30-06-09 (EV 27-07-09)	Ancien RCB arbres-esp. verts, 29-07-80
Hélécine	/	/	/
Incourt	19-12-16 (EV : 17-04-17)	/	/
Ittre	22-05-12 (EV : 24-09-12)	/	/
Jodoigne	06-12-16 (EV : 11-04-17)	GRU ZPU 30-08-06 (EV 27-10-06) GRU RBSR – Mélin, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR – St-Remy-Geest , 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RBSR – Jauchelette, 27-11-06 (EV 08-02-07)	/
La Hulpe	30-09-94 (EV : info indisponible)	GRU RBSR -Gaillemarde, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCU 26-05-09 (EV :06-08-09)
Lasne	EV : 27/05/01 (date d'approb. indisponible)	GRU RBSR -Maransart, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCU 18-05-17 (EV : 02-07-17)



Mont-St-Guibert	/	GRU ZPU 30-08-06 (EV 27-10-06)	/
Nivelles	/	GRU ZPU 30-08-06 (EV 27-10-06) GRU RGBSR – Bornival, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RGBSR – Monstreux, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCB entret. terrains, 02-10-84 Ancien RCB enseignes 24-03-14, EV 25-04-14,
Orp-Jauche	28-05-15 (EV : 07-10-15)	GRU RGBSR – Marilles, 27-11-06 (EV 08-02-07) GRU RGBSR – Folx-les-Caves, 27-11-06 (EV 08-02-07)	/
Ottignies-Louvain-la-Neuve	21-02-17 (EV : 03-07-18)	GRU RGBSR – Céroux, 27-11-06 (EV 08-02-07)	Ancien RCU 05-06-18 (EV : 16-17-18)
Perwez	/	GRU RGBSR – Mal.-Ste-Marie-Wast. , 13-06-06 (EV 17-06-06) GRU RGBSR – Thor.-les-Béguines, 13-06-06 (EV 17-06-06) GRU ZPU 30-08-06 (EV 27-10-06)	/
Ramillies	/	GRU RGBSR – Autre Eglise, 27-11-06 (EV 08-02-07)	/
Rebecq	27-03-14 (EV : 02-08-14)	/	/
Rixensart	EV : 25-12-10 (date d'approb. indisponible)	/	Ancien RCU 28-02-11 (EV : 02-04-11)
Tubize	02-05-05 (EV : 03-06-06)	/	Ancien RCU 17-03-06 (EV : 03-06-06)
Villers-la-Ville	/	/	/
Walhain	23-01-12 (annulé partiellement)	/	Ancien RCB arbres-esp. verts, 25-06-81
Waterloo	/	/	/
Wavre	/	GRU ZPU 30-08-06(EV 27-10-06)	Ancien RCB entret. terrains, 10-12-82 Ancien RCB arbres-esp. verts, 01-07-80

Tableau 34 – Récapitulatif des SDC, GRU et GCU par commune de la Province du Brabant wallon. Source : Géoportail de la Wallonie 2024

Carte 58 Schémas de Développement Communal et Guides d'Urbanisme en Brabant wallon





4.2. ORGANES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION

Les organes de coopération et de consolidation présentés dans ce chapitre sont des groupes publics d'acteurs qui se rassemblent et participent à l'aménagement du territoire. Ces organes ont un impact soit communal (CCATM) soit provincial comme les contrats de rivière et les parcs naturels.

4.2.1. PARCS NATURELS

La création des parcs naturels en Wallonie a pour vocation la préservation et la valorisation de territoires ruraux riches en biodiversité et des singularités paysagères. A la différence des réserves naturelles, il s'agit de territoires habités couvrant souvent plusieurs communes. Pour ce faire, les parcs naturels sont portés et gérés au travers d'une collaboration entre les élus, milieu associatif et acteurs locaux, et avec le soutien et le financement des communes, de la Wallonie et de l'Europe.²⁴

Aucun des 13 parcs naturels de Wallonie ne concerne le territoire du Brabant wallon.

4.2.2. PARCS NATIONAUX

La création des parcs nationaux de Wallonie a pour but de valoriser le patrimoine naturel à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique. Elle vise à augmenter la visibilité internationale du territoire wallon.

Les deux parcs Nationaux de Wallonie (Entre-Sambre-et-Meuse et Vallée de la Semois) ne concernent pas le territoire du Brabant wallon.

Pour autant, un parc national flamand – Nationaal Park Brabantse Wouden / Parc National des Forêts du Brabant – est limitrophe du territoire du Brabant wallon.

De plus, la stratégie développée sur ce parc national flamand déborde en Brabant wallon sur l'ensemble des communes concernées par le projet de réunification des trois massifs forestiers suivants : le Bois de Halle, la Forêt de Soignes et la Forêt de Meerdael.

4.2.3. CONTRATS DE RIVIÈRE

Le Contrat de Rivière est une association qui favorise la concertation entre les gestionnaires de l'eau (SPW, Province(s), ...) et tous les acteurs de la vallée : citoyens, communes, écoles, administrations, entreprises, associations... Ceux-ci travaillent ensemble dans la gestion d'un cours d'eau.

Le territoire du Brabant wallon est concerné par deux contrats de rivière correspondant aux deux sous-bassins versants du territoire : le contrat de rivière de la Senne et celui de la Dyle-Gette.

Les périmètres des sous-bassins de Meuse-Aval et de Sambre débordent légèrement sur le territoire de la province du Brabant wallon ; cependant, tant le Brabant wallon que les communes concernées ne sont pas membres de ces Contrats de Rivière.

²⁴ Fédération des parcs naturels de Wallonie, « C'est Quoi Un Parc Naturel ? », *Parcs Naturels de Wallonie* (blog), 2024, <https://parcsnaturelsdewallonie.be/videos/cest-quoi-parc-naturel/>.

Carte 59 Contrats de rivière en Brabant wallon

Contrats de rivière

- Dendre
- Dyle-Gette
- Haine
- Haute Meuse
- Meuse aval
- Sambre
- Senne

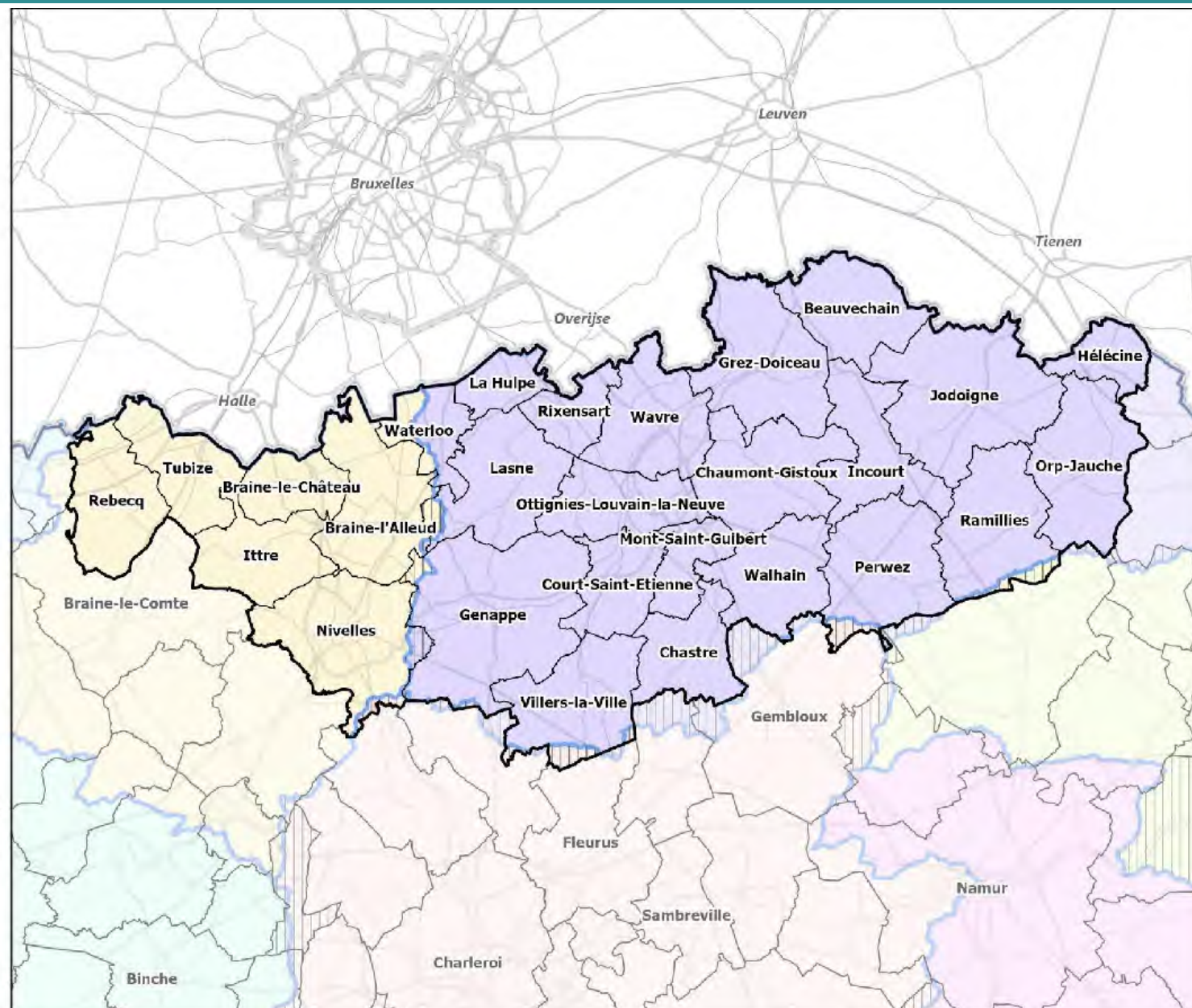
Commune non partenaire du Contrat de rivière

Limites administratives

- Province du Brabant wallon
- Commune
- Région

Contrats de rivière de la province du Brabant wallon
 Auteur : Spi
 Sources : SPW Géomatique (2020), Eurostat (2020),
 IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





4.2.4. COMMISSIONS CONSULTATIVES COMMUNALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

Sur le territoire du Brabant wallon, toutes les communes ont mis en place une CCATM.

En application de l'article D.I.8 du CoDT, le conseil communal décide du renouvellement de sa CCATM dans les trois mois de sa propre installation.

Le tableau ci-contre reprend les dates d'institution des CCATM.

Communes	Date d'institution (arrêté) de la CCATM
Beauvechain	03-05-91
Braine-l'Alleud	10-07-87
Braine-le-Château	27-12-07
Chastre	10-07-87
Chaumont-Gistoux	03-11-92
Court-St-Etienne	06-06-91
Genappe	08-08-86
Grez-Doiceau	11-01-89
Hélocine	18-03-08
Incourt	10-09-02
Ittre	16-01-87
Jodoigne	14-07-89
La Hulpe	03-05-91
Lasne	03-05-91
Mont-St-Guibert	22-01-14
Nivelles	03-05-91
Orp-Jauche	19-10-07
Ottignies-Louvain-la-Neuve	03-05-91
Perwez	03-05-91
Ramillies	25-02-14
Rebecq	14-06-02
Rixensart	03-05-91
Tubize	21-03-88
Villers-la-Ville	27-10-95
Walhain	25-11-02
Waterloo	15-05-00
Wavre	16-04-20

Tableau 35 – Dates d'institution des CCATM des communes du Brabant wallon

Source : Géoportail de la Wallonie 2024

4.3. PLANS RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS / SUBSIDES

4.3.1. PLAN PRIORITAIRE ZAE ET ZAE BIS

Le plan prioritaire ZAE I a inscrit 3 nouvelles zones en Brabant wallon, à savoir Nivelles Sud extension (45 ha), Tubize II (65 ha) et Jodoigne-Hélécine-Orp-Jauche (72 ha). Sur les 182 ha au total, 110 ha ont été mis en œuvre. Le projet Jodoigne-Hélécine-Orp-Jauche n'a pas pu être mise en œuvre, la révision du plan de secteur pour l'inscription de cette zone ayant été annulée en 2011 par un recours au Conseil d'Etat. Le plan prioritaire ZAE bis concerne 4 zones supplémentaires pour le Brabant wallon. Il s'agit de l'extension de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » (45 ha), Jodoigne (32 ha), Perwez (45 ha) et Mont-Saint-Guibert (23 ha).

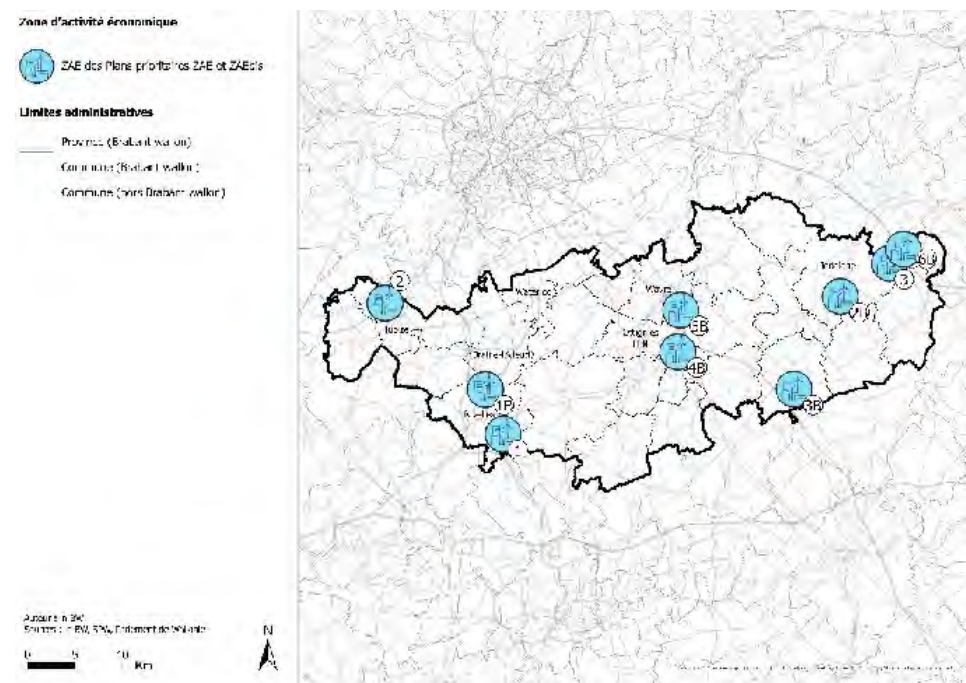


Figure 15 – Localisation des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon.
Source : Parlement de Wallonie, in BW

Les quatre zones devaient faire l'objet de Plans Communaux d'Aménagement Révisionnels (PCAR) sous l'égide du CWATUPE ou d'une révision du Plan de Secteur telle qu'instaurée par le Code de Développement Territorial (CoDT). Le parc de Perwez, qui fait l'objet d'un projet d'extension lancé en 2008, a été staté en raison du recours au Conseil d'Etat relatif au contournement (2016). Les dossiers de Jodoigne G1 et de Mont-Saint-Guibert ont quant à eux été abandonnés pour des raisons de faisabilité. Quant à l'extension de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe », la procédure de révision du plan de secteur est en cours.

L'actualisation du plan prioritaire ZAE bis, par décision du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011, a augmenté de 408 ha en Wallonie l'accueil potentiel pour les activités économiques, dont notamment 30 ha dans le Brabant wallon pour la ZACC de Louvranges à Wavre. Actuellement, les Cliniques Saint-Pierre ont acquis la partie nord du site en vue d'y développer un nouveau centre hospitalier. Dès lors, le développement d'une ZAE sur ce site n'a pas été poursuivi par in BW.

A ces quatre périmètres, s'est ajouté en 2012 le périmètre d'Hélécine (50 ha) pour lequel la révision du plan de secteur est en cours (finalisation du RIE).

	PLAN PRIORITAIRE ZAE (2004-2009)	Surface brute	Procédure en cours	ZAE mise en oeuvre	Procédure statée
1	Nivelles sud - extension	45 ha		X	
2	Tubize Saintes II	65 ha		X	
3	Jodoigne/Hélécine/Orp-Jauche	72 ha			X
PLAN PRIORITAIRE ZAE BIS (2009-2014)					
1B	Nivelles nord - Extension « Portes de l'Europe » C4	45 ha	X		
2B	Jodoigne G1	32 ha			X
3B	Perwez - extension	45 ha			X
4B	Mont-Saint-Guibert (Malavée)	23 ha			X
5B	Wavre - ZACC Louvranges	30 ha			X
6B	Hélécine G4	50 ha	X		

Tableau 36 – Liste des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon
Source : Parlement de Wallonie, in BW



4.3.2. ZONES FRANCHES

Le dispositif des "zones franches" est un incitant fiscal établi par la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance et mis en œuvre par le SPF finances, en vertu duquel les entreprises qui investissent dans certaines zones en restructuration industrielle et qui y créent de nouveaux emplois peuvent bénéficier, durant 2 ans, d'une dispense de versement du pré-compte professionnel sur ces emplois additionnels (à concurrence de 25 %), pour autant qu'elles maintiennent l'investissement durant 3 ans (PME) ou 5 ans (grandes entreprises).

Les zones franches sont reprises dans deux catégories :

- Les parcelles situées dans les zones admissibles telles que reprises sur la carte d'aide à finalité régionale 2014-2020.
- Les autres terrains d'activités économiques, hors des zones d'aide à finalité régionale.

Les zones franches à finalité régionale sont localisées à l'ouest de la province sur les villes de Tubize et de Nivelles. Les autres zones franches (hors des zones d'aide à finalité régionale) sont réparties plus uniformément sur le territoire du Brabant wallon.

Carte 60 Zones franches en Brabant wallon

Communes en zone franche en Région Wallonne (MB du 31/10/2017)

- Zones d'aide à finalité régionale
- Hors zones d'aide à finalité régionale

Limites administratives

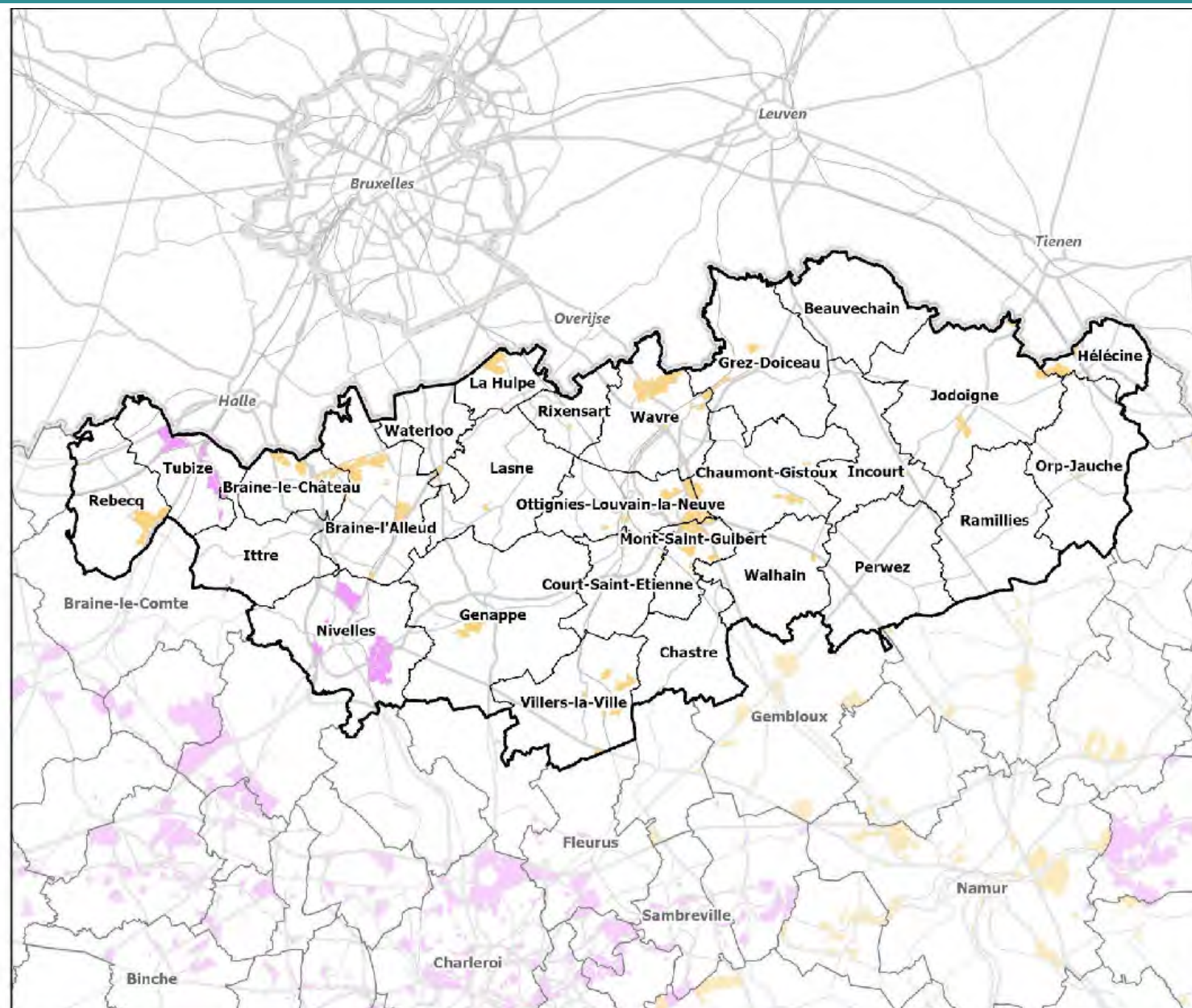
- Province du Brabant wallon
- Commune
- Région

Zones franches de la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2017), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





4.3.3. ZONES DE DÉVELOPPEMENT 2022-2027

En juillet 2022, la Commission européenne a approuvé la carte belge des aides à finalité régionale pour la période 2022-2027. Cette carte a pour vocation de mettre en évidence des zones - dites Zones de Développement - moins favorisées, au sein desquelles l'Europe permet aux Etats membres de soutenir les investissements des entreprises et d'accélérer leur rattrapage économique en diminuant les disparités économiques, de revenus et de chômage.

La carte de la page suivante reprend les zones éligibles ainsi que les intensités d'aide maximales pour les aides régionales à l'investissement, c'est-à-dire les taux d'intervention maximaux qui peuvent être accordés par la Région wallonne pour un projet d'investissement d'une entreprise.

Les communes concernées par les zones de développement en Brabant wallon sont : Tubize, Ittre et Nivelles.

Carte 61 Zones de développement 2022-2027 en Brabant wallon

Zones de développement

- Zones a - Moins développée
- Zones c
- Zones c (en région Nuts3 dont le PIB/ hab. et le taux de chômage sont > moyenne UE)
- Hors zone

Limites administratives

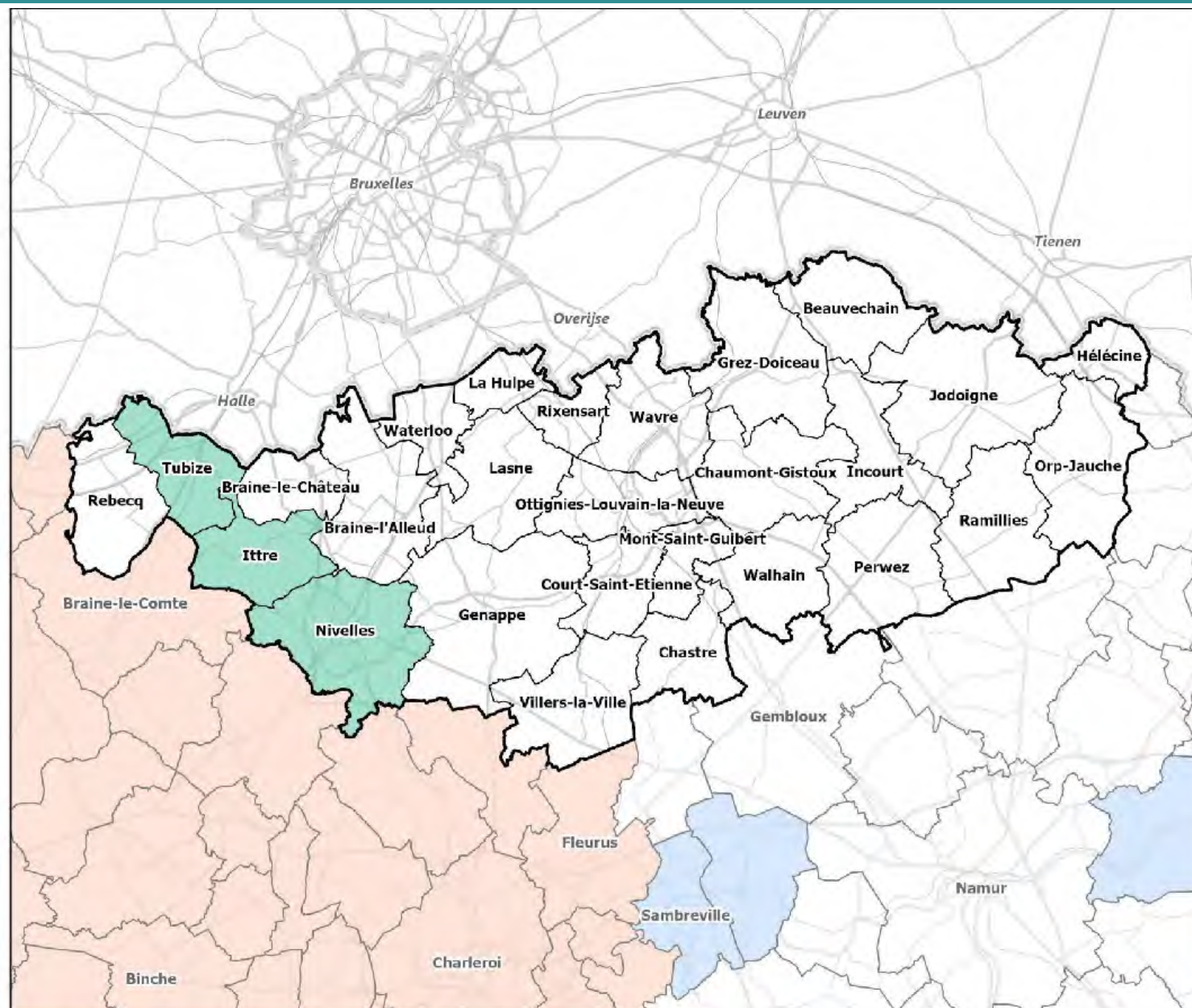
- Province du Brabant wallon
- Commune
- Région

Zones de développement 2024-2027 de la province du Brabant wallon

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





4.3.4. PLAN HABITAT PERMANENT

Le Plan Habitat permanent (Plan HP) est un plan transversal du Gouvernement wallon et piloté par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Il a pour finalité de favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour tous, notamment le droit au logement.

Le public-cible est constitué des personnes résidant de manière permanente dans un équipement à vocation touristique situé dans une des communes adhérentes au Plan HP, qu'elles y soient domiciliées ou qu'elles y résident en permanence sans y être domiciliées.

Le Gouvernement wallon a adopté, en novembre 2002, un Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP). Ce Plan a été actualisé par le Gouvernement Wallon en avril 2011 et le 23 décembre 2021.

Sur le territoire du Brabant wallon, quatre sites d'habitat permanent couvrent au total 5,63 ha. Trois sites sont localisés sur la commune de Ramillies et un site sur la commune de Walhain :

- Ramillies - Le Domaine du Petit Warichet (0,93 ha)
- Ramillies - Le Domaine du Grand Warichet (2,04 ha)
- Ramillies - Le Domaine du Gestiaux (1,53 ha)
- Walhain – La Tour d'Alvaux (1,13 ha).

Carte 62 Habitat Permanent en Brabant wallon

Plan d'Habitat Permanent

■ Site

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite régionale

Sites concernés par le plan d'habitat permanent
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (2024), Eurostat (2020),
IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 3,25 6,5 Km





4.4. AUTRES PLANS ET PROGRAMMES COMMUNAUX

4.4.1. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM) ET PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ

La province de Brabant wallon a adopté, en 2011, le Plan Provincial de Mobilité sur tout son territoire ainsi que le Réseau structurant de transports publics en 2019.

Toutes les communes du Brabant wallon possèdent également un plan communal (PCM) ou intercommunal (PICM) de mobilité.



COMMUNES	PCM /PCIM	État d'avancement
Beauvechain	PICM 2005 (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt)	Actualisation demandée
Braine-l'Alleud	PICM 2008 (Braine-l'Alleud, Waterloo)	Approuvé
Braine-le-Château	PCM 2010	Approuvé
Chastre	PICM 2004 (Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe, Walhain)	Approuvé
Chaumont-Gistoux	PICM 2005 (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt)	Approuvé
Court-St-Etienne	PCM 2010	Approuvé
Genappe	PCM 2016	Approuvé
Grez-Doiceau	PICM 2005 (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt)	Approuvé
Hélécine	PICM 2010 (Hélécine, Lincent, Orp-Jauche, Ramillies)	Approuvé
Incourt	PICM 2005 (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt)	Approuvé
Ittre	PCM 2011	Approuvé
Jodoigne	PCM 2022	Actualisation approuvée
La Hulpe	PICM 2004 (La Hulpe, Lasne, Rixensart)	Actualisation demandée
Lasne	PICM 2004 (La Hulpe, Lasne, Rixensart)	Actualisation demandée
Mont-St-Guibert	PCM 2023	Actualisation approuvée
Nivelles	PCM 2021	Actualisation approuvée
Orp-Jauche	PICM 2010 (Hélécine, Lincent, Orp-Jauche, Ramillies)	Approuvé
Ottignies-Louvain-la-Neuve	PCM 2020	Actualisation approuvée
Perwez	PICM 2004 (Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe, Walhain)	Approuvé
Ramillies	PICM 2010 (Hélécine, Lincent, Orp-Jauche, Ramillies)	Approuvé
Rebecq	PCM 2010	Approuvé
Rixensart	PICM 2004 (La Hulpe, Lasne, Rixensart)	Actualisation demandée
Tubize	PCM 2010	Approuvé
Villers-la-Ville	PCM 2021	Actualisation approuvée
Walhain	PICM 2004 (Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe, Walhain)	Approuvé
Waterloo	PICM 2008 (Braine-l'Alleud, Waterloo)	Approuvé
Wavre	PCM 2004	Approuvé

Tableau 37 – Liste des PCM et PICM des communes de la Province du Brabant wallon. Source : SPW Mobilité et Infrastructures 2024



4.4.2. PLANS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'inscrivant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté au niveau des Nations Unies le 27 septembre 2015, les communes disposent de plans et programmes qu'elles mènent en partenariat avec la Wallonie.

Ils se rapportent essentiellement à :

- L'Agenda 21 local (A21L) : plan communal, provincial ou local d'actions en faveur du développement durable, entamant une dynamique de développement de l'implication citoyenne, d'information, de sensibilisation de toute la population, d'organisation des débats et des échanges sur des thèmes précis qui feront l'avenir ;
- Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un plan communal qui vise à préserver et améliorer la biodiversité d'un territoire sur base d'une étude du réseau écologique et en faisant appel à la participation citoyenne ;
- Le Plan communal de développement durable (PCDD), qui définit une série d'actions pour faire évoluer la vie locale vers le développement durable ;
- Le Programme communal de développement rural (PCDR), qui fixe l'opération de développement rural, un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel ;
- Le Plan d'action en matière d'énergie durable (PAED) : plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de la Convention des Maires, et visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme POLLEC.



COMMUNES	PCEDD et/ou A21L	POLLEC	PAED validé	PCDR	PCDN
Beauvechain	X			X	X
Braine-l'Alleud		X	X		
Braine-le-Château	X	X	X		X
Chastre		X	X	X	
Chaumont-Gistoux	X	X	X		
Court-St-Etienne	X	X		X	
Genappe	X	X	X		
Grez-Doiceau		X	X	X	X
Hélécine				X	
Incourt				X	
Ittre	X	X	X	X	X
Jodoigne		X			
La Hulpe		X	X		X
Lasne		X	X		X
Mont-St-Guibert	X				
Nivelles	X	X	X		X
Orp-Jauche		X	X		
Ottignies-Louvain-la-Neuve	X	X	X		X
Perwez				X	
Ramillies	X			X	
Rebecq	X			X	X
Rixensart	X	X	X		X
Tubize		X			
Villers-la-Ville	X	X	X	X	
Walhain	X	X	X		
Waterloo					
Wavre					

Tableau 38 – Synthèse des communes de la province du Brabant wallon ayant réalisé des plans et programmes communaux de développement durable.

Source : SPW, Institut Eco-Conseil, Fondation Rurale de Wallonie (2024).

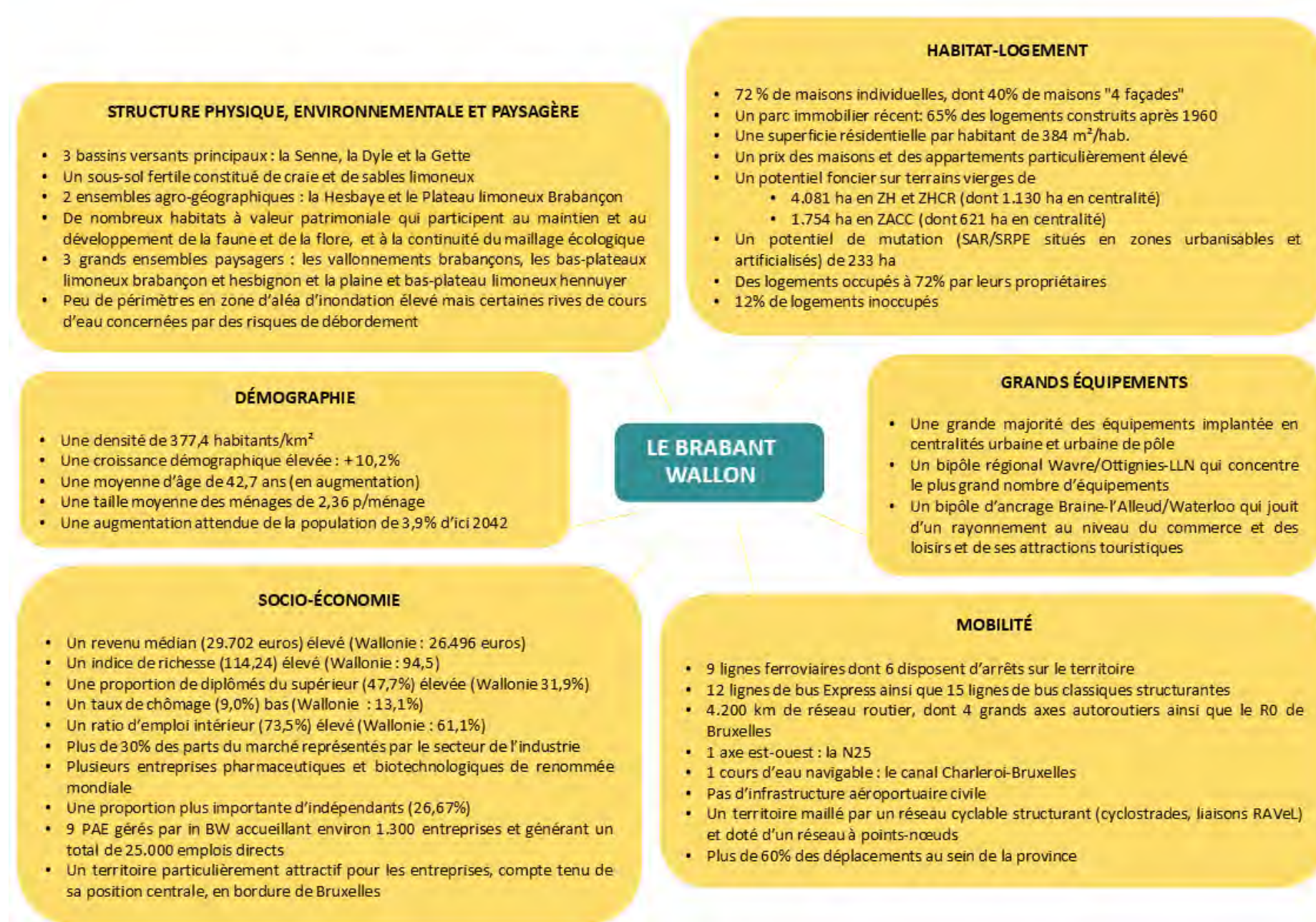




5

SYNTHÈSE CROISÉE

5.1. CARTE MENTALE SYNTHÉTIQUE





5.2. DYNAMIQUES TERRITORIALES

Ce chapitre de synthèse a pour objectif de rendre compte des dynamiques territoriales du Brabant wallon. Pour ce faire, il dresse l'état des lieux du niveau d'équipement des communes du Brabant wallon en services à la population, en activités économiques et en infrastructures de tourisme et repositionne le Brabant wallon dans ses différents bassins (démographiques, d'emploi, d'enseignement secondaire et d'achats).

5.2.1. NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES DU BRABANT WALLON

5.2.1.1. Equipement en services à la population

La carte rendant compte du degré d'équipement en services à la population en Brabant wallon fait ressortir les principales polarités du territoire provincial même si aucune n'atteint le meilleur degré d'équipement qui est le monopole des plus grandes villes wallonnes (Liège, Charleroi, Namur, Verviers, Tournai, Mons, Huy, Arlon et Marche-en-Famenne).

La mesure du degré d'équipement des communes en services à la population se base non seulement sur la diversité des fonctions présentes sur la commune mais également sur le niveau de service rendus. Ce dernier est lié à la fréquence à laquelle les populations recourent aux dits services et à leur plus ou moins grande rareté/présence sur le territoire étudié. Les services considérés ont trait à sept thématiques : la santé, la gouvernance, l'enseignement, la culture, le sport, le commerce de détail et la mobilité.

Ainsi, les polarités de Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN et Jodoigne obtiennent un degré d'équipement 2 (sur une échelle de 4). Cela signifie que l'on retrouve dans ces communes une diversité de 5, 6 ou 7 thématiques de services à la population de niveau 2.

Les polarités de Tubize, Waterloo et Wavre – ainsi que les communes de La Hulpe, Rixensart, Genappe, Court-Saint-Etienne et Perwez – disposent d'un niveau d'équipement en services à la population de degré 3. Cela signifie que l'on retrouve dans ces communes une diversité de 4, 5, 6 ou 7 thématiques de services à la population de niveau 3.

Finalement, les 15 dernières communes du Brabant wallon obtiennent un niveau d'équipement en services à la population de degré 4 (sur 4) signifiant qu'elles peuvent accueillir des services de niveau 3 mais d'une quantité ou d'une diversité insuffisante.

5.2.1.2. Intensité de l'activité économique

La carte rendant compte du degré d'intensité de l'activité économique en Brabant wallon fait ressortir les polarités de Nivelles, de Wavre et d'Ottignies-LLN au même niveau que les autres grandes polarités régionales (Liège, Charleroi, Namur, Mons et Tournai). Ces communes enregistrent un ratio d'emploi intérieur supérieur ou égal au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone (cela signifiant qu'elle sont très attractives) et comprennent plus de 20.000 postes de travail. Seulement 10 communes wallonnes atteignent ce niveau.

Trois autres communes du Brabant wallon se démarquent également. La commune de Braine-l'Alleud obtient un degré 2 et les communes de Waterloo et de Mont-Saint-Guibert un degré 3. Cela signifie que ces trois communes sont également attractives et qu'elles comptabilisent entre 10.000 et 20.000 postes de travail pour Braine-l'Alleud et entre 5.000 et 10.000 pour Waterloo et Mont-Saint-Guibert.

Enfin, les autres communes du Brabant wallon, classées en degré 4, sont considérées comme pas suffisamment attractives et/ou comptabilisant moins de 5.000 postes de travail.



5.2.1.3. Touristicité des communes

Trois variables ont été mobilisées pour identifier les communes les plus touristiques de Wallonie : la capacité d'accueil opérationnelle des hébergements, le nombre de nuitées dans les hébergements et la fréquentation des attractions et musées.

Comme cela s'observe sur la carte rendant compte du score de touristicité des communes du Brabant wallon, la commune de Wavre arrive dans le haut du classement avec 22 autres communes wallonnes. Elle se trouve en moyenne dans les 10 % les meilleures sur les trois variables.

Les communes de Nivelles, Waterloo, La Hulpe et Ottignies-LLN obtiennent également de très bons scores et se trouvent en moyenne dans les 10 % à 30 % les meilleures sur les trois variables.

Enfin, les communes de Rixensart, Genappe et Villers-la-Ville sont encore dans les 30 % à 50 % les meilleures sur les trois variables.

Carte 63 Degré d'équipement en services à la population en Brabant wallon

Degré d'équipement en services à la population

- Degré I - 6 à 7 thématiques différentes de niveau 1 (11)
- Degré II - 5 à 7 thématiques différentes de niveau 2 (30)
- Degré III - 4 à 7 thématiques différentes de niveau 3 (74)
- Degré IV - moins de 3 thématiques différentes de niveau 3 (147)

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite nationale

Fond de plan

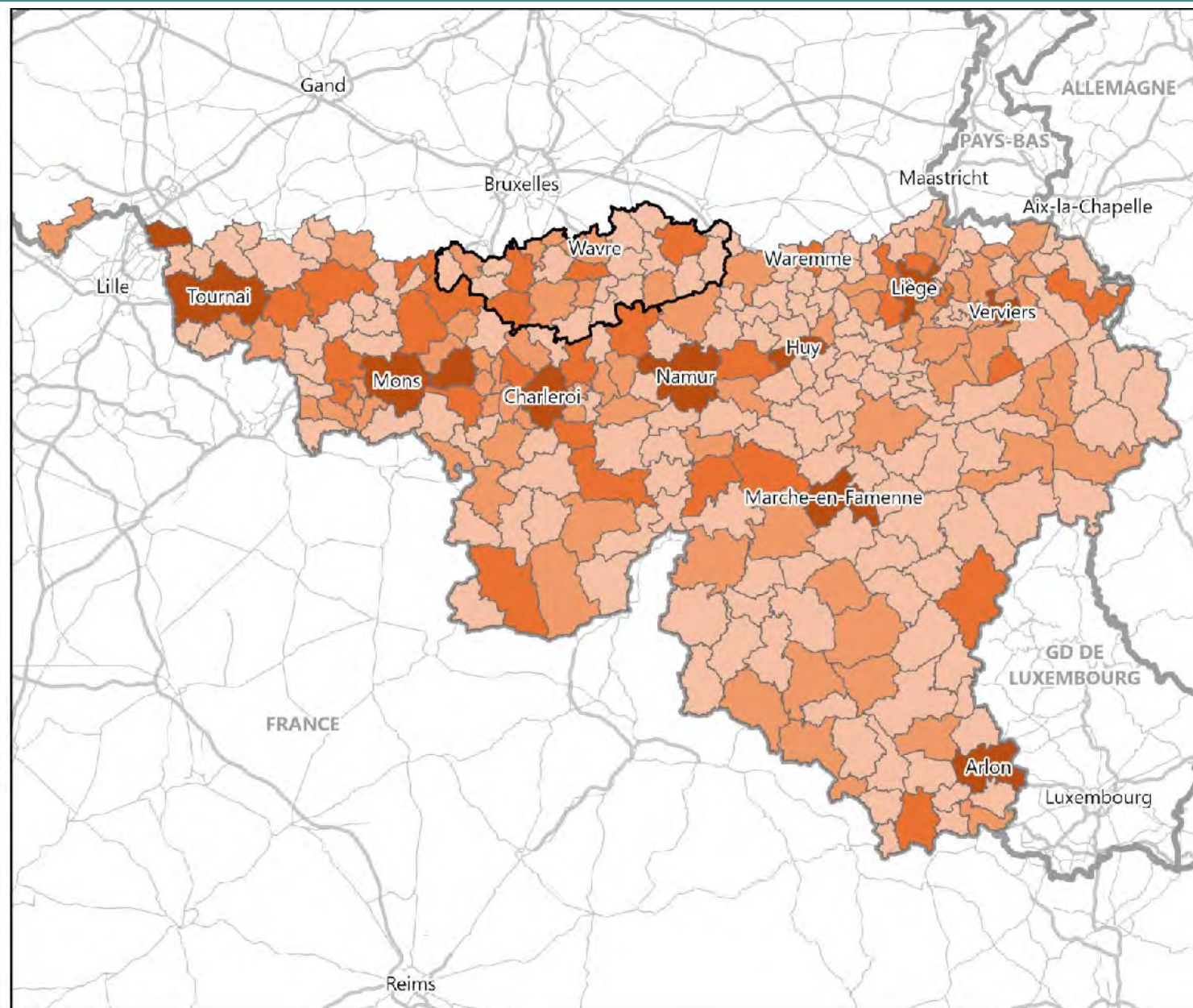
- Autoroute
- Voirie principale

Degré d'équipement en services à la population de la province du Brabant wallon en 2019

Auteur : Spi

Sources : Comptes de l'emploi wallon (2019), IWEPS (2022), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 64 Degré d'intensité de l'activité économique en Brabant wallon

Degré d'intensité d'activités économiques

- Degré I - Attractivité et plus de 20 000 postes d'emploi (10)
- Degré II - Attractivité et entre 10 000 et 20 000 postes d'emploi (8)
- Degré III - Attractivité et entre 5 000 et 10 000 postes d'emploi (11)
- Degré IV - Pas suffisamment attractif et/ou moins de 5 000 postes (232)

Limites administratives

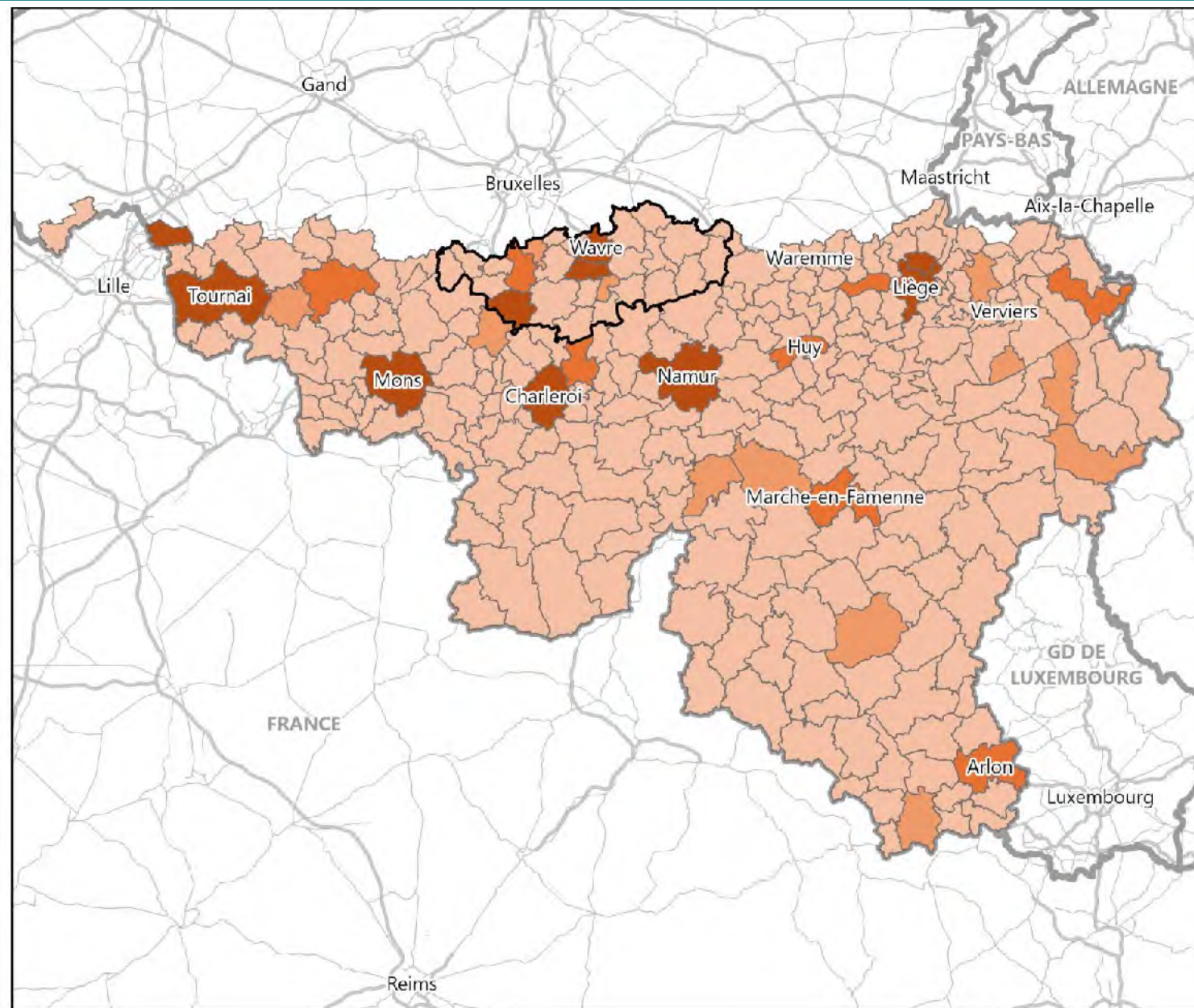
- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Degré d'intensité d'activités économiques de la province du Brabant wallon en 2019
Auteur : Spi
Sources : Comptes de l'emploi wallon (2019), IWEPS (2022), IGN (2023), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 65 Score de touristicité des communes du Brabant wallon

Score de touristicité

- Très haut (23)
- Haut (41)
- Moyen (44)
- Bas (154)

Limites administratives

- Limite communale
- Province du Brabant wallon
- Limite nationale

Fond de plan

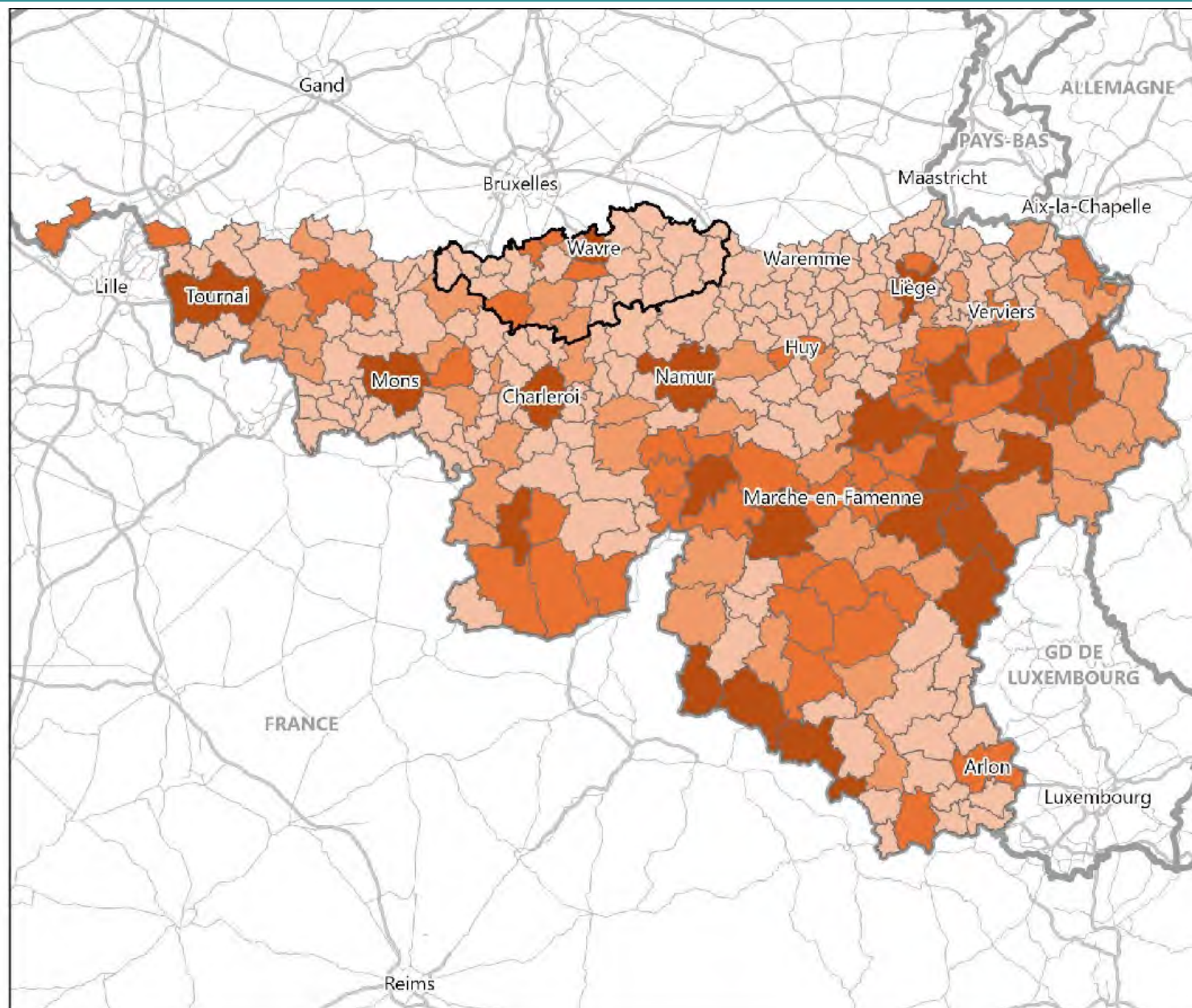
- Autoroute
- Voirie principale

Score de touristicité de la province du Brabant wallon en 2019

Auteur : Spi

Sources : OwT, CGT, Statbel, DG, CPDT, IWEPS (2019), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020)

0 25 50 Km





5.2.2. POSITIONNEMENT EN TERMES DE DÉMOGRAPHIE

A l'initiative du Brabant wallon, une étude spécifique sur les tendances démographiques récentes et les projections de population et de ménages des communes du Brabant wallon a été réalisée par un bureau d'études spécialisé en la matière, le Centre de recherche en démographie de l'UCLouvain, en 2017.

Cette étude a notamment permis de mettre en évidence quatre « bassins démographiques » en Brabant wallon, c'est-à-dire des groupes de communes qui se caractérisent par des profils d'évolutions homogènes de leur population. Pour ce faire, trois variables ont été prises en considération : l'évolution du chiffre de la population, la composante naturelle de la population (natalité – mortalité) et la composante migratoire de la population (immigration – émigration).

- Le premier bassin, situé au nord du Brabant wallon, réuni 4 communes : La Hulpe, Waterloo, Lasne et Rixensart.
- Le deuxième bassin, localisé au centre du Brabant wallon, ceinture le premier bassin et comprend 11 communes : Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, Genappe, Villers-la-Ville, Chastre, Court-Saint-Etienne, Ottignies-LLN, Wavre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Beauvechain.
- Le troisième bassin, situé à l'extrême ouest du Brabant wallon se compose de 4 communes : Rebecq, Tubize, Ittre et Nivelles.
- Le quatrième bassin, localisé à l'est du Brabant wallon, rassemble 8 communes : Mont-Saint-Guibert, Walhain, Perwez, Incourt, Jodoigne, Ramillies, Orp-Jauche et Hélécine.

Les évolutions différentielles entre les différents « bassins » du Brabant wallon correspondent au phasage du processus de périurbanisation de Bruxelles. Cela signifie que la croissance démographique des différentes zones se fait selon un principe de forte croissance-saturation qui explique l'extension spatiale du processus.

Ainsi, le nord du Brabant wallon a connu sa période de forte croissance entre 1950 et 1975 pour ensuite décliner. En ce qui concerne le centre du Brabant wallon, la population a augmenté rapidement entre 1965 et 1980. Ensuite, son taux de croissance a ralenti sensiblement jusqu'à aujourd'hui.

L'est du Brabant wallon, en déclin démographique jusqu'en 1975, est depuis en forte croissance démographique. Enfin, la zone ouest se caractérise, depuis le début des années 2000, par une certaine reprise démographique, après une longue période de décélération de son rythme de croissance.

En résumé, ce sont actuellement les communes de l'est et de l'ouest du Brabant wallon qui bénéficient de la croissance démographique la plus vigoureuse. A l'inverse, les communes du centre et surtout celles du nord affichent des taux de croissance plus lents, en raison notamment de la saturation foncière mais également du vieillissement plus marqué de la population dans ces territoires.

Carte 66 Bassins démographiques en Brabant wallon

Bassins démographiques du Brabant wallon

- Zone nord
- Zone centre
- Zone est
- zone ouest

Limites administratives

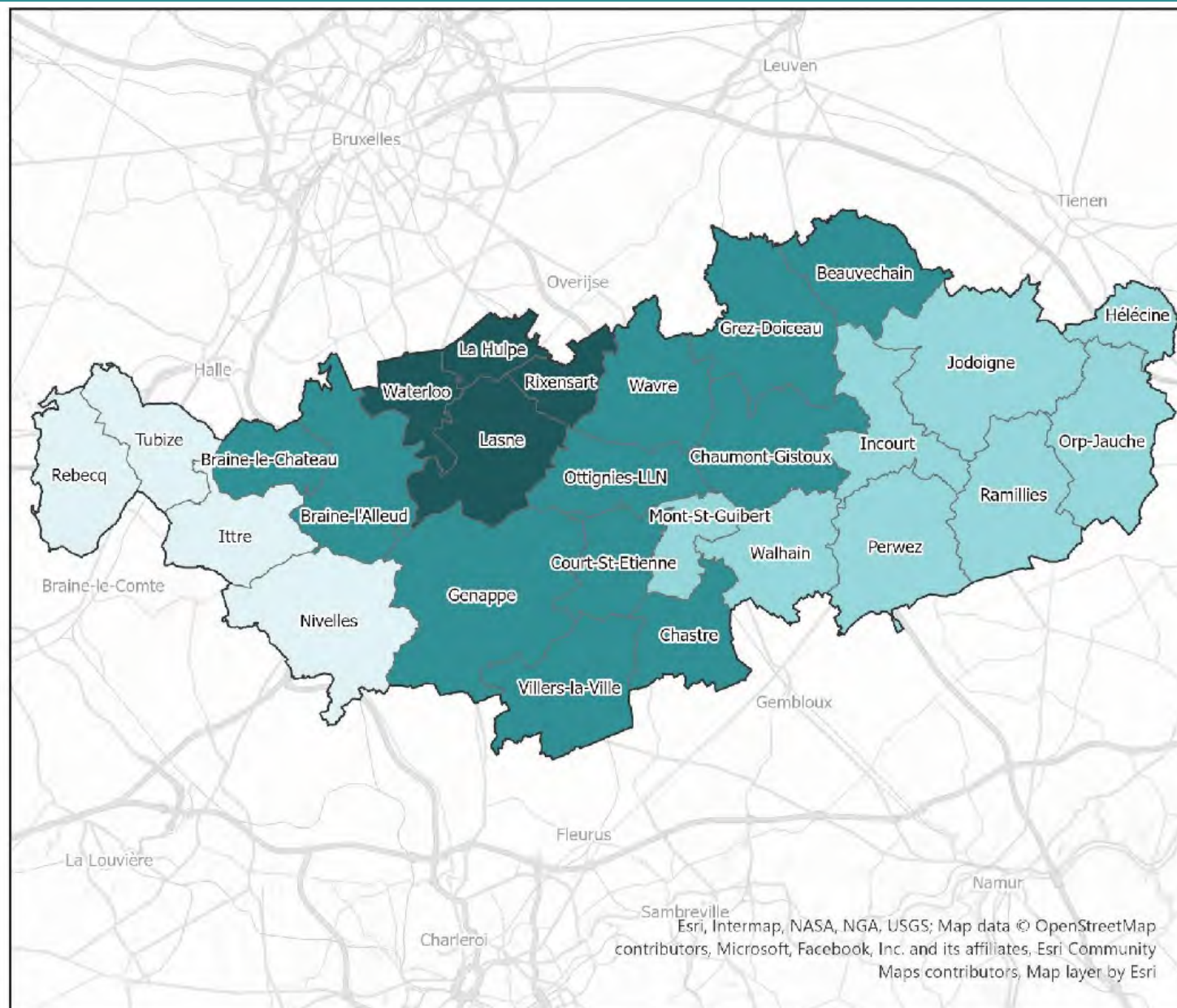
- Communes
- Provinces

Bassins démographiques du Brabant wallon

Auteur: Le Brabant wallon

Source: DEMO-UCLouvain, 2017

0 5 10
km



Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS; Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri



5.2.3. POSITIONNEMENT EN TERMES D'ÉCONOMIE ET D'EMPLOI

A l'échelle nationale, le Brabant wallon fait partie du bassin d'emploi de Bruxelles ; un bassin d'emploi se définissant comme un espace géographique à l'intérieur duquel la majorité des actifs résident et travaillent. Au sein de ce bassin qui regroupe 118 communes, Bruxelles est considéré comme le pôle d'emploi principal mais d'autres pôles d'emploi « secondaires » cohabitent dans cet ensemble.

Ainsi, en ne considérant que les flux internes à la Wallonie, le Brabant wallon compte deux bassins d'emploi : celui de Wavre et celui de Braine-l'Alleud. Le premier bassin d'emploi – qui intègre le bipôle régional de Wavre-Ottignies-LLN – compte 21 communes : 20 en Brabant wallon et une en province de Liège (Lincent). Le deuxième bassin d'emploi – qui englobe le bipôle d'ancrage de Braine-l'Alleud-Waterloo et le pôle d'ancrage de Nivelles – comptabilise 7 communes du Brabant wallon et 5 communes du Hainaut.

5.2.4. POSITIONNEMENT EN TERMES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En considérant l'ensemble des flux scolaires – c'est-à-dire les flux internes à la Wallonie mais également les flux sortant vers la Flandre et la Région bruxelloise – les communes du Brabant wallon sont réparties en huit bassins scolaires de l'enseignement secondaire.

Le Brabant wallon compte quatre bassins scolaires qui n'incluent que des communes du territoire provincial. Il s'agit des bassins scolaires de Waterloo (4 communes), Wavre (5 communes), Ottignies-LLN (4 communes) et Jodoigne (3 communes). Ensuite, le bassin scolaire de Nivelles (5 communes en Brabant wallon) englobe également 2 communes du Hainaut (Seneffe et Pont-à-Celles). Enfin, 6 communes du Brabant wallon sont intégrées à des bassins scolaires extérieurs. Ainsi, à l'ouest du Brabant wallon, Rebecq et Tubize intègrent le bassin scolaire d'Ath (Hainaut) ; au sud du Brabant wallon, les communes de Chastre et Perwez font partie du bassin scolaire de Gembloux (Namur) et à l'est du Brabant wallon, les communes d'Hélécine et d'Orp-Jauche rejoignent le bassin scolaire de Hannut (Liège).

Carte 67 Bassins d'emploi en Brabant wallon (sans prise en compte des flux sortants)

Bassin d'emploi

— Limite bassin d'emploi

▲ Centre de bassin

Limites administratives

— Province du Brabant wallon

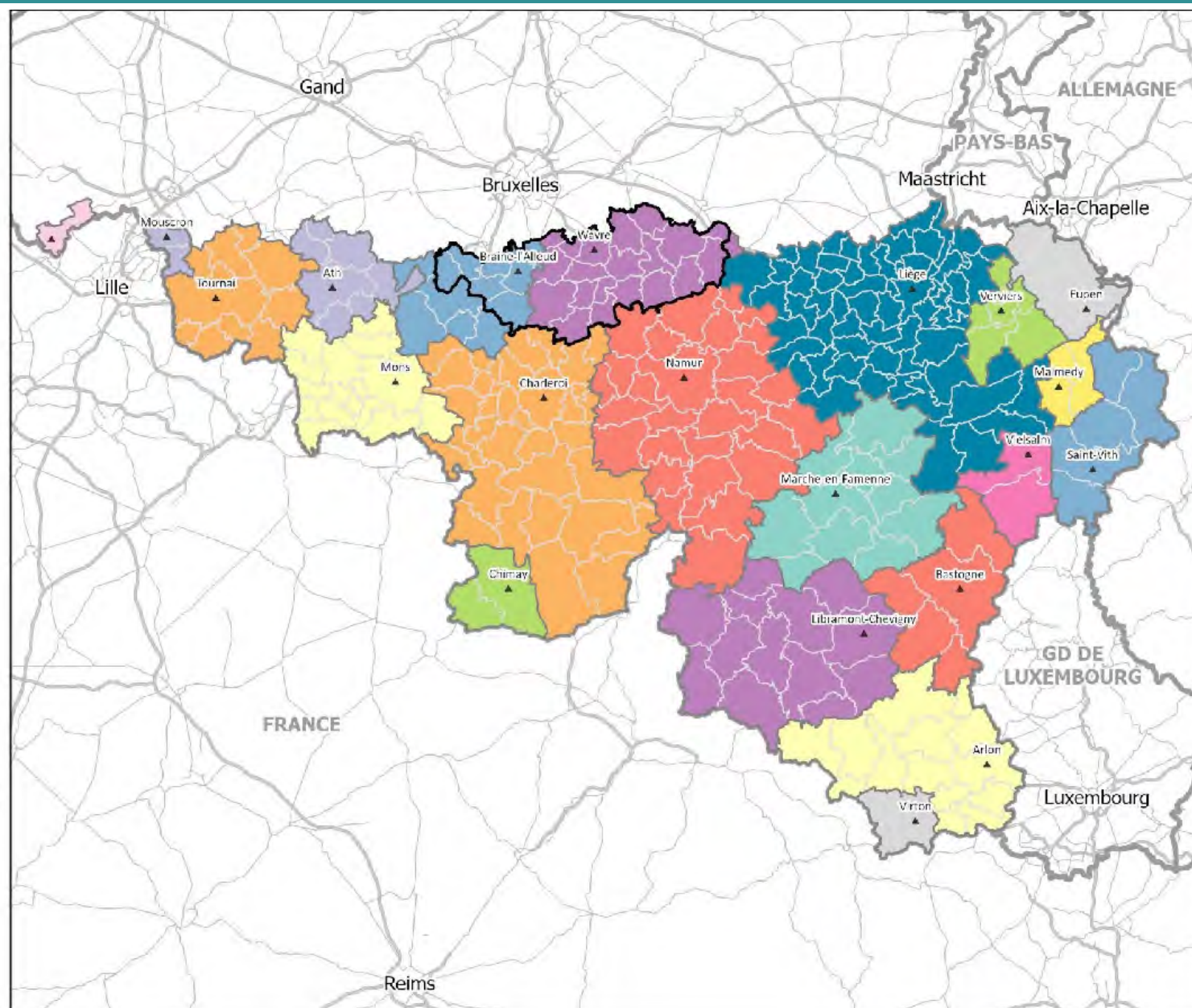
— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

— Voirie principale



Bassins d'emploi de la province du Brabant wallon en 2019

Auteur : Spi

Sources : ONSS statistique décentralisée (2019),
IWEPS (2024), IGN (2023), Eurostat (2020),
OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 68 Bassins scolaires d'enseignement secondaire en Brabant wallon

Bassins scolaires

— Limite bassin scolaire

▲ Centre du bassin

Limites administratives

— Limite communale

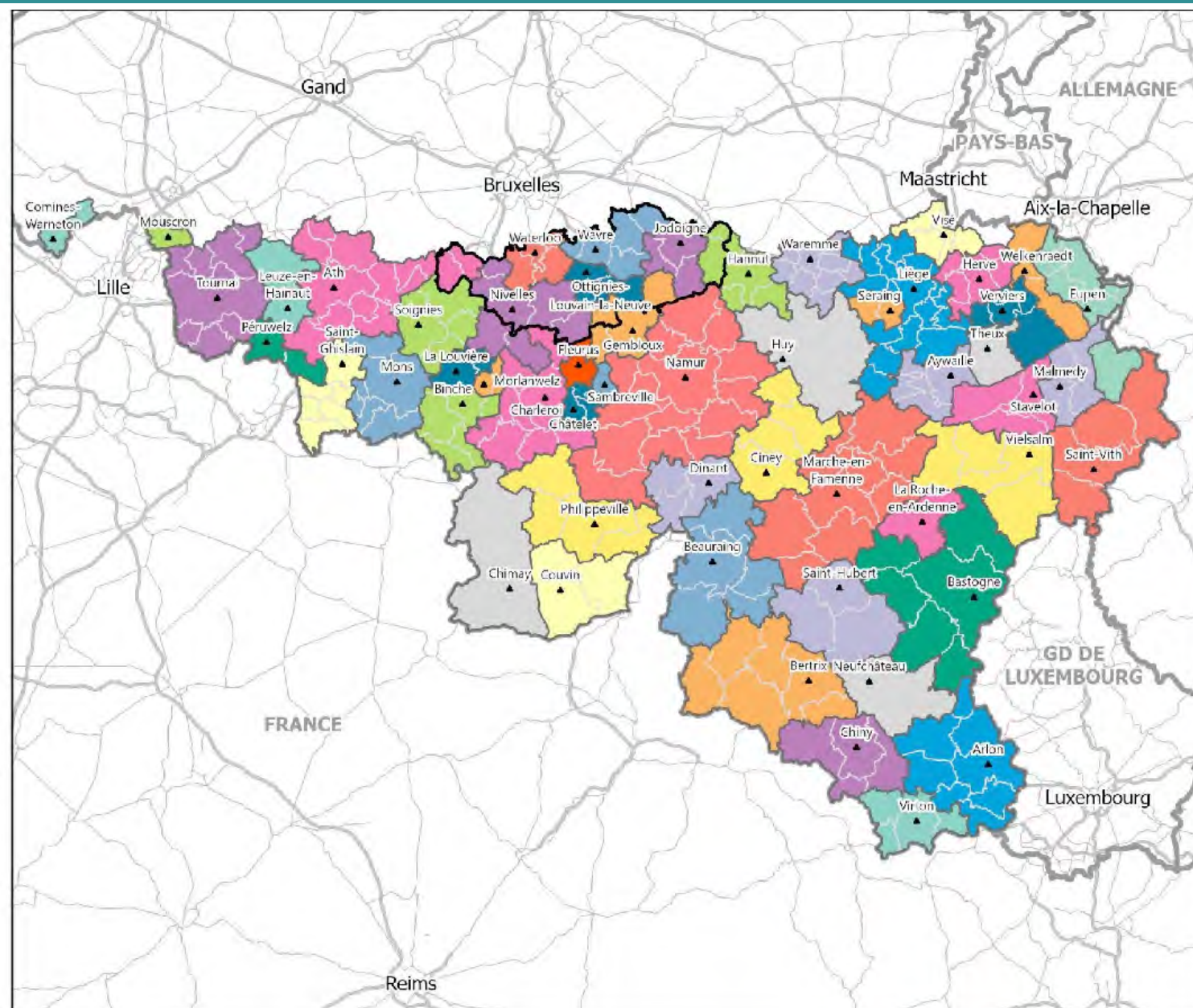
— Province du Brabant wallon

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

— Voirie principale



Bassins scolaires pour l'enseignement secondaire de la province du Brabant wallon en 2019

Auteur : Spi

Sources : FWB-ETNIC (2019-2020), IWEPS (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





5.2.5. POSITIONNEMENT EN TERMES DE COMMERCE

Les comportements commerciaux varient selon le type d'achats effectués. Ainsi, trois types de bassins d'achats sont identifiés :

- Les bassins d'achats courants ou alimentaires, c'est-à-dire les courses élémentaires effectuées au moins une fois par semaine (avec ou sans voiture) ;
- Les bassins d'achats légers ; c'est-à-dire les achats plus rares qui ne nécessitent pas forcément l'utilisation d'une voiture pour transporter les produits achetés (vêtements, livres...) ;
- Les bassins d'achats lourds ; c'est-à-dire les achats plus rares et encombrants qui nécessitent le plus souvent l'utilisation d'une voiture ou d'une camionnette pour transporter les produits achetés (meubles, électroménagers, matériaux de bricolage...).

Les communes du Brabant wallon appartiennent à onze bassins d'achats courants ou alimentaires.

- Le Brabant wallon compte six bassins d'achats courants qui ne concernent que des communes du territoire provincial : Tubize (3 communes), Waterloo (3 communes), La Hulpe (2 communes), Ottignies-LLN (3 communes), Wavre (4 communes) et Jodoigne (4 communes) ;
- Le bassin d'achats courants de Nivelles inclut la commune de Nivelles et une commune du Hainaut (Seneffe) ;
- Sept communes du Brabant wallon sont intégrées à des bassins d'achats courants extérieurs. Ainsi, à l'ouest du Brabant wallon, Rebecq intègre le bassin d'achats courants de Soignies (Hainaut), au sud du Brabant wallon, Villers-la-Ville rejoint le bassin d'achats courants de Charleroi (Hainaut) tandis que Chastre, Mont-Saint-Guibert et Walhain rejoignent le bassin d'achats courants de Gembloux (Namur) et à l'est du Brabant wallon, Hélécinne et Orp-Jauche font partie du bassin d'achats courants de Hannut (Liège).

Les communes du Brabant wallon appartiennent à quatre bassins d'achats légers.

- Le bassin d'achats légers de Waterloo est le seul à ne comprendre que des communes du territoire provincial (3 communes) ;
- Le bassin d'achats légers de Nivelles inclut 7 communes du Brabant wallon et 3 communes du Hainaut (Seneffe, Ecaussinnes et Braine-le-Comte) ;
- Le bassin d'achats légers de Wavre-LLN est constitué de 15 communes du Brabant wallon ainsi que deux communes de Namur (Sombreffe et Gembloux) ;
- Le bassin d'achats légers de Liège intègre deux communes du Brabant wallon dans son périmètre (Hélécinne et Orp-Jauche).

Les communes du Brabant wallon appartiennent à cinq bassins d'achats lourds.

- Le Brabant wallon compte deux bassins d'achats lourds qui ne concernent que des communes du territoire provincial : Waterloo (9 communes) et Wavre-LLN (13 communes) ;
- Cinq communes du Brabant wallon sont intégrées à des bassins d'achats lourds extérieurs. Ainsi, au sud du Brabant wallon, Villers-la-Ville intègre le bassin d'achats lourds de Charleroi (Hainaut) et les communes de Chastre et Walhain celui de Gembloux (Namur) et à l'est du Brabant wallon, Hélécinne et Orp-Jauche font partie du bassin d'achats lourds de Hannut (Liège).

Carte 69 Bassins d'achats courants en Brabant wallon

Bassins de consommation d'achats courants

— Limite bassin d'achats courants

Limites administratives

— Province du Brabant wallon

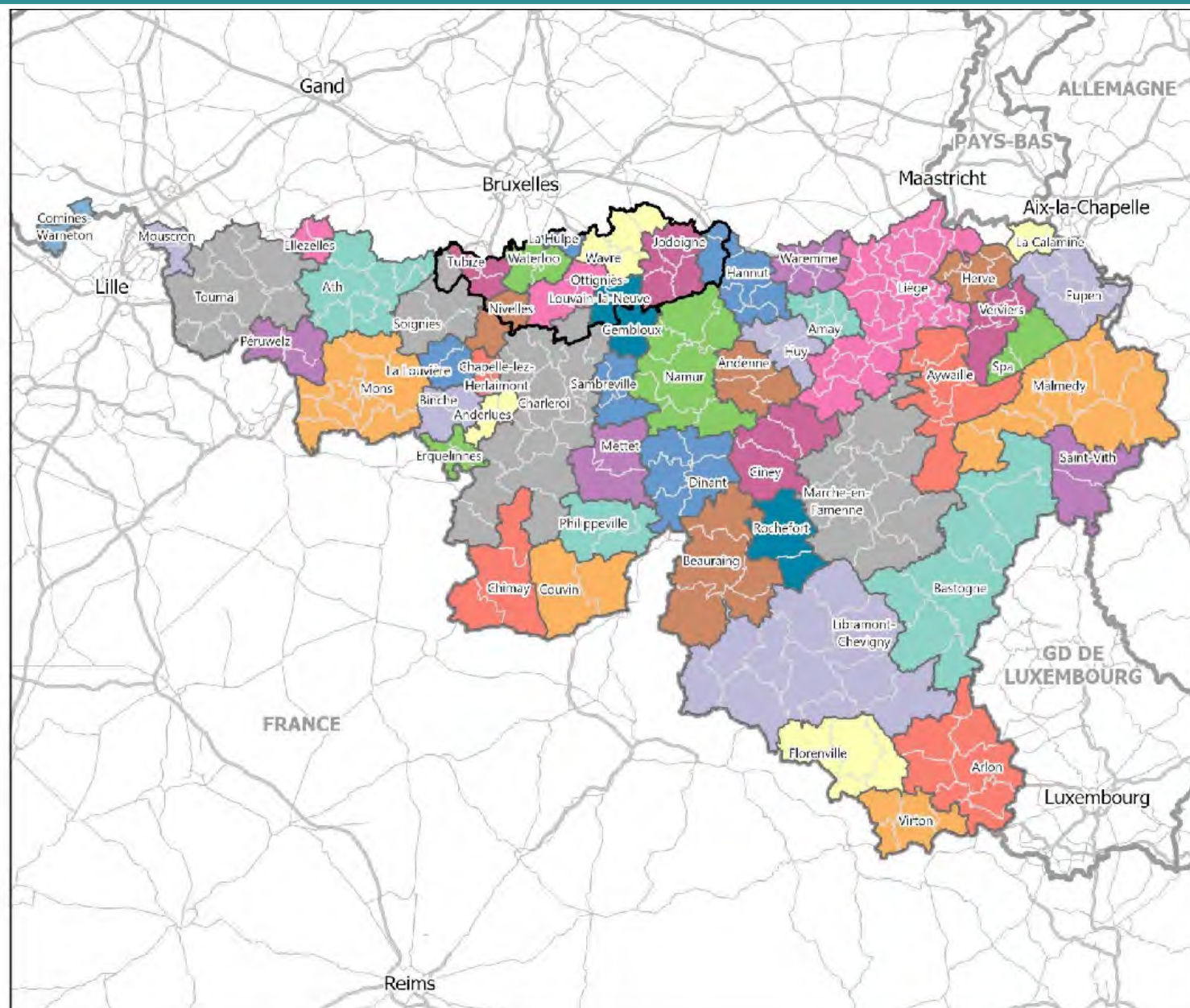
— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

— Voirie principale



Bassins d'achats courant de la province du Brabant wallon en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

Carte 70 Bassins d'achats semi-courants légers en Brabant wallon

Bassins de consommation d'achats semi-courants légers

— Limite bassin d'achats semi-courants légers

Limites administratives

— Province du Brabant wallon

— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

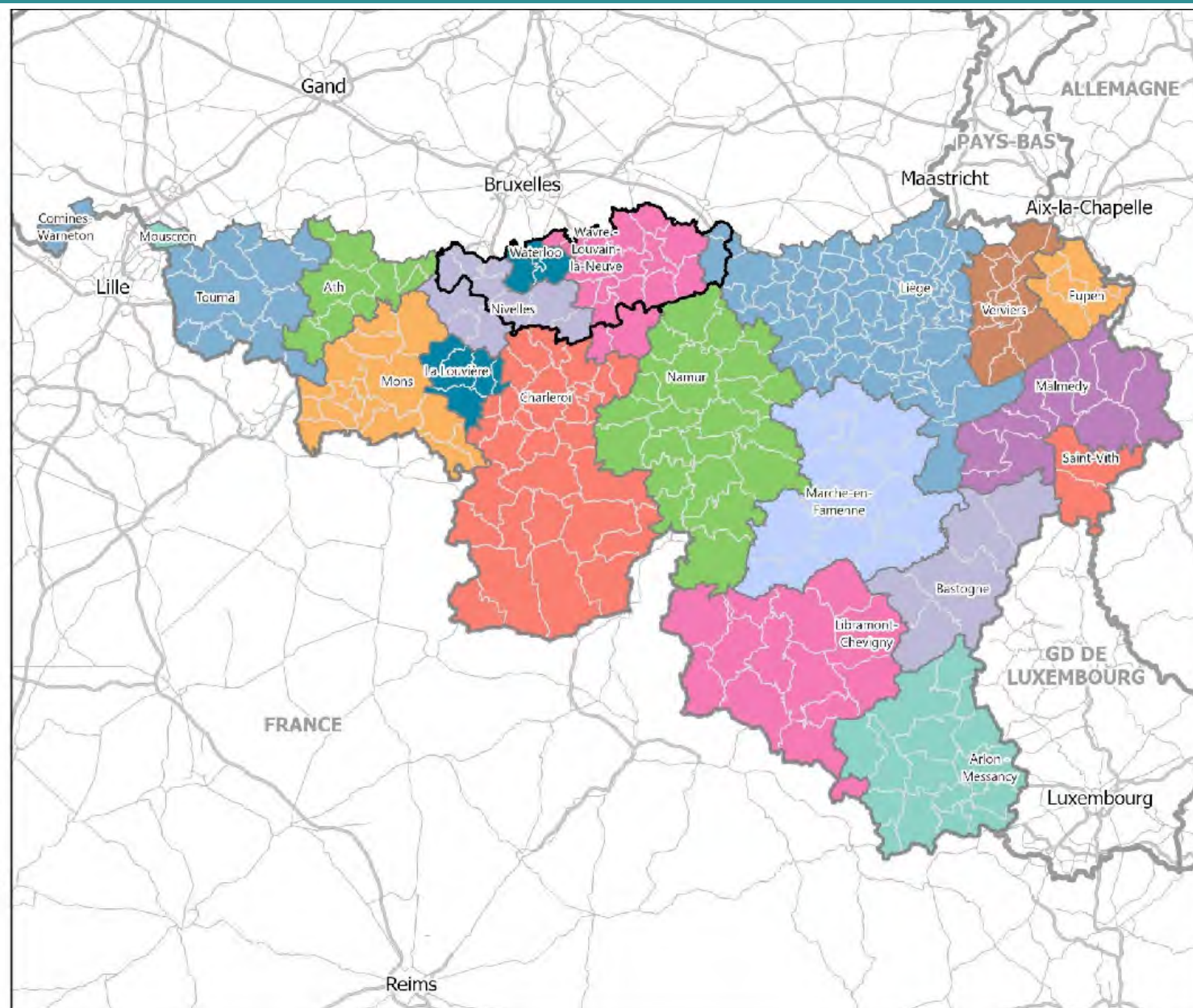
— Voirie principale

Bassins d'achats semi-courants légers de la province du Brabant wallon en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



Carte 71 Bassins d'achats semi-courants lourds en Brabant wallon

Bassins de consommation d'achats semi-courants lourds

— Limite bassin d'achats semi-courants lourds

Limites administratives

— Province du Brabant wallon

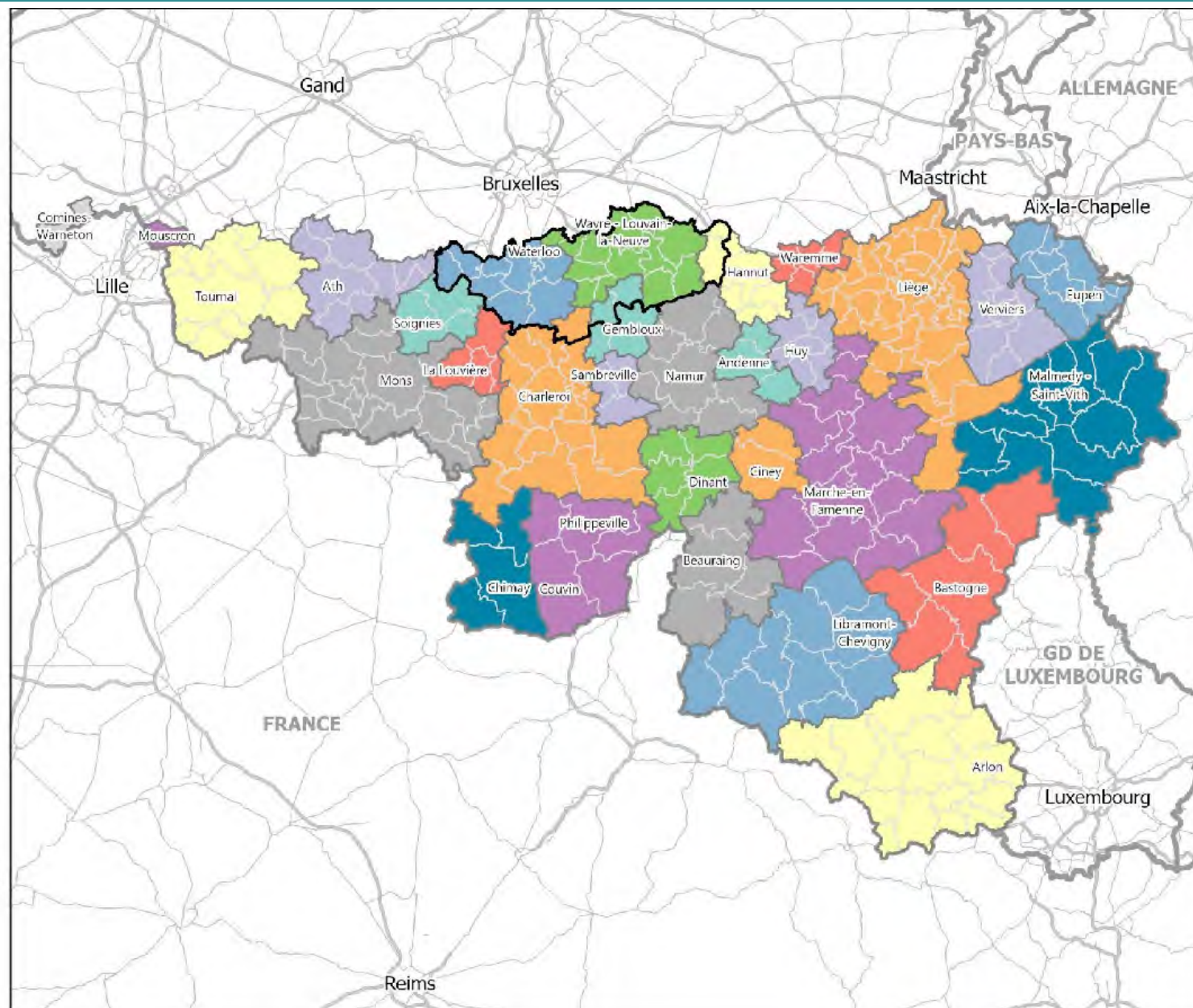
— Limite communale

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

— Voirie principale



Bassins d'achats semi-courants lourds de la province du Brabant wallon en 2023

Auteur : Spi

Sources : SEGEFA-ULiège (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





6

ANNEXES



6.1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Les perspectives de population et de ménages au niveau communal ont été calculées sur la base des perspectives du Bureau Fédéral du Plan (BFP) publiées en janvier 2024, en concordance complète avec celles-ci.

La méthode est basée sur la détermination de deux coefficients pour chaque commune, destinés à multiplier les perspectives du BFP, en matière de population ou de nombre de ménages, pour obtenir des perspectives à l'échelle communale pour ces deux mêmes données. Afin d'assurer la concordance avec les perspectives du BFP, il a été imposé que la somme des contributions communales au sein d'un arrondissement soit égale à la perspective du BFP pour cet arrondissement. Les coefficients de pondération communaux ont été déterminés de manière à tenir compte des tendances observées au sein de l'arrondissement au cours des 6 dernières années, entre 2018 et 2024 donc. Plus précisément, il a été choisi de considérer que la contribution (en %) de chaque commune aux accroissements de population et de nombre de ménages enregistrés entre 2018 et 2024 au sein de son arrondissement, allait être identique entre 2024 et 2030, 2024 et 2036 et 2024 et 2042.

Autrement écrit, si P est la population totale et NM le nombre de ménages privés, on a que pour toutes les communes d'un arrondissement et que pour toutes les années égales à 2030, 2036 et 2042 :

$$\begin{cases} \Delta P_{commune}^{BFP}(2024 \rightarrow \text{année}) \cdot \alpha_{commune}^P = \Delta P_{commune}(2024 \rightarrow \text{année}) \\ \alpha_{commune}^P = \frac{|\Delta P_{commune}(2018 \rightarrow 2024)|}{|\Delta P_{arrondissement}(2018 \rightarrow 2024)|} \end{cases}$$

$$\begin{cases} \Delta NM_{commune}^{BFP}(2024 \rightarrow \text{année}) \cdot \alpha_{commune}^{NM} = \Delta NM_{commune}(2024 \rightarrow \text{année}) \\ \alpha_{commune}^{NM} = \frac{|\Delta NM_{commune}(2018 \rightarrow 2024)|}{|\Delta NM_{arrondissement}(2018 \rightarrow 2024)|} \end{cases}$$

Puisqu'on a

$$\sum_{\{\text{arrondissement}\}} \alpha_{commune}^P = 1$$

Et

$$\sum_{\{\text{arrondissement}\}} \alpha_{commune}^{NM} = 1,$$

On a concordance entre les perspectives proposées à l'échelle communale dans ce document et celles publiées à l'échelle de l'arrondissement par le BFP en 2024.

On obtient dès lors une estimation de la population de la commune (du nombre de ménages privés), pour chaque année = 2030, 2036 ou 2042, en additionnant ce résultat à la population (au nombre de ménages privés) de 2024 :

$$P_{commune}(\text{année}) = P_{commune}(2024) + \Delta P_{commune}(2024 \rightarrow \text{année})$$

$$NM_{commune}(\text{année}) = NM_{commune}(2024) + \Delta NM_{commune}(2024 \rightarrow \text{année})$$

Il est à noter que cette méthode peut, pour certaines communes, mettre en avant des dynamiques démographiques très spécifiques (décroissance de population au cours des 6 dernières années notamment) qui ne s'inscrivent pas dans les tendances observées à l'échelle wallonne ou provinciale. Cela s'explique par deux points :

- **La dépendance du calcul en l'arrondissement**

Certains arrondissements sont centrés sur des pôles importants comme l'arrondissement de Namur par exemple. Certaines communes, situées dans un arrondissement mais limitrophes avec d'autres, comme c'est le cas de Mettet, pourraient présenter des dynamiques différentes, dépendantes des différents arrondissements auxquels elles appartiennent.

- **L'importance accordée dans la pondération aux tendances observées au cours des 6 dernières années**

Comme évoqué ci-dessus, l'estimation se base sur l'évolution de la population ou du nombre de ménages au cours des 6 dernières années. Il est possible que certaines communes aient connu au cours de ces 6 dernières années une évolution de leur population très différente de leur moyenne sur un intervalle de temps plus long, ce qui influencera donc leurs perspectives de population pour les 18 prochaines années



6.2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À L'OUTIL LEODICA

L'outil LEODICA - développé pour Spi par le Professeur Didier Van Caillie des HEC ULiège - permet de déterminer le poids territorial d'une entreprise (ou son influence) dans le développement économique de sa région.

L'outil reprend toutes les entreprises dont le siège social se situe en Belgique, qui publient des comptes annuels à la BNB et qui ont au moins 1.000 € au total de l'actif. Ne sont entre autres pas repris, les indépendants en personne physique puisqu'ils ne publient pas de comptes. Les informations fournies sont rapportées à la localisation du siège social.

Il convient de noter que les différentes unités d'établissements d'une entreprise, les succursales, n'ont pas, contrairement à des filiales, de personnalité juridique ; elles ne publient donc pas de comptes individuels et ne peuvent pas être identifiées dans l'outil. Comme le siège social et les unités d'établissement ne sont pas toujours localisés dans la même province ou région, il sera nécessaire d'être attentif au périmètre d'analyse choisi.

6.2.1. LES INDICATEURS DU POIDS TERRITORIAL

Ils constituent l'ADN de LEODICA puisque qu'ils permettent de déterminer :

- La part et l'influence de l'entreprise sur le développement économique régional (VAL) et donc son caractère structurant ;
- Sa santé financière (SEC) ;
- Si elle est ou non en croissance maîtrisée (CRO).

6.2.1.1. La valeur ajoutée territoriale (VAL) et les entreprises structurantes

Il s'agit d'un indicateur synthétique présenté comme une cote sur 50. Il prend en compte la création de valeur ajoutée, la productivité du travail c'est-à-dire valeur ajoutée par personne occupée (VAPO), l'emploi direct et indirect et la part des actifs immobilisés dans l'actif total.

Il détermine dans quelle mesure une entreprise est structurante pour le territoire, c'est-à-dire dans quelle mesure elle contribue au développement économique de celui-ci en lui apportant emplois et valeur ajoutée.

Si le score excède 25/50, l'entreprise est considérée comme « **structurante** ».

6.2.1.2. La pérennité financière (SEC)

Présenté comme une cote sur 50, cet indicateur synthétique prend en compte les indicateurs traditionnels de santé financière (liquidité, solvabilité et couverture des dettes par le cash-flow d'exploitation (ratio de Beaver)) ainsi que la variabilité du cash-flow d'exploitation et de la valeur ajoutée.

Si le score excède 25/50, l'entreprise est financièrement saine.

6.2.1.3. La maîtrise de la croissance (CRO)

Cet indicateur synthétique, également présenté comme une cote sur 50, détermine dans quelle mesure l'entreprise a connu sur les trois derniers exercices une croissance et si elle a pu maîtriser celle-ci.

Il prend en compte l'évolution de l'emploi direct, de la productivité du travail (VAPO), des actifs immobilisés, du cash-flow d'exploitation et du ratio besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires.

Si le score excède 25/50, l'entreprise présente une croissance maîtrisée.

6.2.1.4. Les fleurons

Les entreprises qui présentent pour les indicateurs VAL, SEC et CRO une cote qui excède 25/50, sont considérées par l'outil comme les « **fleurons** » car elles sont à la fois structurantes, saines financièrement et en croissance maîtrisée. Ce sont les entreprises les plus contributives au développement économique du territoire.

6.3. NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX DONNÉES FMD DE PROXIMUS

- **Première donnée collectée : le nombre de trajets (la définition d'un trajet étant le déplacement d'un point A à un point B en restant au moins 1h au point A et au point B)**
 - heure par heure sur 24h ;
 - pour un jour moyen de semaine, un mardi moyen, un samedi moyen et un dimanche moyen ;
 - entre le 15 avril 2022 et le 21 octobre 2022 hors vacances et jours fériés ;
 - pour les communes et sous-communes du Brabant wallon, les communes bruxelloises, les communes limitrophes et proches du Brabant wallon, quelques autres communes pôles (Arlon, Liège, Malines et Tournai) et les provinces belges ;
 - dans les 2 sens de déplacements du point de vue du Brabant wallon : origine BW et Destination BW.

Il y a donc deux niveaux de collecte pour le Brabant wallon :

- La sous-commune (// anciennes communes → 114 entités)
- La commune (en raison des dynamiques territoriales singulières des 2 polarités, la commune d'Ottignies-LLN a été scindée en 2 → virtuellement « 28 communes »)

- **Deuxième donnée collectée : le nombre de trajets entre les PAE²⁵ du Brabant wallon et les communes belges**
 - heure par heure sur 24h ;
 - pour un jour moyen de semaine, un mardi moyen, un samedi moyen et un dimanche moyen ;
 - entre le 15 avril 2022 et le 21 octobre 2022 hors vacances et jours fériés ;
 - dans les 2 sens de déplacements.
- **Filtres /pondérations appliqués à l'ensemble des données :**
 - Les trajets de moins de 5 minutes ont été filtrés (micro-mobilité) ;
 - Les allers-retours au niveau des TACS (antennes) ont été filtrés ;
 - La répartition des trajets entre le découpage des cellules Proxi-mus et le découpage des (sous-)communes s'est faite sur base du nombre d'unités de vie (plutôt que sur base de la surface).

²⁵ Parc d'Activités Economiques





7

TABLE DES ILLUSTRATIONS



7.1. GRAPHIQUES

Graphique 1 – Evolution relative de la population totale en Brabant wallon et en Wallonie (2008-2024, indice 100 = population en 2008). Source : IWEPS.	38
Graphique 2 – Pyramide des âges du Brabant wallon en 2024, comparaison avec la pyramide des âges de la Wallonie. Source : IWEPS.	39
Graphique 3 – Evolution de la part des moins de 20 ans en Brabant wallon et en Wallonie (2009-2024, indice 100 = 2009). Source : IWEPS.	40
Graphique 4 – Evolution de la part des plus de 65 ans en Brabant wallon et en Wallonie (2009-2024, indice 100 = 2009). Source : IWEPS.	40
Graphique 5 – Répartition des types de ménage en Brabant wallon, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS.	41
Graphique 6 – Evolution du solde naturel de 2008 à 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS.	42
Graphique 7 – Evolution du solde migratoire de 2008 à 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS.	42
Graphique 8 – Perspectives de population en Brabant wallon et en Wallonie de 2024 à 2042. Source : Bureau Fédéral du Plan.	43
Graphique 9 - Perspectives des ménages en Brabant wallon et en Wallonie de 2024 à 2042. Source : Bureau Fédéral du Plan	44
Graphique 10 – Perspectives démographiques (population, nombre et taille des ménages) en Brabant wallon de 2024 à 2042. Source : Bureau Fédéral du Plan	44
Graphique 11 – Evolution du revenu médian. Source : SPF économie – STATBEL	46
Graphique 12 – Evolution du ratio d’emploi intérieur. Source : Compte de l’emploi wallon (calcul IWEPS)	48
Graphique 13 – Evolution du taux de chômage administratif (15-64 ans), moyenne annuelle. Source : Comptes de l’emploi wallon, calculs IWEPS	49
Graphique 14 – Evolution du nombre de demandeurs d’emploi inoccupés (DEI)	49
Graphique 15 – Evolution du PIB par habitant. Source : BNB.	52
Graphique 16 – Evolution de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) sur 10 ans en Brabant wallon. Source : BNB.	53

Graphique 17 – Typologie de l’emploi en Brabant wallon - Source : BNB.	54
Graphique 18 – Répartition des postes de salariés et d’indépendants en Brabant wallon en 2022. Source : ONSS.	55
Graphique 19 – Répartition des secteurs d’activité des entreprises - Source : LEODICA	56
Graphique 20 – Répartition du pourcentage d’entreprises structurantes et de fleurons en 2024 - Source : LEODICA	57
Graphique 21 – Pourcentage d’entreprises par tranches d’âge en 2024. Source : LEODICA	59
Graphique 22 – Poids territorial des entreprises des PAE d’in BW en 2024 - Source : LEODICA	62
Graphique 23 - Poids territorial des entreprises en Brabant wallon en 2024.	62
Graphique 24 – Secteurs d’activité principaux dans les PAE d’in BW. Source : BCE, in BW	63
Graphique 25 – Evolution de l’artificialisation des terres par affectation 2003-2023 (/1000ha). Source : SPF, Walstat.	71
Graphique 26 – Profil des ménages candidats à un logement public en Brabant wallon. Source : Centre d’études en Habitat Durable de Wallonie 2023.	81
Graphique 27 – Répartition de la production de logements (en unités) dans les communes du Brabant wallon entre 2008 et 2023. Source : matrice cadastrale, 2023.	84
Graphique 28 – Part et nombre de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie en 2008. Source : matrice cadastrale, 2023.	85
Graphique 29 – Part et nombre de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie en 2023. Source : matrice cadastrale, 2023.	85
Graphique 30 – Part et nombre de rénovations et de constructions neuves en Brabant wallon et en Wallonie en 2008. Source : matrice cadastrale, 2023.	87
Graphique 31 – Part et nombre de rénovations et de constructions neuves en Brabant wallon et en Wallonie en 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.	87
Graphique 32 – Evolution du taux de nouvelles constructions en Brabant wallon et en Wallonie de 2007 à 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.	88
Graphique 33 – Evolution du taux de rénovations en Brabant wallon et en Wallonie de 2007 à 2022. Source : matrice cadastrale, 2023.	88



Graphique 34 – Evolution du prix médian des maisons en Brabant wallon et en Wallonie entre 2010 et 2023. Source : Statbel, 2023. 94

Graphique 35 – Evolution du prix médian des appartements en Brabant wallon et en Wallonie entre 2010 et 2023. Source : Statbel, 2023. 94

Graphique 36 – Evolution du ratio entre prix de l’immobilier et revenu entre 2010 et 2017 en Brabant wallon et Région wallonne. Source : SPF ECO, IWEPS, 2021. 95

Graphique 37 – Pourcentage de superficies pour chacune des utilisations du sol en Brabant wallon, avec un focus sur les terrains artificialisés, au 1^{er} janvier 2023. Sources : SPF Finances, IWEPS. 98

Graphique 38 – Evolution annuelle moyenne (2008-2023) des superficies pour chacune des utilisations du sol en Brabant wallon. Sources : SPF Finances, IWEPS. 98

Graphique 39 – Nombre de lits agréés par service hospitalier en Brabant wallon. Source : SPF Santé publique, 2023 110

Graphique 40 – Nombre de séjours hospitaliers (classiques et de jour) dénombrés dans les hôpitaux du Brabant wallon selon la province/région d’origine des patients. Source : SPF Santé publique, 2023. 111

Graphique 41 – Nombre de séjours hospitaliers (classiques et de jour) des habitants du Brabant wallon selon la localisation de l’hôpital fréquenté. Source : SPF Santé publique, 2023. 111

Graphique 42 – Evolution du nombre d’élèves inscrits dans le secondaire entre 2014 et 2023 (représentation en base 100, indice 100 = année académique 2014-2015) en Brabant Wallon et en Wallonie. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles. 113

Graphique 43 – Part d’élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune durant l’année académique 2022-2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles. 113

Graphique 44 – Evolution du nombre d’élèves inscrits dans l’enseignement supérieur (hors université) entre 2014 et 2021 en Brabant wallon et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles, Pôle Louvain. 114

Graphique 45 – Evolution du nombre d’élèves inscrits entre 2014 et 2021 à l’UCLouvain et dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Source : Open Data Wallonie-Bruxelles, Pôle Louvain 114

Graphique 46 – Répartition des places d’accueil des aînés en Brabant wallon selon le secteur d’activité. Source : AVIQ, 2024. 121

Graphique 47 – Répartition des déplacements du Brabant wallon avec l’extérieur un jour moyen de semaine en entrée (IN) et en sortie (OUT). Source : Proximus, 2022. 150



7.2. TABLEAUX

Tableau 1 – Nombre et surfaces couvertes par les sites bénéficiant d'un statut de protection en Brabant wallon. Source : SPW (Géoportail - Conservation de la nature), 2023. 25

Tableau 2 – Population totale en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS. 38

Tableau 3 – Âge moyen de la population en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS. 40

Tableau 4 – Nombre de ménages privés en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS. 41

Tableau 5 – Taille moyenne des ménages privés en Brabant wallon et en Wallonie, comparaison entre 2009 et 2024. Source : IWEPS. 41

Tableau 6 – Revenus 2022 du Brabant wallon et de la Wallonie. Source : IWEPS 47

Tableau 7 – Niveau d'instruction en Brabant wallon et en Wallonie. Source : Statbel. 50

Tableau 8 – Evolution du nombre d'indépendants. Source : Walstat, 2025. 55

Tableau 9 – Taux d'entreprises structurantes et fleurons par secteurs d'activité en Brabant wallon et en Wallonie - Source : LEODICA 58

Tableau 10 – Liste des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon 65

Tableau 11 – Disponibilités foncières dans les PAE in BW – Source : in BW 66

Tableau 12 – Répartition des typologies de tissus résidentiels en Brabant wallon et part dans les centralités du Brabant wallon. Source : CPDT, 2015. 75

Tableau 13 – Nombre et part de logements par type de bâtiments en Brabant wallon et en Wallonie au 1^e janvier 2023. Source : Walstat 2023. 77

Tableau 14 – Nombre et part de logements selon leur année de construction en Brabant wallon et en Wallonie. Source : matrice cadastrale, 2023. 79

Tableau 15 – Nombre et évolution des logements en Brabant wallon et en Wallonie entre 2008 et 2023. Source : matrice cadastrale, 2023. 84

Tableau 16 – Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2013 et 2023 en Brabant wallon et en Wallonie. Source : IWEPS, 2023. 91

Tableau 17 – Potentiel foncier net (en ha) selon l'affectation au plan de secteur et les contraintes en 2023 en Brabant wallon 100

Tableau 18 – Potentiel de mutation net (en ha) selon l'affectation au plan de secteur et les contraintes en 2023 en Brabant wallon 100

Tableau 19 – Parts de logements occupés par leur propriétaire ou par des locataires en Brabant wallon et en Wallonie en 2011 et 2021. Source : Census 2011 et 2021. 101

Tableau 20 – Parts de logements inoccupés en Brabant wallon et en Wallonie en 2011 et 2021. Source : Census 2011 et 2021. 101

Tableau 21 – Grands équipements recensés à l'échelle supracommunale. 106

Tableau 22 – Part des zones urbanisables au Plan de Secteur réparties sur le territoire du Brabant wallon et de la Wallonie. Source : IWEPS. 107

Tableau 23 – Caractéristiques des sites hospitaliers présents en Brabant wallon. Source : SPF Santé publique, 2025. 109

Tableau 24 – Nombre de places et répartition par secteur d'activité selon le type de structure d'accueil des aînés en Brabant wallon au 1^e janvier 2024. Source : AViQ, 2024. 120

Tableau 25 – Nombre de places et répartition selon le type d'accueil et le mode de subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon et en Wallonie au 31 décembre 2022. Source : ONE, 2024. 123

Tableau 26 – Zones de police du Brabant wallon. Source : Gouverneur du Brabant wallon 127

Tableau 27 – Cantons de l'arrondissement judiciaire de Nivelles. Source : Cours et Tribunaux de Belgique 127

Tableau 28 – Objectifs de la vision FAST 2030 en termes de répartition des parts modales pour la mobilité des personnes. Source : vision FAST 2030. 133

Tableau 29 – Objectifs de la vision FAST 2030 en termes de répartition des parts modales pour la mobilité des marchandises. Source : vision FAST 2030. 133

Tableau 30 – Liste et statut des mobipôles potentiels du Brabant wallon. Source : Le Brabant wallon. 141

Tableau 31 – Parkings de covoiturage en Brabant wallon. Source : SPW MI, 2025. 144



Tableau 32 – nombre d’habitants hors d’une zone d’accessibilité à un arrêt de transport en commun (niveau de service de base de la SRM) en septembre 2023. Sources : IWEPS, Statbel, OTW, AOT et SNCB.	164
Tableau 33 – Identification des pôles du SDT dans la Province du Brabant wallon	174
Tableau 34 – Récapitulatif des SDC, GRU et GCU par commune de la Province du Brabant wallon. Source : Géoportail de la Wallonie 2024	178
Tableau 35 – Dates d’institution des CCATM des communes du Brabant wallon	182
Tableau 36 – Liste des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon	183
Tableau 37 – Liste des PCM et PICM des communes de la Province du Brabant wallon. Source : SPW Mobilité et Infrastructures 2024	191
Tableau 38 – Synthèse des communes de la province du Brabant wallon ayant réalisé des plans et programmes communaux de développement durable.	193

7.3. FIGURES

Figure 1 – Exemple de milieu aquatique à valeur patrimoniale – Aulnaie marécageuse – Vallée du Train – Chaumont-Gistoux ©H. Fanal – PBW	28
Figure 2 – Exemple de milieu boisé à valeur patrimoniale – Hêtraie-chênaie à hyacinthes des Bois de Buis – Perwez ©H. Fanal – PBW	28
Figure 3 – Exemple de milieu agricole intensif à valeur patrimoniale – Plateau de grandes cultures – Grez-Doiceau ©H. Fanal – PBW	28
Figure 4 – Exemple de milieu ouvert semi-naturel à valeur patrimoniale – Sablière de Nethen – Grez-Doiceau ©H. Fanal – PBW	28
Figure 5 – Exemple de vue de l’ensemble paysager des vallonnements brabançons.	34
Figure 6 – Exemple de vue de l’ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon Source : Atlas des Paysages de Wallonie - CPDT	35
Figure 7 – Exemple de vue de l’ensemble paysager de la plaine et bas-plateau limoneux hennuyers. Source : Atlas des Paysages de Wallonie - CPDT	35
Figure 8 – Schémas des 3 types de tissus résidentiel. Source : CPDT, 2015.	75
Figure 9 – Trajectoire d’artificialisation nette du sol en Brabant wallon. Source : SDT	99
Figure 10 – Trajectoires de réduction de l’étalement urbain résidentiel en Brabant wallon. Source : SDT	99
Figure 11 – Répartition des déplacements en lien avec le Brabant wallon un jour moyen de semaine. Source : Proximus, 2022	149
Figure 12 – Répartition des déplacements internes au Brabant wallon un jour moyen de semaine. Source : Proximus, 2022.	149
Figure 13 – Part de population à proximité piétonne d’un arrêt de transports en commun avec le niveau de service de base (SRM). Source : IWEPS, 2024.	164
Figure 14 – Zones d’accessibilité au RGG en 2017 (distance-temps en minutes). Source : IWEPS, 2020.	165
Figure 15 – Localisation des ZAE des plans prioritaires ZAE et ZAE bis du Brabant wallon. Source : Parlement de Wallonie, in BW	183



7.4. CARTES

Carte 1	Positionnement du Brabant wallon dans la structure territoriale régionale	11	Carte 25	Prix de vente médian des appartements en Brabant wallon et en Wallonie	97
Carte 2	Présentation de la province du Brabant wallon	13	Carte 26	Part de la population propriétaire de son logement en Brabant wallon	102
Carte 3	Bassins versants et principaux cours d'eau wallons	18	Carte 27	Capacité d'hébergement touristique	104
Carte 4	Caractéristiques orohydrographiques du Brabant wallon	19	Carte 28	Grands équipements de santé en Brabant wallon	112
Carte 5	Zones agro-géographiques de la Wallonie et du Brabant wallon	21	Carte 29	Grands équipements d'enseignement en Brabant wallon	115
Carte 6	Caractère inondable du Brabant wallon	23	Carte 30	Grands équipements culturels et de loisirs en Brabant wallon	117
Carte 7	Maillage écologique du Brabant wallon	31	Carte 31	Structures d'accueil des personnes en situation de handicap en Brabant wallon	119
Carte 8	Schéma directeur du projet « Forêts du Brabant »	32	Carte 32	Structures d'accueil des aînés en Brabant wallon	122
Carte 9	Ensembles paysagers de la Wallonie et du Brabant wallon	36	Carte 33	Structures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon	124
Carte 10	Répartition pour 1.000 habitants du nombre d'entreprises par arrondissement	61	Carte 34	Grands équipements commerciaux en Brabant wallon	126
Carte 11	Localisation des parcs d'activité économique en Brabant wallon	67	Carte 35	Autres services publics en Brabant wallon	129
Carte 12	Occupation des parcs d'activité économique en Brabant wallon	68	Carte 36	Grands équipements sportifs en Brabant wallon	131
Carte 13	Densité résidentielle en Brabant wallon	74	Carte 37	Infrastructures de transport en Wallonie	134
Carte 14	Typologie des tissus urbanisés résidentiels en Brabant wallon	76	Carte 38	Réseau cyclable structurant en Brabant wallon	136
Carte 15	Part de buildings et d'immeubles à appartements en Brabant wallon	78	Carte 39	Réseau cyclable à points-nœuds du Brabant wallon	137
Carte 16	Part des logements construits avant 1918 en Brabant wallon	80	Carte 40	Réseaux de transports en commun structurants et mobipôles en Brabant wallon	142
Carte 17	Part de logements publics en Brabant wallon	82	Carte 41	Réseau routier structurant en Brabant wallon et parkings de covoiturage	145
Carte 18	Part des ménages vivant dans un logement SLSP en Brabant wallon	83	Carte 42	Charges de poids lourds et pôles générateurs en Brabant wallon	146
Carte 19	Evolution du nombre de logements en Brabant wallon	86	Carte 43	Etat du trafic routier et zones de congestion en Brabant wallon	147
Carte 20	Taux de constructions neuves en Brabant wallon	89	Carte 44	Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h	151
Carte 21	Taux de rénovations en Brabant wallon	90	Carte 45	Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Brabant flamand entre 6h et 10h	152
Carte 22	Superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon	92	Carte 46	Part de la population du Brabant wallon se déplaçant vers le Hainaut entre 6h et 10h	153
Carte 23	Evolution de la superficie résidentielle par habitant en Brabant wallon	93			
Carte 24	Prix de vente médian des maisons en Brabant wallon et en Wallonie	96			



Carte 47	Nombre d'entrées dans les sous-communes du Brabant wallon entre 6h et 10h	155	Carte 66	Bassins démographiques en Brabant wallon	203
Carte 48	Solde des entrées et sorties dans les sous-communes du Brabant wallon entre 6h et 10h	156	Carte 67	Bassins d'emploi en Brabant wallon (sans prise en compte des flux sortants)	205
Carte 49	Nombre moyen de déplacements vers le PAE Saintes I et II à l'heure de pointe du matin	158	Carte 68	Bassins scolaires d'enseignement secondaire en Brabant wallon	206
Carte 50	Nombre moyen de déplacements vers le PAE de la Vallée du Hain à l'heure de pointe du matin	159	Carte 69	Bassins d'achats courants en Brabant wallon	208
Carte 51	Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Nivelles Nord à l'heure de pointe du matin	160	Carte 70	Bassins d'achats semi-courants légers en Brabant wallon	209
Carte 52	Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Nivelles Sud à l'heure de pointe du matin	161	Carte 71	Bassins d'achats semi-courants lourds en Brabant wallon	210
Carte 53	Nombre moyen de déplacements vers le PAE de Wavre Nord à l'heure de pointe du matin	162			
Carte 54	Nombre moyen de déplacements vers le Parc scientifique de LLN à l'heure de pointe du matin	163			
Carte 55	Localisation des projets structurants en Brabant wallon	171			
Carte 56	Schéma de Développement du Territoire – Structure territoriale et pôles	175			
Carte 57	Schéma de Développement du Territoire – Pôles et centralités en Brabant wallon	176			
Carte 58	Schémas de Développement Communal et Guides d'Urbanisme en Brabant wallon	179			
Carte 59	Contrats de rivière en Brabant wallon	181			
Carte 60	Zones franches en Brabant wallon	185			
Carte 61	Zones de développement 2022-2027 en Brabant wallon	187			
Carte 62	Habitat Permanent en Brabant wallon	189			
Carte 63	Degré d'équipement en services à la population en Brabant wallon	199			
Carte 64	Degré d'intensité de l'activité économique en Brabant wallon	200			
Carte 65	Score de touristicité des communes du Brabant wallon	201			

Les cartes au format A0 suivantes sont jointes en annexe au présent rapport :

Carte S1/A0 – Dimension environnementale du Brabant wallon en 2024

Carte S2/A0 – Dimension paysagère du Brabant wallon en 2024

Carte S3/A0 – Grands équipements du territoire du Brabant wallon en 2024

Carte S4/A0 – Infrastructures de transport au sein du Brabant wallon



IDELUX



igretec•

